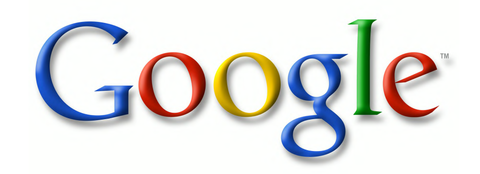


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

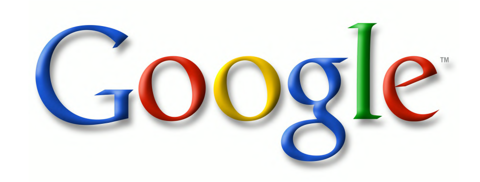
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



205.307 Bd. Jan. 1892.



Harvard College Library

FROM

Prof. H. W. Torrey.

22 Oct. 1891.

C. SALLUSTII CRISPI OPERA

ŒUVRES DE SALLUSTE

TEXTE LATIN

PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF

ET UNE INTRODUCTION

PAR R. LALLIER

Maître de Conférences à la Faculté des lettres de Paris

GUERRE DE JUGURTHA

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

C. SALLUSTII CRISPI

OPERA

9798. — PARIS. IMPRIMERIE A. LAHURE,
9, rue de Fleurus, 9

C. SALLUSTII CRISPI OPERA

ŒUVRES

DE SALLUSTE

TEXTE LATIN

PUBLIÉ D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE ET EXPLICATIF

ET UNE INTRODUCTION

PAR R. LALLIER

Maître de Conférences à la Faculté des lettres de Paris

GUERRE DE JUGURTHA

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

Prof. H. W. Torrey,

L'auteur de l'édition que nous publions, M. Roger Lallier, est mort avant d'avoir vu paraître son œuvre. Il y a travaillé jusqu'à ses derniers moments. Lorsqu'il s'éteignit, le 29 juillet dernier, le commentaire était achevé d'imprimer et il s'occupait de l'introduction. Elle devait contenir trois chapitres : 1° une comparaison des deux livres historiques que nous avons conservés de Salluste ; 2° une discussion au sujet de la vérité des récits et des descriptions dans le *Jugurtha* ; 3° une étude sur ce dernier ouvrage considéré comme œuvre d'art, sur l'intérêt dramatique du récit, sur les digressions, les caractères, etc. De ces trois parties, M. Lallier n'avait terminé que la première ; c'est aussi la seule que nous donnons au public. Elle nous a paru se suffire à elle-même et former un ensemble.

M. Lallier est mort à trente-neuf ans, laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un professeur solide et sérieux, d'un lettré délicat, d'un latiniste distingué. La science française attendait beaucoup de lui : nous espérons que cette édition ajoutera aux regrets qu'a causés sa perte.

INTRODUCTION

La composition du *Jugurtha*[1], on le sait, a suivi de très près celle du *Catilina* publié en 712 (42 av. J.-C.). Bien que les deux ouvrages aient été séparés par un si court intervalle, le second mérite d'être placé au-dessus du premier. On y retrouve les mêmes défauts et les mêmes qualités ; mais les défauts sont très atténués et les qualités sont portées à un degré supérieur. On y découvre même des qualités nouvelles que la lecture du *Catilina* ne pouvait guère laisser soupçonner.

Dans son premier ouvrage, Salluste n'était pas encore en pleine possession de son génie ni de sa méthode. Il inaugure un genre tout nouveau chez les Romains ; il donne le premier modèle d'une histoire philosophique et savante à un peuple qui n'avait eu jusqu'à lui que des chroniques ou des mémoires ; mais il ne réussit pas, malgré ses efforts, à rompre complètement avec les habitudes des anciens annalistes. Il s'attarde dans de longues digressions ; conformément à la tradition

1. Il est impossible de donner une date exacte ; mais on ne se trompera pas en fixant la composition du *Jugurtha* entre 712 et 714. D'après Kritz, *C. Sallusti Crispi historiarum fragmenta*, p. XIV, Salluste aurait commencé à écrire sa grande histoire en 714 ou 715 (40 ou 39 ans av. J.-C.). Par un passage du *Jugurtha* (95, 2, « neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus »), il est visible que Salluste, lorsqu'il écrivit les derniers chapitres de cet ouvrage, n'avait pas encore conçu le projet d'écrire ses *Histoires*, tout au moins qu'il n'en avait pas arrêté le plan. En effet, dans le Ier livre des *Histoires*, il parlait beaucoup de Sylla. *Jugurtha* ayant été écrit après le *Catilina* et avant les *Histoires*, nous avons le droit de conclure qu'il a été composé au plus tôt en 712, au plus tard en 714.

établie, il remonte jusqu'aux temps primitifs de Rome, jusqu'à l'arrivée d'Énée en Italie. Chez lui, comme chez Fabius Pictor, chez Caton et tous les autres, on retrouve l'inévitable développement sur les aborigènes et les commencements de la ville.

L'ouvrage comprend soixante et un chapitres ; huit sont remplis par ces lieux communs ; quatre autres sont occupés par la préface ; c'est seulement au quatorzième chapitre que l'auteur entre vraiment dans son sujet. Ainsi la composition est indécise; il faut reconnaître de plus que le récit ne laisse pas une impression bien nette. Une arrière-pensée politique qu'il ne veut pas avouer, qu'il sait même dissimuler très habilement, gêne l'exposition de l'histoire et nuit à la clarté. Salluste peint avec une vigueur effrayante les vices de son temps. Aucun écrivain n'a su mieux que lui présenter le tableau de cette décadence des mœurs publiques et privées, de cette corruption qui envahit tout, qui encourage l'audace de Catilina et fournit à son entreprise de si nombreux partisans. Mais, quand on a admiré le talent du moraliste, on est bien forcé de s'avouer à soi-même qu'on ne comprend peut-être pas d'une manière suffisante les causes et la suite des événements. Le caractère anarchique et révolutionnaire de la conjuration est admirablement mis en lumière ; mais pourquoi la conjuration a-t-elle été si redoutable ? Comment ce soulèvement du parti des misérables et des désespérés[1] a-t-il pu mettre Rome dans un si grand péril ? L'auteur ne nous le dit pas. Trop préoccupé de justifier la mémoire de César, de prouver que son ancien chef n'a participé en aucune façon, ni directement ni indirectement, à l'entreprise de Catilina, Salluste néglige de rattacher la conspiration aux événements qui l'ont précédée et rendue possible. Elle apparaît dans son récit comme un fait isolé, comme l'explosion terrible et soudaine de cette corruption dont Rome souffrait depuis longtemps. Il prodigue les réflexions morales au lieu de

1. *Catilina*, 35, 2, « publicam *miserorum causam* pro mea consuetudine suscepi ».

nous fournir des renseignements précis sur l'état de la République. Il ne nous dit rien des espérances et des projets que le parti démocratique avait formés. Pour ne parler que de l'année 691, on croirait que Cicéron, pendant la durée de son consulat, n'a pas eu d'autre souci que de découvrir et de réprimer la conjuration. Salluste passe sous silence les attaques que l'opposition dirige alors contre le gouvernement du Sénat. Il n'est question ni du procès intenté à Rabirius, ni de la loi agraire proposée par Rullus, ni du débat qui s'engage au sujet de la loi de Sylla sur les descendants des proscrits. Par lui-même ou par ses créatures, César avait conduit toutes ces tentatives : il pouvait y avoir quelque inconvénient à le rappeler. Salluste aime mieux s'abstenir. Avant tout, il tient à mettre César hors de cause, alors même qu'il faudrait, pour y parvenir, se résigner à n'expliquer les faits que d'une manière incomplète. Il en résulte que, après avoir lu le *Catilina*, notre intelligence n'est pas entièrement satisfaite, quelle que soit, d'ailleurs, notre admiration pour la puissance d'esprit du moraliste et la merveilleuse habileté de l'écrivain. Encore serait-on tenté d'adresser quelques critiques à ce style si savant et si ferme. Il est trop continuellement abstrait. Avec une rare pénétration, Salluste analyse le caractère et les passions des personnages qu'il met en scène ; il excelle dans ces peintures morales ; mais il a peut-être le tort de trop s'y complaire. Il leur sacrifie le récit des faits. Il raisonne et il disserte plus volontiers qu'il ne raconte et qu'il ne décrit. Sans doute, il y a des pages, comme la narration de la bataille de Pistoria, où le style s'anime et se colore, où le philosophe cède la place à l'artiste de génie ; mais de pareils passages sont assez rares. D'ordinaire, la pensée de Salluste demeure attachée à la recherche des causes psychologiques. En prenant Thucydide pour modèle, en introduisant l'histoire philosophique chez les Romains, il s'impose un effort excessif pour se maintenir dans les lois du genre, et cet effort se laisse trop aisément deviner. Il lui arrive ce qui arrive souvent aux

novateurs : il applique avec une rigueur inflexible la méthode qu'il est si fier de faire connaître, et il l'exagère.

Au contraire, la *Guerre de Jugurtha* est l'œuvre d'un esprit plus maître de lui-même et moins exclusif. Si l'on y trouve encore des digressions, du moins elles ne sont pas aussi longues et se rattachent mieux au sujet. Elles sont plus intéressantes surtout parce qu'elles ne se bornent pas, comme dans le *Catilina*, à répéter des lieux communs traditionnels. En même temps, les intentions de l'auteur sont plus nettes. On voit clairement quelles sont les raisons qui lui ont dicté le choix de son sujet et quelle est l'impression qu'il veut produire en racontant des événement de Numidie. Comme il n'a pas d'arrière-pensée qui l'embarrasse, tout son récit se déroule facilement, d'un mouvement libre et dégagé, alors que la narration de *Catilina* était trop souvent comme entraînée et suspendue par les précautions que prenait l'écrivain. Enfin, dans le *Jugurtha*, le génie de l'auteur se montre à nous avec plus de variété et de souplesse. Salluste ne s'intéresse pas uniquement aux causes des événements, mais aux événements eux-mêmes et aux pays dans lesquels ils s'accomplissent : de là, ces narrations admirables de précision et de netteté, ces descriptions où le climat et les solitudes de la Numidie, les caprices et les tempêtes des syrtes, en un mot tous les aspects de la terre africaine, sont si si fidèlement et si heureusement reproduits. Ces mérites nouveaux que nous n'avions pas trouvés dans l'ouvrage précédent, il convient d'en faire honneur non seulement au choix du sujet, mais aussi aux progrès de l'historien. Il est évident que son génie s'est fortifié et agrandi en devenant plus libre. Au fond, c'est toujours la même méthode, mais avec un esprit moins systématique. Comme dans le *Catilina*, Salluste sollicite la réflexion de ses lecteurs, mais il leur impose moins de fatigue et il ne dédaigne plus de s'adresser à leur imagination.

Il ne s'agit pas d'afffirmer d'une manière générale que le *Jugurtha* est supérieur au *Catilina*, il reste à justifier cette assertion. Quand il s'agit d'une œuvre historique, ce qui im-

porte avant tout, c'est de savoir quel est le degré de confiance qu'on peut lui accorder. L'auteur a-t-il étudié consciencieusement son sujet? Si vraiment il s'est efforcé de trouver la vérité, a-t-il su et voulu la dire ? Pour répondre à ces deux questions, nous aurons à voir d'abord quelles sont les sources dont Salluste a fait usage, puis comment et dans quel esprit il a mis en œuvre les renseignements qu'il avait ainsi recueillis ?

Dans le récit de la conjuration de Catilina, Salluste semble avoir consulté uniquement ses souvenirs personnels et la tradition orale. Quand il s'est proposé d'écrire la *Guerre de Jugurtha*, il a mieux compris ses devoirs d'historien et s'y est plus sérieusement préparé. Non-seulement, il connaissait l'Afrique pour y avoir séjourné, mais il a pris soin de recourir à d'autres moyens d'information. Il rapporte lui-même qu'il s'était fait traduire les livres du roi Hiempsal[1]; dans un autre passage il mentionne le nom de l'historien Sisenna[2]. Aux renseignements qu'il avait pu recueillir dans ces deux auteurs, venaient s'ajouter, suivant toute vraisemblance, ceux que lui fournissaient les mémoires de M. Æmilius Scaurus, prince du Sénat, de P. Rutilius Rufus, le lieutenant de Métellus, et enfin de Sylla.

Salluste a séjourné en Afrique environ deux ans. Vers la fin de l'année 77 (407 av. J.-C.), étant préteur, il vint rejoindre César, alors occupé de combattre Juba et les Pompéiens. On sait qu'il se distingua dans cette campagne, en enlevant par un coup de main hardi l'île de Lucina, où l'ennemi avait ses magasins[3]. Après la bataille de Thapsus (avril 708, 46 av. J.-C.), il avait reçut, avec le titre de proconsul, le gouvernement de l'Africa Nova[4], de cette province que César

1. *Jugurtha*, 17, 7, « uti ex libris Punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est.

2. *Ibid.*, 95, 1, « L. Sisenna optime et diligentissime omnium qui eas res dixere. persecutus parum mihi libero ore locutus videtur ».

3. *De bello africano*, 8, 34. Sur Cercina, la plus grande des deux îles appelées aujourd'hui Kerkennales, voyez Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, I, p. 170 sqq.

4. Sur les limites de cette nouvelle province, voyez G. Boissière, *l'Algérie romaiue*, 2ᵉ édition, I, p. 184, et la thèse

avait formée avec la partie orientale de la Numidie, enlevée à Juba. Il ne revint à Rome que dans le cours de l'année 709 (45 av. J.-C.). Ce n'est pas le lieu de rappeler ici comment il s'est acquitté de ses fonctions d'administrateur; un seul point nous intéresse, c'est de savoir dans quelle mesure ce séjour en Afrique a pu préparer Salluste à raconter la guerre de Numidie. On a dit[1] qu'il n'était guère qu'un géographe de rencontre, qu'il ne s'était jamais soucié d'explorer et de connaître sa province, tout occupé qu'il était de se tenir au courant de la politique intérieure de Rome et sans doute aussi de piller ses administrés. Il y a du vrai dans cette assertion, mais il ne faudrait pas non plus exagérer la frivolité et l'ignorance de Salluste. A coup sûr, il n'a pas eu la pensée d'étudier scientifiquement et méthodiquement le pays qu'il gouvernait, ni d'en dresser une carte. De pareilles préoccupations n'entraient pas dans l'esprit des proconsuls romains, et il est fort douteux que Salluste, du temps où il était en Afrique, ait déjà conçu le dessein d'écrire son *Jugurtha*. S'il a parcouru sa province, c'est pour en achever la pacification et peut-être aussi pour tirer des amendes dont il gardait une bonne part pour lui. On ne saurait soutenir cependant que ces années passées en Afrique lui aient été complètement inutiles. Bien des passages, dans le *Jugurtha*, témoignent qu'il a été vivement frappé par le spectacle de la nature africaine[2]. Ailleurs, on voit qu'il s'est intéressé aux anciennes traditions du pays, qu'il a cherché à les connaître[3]. A défaut d'autres mérites, il avait du moins une curiosité intelligente qui le rendait attentif à tout ce qu'il voyait et à tout ce qu'il entendait raconter. Il est évident qu'il a rapporté d'Afrique un certain nombre de souvenirs et d'observations personnelles. Plus tard, quand il a voulu composer son *Jugurtha*, il les a

latine de M. de la Blanchère, *De rege Juba regis Jubæ filio*, p. 28-29, p. 28, 29.

1. Cf. Perroud, *De syrticis emporiis*, p. 118, 119.

2. Voir, par exemple, comment au ch. 17 il peint à grands traits l'aspect général de l'Afrique; ch. 79, 6, sa description des tempêtes de sable.

3. Ch. 18 et 19, tout ce que dit l'historien sur la manière dont l'Afrique du Nord aurait été peuplée, et ch. 79 le récit de l'aventure des frères Philænes.

retrouvés dans sa mémoire. Sans accorder plus d'importance qu'il ne convient au séjour que Salluste a fait en Afrique, il est permis d'affirmer que, sans ce séjour, ni ses descriptions ne seraient aussi vraies ni sa connaissance des mœurs et du caractère des Numides aussi parfaite. La science de l'historien ne se compose pas seulement des faits qu'il a pu rassembler; elle se forme aussi et elle se complète par la réflexion personnelle, par l'expérience des affaires, partout ce qui contribue à faire l'éducation de l'esprit. Cette préparation a bien son prix, et, parce qu'elle ne se laisse pas apprécier ni mesurer avec une exactitude rigoureuse, ce n'est pas une raison pour qu'on n'en tienne pas compte à l'écrivain. Nous avons donc le droit de considérer comme un des éléments d'information auxquels Salluste a eu recours le souvenir des années qu'il a passées en Numidie.

D'ailleurs, il avait aussi rapporté de son ancienne province des documents dont la valeur peut être contestée, mais qu'on doit lui savoir gré d'avoir recherchés. Il s'était fait traduire, nous dit-il, les livres du roi Hiempsal. Hiempsal II, fils de Gauda, avait régné longtemps sur la Numidie. Un moment dépossédé par un prétendant, Hiarbas, il avait été rétabli sur le trône par Pompée en 81, et son règne semble s'être prolongé jusque vers l'an 60 av. J.-C. Il est curieux que dans cette dynastie Massinissa, parmi ces chefs de Numides indomptés, on en trouve plusieurs qui aient eu des goûts littéraires. Manastabal, l'aïeul de Hiempsal était versé dans les lettres grecques, au dire de Tite-Live[1]; quant à Juba II, le petit-fils de Hiempsal, on sait qu'il a été un des écrivains les plus féconds de son temps. Nous avons moins de renseignements sur les œuvres de Hiempsal II que sur celles de son petit-fils. Nous savons tout au moins qu'il s'était livré à de savantes recherches sur l'histoire de l'Afrique du Nord et qu'il avait laissé plusieurs ouvrages écrits en langue punique. Il ne nous en est rien resté, mais on a

1. *Epit.* L.

supposé, et cette hypothèse est fort vraisemblable, que plusieurs de ces informations recueillies par Hiempsal se trouvaient dans les Libyques de son petit-fils, dont nous possédons un certain nombre de fragments. C'est à lui également que Juba aurait emprunté en partie son récit de la seconde guerre punique, et des œuvres de Juba ces renseignements seraient passés dans l'œuvre d'Appien[1]. Pour tous les événements qui se sont accomplis en Afrique de 205 à 201, la narration d'Appien mérite bien plus de confiance que celle de Tite-Live, et même que celle de Polybe. On pourrait donc, dans une certaine mesure, reporter à Hiempsal l'honneur de cette supériorité qu'on s'accorde à reconnaître au récit d'Appien. En tout cas, ses livres avaient une haute valeur. Salluste doit à Hiempsal tout ce qu'il sait et tout ce qu'il nous apprend sur l'origine et les anciennes coutumes des peuples de l'Afrique[2]. Il est difficile de déterminer exactement ce qu'il doit à Sisenna. En même temps qu'il reconnaît à son prédécesseur le mérite d'avoir été un historien exact et consciencieux, il lui reproche d'avoir manqué d'indépendance. Dans le chapitre même où il s'exprime ainsi[3], à la suite de ce jugement qu'il porte sur Sisenna, vient un portrait très étudié de Sylla. L'intention de Salluste est évidente : il veut remettre dans son vrai jour la figure de Sylla et opposer aux flatteries intéressées de Sisenna le jugement d'un historien sincère et impartial.

Cette préoccupation sérieuse, le soin d'étudier les sources, mettent une grande différence entre le *Jugurtha* de Salluste et son premier ouvrage, où, comme je le disais tout à l'heure, il s'était uniquement fié à ses souvenirs et à ceux de quelques contemporains. Sans doute, même dans le *Jugurtha*, la science de Salluste n'est pas sans reproche. On peut sourire de quelques-unes de ses fantaisies étymologiques (ch. XVIII) ; mais il n'en est pas moins vrai que le chapitre consacré à l'énumération des premiers peuples qui sont venus s'établir en Afrique

1. Cf. M. de la Blanchère, ouvr. cité, p. 116 et 126-127.

2. *Jugurtha*, 18-19.

3. *Ibid.*, 95.

atteste l'effort très curieux d'un esprit avide de s'instruire et d'instruire ses lecteurs. Aussi, quand on songe à toutes ces qualités, si l'on ne va pas jusqu'à souscrire à l'opinion de Martial, décernant à Salluste le premier rang parmi tous les historiens latins, on ne pense plus trop à s'en étonner.

ARGUMENT ANALYTIQUE

I. *Préface.* — Les réflexions de Salluste, les idées qu'il s'est faites sur la nature et la grandeur véritable de l'homme, et, d'autre part, la corruption des mœurs politiques l'ont déterminé à vivre loin des affaires pour s'appliquer à écrire l'histoire (1-4).

II. *Jeunesse et débuts de Jugurtha.* — La guerre de Jugurtha est intéressante par elle-même et par l'influence qu'elle a exercée sur la politique intérieure de Rome. Masinissa, roi des Numides, meurt après avoir entretenu des relations amicales avec le peuple romain; Micipsa succède à son père et prend soin de l'enfance de son neveu, Jugurtha (5). Jugurtha, dès sa première jeunesse, se signale par des exploits qui excitent l'admiration des Numides et la jalousie de Micipsa (6). Envoyé par son oncle au siège de Numance, il se fait remarquer par sa docilité et ses qualités militaires; il noue des relations avec les jeunes officiers de l'armée romaine et s'attire ainsi les remontrances amicales de Scipion, qui avait deviné ses desseins ambitieux (7-8). Il rentre en Numidie, où Micipsa, touché de son mérite, l'adopte et l'institue son héritier conjointement avec ses propres fils, Adherbal et Hiempsal (9). Micipsa, en mourant, les exhorte tous les trois à la paix et à la concorde (10).

III. *Lutte de Jugurtha contre ses frères.* A la suite de la première entrevue des trois jeunes rois, Jugurtha, offensé par Hiempsal, prend la résolution de se débarrasser de lui (11). Il le fait assassiner à Thirmida (12). La guerre éclate entre Jugurtha et Adherbal; celui-ci est vaincu et va chercher un refuge à Rome, où il est suivi par les ambassadeurs de Jugurtha (13). Les débats s'engagent devant le sénat, qui décide, après avoir entendu les deux parties, qu'il enverra une commission pour partager la Numidie entre Adherbal et Jugurtha; les commissaires se laissent corrompre par Jugurtha et lui adjugent la région la plus fertile et la plus peuplée (14-16).

Géographie de l'Afrique: description du pays (17); énumération des races qui l'ont successivement occupé (18); établissements phéniciens; domination romaine en Afrique; au moment de la guerre de Jugurtha, le pays se trouve partagé entre les Romains, les Numides et les Maures sous leur roi Bocchus (19).

Jugurtha envahit le royaume d'Adherbal qui, après un faible essai de résistance, est réduit à se jeter dans Cirta (20-21). Le sénat, sollicité d'abord par les envoyés d'Adherbal, puis par une lettre du roi, envoie successivement deux ambassades pour interposer sa médiation; mais ces tentatives, mal conduites, restent sans effet (22-25). Les défenseurs de Cirta livrent la place à Jugurtha, et Adherhal est mis à mort (26).

IV. *Première période de la guerre entre Jugurtha et les Romains.* — Entraîné par la violence du sentiment populaire, le sénat décrète la guerre contre Jugurtha et en confie le commandement au consul Calpurnius Bestia (27). On refuse de donner audience aux ambassadeurs envoyés par Jugurtha, et le consul commence les hostilités (28). Il s'arrête bientôt, corrompu par l'or du Numide, et lui accorde la paix (29). Cette prévarication irrite le peuple, dont la colère est encore surexcitée par les discours du tribun C. Memmius (30-31). Sur la proposition du tribun, le préteur L. Cassius est envoyé en Numidie, pour amener Jugurtha (32). Le Numide vient à Rome et, après s'être assuré la complicité du tribun C. Bæbius, non seulement refuse de répondre à Memmius, mais fait assassiner, dans la ville même, un petit-fils de Masinissa, Massiva, qui réclamait le royaume de Numidie; à la suite de ce crime, il reçoit l'ordre de quitter l'Italie (33-35). Les hostilités sont reprises par le successeur de Calpurnius, Albinus, qui en abandonne bientôt la direction à son frère Aulus (36). Aulus met le siège devant Suthul; il est cerné par Jugurtha, réduit à conclure une paix honteuse et l'armée romaine passe sous le joug (37-38). Le sénat refuse de ratifier le traité, et le consul cherche à venger le désastre de son frère; mais il est condamné à l'impuissance par la démoralisation de l'armée (39).

V. *Deuxième période.* — Le peuple, poussé par le tribun C. Mamilius, vote une enquête contre les magistrats, qui s'étaient faits les complices de Jugurtha; les poursuites sont exercées avec une extrême rigueur (40). Digression sur l'origine et les vicissitudes de la lutte engagée entre le peuple et le sénat; insolence triomphante de la noblesse après la défaite des Gracques (41-42). Cependant, le consul Q. Métellus est chargé de la province de Numidie et prépare tout pour recommencer la guerre (43). Il trouve une armée complètement désorganisée et s'occupe avant tout de rétablir la discipline (44-45). Jugurtha, effrayé, offre de faire sa soumission; sans tenir compte de cette proposition, Métellus envahit la Numidie (46). Il met une garnison dans la ville de Vaga et refuse, une seconde fois, d'entrer en négociations avec Jugurtha (47). Forcé de combattre, Jugurtha essaye de surprendre l'armée romaine près du fleuve Muthul; il éprouve une défaite complète (48-53). Il adopte un nouveau système de défense, évitant de s'engager à fond et se bornant à surveiller et à inquiéter la marche de Métellus, qui, de son côté, ravage le pays (54-55). Métellus va mettre le siège devant Zama; Jugurtha, malgré des efforts

répétés, ne réussit pas à dégager la place, mais les Romains ne parviennent pas non plus à s'emparer de Zama et une tentative d'escalade, dirigée par Marius, est repoussée (56-60). Le siège est levé; l'armée romaine prend ses quartiers d'hiver, et Métellus se met en relations avec le principal lieutenant de Jugurtha, Bomilcar, qu'il engage à trahir son maître (61). Vaincu par les instances de Bomilcar, Jugurtha fait sa soumission, puis, reprenant courage, se décide à continuer la lutte; Métellus, dont les pouvoirs étaient expirés, est prorogé dans son commandement (62).

VI. *Troisième période.* — Marius forme le projet de briguer le consulat; il demande un congé à Métellus et, irrité du refus qui lui est opposé, soulève l'opinion contre le général en Afrique et à Rome (62-65). Jugurtha rentre en scène, en faisant massacrer la garnison romaine de Vaga (66-67). Métellus se met aussitôt en campagne, surprend Vaga et punit les habitants de leur perfidie (68-69). Bomilcar, donnant suite à ses anciens desseins, conspire contre Jugurtha et s'assure le concours de Nabdalsan, un des chefs numides les plus puissants; la conspiration est découverte et Bomilcar est exécuté, mais Jugurtha est dès lors en proie à la défiance et à la crainte (70-72). Métellus comprend qu'il faut recommencer les hostilités; auparavant, il accorde à Marius la permission d'aller à Rome; Marius est élu consul, et le peuple lui fait confier, malgré la décision récente du sénat, la province de Numidie (73). Jugurtha est surpris par Métellus, son armée est mise en déroute (74). Il se réfugie dans Thala et, déconcerté par l'arrivée inattendue de Métellus, s'enfuit nuitamment de la ville, qui tombe au pouvoir des Romains (75-76). Les habitants de Leptis demandent une garnison romaine, qui leur est accordée (77). Digression sur l'origine phénicienne et la situation géographique de Leptis, sur l'aventure des frères Philènes (78-79). Après tous ces échecs, Jugurtha réussit à se refaire une armée, grâce à l'alliance des Gétules et de Bocchus, roi de Mauritanie; Bocchus et Jugurtha marchent sur Cirta; Métellus couvre la ville; puis, informé qu'on lui a enlevé son commandement et qu'on lui a donné Marius pour successeur, ne songe plus qu'à négocier avec Bocchus et à faire traîner la guerre en longueur (80-83).

VII. *Quatrième période.* —Marius, à Rome, fait de grands préparatifs militaires; il anime le peuple contre la noblesse et lui promet une prompte victoire (84-85). Il prend possession de son commandement (86). Il aguerrit ses nouvelles troupes par une série de petits combats et, pour venir à bout d'ennemis qui se retirent perpétuellement devant lui, prend la résolution de s'emparer successivement de toutes les places fortes (87-88). Il marche sur Capsa, paraît inopinément devant la ville, s'en rend maître et la détruit complètement (89-91). Il poursuit ses succès et vient assiéger une forteresse près du fleuve Muluccha; il est arrêté longtemps par les difficultés du siège et réussit enfin à s'emparer de la place, grâce au stratagème que lui suggèrent le hasard et la témérité d'un soldat ligurien (92-94). Sylla vient rejoindre Marius, en qualité

de questeur; son caractère et ses exploits lui concilient rapidement la faveur du général et de l'armée (95-96). Réduit à la dernière extrémité par les exploits de Marius, Jugurtha se décide à combattre; il resserre son alliance avec Bocchus, et les deux rois tentent de surprendre l'armée romaine; ils sont vaincus à la suite d'une lutte acharnée (97-99). Marius se dirige vers ses quartiers d'hiver; attaqué de nouveau près de Cirta par Jugurtha et Bocchus, il leur inflige une défaite sanglante (100-101).

VIII. *Cinquième période.* — Une première tentative faite auprès de Bocchus pour le détacher de Jugurtha ne produit aucun résultat; Marius part en expédition; en son absence Sylla reçoit de nouvelles propositions de Bocchus (102-103). Marius, à son retour, autorise les ambassadeurs de Bocchus à partir pour Rome, où le sénat se montre disposé à traiter (104). Sylla est envoyé auprès de Bocchus; pendant la route il est rejoint par Volux, le fils du roi de Mauritanie, et, après avoir couru le danger d'être pris par Jugurtha, arrive au terme de son voyage (105-107). Sollicité à la fois par Sylla et par l'envoyé de Jugurtha, Bocchus hésite avant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre; il est sur le point de trahir Sylla, puis il se ravise et livre Jugurtha aux Romains (108-113). La guerre est terminée, et Marius est élevé une seconde fois au consulat; on lui confie le commandement de la Gaule, et il triomphe dans l'intervalle des deux guerres contre Jugurtha et contre les Cimbres (114).

C. SALLUSTI CRISPI

DE BELLO JUGURTHINO

LIBER

I. [1] Falso queritur de natura sua genus humanum, quod imbecilla atque ævi brevis forte potius quam virtute regatur. [2] Nam contra reputando neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum quam vim aut tempus deesse. [3] Sed dux atque imperator vitæ mortalium animus est; qui ubi ad gloriam virtutis via grassatur, abunde pollens potensque et clarus est neque

I. 1. *De natura sua*, de la condition que la nature lui a faite; *natura* ne doit pas se prendre ici comme synonyme de *indoles*. — Voici, d'ailleurs, pour faciliter l'intelligence de cette préface, la suite des idées exprimées par l'auteur. L'homme n'a pas le droit de se plaindre de sa condition; car il n'est pas l'esclave de la fortune, comme il le dit trop souvent, mais il dépend de lui d'acquérir, s'il le veut, une gloire éternelle. Il lui suffit de comprendre que tout ce qui vient du corps est périssable, et que le bon emploi de ses facultés intellectuelles peut seul donner à la vie humaine tout son prix et sa véritable dignité. Le plus noble usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de l'appliquer au gouvernement des États; mais, vivant dans un temps où il n'est pas permis d'arriver aux magistratures par des moyens honnêtes ni de les exercer utilement pour soi-même et pour la patrie, Salluste s'est proposé d'écrire l'histoire. Cette tâche est plus importante qu'on ne le croit communément : en remettant sous les yeux de ses contemporains les grands exemples du passé, l'historien excitera chez eux une émulation généreuse et qui sera profitable à la République.

Regatur. Le subjonctif est appelé ici par ce fait que l'auteur rapporte une opinion étrangère et n'énonce pas un motif réel, d'après sa propre opinion.

2. *Invenias*. Beaucoup de mss. d'ordre inférieur donnent *invenies*. Sur la valeur et l'emploi de la 2ᵉ personne du subjonctif, cf. Madvig, *Gramm. lat.*, § 370.

Magisque deesse; dans cette phrase, *que* exprime une opposition et a la valeur de *sed*. Cf. Tite-Live, XXVII, 42, 5 : « Inde pavor incussus et fuga passim fieri cœpta est. Minor*que* cædes fuit, quia propinquitas castrorum breviorem fugam perculsis fecit. »

3. *Sed dux atque imperator...; sed* oppose la phrase qui suit, non pas aux mots qui précèdent immédiatement, mais à la première phrase : *mais ce qui est vrai, ce qu'il faut dire, c'est que....*

Grassatur, fréquentatif de *gradior*, avec le sens qu'ont ordinairement les fréquenta-

fortuna eget, quippe probitatem, industriam aliasque artis bonas neque dare neque eripere cuiquam potest. [4] Sin captus pravis cupidinibus ad inertiam et voluptates corporis pessum datus est, perniciosa lubidine paulisper usus, ubi per socordiam vires, tempus, ingenium diffluxere, naturæ infirmitas accusatur; suam quisque culpam auctores ad negotia transferunt. [5] Quodsi hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena ac nihil profutura multaque etiam periculosa petunt, neque regerentur magis quam regerent casus et eo magnitudinis procederent, ubi pro mortalibus gloria æterni fierent.

II. [1] Nam uti genus hominum conpositum ex corpore et anima est, ita res cunctæ studiaque omnia nostra corporis alia, alia animi naturam secuntur. [2] Igitur præclara facies,

tifs : s'efforcer à faire l'action marquée par le verbe simple. On rencontre plus souvent en latin ce mot employé dans un sens défavorable.

Quippe. P[1] *quippe quæ.*

Potest a pour sujet *fortuna.*

4. *Sin captus....* Il y a dans cette phrase une anacoluthe. Salluste commence sa période comme si elle devait être régie tout entière par *animus;* puis, arrivé à la proposition principale, il change brusquement de sujet et tourne par le passif.

Ad inertiam... pessum datus est, phrase elliptique pour *ad inertiam se vertit ita ut pessum datus sit. Pessum* semble venir par contraction de *pedisversum,* comme *dextrorsum* de *dextro, versum,* ou, plus simplement, de *perversum.* Dans *pessum dari, pessum ire,* il y a toujours l'image d'une sorte de naufrage; ces mots se disent d'un objet qui tombe au fond de l'eau, qui s'abîme ; par suite, qui périt.

Diffluxere, les mss. de second ordre et la plupart des anciennes éditions ont *defluxere.*

Quisque. P. *quique.*

Auctores (P. *actores*), apposition qui équivaut à une proposition entière, *cum ipsi sint auctores.*

5. *Aliena,* ἀλλότρια, désigne ces satisfactions, qui non seulement sont étrangères à la véritable nature de l'homme, mais encore lui sont nuisibles.

Multaque, leçon de P et de P[1], au lieu de *multumque* que donnent plusieurs mss. de second ordre et qu'on retrouve dans la plupart des anciennes éditions.

Periculosa : après ce mot, Dietsch ajoute *ac perniciosa,* se fondant sur ce passage de saint Augustin (*Ep.* 153, 22) : « neque apud ipsos qui magno studio aliena ac nihil profutura multaque etiam periculosa ac perniciosa petunt, » dans lequel il croit retrouver le texte même de la phrase de Salluste, qui lui paraît incomplète sans cette addition. Dœderlein et Linker, estimant que *periculosa* donne un sens trop faible, voulaient y substituer *perniciosa,* qui ne se lit que dans un seul manuscrit d'ordre secondaire. Toutes ces corrections sont arbitraires, et il n'y a aucune raison pour changer le texte.

Neque doit se décomposer en *et non :* et non *regerentur... et procederent.*

Pro mortalibus ; ici *pro* équivaut à *ex,* au lieu de.... Cf. *Catilina.* 2, 5 : « Verum ubi *pro* labore desidia, *pro* continentia et æquitate lubido atque superbia invasere. ».

II. 1. *Conpositum.* P (1re leçon) *compositus.*

Animi. Dans tout ce passage, Salluste entremêle les deux expressions *animus* et *anima,* mais il convient de remarquer qu'il ne les emploie pas indistinctement. Par *anima,* il entend la partie spirituelle de notre être opposée à la partie matérielle et

magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis et alia omnia hujuscemodi brevi dilabuntur; at ingeni egregia facinora, sicuti anima, inmortalia sunt. [3] Postremo corporis et fortunæ bonorum, ut initium, sic finis est; omniaque orta occidunt et aucta senescunt : animus inconruptus, æternus, rector humani generis, agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. [4] Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui dediti corporis gaudiis per luxum et ignaviam ætatem agunt, ceterum ingenium, quod neque melius neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu atque socordia torpescere sinunt, cum præsertim tam multæ variæque sint artes animi, quibus summa claritudo paratur.

III. [1] Verum ex eis magistratus et imperia, postremo omnis cura rerum publicarum minume mihi hac tempestate cupiunda videntur, quoniam neque virtuti honos datur, neque illi, quibus per fraudem is fuit, tuti aut eo magis

corporelle; *animus*, c'est l'intelligence, la raison, tout ce qui constitue la dignité de notre nature, par opposition aux avantages purement extérieurs (*præclara facies*, *divitiæ*, etc.) ou aux instincts inférieurs. Dans le premier membre, *corpus*, opposé à *anima*, désigne le corps proprement dit; dans le second, il faut entendre par *corporis natura* les besoins, les appétits qui se rapportent au corps.

2. *Igitur*. Sur *igitur*, placé ainsi en tête de la phrase, cf. Quintilien, I, 5, 39.

Facies ne désigne pas seulement le visage, mais l'extérieur tout entier, *totius corporis forma atque habitus*. Cf. Aulu-Gelle, XIII, 29 et les exemples qu'il cite à l'appui de ce sens.

Alia omnia hujuscemodi; dans beaucoup de mss. de second ordre et la plupart des anciennes éditions, *hujuscemodi omnia*.

Dilabuntur. P (1[re] leçon) *dilabantur*.

3. *Postremo*, en dernière analyse, en un mot.

Inconruptus a ici la valeur d'un adjectif, *incorruptible*. Sur cet emploi du participe parfait passif dans le sens d'un adjectif en *bilis*, cf. Nægelsbach, *Lateinische Stilistik* (6[e] édition), p. 197, et les nombreux exemples tirés de Cicéron.

4. *Pravitas*, au sens propre, synonyme de *perversitas*. *Pravus* s'oppose, non à *bonus*, mais à *rectus*, et se dit de tout ce qui est difforme, mal fait, de travers. Cf. César, *de Bello Gall.*, IV, 2 : « Jumenta, quæ sunt apud eos nata, *prava* atque deformia. »

Qui. P (1[re] leçon) *quæ*.

Incultu atque socordia. Le premier mot laisse entendre que les dons naturels de l'esprit ne sont point cultivés; le second s'applique au défaut même d'activité, qui est la cause et le principe de cette négligence. Toute la phrase revient à ceci : *torpescit animus socordia eorum, qui non eum excolunt*.

Claritudo. Salluste préfère *claritudo* à *claritas*, comme *necessitudo* à *necessitas*. Sur ce point, cf. Constans, *de Sermone Sallustiano*, p. 8, et Brünnert, *De Sallustio imitatore*, etc., p. 40.

III. 1. *Magistratus et imperia*, les fonctions civiles et les commandements militaires.

Neque illi, quibus.... Le texte de ce passage est très controversé. Les anciennes éditions portent généralement, d'après les leçons des mss. de second ordre, *quibus per fraudem jus* ou *vis fuit*. P donne :
neque illi *tuti*
quibus per fraudem iis fuit uti tuti aut

honesti sunt. [2] Nam vi quidem regere patriam aut parentis, quanquam et possis et delicta conrigas, tamen inportunum est, cum præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam aliaque hostilia portendant. [3] Frustra autem niti neque aliud se fatigando nisi odium quærere, extremæ dementiæ est; nisi forte quem inhonesta et perniciosa lubido tenet potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari.

IV. [1] Ceterum ex aliis negotiis, quæ ingenio exercentur,

eo magis honesti sunt; P[1] *per fraudem u concessum tutiq ideo his fuit uti aut eo* (et en marge *utique*) *magis honesti sunt.* Jordan reproduit le texte de P en enfermant *iis* entre crochets et en supprimant *uti*, qui est évidemment une répétition vicieuse, amenée par le voisinage du mot suivant. Dietsch suit la première leçon de P[1] en supprimant *his* et *aut*. Le texte que je donne ici est conforme à celui qu'ont adopté Kritz (qui cependant maintient *utique* après *fuit*) et Jacobs. Il est confirmé par la leçon du manuscrit de Rostock, qui porte, avec un léger changement dans l'ordre des mots : *neque illi quibus is per fraudem fuit, tuti aut eo magis honesti sunt.* Cf. O. Clason, *Eine Sallust-Handschrift aus der Rostocker Universitæts-Bibliotek*, p. 276.

2. *Nam ..parentis. Nam* rattache la phrase à la dernière idée qui vient d'être exprimée, *neque... eo magis honesti sunt.* On a pris souvent *parentis* pour le participe du verbe *pareo*, et l'on a traduit *les sujets.* Il est préférable de lui laisser ici le sens qu'il a habituellement : *patriam aut parentis* est une sorte d'expression toute faite, et il n'est pas nécessaire de chercher à serrer de trop près le sens de chacun des deux termes qui la composent. Cf. *Catilina*, 6, 5 : « libertatem, *patriam parentisque* armis tegere. »

Quamquam et possis : ce subjonctif, contraire à l'usage de Salluste, s'explique par ce fait que *quamquam* a ici la valeur de *ut*, en supposant que....

Delicta conrigas : il ne s'agit pas seulement des désordres politiques, comme le dit Kritz; *delicta* est pris dans un sens plus général, *quicquid homines deliquerint.*

Inportunum : Burnouf explique: *res et aliis odiosa et ipsi imperanti gravis.* Dietsch veut que *inportunum* s'applique uniquement au despote qui gouverne par la force : *c'est une entreprise pleine de difficultés et de périls....* La suite des idées exige que l'on adopte cette dernière interprétation.

Portendant. P (1[re] leçon) *propendant.*

3. *Quærere*, ici et dans plusieurs autres passages, a le sens de *parare* avec l'idée accessoire de recherche laborieuse et active. Cf. 39, 1; 85, 30; 87, 2.

Nisi forte : cette expression, qui a souvent une valeur ironique, sert aussi parfois à marquer, comme ici, non seulement une exception, mais un fait invraisemblable.

Potentiæ paucorum. On a voulu voir dans ces mots et dans l'ensemble du passage depuis *Nam vi regere...* une allusion à la dictature de Sylla, ou à celle de César, ou même à toutes les deux. Quand on connaît les relations de Salluste avec César, on admettra difficilement qu'il se soit exprimé ainsi sur le compte de son ancien chef et de son ami. Il faut prendre garde d'altérer, en essayant de leur donner un sens trop précis, la nature de ces considérations générales : elles sont dictées à l'auteur par son expérience des révolutions; il ne songe pas à en faire l'application à tel ou tel événement particulier.

Gratificari. P (1[re] leçon) *letificari.* On s'attendrait plutôt à trouver le gérondif, mais *quem lubido tenet* équivaut à *cui lubet;* de là l'emploi de l'infinitif. Pour le sens, on peut rapprocher Cicéron, *de Rep.*, I, 44 : « populo gratificans et aliena et sua. »

IV. 1. *Ceterum.* Salluste fait un usage très fréquent de cet adverbe, particulièrement dans le *Jugurtha*, où l'on ne le rencontre pas moins de cinquante fois. Sur la variété des sens qu'il lui donne, cf. Constans, *ouv. cité*, p. 42-43.

Ex aliis negotiis, parmi les occupations de l'intelligence différentes de celles dont

in primis magno usui est memoria rerum gestarum. [2] Cujus de virtute quia multi dixere, prætereundum puto, simul ne per insolentiam quis existumet memet studium meum laudando extollere. [3] Atque ego credo fore qui, quia decrevi pro re publica ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiæ imponant, certe quibus maxuma industria videtur salutare plebem et conviviis gratiam quærere. [4] Qui si reputaverint et quibus ego temporibus magistratus adeptus sim, et quales viri idem assequi nequiverint et postea quæ genera hominum in senatum pervenerint, profecto existimabunt me magis merito quam

je viens de parler; *aliis* ne doit pas être entendu ici comme s'il y avait *ceteris* ou *reliquis*.

Memoria rerum gestarum, l'histoire. Dietsch, dans sa première édition, veut laisser à *memoria* son sens primitif et explique ainsi : *rerum, quæ ante fuerunt cognitio ac scientia*. Cette interprétation ne peut être acceptée; *negotiis*, dans ce cas, n'offrirait aucun sens.

2. *Quia... simul.* Il y a deux raisons pour lesquelles Salluste se dispense de faire l'éloge de l'histoire, d'abord parce que cet éloge a été fait bien des fois, et aussi parce qu'il craint qu'on ne lui reproche de manquer de modestie. Salluste emploie souvent *simul* dans le sens de *præterea, atque etiam*, pour lier l'un à l'autre deux membres de phrase.

Ne per insolentiam quis. Cortius et Burnouf veulent qu'il y ait ici une ellipse; d'après eux, il faudrait expliquer ainsi : *ne quis existumet me extollere memet laudando studium meum*. Mais la phrase donne un sens très satisfaisant, sans qu'il y ait lieu d'y ajouter un seul mot : *ne quis existumet memet extollere studium meum laudibus*. On peut objecter que *laudando extollere* forme pléonasme, mais on trouve les mêmes mots ainsi rapprochés *ad Herenn.* I, 5, et Cicéron, *de Invent* I, 16, 22. — *Per insolentiam* équivant à *insolenter;* de même on trouve *per injuriam*, injustement : *per scelus*, d'une manière criminelle; cf. Constans, *ouv, cité*, p. 115. Ces deux mots, bien qu'ils soient intercalés entre *ne* et *quis*, doivent se construire avec *extollere*.

3. *Atque ego* équivaut ici à *attamen ego*. Cf. Térence, *Andrienne* I, 3, 20, et le commentaire de Donat.

Tamque utili. P (1re leçon) *tam utili.*

Salutare plebem..., cf. Cicéron, *Pro Mur.* 35 et 36.

4. *Qui* ne s'applique pas seulement aux derniers détracteurs de Salluste, désignés par *certe quibus*, mais à tous.

Magistratus. P magistratû, *s* final a été effacé; les autres mss. se partagent entre les deux leçons *Magistratus* et *magistratum*.

Adeptus sim. Beaucoup de mss. donnent *sum* que Dietsch a admis dans sa seconde édition, en supprimant *et* qui suit immédiatement. Bien que cette leçon ait été acceptée par un certain nombre d'éditeurs, notamment par Wirz, avec Jordan je conserve le texte de P.

Et quales viri. En 702, l'année même où Salluste était tribun du peuple, Caton était candidat à la préture et ne fut pas élu.

Quæ genera hominum, allusion à ces centurions que César avait fait entrer dans le sénat, et aux sénateurs nommés par Antoine, après la mort de César, vers le temps où Salluste composait le *Jugurtha*. Sur le scandale causé par ces nominations qu'Antoine avait faites en falsifiant le testament de César, cf. Plutarque, *Vie d'Antoine*, 15.

Magis merito quam ignavia, cf. Corn. Népos, *Vit. Att.* 15. 3 : « ex quo judicari poterat, non inertia, sed judicio fugisse rei publicæ procurationem. » Il ne faudrait pas cependant abuser de ce rapprochement pour donner à *merito*, comme le fait Gerlach, le sens qu'a *iudicio* dans la phrase

ignavia judicium animi mei mutavisse majusque commodum ex otio meo quam ex aliorum negotiis rei publicæ venturum. [5] Nam sæpe ego audivi Q. Maxumum, P. Scipionem, præterea civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cum majorum imagines intuerentur, vehementissume sibi animum ad virtutem accendi. [6] Scilicet non ceram illam neque figuram tantam vim in sese habere, sed memoria rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere neque prius sedari, quam virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. [7] At contra quis est omnium, his moribus, quin divitiis et sumptibus, non probitate neque industria cum majoribus suis contendat? Etiam homines novi, qui antea per virtutem soliti erant nobilitatem antevenire,

de Corn. Népos. C'est *par principe* qu'Atticus vivait en dehors de la politique; Salluste laisse entendre qu'il s'en est éloigné *pour des motifs légitimes, merito, justis de causis*. Quant à l'expression composée *judicium animi mei*, qui n'a pas d'autre sens que le *judicio* de Corn. Népos, cf. Nægelsbach, *ouv. cité*, p. 60. Cet emploi de *animi* est fréquent dans Salluste, pour exprimer un sentiment qui n'est pas accidentel, qui n'est provoqué par aucune cause extérieure, mais qui est inhérent à la nature même et au caractère de celui qui l'éprouve. Cf. *Catilina*, 49, 4; 53, 1; 58, 2, etc.

5. *P. Scipionem*. Il est difficile de décider lequel des deux Africains, le vainqueur de Zama ou Scipion Émilien, Salluste veut désigner ici. On pense généralement qu'il s'agit du second. Cette opinion est fort admissible; cependant le rapprochement du nom de Fabius pourrait tout aussi bien faire songer au premier.

Præterea unit les deux membres de phrase plus fortement que ne ferait la simple conjonction *et : ego audivi cum Q. Maxumum..., tum alios civitatis nostræ præclaros viros*.

6. *Scilicet*, malgré l'opinion de Dietsch, conserve ici le sens ironique qu'il a souvent; *ils ne s'imaginaient pas* apparemment. La proposition infinitive qui suit est régie par *arbitrabantur*, compris implicitement dans la phrase précédente. Salluste commente ici la pensée de Fabius et de Scipion.

Non ceram illam neque figuram. Ce serait fausser la pensée de l'auteur que de voir ici un *hendiadys*, pour *ceram in speciem virorum, majorum fictam*. Salluste a pris soin de détacher les deux mots, parlant d'abord de la matière dont ces images étaient faites, ensuite de l'apparence que le travail de l'artiste lui avait donnée en la façonnant, *fingendo*.

In sese; ce pronom représente Fabius et Scipion, sujets logiques de la phrase.

Egregiis viris. On attendrait plutôt *sibi*; mais Salluste, oubliant son premier dessein, qui était de commenter la pensée de Fabius et de Scipion, donne à la phrase la valeur d'une maxime générale.

Eorum, ce démonstratif est appelé par l'idée d'ancêtres, contenue dans l'expression *memoria rerum gestarum*, qui équivaut à *memoria rerum a majoribus gestarum*.

Adæquaverit. P. *adæquarit*.

7. *His moribus*. P. *eis*, que Jordan a adopté. Avec Wirz, je reprends la leçon *his*, que donnent beaucoup de mss. et, en particulier, celui de Rostock.

Quin. P. (1re leçon) *qui in*.

Contendat; la leçon primitive de P était *contendant* : *n* a été effacé par le correcteur.

Antevenire, ce mot a habituellement le sens de *devancer, prévenir*; Salluste lui donne ici le sens de *surpasser, être supé-*

furtim et per latrocinia potius quam bonis artibus ad imperia et honores nituntur: [8] proinde quasi prætura et consulatus atque alia omnia hujuscemodi per se ipsa clara et magnifica sint, ac non perinde habeantur, ut eorum qui ea sustinent virtus est. [9] Verum ego liberius altiusque processi, dum civitatis morum piget tædetque : nunc ad inceptum redeo.

V. [1] Bellum scripturus sum, quod populus Romanus cum Jugurtha, rege Numidarum, gessit, primum quia magnum et atrox variaque victoria fuit, dehinc quia tunc primum superbiæ nobilitatis obviam itum est. [2] Quæ contentio divina et humana cuncta permiscuit eoque vecordiæ processit, ut studiis civilibus bellum atque vastitas Italiæ finem faceret. [3] Sed priusquam hujuscemodi rei initium expedio, pauca

rieur. qu'il a dans Plaute et aussi dans Tacite, *Ann.* IV, 18.

8. *Proinde quasi.* P. *perinde quasi.*

Qui ea. P. (1re leçon) *quia.*

9. *Liberius.* L'auteur se reproche de s'être attardé dans un développement qui excède les proportions de son ouvrage; *altius* — métaphore prise de la navigation — reproduit la même idée, mais sous une forme imagée. Gerlach rapproche ce passage de Tite-Live, XXXI, 1, 5 : « provideo animo, quicquid progredior, in vastiorem me altitudinem ac velut profundum invehi. »

Dum... piget. Burnouf explique bien le sens de cette phrase : *longius provectus sum propter dolorem et tædium, quod mihi afferunt publici mores. Dum*, en effet, ne marque pas ici simplement un rapport de simultanéité, mais aussi un rapport de cause à effet. C'est ainsi que, en français, *en* suivi d'un participe présent exprime à la fois que deux actions sont simultanées et que l'une est la conséquence de l'autre.

Ad inceptum redeo, je reviens au sujet que je me suis proposé de traiter. *Inceptum* ne signifie pas nécessairement une entreprise qui a reçu un commencement d'exécution, mais toute entreprise dont on a simplement conçu l'idée.

V. 1. *Tunc primum.* P[1] donne *primum tunc*. Il y a dans cette phrase une légère négligence : *primum* est employé deux fois dans deux sens très différents.

Nobilitatis, en marge dans P.

Obviam itum est. Depuis la mort de C. Gracchus, — car Salluste ne songe pas ici aux événements plus anciens, — la domination de la noblesse était incontestée; pour la première fois, pendant la guerre de Jugurtha, le peuple osa lui faire opposition.

2. *Vecordiæ*, déraison, folie. Cicéron, *Tuscul.* I, 9, 18 : « aliis cor ipsum animus videtur : ex quo excordes, vecordes, concordesque dicuntur. »

Bellum, allusion à la guerre sociale et à la rivalité de Marius et de Sylla.

3. *Priusquam expedio;* avec Jordan, je reproduis la leçon de P. Dietsch donne *expediam* d'après une correction de P[1] et d'autres mss. de second ordre. On emploie l'indicatif après *priusquam, antequam*, quand il s'agit d'un fait certain, quand on veut marquer non pas une intention, un but, mais un simple rapport de temps entre les deux actions. Cf. Gantrelle, *Gramm. Lat.* § 157, III, et la note de Kritz, *Catilina*, 4, 5.

Pauca supra repetam. Gerlach voit ici un hellénisme; d'après lui, *supra* serait pris substantivement. Kritz a fait justice de cette opinion ; *supra repetere* ne veut pas dire autre chose que *longe, longius repetere ;* cf. *Catilina*, 5, 9, où la même

supra repetam, quo ad cognoscundum omnia inlustria magis magisque in aperto sint. [4] Bello Punico secundo, quo dux Carthaginiensium Hannibal, post magnitudinem nominis Romani, Italiæ opes maxume adtriverat, Masinissa, rex Numidarum, in amicitiam receptus a P. Scipione, cui postea Africano cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat; ob quæ, victis Carthaginiensibus et capto Syphace, cujus in Africa magnum atque late impe-

expression est employée. L'interprétation de Gerlach a été réfutée à l'avance par Priscien, XIV, p. 994 : « *Supra*, adverbium; Sallustius, in Jugurtha : *pauca* supra *repetam*. »

Quo ad cognoscundum : la leçon de P[1] est *quod ad*, que Jordan a reçue dans son texte. La pensée que Salluste veut exprimer est celle-ci : *quo sint ad cognoscundum faciliora*; au lieu du mot simple *facilis*, il emploie *illustris*, qui fait image, et l'idée de facilité, de peine épargnée au lecteur, se retrouve dans l'expression *in aperto*. — Burnouf explique *ad cognoscundum* par le passif, *ut cognoscantur*. Il faudrait décomposer l'expression d'une autre manière, *ut ea aliquis cognoscat*, le gérondif ne pouvant jamais être pris dans un sens passif; cf. Nægelsbach, *ouv. cité*, p. 101.

4. *Post magnitudinem....* La préposition suivie d'un substantif équivaut ici à *postquam* suivi de toute une proposition : *postquam* ou *ex quo res romana magna facta erat*. La même construction se retrouve dans *Catilina*, 5, 6, et *Jugurtha*, 15, 4.

Masinissa, né en 516, mort en 605 (238-149 av. J.-C.), roi des Massyliens ou de la Numidie orientale et, après la défaite de Syphax, de la Numidie tout entière, fils de Gala ou Gaia, père de Micipsa et aïeul de Jugurtha. — On trouvera dans l'ouvrage de M. G. Boissière, *Esquisse d'une histoire de la conquête et de la domination romaines dans le nord de l'Afrique*, p. 102 sqq, un brillant portrait de Masinissa.

In amicitiam receptus; Cortius, sur la foi de quelques mss. d'ordre secondaire, donne *in amicitia*, leçon vicieuse qui a été admise par quelques éditeurs et qui est rejetée depuis longtemps; cf. sur ce point la note de Kritz. — Masinissa avait d'abord été l'allié des Carthaginois. Chassé de son royaume par Syphax, il passa en Espagne où il continua de servir la cause de Carthage jusqu'au moment où il eut avec Scipion, le premier Africain, une entrevue, à la suite de laquelle il se prononça pour l'alliance romaine. Cf. Tite-Live, XXVIII, 35.

Carthaginiensibus. P (1re leçon) *Carthaginiensis*.

Capto Syphace, Syphax, roi des Massésyliens ou de la Numidie occidentale. En 551 (203 av. J.-C.), il fut vaincu et fait prisonnier par Masinissa et par Lælius, lieutenant de Scipion, et envoyé en Italie, où il mourut à Tibur; cf. Tite-Live, XXX, 45. — En dehors même de l'épisode si connu de Sophonisbe, aimée des deux chefs numides, entraînant l'un à sa perte et sacrifiée par l'autre aux soupçons impitoyables de la politique romaine, il y a un véritable intérêt dramatique dans cette opposition perpétuelle des destinées de Masinissa et de Syphax. Ils se poursuivent et se combattent sans relâche; la haine qui les anime l'un contre l'autre, est plus forte chez eux que tout autre sentiment et il suffit que l'un entre dans l'alliance de Carthage ou de Rome pour que l'autre en sorte aussitôt. M. Boissière, *ouv. cité*, p. 148 sqq, explique cet antagonisme passionné et ces brusques changements de partis par l'influence d'une institution qui se retrouve encore aujourd'hui chez les Kabyles, l'institution des *sof*, « associations d'individus ou de peuplades, qui se compliquent toujours de quelque vieille haine contre une association adverse. » L'hypothèse est ingénieuse, mais elle aurait besoin d'être appuyée par des preuves solides, qui font défaut jusqu'ici.

Magnum, pris adverbialement; cf. Plaute, *Mil. Glor.* 3, 2, 9 : « An dormit Sceledrus intus? — Non naso quidem

rium valuit, populus Romanus quascumque urbis et agros manu ceperat, regi dono dedit. [5] Igitur amicitia Masinissæ bona atque honesta nobis permansit; sed imperi vitæque ejus finis idem fuit. [6] Dein Micipsa filius regnum solus obtinuit, Mastanabale et Gulussa fratribus morbo absumptis. [7] Is Adherbalem et Hiempsalem ex sese genuit Jugurthamque, filium Mastanabalis fratris, quem Masinissa, quod ortus ex concubina erat, privatum dereliquerat, eodem cultu quo liberos suos domi habuit.

VI. [1] Qui ubi primum adolevit, pollens viribus, decora facie, sed multo maxume ingenio validus, non se luxu neque inertiæ conrumpendum dedit, sed, uti mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu cum æqualibus certare, et, cum omnis gloria anteiret, omnibus tamen carus esse; ad hoc

nam eo *magnum* clamat; » et Virgile, *Georg.* III, 28 : « Magnumque fluentem Nilum. » — Syphax, après sa victoire sur Masinissa, s'était emparé de son royaume et avait pendant quelque temps possédé toute la Numidie.

Regi dono dedit. Il convient de rapprocher de l'assertion un peu vague de Salluste les textes plus précis de Polybe, XV, 18, et de Tite-Live, XXX, 27. Le peuple romain n'abandonna pas à Masinissa toutes les conquêtes qu'il avait faites en Afrique; plusieurs places furent rendues aux Carthaginois; Masinissa fut remis en possession de son ancien royaume, auquel il joignit celui de Syphax.

5. *Sed imperi...* Pour comprendre l'opposition marquée par *Sed*, il faut se rendre compte de la valeur du mot *imperium*, qui désigne ici la puissance de Masinissa, s'étendant sur la Numidie entière. Cet *imperium* prit fin avec lui, puisque, après sa mort, son royaume fut partagé entre ses trois fils, jusqu'au moment où tous les Numides se trouvèrent de nouveau réunis sous le sceptre de Micipsa, seul survivant. — L'obscurité que l'on a reprochée à ce passage, vient de l'extrême concision avec laquelle Salluste présente ce résumé de l'histoire de Numidie.

6. *Micipsa* succéda à son père en 605 et mourut en 636 (149-118 av. J.-C.).

Mastanabale. Je suis pour ce mot l'orthographe adoptée par tous les derniers éditeurs; Burnouf avec la plupart des anciennes éditions donne *Manastabale.* Pour tous ces noms numides, dont l'orthographe est très incertaine dans les mss., je m'abstiens d'indiquer les variantes.

7. *Quem* se rapporte à Jugurtha; la naissance de Mastanabal était légitime cf. Appien, *Pun.* 106.

Ortus. P (1re leçon) *ortum.*

Dereliquerat. P[1] donne *reliquerat*, que l'on trouve dans la plupart des mss. de second ordre et qui a été admis dans les anciennes éditions. Kritz le premier a rétabli la leçon véritable.

VI, 1. *Ingenio;* Cf. 2, 2, où l'on retrouve la même opposition entre les avantages purement extérieurs et l'ensemble des qualités de l'intelligence, que l'auteur désigne, comme ici, par *ingenium.*

Luxu, au datif. Cette forme du datif singulier de la 4e déclinaison était en usage du temps de Salluste; c'était la seule qu'approuvât César dans son traité *de Analogia.* P et P[1] ont *luxui;* il importe cependant de remarquer que dans P[1] la dernière lettre paraît avoir été ajoutée après coup, le texte primitif étant *luxu.* Fronton, *ad Ant.* 2, 6, p. 108 et Diomède p. 341, qui citent ce passage, donnent tous deux *luxu.*

pleraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire, plurumum facere, minumum ipse de se loqui. [2] Quibus rebus Micipsa, tametsi initio lætus fuerat, existumans virtutem Jugurthæ regno suo gloriæ fore, tamen, postquam hominem adulescentem, exacta sua ætate et parvis liberis, magis magisque crescere intellegit, vehementer eo negotio permotus, multa cum animo suo volvebat. [3] Terrebat eum natura mortalium, avida imperi et præceps ad explendam animi cupidinem; præterea opportunitas suæ liberorumque ætatis, quæ etiam mediocris viros spe prædæ transvorsos agit; ad hoc studia Numidarum in Jugurtham accensa, ex quibus, si tamen virum dolis interfecisset, ne qua seditio aut bellum oriretur, anxius erat.

VII. [1] His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus, quod erat Jugurtha manu promptus et appetens gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis et

Leonem, le singulier collectif pour le pluriel.

Minumum, tous les mss., à l'exception d'un seul, portent *facere et minumum;* mais *et* est omis par Fronton, *loc. cit.*, et par Macrobe, *de Diff.* p. 338 éd. Bip., qui citent ce passage. Cortius avait déjà retranché *et*, ce qui est beaucoup plus conforme aux habitudes du style de Salluste.

2. *Crescere*, grandir en puissance, en crédit; s'emploie plus ordinairement avec un nom de chose. Cf. *Catilina*, 51, 32, où *crescere* est employé, comme ici, avec un nom de personne.

Cum animo suo volvebat. Dans les phrases de ce genre, les auteurs postérieurs à Salluste retranchent le plus souvent la préposition; chez lui, elle est presque toujours exprimée. Cf. d'ailleurs l'expression *multa secum volvere.*

3. *Mediocris viros*, des hommes ordinaires, *viros moderati animi*, *modica rerum condicione contentos.*

Transvorsos agit, pousse hors du droit chemin; cf. 14, 20, et Caton, cité par Aulu-Gelle, VII, 3 : « secundæ res lætitia *transvorsos* trudere solent a recte consulendo atque intellegendo. » Lucain, en employant la même expression, la modifie légèrement et d'une manière peu heureuse, *Phars.* IV, 817-818 : « Ambitus et luxus et opum metuenda facultas *Transverso* mentem dubiam *torrente* tulerunt. »

In Jugurtham accensa, cf. Tacite, *Ann.* III, 4 : « Nihil Tiberium magis penetravit quam studia hominum accensa in Agrippinam. »

Oriretur. P *orirertur.*

VII. 1. *Neque per vim neque insidiis.* On rencontre chez Salluste de nombreux exemples de cette tournure, employée à dessein pour rompre la symétrie de la phrase; cf. 23, 1; 86, 3, etc. Badstübner, *de Sallustii dicendi genere commentatio*, p. 31, fait remarquer très justement que *per* suivi de l'accusatif équivaut souvent chez Salluste ou à un simple ablatif ou à un adverbe. C'est ce qui explique que cette locution corresponde soit à un adverbe, soit à un ablatif, quelquefois même à tous les deux : *Jug.* 4, 7 : « *furtim* et *per latrocinia* magis quam *bonis artibus* ad imperia et honores nituntur. »

Quod erat, membre de phrase qui s'applique à ce qui suit et explique à l'avance la résolution de Micipsa.

eo modo fortunam tentare. [2] Igitur, bello Numantino, Micipsa, cum populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans vel ostentando virtutem vel hostium sævitia facile eum occasurum, præfecit Numidis, quos in Hispaniam mittebat. [3] Sed ea res longe aliter ac ratus erat evenit. [4] Nam Jugurtha, ut erat inpigro atque acri ingenio, ubi naturam P. Scipionis, qui tum Romanis imperator erat, et morem hostium cognovit, multo labore multaque cura, præterea modestissume parendo et sæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, ut nostris vehementer carus, Numantinis maxumo terrori esset. [5] Ac sane, quod difficillumum in primis est, et prœlio strenuus erat et bonus consilio : quorum alterum ex providentia timorem, alterum ex audacia temeritatem adferre plerumque solet. [6] Igitur imperator omnis fere res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque eum in dies amplecti, quippe cujus neque consilium neque inceptum ullum frustra erat. [7] Huc adcedebat munificentia animi et

2. *Bello Numantino.* Numance, sur le Dorius (Douro), dans le pays des Pélendoniens. Le siège de cette ville dura quinze mois et ne prit fin qu'en 621 (133 av. J.-C.); les Romains durent envoyer contre elle Scipion Émilien, le vainqueur de Carthage.

Sævitia désigne ici le courage militaire porté au degré le plus éminent. Cf. Virgile, *Énéide*, XI, 910 : « Et sævum Æneam agnovit Turnus in armis. »

4. *Ut erat.... ingenio*, c'est-à-dire *pro ingenio suo inpigro atque acri ;* cf. *Catilina*, 31,7.

Romanis imperator erat. Ce datif doit se construire non pas seulement avec *erat*, mais avec l'expression *imperator erat*, qui équivaut à *imperabat*.

Morem hostium, la tactique des ennemis.

Pervenerat : l'auteur met ici le plus-que-parfait à cause du rapport étroit qui existe entre cette phrase et celle qui précède. L'événement trompa l'espoir de Micipsa, puisque Jugurtha était parvenu....

5. *Quorum alterum....* exemple de la construction irrégulière que les grammairiens appellent *chiasmus ;* au lieu d'opposer symétriquement les deux membres de phrase, l'auteur en intervertit l'ordre. — Pour l'idée exprimée dans toute cette phrase, cf. Thucydide, II, 40 : διαφερόντως γὰρ δὴ καὶ τόδε ἔχομεν, ὥστε τολμᾶν τε οἱ αὐτοὶ μάλιστα, καὶ περὶ ὧν ἐπιχειρήσομεν ἐκλογίζεσθαι· ὃ τοῖς ἄλλοις ἀμαθία μὲν θάρσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. — Il convient de remarquer que *audacia* est pris ici en bonne part, comme dans *Cat.* 58, 2.

6. *Quippe cujus.... frustra erat.* Contrairement à l'usage de Cicéron et de la plupart des écrivains, Salluste emploie *quippe qui* avec l'indicatif. Badstübner, *ouv. cité*, p. 41, a fait le compte des passages où cette construction se retrouve d'une manière indiscutable, sans qu'il soit possible de résoudre, en quelque sorte, la locution en détachant le relatif de la conjonction qui le précède. Il en a relevé un dans le *Catilina*, 48, 2 ; neuf dans le Jugurtha, 1,3 (cet exemple doit être écarté ; avec Dietsch et Jordan, il convient de supprimer le relatif dans cette phrase) ; 7,6 ;

ingeni sollertia, quis rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitia conjunxerat.

VIII. [1] Ea tempestate in exercitu nostro fuere conplures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi domi, potentes apud socios, clari magis quam honesti, qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore uti solus imperi Numidiæ potiretur : in ipso maxumam virtutem, Romæ omnia venalia esse. [2] Sed postquam, Numantia deleta, P. Scipio dimittere auxilia et ipse revorti domum decrevit, donatum atque laudatum magnifice pro contione Jugurtham in prætorium abduxit ibique secreto monuit, ut potius publice quam privatim amicitiam populi Romani coleret, neu quibus largiri insuesceret : periculose a paucis emi, quod multorum esset; si permanere vellet in suis artibus, ultro illi

14,10; 20,6; 28,1; 48,1; 76,1; 85,2; 86,3; un dans les fragments, III, 1, 4 (éd. Kritz). Il cherche dans le même passage à donner la raison de cette anomalie, et son explication me paraît satisfaisante : d'après lui, Salluste emploie l'indicatif, parce qu'il considère la *réalité du fait* énoncé dans la proposition relative, bien plus que le *rapport nécessaire* qui l'unit à la proposition précédente. — *Frustra erat ;* Salluste a construit assez souvent le verbe *esse* avec un adverbe, alors qu'on s'attendrait à rencontrer plutôt un adjectif; la même tournure se retrouve dans Tacite, *Ann.* I, 72; III, 28. On peut voir dans Anschütz, *Selecta capita de Syntaxi Sallustiana*, p. 36-37, la liste complète de tous les passages où Salluste a employé cette tournure; le plus remarquable se trouve dans *Jugurtha.* 85, 6, où le sujet est un nom de personne, tandis que partout ailleurs il est un nom de chose.

VIII. 1. *Factiosi.* Par *factiones*, comme par le mot grec ἑταιρίαι, on entend les coteries, les associations politiques formées en vue d'assurer dans la cité la prééminence d'un parti; par *factiosi*, on désigne ceux qui appartiennent à ces coteries et possèdent ainsi de l'influence.

Clari magis quam honesti, cf. Tacite, *Histoires*, II, 10 : « Vibius Crispus, inter *claros* magis quam inter *bonos*. »

Imperi, Dietsch (éd. de 1859) a admis dans son texte *imperio*, sur la foi d'un certain nombre de mss. de second ordre. On trouve assez fréquemment chez Salluste *potiri* construit avec le génitif : *Cat.* 47, 2 : *Jug.* 8,1; 25, 10; 74,3. Cette construction, que l'on rencontre chez les anciens poètes, et aussi chez César, *De Bell. Gall.* I, 3, 7, et Tacite, *Ann.* IV, 3, a été souvent considérée comme un archaïsme; il paraît plus exact d'y voir une façon de parler usitée dans la langue populaire.

2. *Numantia deleta.* Pressés par Scipion, les Numantins avaient été réduits à s'entr'égorger; cinquante d'entre eux seulement survécurent à la ruine de leur ville.

Abduxit. P. *adduxit.*

Publice, c.-à-d. collatis in universum populum benificiis, par des services rendus à l'État tout entier.

Privatim, entendez : donis ac muneribus singulorum gratiam captans, par des largesses individuelles.

Largiri, pris en mauvaise part, *pecunia corrumpere*. De même *largitio* est employé dans un sens défavorable, *Jug.* 15, 1 et 5; 103, 6.

Quod multorum esset, sorte de litote pour *quod universi populi esset.*

Ultro, sans que Jugurtha se donnât aucun mouvement pour les acquérir; la

et gloriam et regnum venturum; sin properantius pergeret, suamet ipsum pecunia præcipitem casurum.

IX. [1] Sic locutus cum litteris eum, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat : [2] « Jugurthæ tui, bello Numantino, longe maxuma virtus fuit, quam rem tibi certo scio gaudio esse. Nobis ob merita sua carus est; ut idem senatui et populo Romano sit, summa ope nitemur. Tibi quidem pro nostra amicitia gratulor. En habes virum dignum te atque avo suo Masinissa. » [3] Igitur rex, ubi ea, quæ fama acceperat, ex litteris imperatoris ita esse cognovit, cum virtute, tum gratia viri permotus, flexit animum suum et Jugurtham benificiis vincere adgressus est; statimque eum adoptavit et testamento pariter cum filiis heredem instituit. [4] Sed ipse paucos post annos, morbo atque ætate confectus, cum sibi finem vitæ adesse intellegeret, coram amicis et cognatis itemque Adherbale et Hiempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurtha habuisse :

même idée est contenue dans *venturum*. *Venire*, comme *obvenire*, se dit des biens qui vous arrivent d'eux-mêmes, sans qu'on les ait recherchés.

Properantius, comme *properare*, implique presque toujours une idée de précipitation, par suite, d'imprudence et de maladresse, *si inconsultius ad id, quod vellet, intenderet*. Cf. Aulu-Gelle, X, 11.

Suamet ipsum pecunia, P et P[1] *suam et ipsum pecuniam*.

IX. 2. *Ut idem sit* équivaut à *ut qui nobis carus est, etiam senatui et pop. R. carus sit*.

En, omis dans *P*.

Avo suo : on attendrait plutôt *ejus;* mais, outre que cet emploi de *suus* est conforme à l'usage de Salluste, il y a ici une intention oratoire. Scipion tient à marquer, en termes exprès, que Jugurtha, malgré l'irrégularité de sa naissance, a le droit de compter Masinissa parmi ses ancêtres, que le titre de petit-fils de Masinissa lui appartient réellement.

3. *Cum virtute*. P[1] *tum virtute*. Cortius, sur la foi d'un seul manuscrit de second ordre, donne *cum virtute viri, tum gratia*.

Gratia viri, le crédit de Jugurtha auprès des Romains.

Flexit animum suum, changea de résolution; *flectere* a ici le même sens que dans la locution *flectere iter*.

Benificiis vincere : cette expression a deux sens : 1° gagner, désarmer par des bienfaits, — c'est ainsi qu'il faut l'entendre ici; 2° surpasser en générosité, cf. 102, 11.

Statimque, il y a ici une inexactitude assez grave; Numance fut prise en 621 et Micipsa mourut en 636. Salluste lui-même, 11, 6, rapporte que l'adoption de Jugurtha doit être placée dans les trois dernières années de la vie de Micipsa; elle ne peut donc pas avoir été antérieure à 633, c'est-à-dire qu'il s'écoula plus de dix ans entre le retour de Jugurtha et le moment où il fut adopté. Pour corriger cette inexactitude, Linker a proposé de remplacer *statimque* par *tandemque*.

Heredem instituit. Jugurtha avait été élevé dans la maison de son oncle (5,7); mais Micipsa, en lui faisant une place dans son palais et dans sa famille, ne l'avait pas cependant appelé à partager sa succession.

X. [1] « Parvom ego, Jugurtha, te, amisso patre, sine spe, sine opibus in regnum meum accepi, existumans non minus me tibi quam liberis, si genuissem, ob benificia carum fore; neque ea res falsum me habuit. [2] Nam, ut alia magna et egregia tua omittam, novissume rediens Numantia meque regnumque meum gloria honoravisti tuaque virtute nobis Romanos ex amicis amicissumos fecisti; in Hispania nomen familiæ renovatum est; postremo, quod difficillumum inter mortalis est, gloria invidiam vicisti. [3] Nunc, quoniam mihi natura finem vitæ fecit, per hanc dexteram, per regni fidem moneo obtestorque te, uti hos, qui tibi genere propinqui, benificio meo fratres sunt, caros habeas, neu malis alienos adjungere quam sanguine conjunctos retinere. [4] Non exercitus neque thesauri præsidia regni sunt, verum

X. 1. *Ego, Jugurtha, te.* Beaucoup de mss. de second ordre portent *ego te Jugurtha*, qui a été admis dans un certain nombre d'éditions. Cortius avait déjà donné ces mots dans leur ordre véritable. *In regnum meum accepi* (P[1] *meum regnum*, leçon qui paraît préférable à Wirz, bien qu'il tienne *meum* pour suspect), je t'ai appelé à l'héritage de ma couronne. Afin de se créer plus de titres à la reconnaissance de Jugurtha, Micipsa confond ici volontairement deux faits bien distincts et séparés par un intervalle de plusieurs années : l'hospitalité donnée par lui à Jugurtha dans son palais (5,7) et l'adoption dont il est question dans le chapitre précédent.

Liberis si genuissem. Ici encore, Salluste est en contradiction avec lui-même. Les termes dont il s'est servi 5,7, laissent entendre qu'Adherbal et Hiempsal étaient déjà nés, quand Jugurtha fut recueilli dans la maison de Micipsa, — circonstance que ce dernier semble oublier ici. Pour remédier à cet embarras, plusieurs éditeurs ont supprimé *liberis*, malgré l'accord de tous les mss. Dietsch (éd. de 1859) corrige *liberis* en *liberos;* je ne vois pas en quoi ce changement améliore le texte. En reconnaissant que la suppression de *liberis* absout Salluste du reproche de contradiction, il ne me paraît pas possible d'admettre un changement aussi grave, d'autant plus que l'auteur, dans tout ce début du *Jugurtha*, a commis plusieurs erreurs du même genre.

Ea res. Dietsch, *Comm.* p. 74, propose de supprimer *eà*, mais ses raisons ne semblent pas décisives.

Falsum me habuit; falsum est ici le participe parfait passif de *fallo;* cf. 85,20. Cette périphrase du parfait actif a plus de force que la forme simple; elle implique une idée de durée, de permanence.

2. *Novissume* doit se construire avec *honoravisti.*

Honoravisti, dans le *Vaticanus*, *oneravisti.*

Nomen familiæ renovatum est, allusion aux exploits de Masinissa en Espagne, pendant la seconde guerre punique.

Invidiam vicisti. Micipsa parle ici en général; il est évident qu'il ne fait pas allusion au changement qui s'était opéré dans ses propres dispositions.

3. *Per regni fidem*, c'est-à-dire *per eam fidem, qua esse decet me, qui regnum obtineo.*

Obtestorque te, uti. P[1]. *obtestorque te ut.*

4. *Non exercitus neque thesauri.* Ces idées et celles qui suivent immédiatement sont empruntées au discours que prononce Cyrus en mourant. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 7,6 sqq.

amici, quos neque armis cogere neque auro parare queas: officio et fide pariuntur. [5] Quis autem amicior quam frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris? [6] Equidem ego vobis regnum trado firmum, si boni eritis; sin mali, inbecillum: nam concordia parvæ res crescunt, discordia maxumæ dilabuntur. [7] Ceterum ante hos te, Jugurtha, qui ætate et sapientia prior es, ne aliter quid eveniat providere decet. Nam in omni certamine qui opulentior est, etiamsi accipit injuriam, tamen, quia plus potest, facere videtur. [8] Vos autem, Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem et enitimini, ne ego meliores liberos sumpsisse videar quam genuisse. »

XI. [1] Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta locutum intellegebat et ipse longe aliter animo agitabat, tamen pro tempore benigne respondit. [2] Micipsa paucis post diebus moritur. Postquam illi more regio justa magnifice fecerant, reguli in unum convenerunt, ut inter se de cunctis negotiis disceptarent. [3] Sed Hiempsal, qui minumus ex illis erat, natura ferox et jam antea ignobilitatem Jugurthæ, quia

Parare.... pariuntur. On trouvera les deux mêmes mots ainsi rapprochés, 31, 17; cf. Cicéron, *de Fin.* I, 20, 66: « ratio monet amicitias *parare*, quibus *partis* confirmatur animus. » — Remarquez, d'ailleurs, que l'expression *parere* dans le second membre de phrase est beaucoup plus juste que ne serait *parare;* elle contient l'idée d'une acquisition lente et laborieuse: on se fait peu à peu des amis par des témoignages réitérés et soutenus de bon vouloir, *officio*, et d'attachement, *fide.*

5. *Tuis.* P. (1re leçon) *tuus.*

7. *Qui ætate.* P. (1re leçon) *quia etate.*

Aliter, euphémisme pour *male;* on emploie dans le même sens *secus;* cf. 20,5.

8. *Colite, observate.* Priscien, qui cite ce passage, vol. II, p. 455 (éd. Keil), met la conjonction *et* entre les deux verbes; on la trouve aussi dans plusieurs mss. d'ordre inférieur. — Ce discours a été imité par Hérodien, IV, 5, qui fait tenir à peu près le même langage à Marc-Aurèle mourant. On rapporte aussi que Septime-Sévère, sur le point de mourir, aurait fait lire, sans plus de succès d'ailleurs, à ses fils, Caracalla et Géta, le discours que Salluste met ici dans la bouche de Micipsa.

XI. 1. *Ficta.* Micipsa était sincère, quand il exhortait ses héritiers à la concorde; il n'y a de faux et d'affecté dans son discours que les sentiments d'amitié qu'il témoigne à Jugurtha.

2. *Paucis post diebus:* c'est le seul endroit où Salluste fasse usage de cette tournure; partout ailleurs, il met l'ablatif seul ou, s'il exprime *post*, c'est comme préposition et avec l'accusatif.

Justa. P. (1re leçon) *juste.*

Fecerant: par l'emploi du plus-que-parfait, l'auteur marque que les deux actions ne se succédèrent pas immédiatement.

3. *Ferox.* P. *forox.*

Ignobilitatem Jugurthæ, cf. 5, 7.

materno genere inpar erat, despiciens, dextra Adherbalem adsedit, ne medius ex tribus, quod apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret. [4] Dein tamen, ut ætati concederet fatigatus a fratre, vix in partem alteram transductus est. [5] Ibi cum multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jacit, oportere quinquenni consulta et decreta rescindi; nam per ea tempora confectum annis Micipsam parum animo valuisse. [6] Tum idem Hiempsal placere sibi respondit; nam ipsum illum tribus proxumis annis adoptatione in regnum pervenisse. [7] Quod verbum in pectus Jugurthæ alius quam quisquam ratus erat descendit. [8] Itaque ex eo tempore ira et metu anxius moliri, parare atque ea modo cum animo habere, quibus Hiempsal per dolum caperetur. [9] Quæ ubi tardius procedunt neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo inceptum perficere.

Inpar. P. *impari*.

4. *Fatigatus*, c'est-à-dire *precibus assiduis victus*; cf. 14, 20; 73, 2; 111, 3.

Transductus est, expression elliptique pour *reductus est ut ad partem alteram transiret*.

5. *Ibi*, là, dans cette entrevue. L'auteur reprend le récit de la conférenee interrompue un moment par la querelle de préséance qu'avait soulevée Hiempsal.

Jacit : les infinitifs qui suivent sont régis par *dicens*, dont l'idée est contenue dans *jacit*. L'emploi du mot *jacit* indique que cette proposition est introduite brusquement, à l'improviste, par Jugurtha au milieu de la discussion; c'est une sorte de piège qu'il tend à ses interlocuteurs pour leur donner l'occasion de manifester leurs sentiments.

Quinquenni équivaut à *proximi quinquenni*; il s'agit des cinq dernières années du règne de Micipsa; l'idée est précisée dans la phrase suivante, *tribus proxumis annis*.

Parum animo valuisse, cf. 65,3 : *hominem ob morbos animo parum valido*. Dans le même chapitre, § 1, la même idée est encore exprimée, mais en termes différents : « morbis confectus et ob eam causam mente paulum imminuta. »

6. *Adoptatione*, forme plus rare que *adoptione*, donné par plusieurs mss. de second ordre. On aurait tort cependant d'y voir un archaïsme; *adoptatio* a été employé deux fois par Cicéron : *Tusc*. I, 14, 31, et *Pro Balbo*, 25, 57. Dietsch, toujours préoccupé de ne laisser subsister aucune inexactitude et aucune contradiction dans le récit de Salluste, a proposé d'effacer *adoptatione*.

7. *Verbum*, dans le sens de *vox* ou de *dictum*, appartient à la langue populaire et ne se retrouve guère que chez les comiques.

Altius.... descendit, cf. Virgile, *Én*. I, 30-31 : « manet *alta* mente repostum Judicium Paridis. »

Ratus erat. La suite des événements montra combien Jugurtha avait été irrité de ces paroles, ce que l'on n'avait pas pu soupçonner au moment même; telle est l'idée qu'exprime ce plus-que-parfait.

8. *Parare*, au sens neutre : faire des préparatifs.

Cum animo habere, cf. 6,2 et la note.

Caperetur; malgré le voisinage de *dolum*, *capere* est pris ici au propre et n'a pas le sens de *tromper* qu'il a souvent.

9. *Inceptum*, sur le sens de ce mot, cf. 4, 9 et la note.

XII. [1] Primo conventu, quem ab regulis factum supra memoravi, propter dissensionem placuerat dividi thesauros finisque imperi singulis constitui. [2] Itaque tempus ad utramque rem decernitur, sed maturius ad pecuniam distribuendam. Reguli interea in loca propinqua thesauris alius alio concessere. [3] Sed Hiempsal in oppido Thirmida forte ejus domo utebatur, qui, proxumus lictor Jugurthae, carus acceptusque ei semper fuerat; quem ille casu ministrum oblatum promissis onerat inpellitque, uti tanquam suam visens domum eat, portarum clavis adulterinas paret; — nam veræ ad Hiempsalem referebantur —; ceterum, ubi res postularet, se ipsum cum magna manu venturum. [4] Numida mandata brevi conficit atque, uti doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. [5] Qui postquam in ædis inrupere,

XII. 1. *Finisque imperi singulis constitui*. Après la mort de Masinissa, ses trois fils s'étaient seulement partagé les attributions de la royauté, le royanme lui-même restant indivis, cf. Appien, *Punica*, 106. Après la mort de Micipsa, ses héritiers s'aperçoivent, dès leur première entrevue, qu'ils sont en désaccord, et c'est à un véritable démembrement de la Numidie qu'il s'agit de procéder.

2. *Decernitur*. Micipsa était mort en 636; les événement que Salluste raconte dans ce chapitre sont de 637. Il y eut donc un certain intervalle, quoique l'historien ne le dise pas en termes exprès, entre la première conférence des trois princes et le moment où ils fixent une date pour procéder au partage des trésors et du royaume.

Propinqua thesauris. P. *proprinqua tehesauris*.

3. *In oppido Thirmida* (P. Thyrmida). L'emplacement de cette ville de la Numidie est inconnu.

Proxumus lictor, celui des licteurs qui, marchant derrière les autres, se trouvait le plus rapproché du magistrat; il était comme son homme de confiance et le chef des licteurs. Salluste se sert, par analogie, de cette expression toute romaine pour désigner un des officiers de Jugurtha, qui lui était le plus étroitement attaché et sur le dévouement duquel il pouvait compter.

Ei se rapporte à Jugurtha. Le mot *forte* indique clairement que Hiempsal n'avait eu aucun motif particulier, personnel, pour choisir ce logis de préférence.

Casu..., phrase très concise. Le dévouement de cet officier était acquis depuis longtemps à Jugurtha; le seul rôle que joue le hasard dans cette affaire, c'est de permettre à Jugurtha de mettre ce dévouement à l'épreuve, son homme de confiance étant devenu, par une circonstance fortuite, l'hôte d'Hiempsal.

Onerat ne désigne pas, comme *fatigare*, 11, 5, une insistance importune et fatigante, mais la grandeur et la magnificence des promesses faites par Jugurtha; cf. Tite-Live, xxiv, 13, et Tacite, *Histoires*, I, 25. — *Onerat inpellitque* équivaut à *onerat ita ut inpellat :* Cortius, qui n'a pas bien compris cette liaison, efface *inpellit*, comme contraire aux habitudes de brièveté de Salluste.

Suam domum dépend à la fois de *visens* et de *eat*. — C'est à dessein que l'auteur à détaché *suam;* les allées et venues de l'émissaire de Jugurtha ne peuvent être suspectes, puisqu'il vient chez lui, dans sa propre demeure.

Referebantur. P *referabantur*. L'imparfait marque la répétition de l'action; chaque soir, on remettait les clefs de la maison à Hiempsal.

5. *Inrupere*. P *irrumpere*.

divorsi regem quærere, dormientis alios, alios occursantis interficere, scrutari loca abdita, clausa effringere, strepitu et tumultu omnia miscere; cum interim Hiempsal reperitur occultans se tugurio mulieris ancillæ, quo initio pavidus et ignarus loci perfugerat. Numidæ caput ejus, uti jussi erant, ad Jugurtham referunt.

XIII. [1] Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divolgatur; Adherbalem omnisque, qui sub imperio Micipsæ fuerant, metus invadit; in duas partes discedunt Numidæ; plures Adherbalem secuntur, sed illum alterum bello meliores. [2] Igitur Jugurtha quam maxumas potest copias armat, urbis partim vi, alias voluntate imperio suo adjungit, omni Numidiæ imperare parat. [3] Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde fratris et fortunis suis, tamen fretus multitudine militum parabat armis contendere. [4] Sed ubi res ad certamen

Divorsi, dans son sens étymologique, *dis*, *vortere*, équivaut à *discurrentes*.

Interim est exprimé afin de mieux marquer que toutes ces actions sont simultanées.

Tugurio doit être considéré comme un ablatif de moyen plutôt que comme un ablatif de lieu; par ce mot, qui se retrouve 18,5, il faut entendre, non pas une chambre, mais une sorte de petite cabane, distincte de l'habitation principale.

Mulieris ancillæ. Dans les constructions de ce genre, celui des deux substantifs qui exprime l'idée la plus générale se place toujours le premier. Cf. Servius, *ad Verg. Æn.* I, 409 : « Ut in Sallustio *in tugurio mulieris ancillæ*. Bene addidit *mulieris*. At si dicas in tugurio *ancillæ mulieris*, erit superfluum *mulieris*. Ancilla enim et condicionem ostendit et sexum. »

XIII. 1. *Adherbalem omnisque...* Tous sont également effrayés, mais cette crainte produit des effets différents; les uns se rangent autour d'Adherbal, dans l'espoir qu'il pourra les protéger contre Jugurtha; les autres embrassent le parti de Jugurtha, comme étant le plus fort. Le passage me paraît offrir ainsi un sens très satisfaisant, sans qu'il y ait lieu de recourir à la conjecture, d'ailleurs ingénieuse, de P. Thomas : « Adherbalem metus invadit : om« nesque qui sub imperio Micipsæ... »

2. *Quam maxumas potest*; le dernier mot n'est pas surabondant. Jugurtha ne lève pas le plus grand nombre de troupes possible, d'une manière vague et générale, mais les troupes les plus nombreuses qu'il peut lever, étant données les circonstances et ses ressources. Cf. *Catilina*, 4, 3 : « De Catilinæ conjuratione quam verissume *potero*, dicam. »

Partim... alias, variété dans l'expression, affectée par Salluste.

3. *Senatum docerent de cæde... Docere*, qui se construit ordinairement avec deux accusatifs, prend l'ablatif avec *de* dans le sens de *instruire*, *informer quelqu'un de quelque chose*.

Tamen fait ressortir ce qu'il y a d'incohérent et de contradictoire dans la conduite d'Adherbal; après avoir procédé par voie juridique, par un appel porté devant le sénat, il a recours aux armes.

Parabat. Tous les mss. de Nonius, qui cite ce passage, p. 288 (*éd. Quicherat*), donnent *sperabat;* leçon évidemment vicieuse que le dernier éditeur s'est bien gardé de reproduire.

venit, victus ex prælio profugit in provinciam ac deinde Romam contendit. [5] Tum Jugurtha, patratis consiliis, postquam omnis Numidiæ potiebatur, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum Romanum neque advorsus iram ejus usquam nisi in avaritia nobilitatis et pecunia sua spem habere. [6] Itaque paucis diebus cum auro et argento multo Romam legatos mittit, quis præcipit, primum uti veteres amicos muneribus expleant, deinde novos adquirant, postremo quæcumque possint largiundo parare ne cunctentur. [7] Sed ubi Romam legati venere et ex præcepto regis hospitibus aliisque, quorum ea tempestate in senatu auctoritas pollebat, magna munera misere, tanta conmutatio incessit, ut ex maxuma invidia in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret. [8] Quorum pars spe, alii præmio inducti singulos ex senatu ambiundo nitebantur, ne gravius in eum consuleretur. [9] Igitur ubi legati satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur. Tum Adherbalem hoc modo locutum accepimus :

XIV. « [1] Patres conscripti, Micipsa pater meus moriens mihi præcepit, uti regni Numidiæ tantum modo procurationem existimarem meam, ceterum jus et imperium ejus

4. *In provinciam*, la province romaine, formée, après la troisième guerre punique, du territoire de Carthage ; cf. 19, 7.

5. *Potiebatur* équivaut ici à *possidere, être maître de... tenir en sa puissance*. L'auteur a mis l'imparfait parce qu'il s'agit de marquer un fait qui dure et se prolonge. — *Omnis Numidiæ* est la leçon primitive de P, corrigée ensuite en *omni Numidia*. P¹ porte *omni Numidia*.

6. *Paucis diebus*, sc. *post Adherbalis fugam*.

Præcipit. P. *præcepit*.

Quæcumque possint... ne cunctentur; ils ne devaient pas hésiter à acheter tous les appuis que l'on peut avoir pour de l'argent, y compris le secours des personnes ; car le neutre *quæcumque* ne les exclut nullement.

7. *Munera*. P *numera* et 1re leçon *numere*.

Incessit ; c'est à tort que l'on a hésité sur l'origine de cette forme, que les uns rattachent à *incedo*, les autres à *incesso*. Le parfait de *incesso* ne saurait être que *incessivi*.

8. *Quorum* a pour antécédent *nobilium*, dont l'idée est contenue dans *nobilitatis*.

Ne gravius... consuleretur équivaut à *ne gravius in eum senatus consultum fieret*.

9. *Senatus datur*, expression consacrée ; *dare senatum*, donner une audience devant le sénat.

XIV. 1. *Regni*. P (1re leçon), *regnum*.

Procurationem. Cicéron, *Pro Cæcina*, 20, 57, définit ainsi le mot *procurator :* « alieni juris vicarius ». Adherbal fait entendre qu'il se considère comme l'intendant des Romains, ceux-ci étant les vrais maîtres de la Numidie. Les deux mots qui suivent, *jus* et *imperium*, reviennent sur la même idée pour l'exprimer avec plus de force.

penes vos esse; simul eniterer domi militiæque quam maxumo usui esse populo Romano, vos mihi cognatorum, vos adfinium loco ducerem : si ea fecissem, in vostra amicitia exercitum, divitias, munimenta regni me habiturum. [2] Quæ cum præcepta parentis mei agitarem, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissumus, contempto imperio vostro, Masinissæ me nepotem et jam ab stirpe socium atque amicum populi Romani regno fortunisque omnibus expulit. [3] Atque ego, patres conscripti, quoniam eo miseriarum venturus eram, vellem potius ob mea quam ob majorum meorum benificia possem a vobis auxilium petere, ac maxume deberi mihi benificia a populo Romano, quibus non egerem; secundum ea, si desideranda erant, uti debitis uterer. [4] Sed quoniam parum tuta per se ipsa probitas est, neque mihi in manu fuit Jugurtha qualis

Adfinium loco; avec Jordan et Dietsch, je suis ici la leçon du *Vaticanus;* P et P[1] ont *in adfinium locum;* d'autres mss. portent *in affinium loco.* — *Loco* est à l'ablatif et non au datif, pour *in locum.* Devant *loco,* employé au sens figuré comme ici, la préposition *in* se supprime presque toujours. Après *ducerem,* qui équivaut à *putarem, existimarem,* il faut sous-entendre *esse.*

Munimenta regni n'est pas une apposition aux deux mots précédents, mais un troisième terme de l'énumération.

2. *Præcepta... agitarem*, c'est-à-dire *totus essem in eis præceptis observandis.* Il faut se garder de considérer *præcepta parentis mei* comme une apposition à *quæ,* ainsi que Gerlach semble l'avoir fait; *quæ* et *præcepta* doivent, au contraire, être joints dans l'explication.

3. *Atque ego*... Voici la suite des idées : Réduit à implorer votre protection, je voudrais avoir des titres personnels à votre reconnaissance et ne pas être contraint d'invoquer les services de mes ancêtres; mais ce que je voudrais avant tout, *maxume,* ce serait vous avoir rendu des services dont je n'aurais pas à réclamer le salaire, et en seconde ligne, *secundum ea,* ne recourir à votre appui qu'après l'avoir mérité par moi-même. — La seconde partie de la phrase complète et corrige la première; les sentiments qu'exprime d'abord Adherbal, sont ceux qui lui sont imposés par les circonstances; il exprime ensuite ceux que son âme lui dicterait véritablement et sur lesquels il aimerait à régler sa conduite, s'il n'était pas en butte à la mauvaise fortune.

Eo miseriarum; cf. 1, 5 : « et eo magnitudinis procederent; » 5, 2 : « eoque vecordiæ processit. » Cette construction ne paraît se rencontrer en latin qu'à partir de Salluste et de Tite-Live; elle est inconnue à César et à Cicéron. Cf. Constans, *ouv. cité,* p. 130.

Possem. P *posse me;* la première leçon de P[1] est *possem*, corrigé ensuite en *posse me; possem* n'est donné que par quelques manuscrits de second ordre. Jordan, pour justifier la leçon qu'il a adoptée, rapproche de ce passage *Jug.* 24, 9, où la même construction est employée.

Uti se construit avec *debitis :* comme une dette. Quant à *uterer,* il se rattache, comme *possem,* directement à *vellem.* On remarquera le changement de construction; entre ces deux subjonctifs, Salluste a intercalé l'infinitif *deberi,* régi également par *vellem.*

4. *Sed.* P *se.*

Neque mihi in manu fuit, c.-à-d. *neque per me stetit,* il n'a pas dépendu de moi.

foret, ad vos confugi, patres conscripti, quibus, quod mihi miserrumum est, cogor prius oneri quam usui esse. [5] Ceteri reges aut bello victi in amicitiam a vobis recepti sunt, aut in suis dubiis rebus societatem vostram adpetiverunt; familia nostra cum populo Romano bello Carthaginiensi amicitiam instituit, quo tempore magis fides ejus quam fortuna petunda erat. [6] Quorum progeniem vos, patres conscripti, nolite pati me, nepotem Masinissæ, frustra a vobis auxilium petere. [7] Si ad impetrandum nihil causæ haberem præter miserandam fortunam, quod, paulo ante rex genere, fama atque copiis potens, nunc deformatus ærumnis, inops, alienas opes expecto, tamen erat majestatis populi Romani prohibere injuriam neque pati cujusquam regnum per scelus crescere. [8] Verum ego eis finibus ejectus sum, quos majoribus meis populus Romanus dedit, unde pater et avos meus una vobiscum expulere Syphacem et Carthaginiensis. Vostra benificia mihi erepta sunt, patres

Prius se construit avec *esse* et non avec *cogor* : bien malgré moi, je vous suis à charge avant d'avoir pu vous rendre service.

5. *In amicitiam* ; *in* est omis dans P.

Familia ; la leçon primitive de P était *familiam*, puis la dernière lettre a été effacée.

Quo tempore... petunda erat, celui qui, dans ces circonstances, recherchait l'alliance des Romains, s'attachait à cette amitié elle-même, *fides*, plutôt qu'à leur fortune; *magis* est ici dans le sens de *potius*. — *Petunda* équivaut à un adjectif verbal en *bilis;* c'est le sens que prend souvent le participe en *dus*, dans les verbes qui signifient *souhaiter*, *désirer* et quelques autres.

6. *Quorum* se rapporte à *familia ;* cf. 13, 8. On remarquera de plus la double apposition, *quorum progeniem*, *nepotem Masinissæ*, venant renforcer le sens de *me*. Il n'y a pas lieu d'admettre l'opinion de Linker, qui voudrait effacer *nepotem Masinissæ*.

7. *Si*, dans le sens de *etiamsi :* quand même.

Tamen erat; cet imparfait de l'indicatif, employé dans le sens du conditionnel au lieu de l'imparfait du subjonctif, sert à marquer avec plus de force l'obligation qui s'impose aux Romains. La confiance d'Adherbal est telle qu'il considère la chose comme certaine; il ne se borne pas à supposer que les Romains lui doivent leur protection; il l'affirme.

Majestatis. P[1] (1re leçon) *malefactis*.

Per scelus; dans P, il y avait primitivement entre ces deux mots *se*, qui a été effacé ensuite.

8 *Verum ego. .* Il y a là un raisonnement *a fortiori ;* les Romains doivent leur protection à tous ceux qui sont injustement attaqués; à plus forte raison, ils la doivent à Adherbal, dont les ancêtres ont rendu tant de services à la République.

Pater et avos : des trois fils de Masinissa, c'est Gulussa, et non Micipsa, qui avait hérité des talents militaires de son père, et c'est lui qui prêta aux Romains le concours le plus actif pendant la troisième genre Punique ; cf. Appien, *Punica*, 106, et *Livii Epit.*, L.

Expulere, P (1re leçon) *explere*.

conscripti, vos in mea injuria despecti estis. [9] Eheu me miserum! Hucine, Micipsa pater, benificia tua evasere, ut quem tu parem cum liberis tuis regnique participem fecisti, is potissimum stirpis tuæ extinctor sit? Nunquamne ergo familia nostra quieta erit? Semperne in sanguine, ferro, fuga vorsabitur? [10] Dum Carthaginienses incolumes fuere, jure omnia sæva patiebamur: hostes ab latere, vos amici procul, spes omnis in armis erat. Postquam illa pestis ex Africa ejecta est, læti pacem agitabamus, quippe quis hostis nullus erat, nisi forte quem vos jussissetis. [11] Ecce autem ex inproviso Jugurtha, intoleranda audacia, scelere atque superbia sese ecferens, fratre meo atque eodem propinquo suo interfecto, primum regnum ejus sceleris sui prædam fecit, post, ubi me eisdem dolis nequit capere, nihil minus

In mea injuria, au sens objectif, comme toujours chez Salluste : *dans l'injure qui m'est faite...*

9. *Hucine... evasere*, c'est-à-dire *talemne exitum habuere?*

Parem cum liberis, construction insolite, au lieu du datif sans préposition. Toutefois, cet emploi de *cum* se comprend facilement : non seulement Micipsa avait fait de Jugurtha l'égal de ses deux fils, mais il avait établi entre tous les trois une véritable communauté de droits et d'intérêts. Cf. 9, 3 : *pariter cum filiis heredem instituit;* 68, 2; 106, 5. Cicéron a aussi employé la même construction, *Brut.* 59, 215 : « erant ei quædam ex his paria cum Crasso, » et surtout *Philip.*, I, 14, 34 : « libertate esse parem cum ceteris, principem dignitate. »

Tuis : ce mot, qui paraît suspect à Dietsch (éd, de 1859) et qui manque dans quelques mss., est donné par P et P¹. Il a été omis par Arusianus qui cite ce passage, p. 253 (éd. Lindemann).

Numquamne, leçon de P¹; dans P, *ne*, d'abord omis, a été ajouté postérieurement. Kritz retranche *ne*, qui lui paraît faire double emploi avec *ergo*.

In ferro.. vorsabitur, expression hardie pour *in prœliis vorsabitur*. Plusieurs éditions portent *versabimur*, que donnent plusieurs mss. de second ordre et qui est aussi la première leçon de P¹.

10. *Jure*, naturellement, comme il était juste de s'y attendre dans de pareilles conditions. Cf. Cicéron, *Tusc.*, III, 15, 31 : « Jure erat semper (Socratis) idem vultus, cum mentis... nulla fieret mutatio. »

Ab latere (P *a latere*) n'a pas d'autre sens ici que *proxume* et s'oppose à *procul*.

Nisi forte quem vos jussissetis; on explique généralement cette phrase ainsi : nisi forte *eum quem* vos jussissetis... »; M. Riemann (Revue crit., 12 septembre 1881) suggère une autre explication, qui est préférable; pour lui, *quem* est ici le pronom indéfini *aliquem*. Dans *jussissetis*, il faut voir le subjonctif de la répétition; cf. *Jug.*, 58, 3. De plus, on remarquera que *nisi forte* n'a pas ici le sens ironique; *forte* ne sert qu'à présenter l'idée de la manière la plus générale.

Sese, omis dans P.

Atque eodem. *Idem* a, dans ces sortes de phrases, à peu près la valeur de *etiam* et appelle l'attention sur les mots qui suivent : après avoir tué mon frère, qui était *aussi* son parent.

Regnum ejus, expression qui peut paraître singulière, le frère d'Adherbal n'ayant pas régné; mais l'auteur a le droit de parler du royaume de Hiempsal, puisque la division de la Numidie était décidée en principe, bien que l'on n'eût pas encore procédé au partage; cf. 12, 1 et 2.

Nequit; le *Vaticanus* a *non quit*.

quam vim aut bellum expectantem in imperio vostro, sicut videtis, extorrem patria, domo, inopem et coopertum miseriis effecit, ut ubivis tutius quam in meo regno essem. [12] Ego sic existumabam, patres conscripti, uti prædicantem audiveram patrem meum : qui vostram amicitiam diligenter colerent, eos multum laborem suscipere, ceterum ex omnibus maxime tutos esse. [13] Quod in familia nostra fuit, præstitit, uti in omnibus bellis adesset vobis; nos uti per otium tuti simus, in vostra manu est, patres conscripti. [14] Pater nos duos fratres reliquit; tertium, Jugurtham, benificiis suis ratus est conjunctum nobis fore. Alter eorum necatus est, alterius ipse ego manus inpias vix effugi. [15] Quid agam? Aut quo potissumum infelix adcedam? Generis præsidia omnia extincta sunt; pater, uti necesse erat, naturæ concessit; fratri, quem minume decuit, propincus per scelus vitam eripuit; adfinis, amicos, propincos ceteros meos alium alia clades obpressit; capti ab Jugurtha, pars in

In imperio vostro équivaut à *vobis imperantibus*, *cum vos imperetis*.

Coopertum, expression employée par Salluste à plusieurs reprises, *Catilina*, 23, 1, et *Hist. fragm. inc.* 85 (éd. Kritz); d'après ce dernier passage et la manière dont il est cité par Aulu-Gelle, II, 17, 7, il est permis de supposer que Salluste, en faisant usage de cette expression, imite Caton, qui l'avait employée avant lui.

Ut a ici la valeur de *ita quidem ut*; c'est la conséquence de toute la proposition précédente.

Tutius; pour cet emploi de l'adverbe, au lieu de l'adjectif, avec le verbe *esse*, cf. 7, 6 et la note. — On peut rapprocher de ce passage Cicéron *Ad Att.*, XIV, 22 : « mihi videntur ubivis tutius quam in senatu fore. »

12. *Sic existumabam*, telle était ma conviction; *sic* annonce la proposition infinitive qui suit et n'est nullement en corrélation avec *uti*.

Diligenter, omis par Cortius, sur la foi de quelques mss. inférieurs.

Laborem; la leçon du *Vaticanus* est *laboris*.

13. *Quod in familia nostra fuit, præstitit*; je ne puis partager l'opinion des éditeurs qui veulent que *quod* soit pris ici dans un sens restrictif, et la phrase de Salluste équivaut simplement à *familia nostra præstitit quod penes ipsam fuit*. — *Uti.. adesset*, qui vient ensuite, est l'explication de cette proposition.

In vostra manu, cf. *ibid.*, 4 et la note.

14. *Pater... effugi*. La pensée est celle-ci : j'avais deux frères; de ces deux frères, l'un a été tué, l'autre est devenu mon ennemi et je n'ai pu qu'à grand'peine échapper à ses coups. Au lieu d'exprimer simplement l'idée dans la première partie de la phrase, l'auteur la décompose, afin de mieux flétrir la conduite de Jugurtha : des deux frères d'Adherbal, l'un est son frère véritable, l'autre est son frère par adoption, grâce aux bienfaits de Micipsa.

15. *Necesse erat*. P *necessærant*.

Naturæ. P *natura*.

Quem minume decuit; la phrase complète serait : *fratri, is quem minume decuit, propinquus.... Quem* se rattache à *is*, véritable sujet de la phrase, *propinquus* devant être considéré comme une apposition.

crucem acti, pars bestiis objecti sunt; pauci, quibus relicta est anima, clausi in tenebris cum mærore et luctu morte graviorem vitam exigunt. [16] Si omnia, quæ aut amisi aut ex necessariis advorsa facta sunt, incolumia manerent, tamen, si quid ex inproviso mali adcidisset, vos inplorarem, patres conscripti, quibus pro magnitudine imperi jus et injurias omnis curæ esse decet. [17] Nunc vero exul patria, domo, solus atque omnium honestarum rerum egens, quo adcedam aut quos adpellem? Nationesne an reges, qui omnes familiæ nostræ ob vostram amicitiam infesti sunt? an quoquam mihi adire licet, ubi non majorum meorum hostilia monumenta pluruma sint? Aut quisquam nostri misereri potest, qui aliquando vobis hostis fuit? [18] Postremo Masinissa nos ita instituit, patres conscripti, ne quem coleremus nisi populum Romanum, ne societates neu fœdera nova

Objecti, P (1re leçon) *adjecti*.

16. *Si omnia...*, raisonnement *a fortiori*, dont la seconde partie est marquée par *nunc vero :* quand même j'aurais conservé tous les appuis que j'ai perdus, c'est à votre protection que j'aurais recours, si je venais à être frappé de quelque malheur subit; à plus forte raison, je dois vous invoquer, maintenant que j'ai tout perdu.

Quæ est le régime de *amisi;* mais, grâce à la place que l'auteur lui a donnée, ce mot domine toute la phrase incidente, de telle sorte que Salluste a pu se dispenser de le répéter comme sujet de *facta sunt*. Cf. 31, 18, où le relatif n'est exprimé qu'une seule fois, comme ici, et joue un double rôle dans la phrase.

Ex necessariis, au neutre, s'opposant à *advorsa;* cependant, dans ce passage, il est dit aussi des personnes, le neutre étant employé pour exprimer l'idée d'une manière plus générale. Adherbal songe à la mort ou à la défection de tous ceux qui auraient dû être ses appuis, et particulièrement à Hiempsal (*quæ amisi*) et à Jugurtha (*quæ ex necessariis advorsa facta sunt*), qui, au lieu de rester son ami, s'est tourné contre lui.

17. *Omnium honestarum rerum*, tout ce qui convient à ma dignité et à mon titre de roi.

Adcedam; malgré l'accord de tous les mss., on a voulu parfois substituer à *adcedam* dans ce passage, *accidam* sur la foi de Donat, *ad Ter. Hecyr.* III, 3, 18; la véritable leçon a déjà été maintenue par Cortius.

Nationesne an reges ; la leçon de P, P1 et du *Vaticanus* est *aut*, qui a été admis par Dietsch (éd. de 1859) ; *an* n'est donné que par un certain nombre de mss. de second ordre.

Majorum meorum hostilia monumenta, des souvenirs qui attestent que mes ancêtres y ont combattu, *quæ testentur maiores meos ei terræ quondam hostes fuisse*.

Aut quisquam; il est facile de s'expliquer pourquoi l'auteur a mis *aut*, et non *an*. La première interrogation est développée dans les deux phrases qui suivent : *nationesne* (correspondant à *quos appellem*) ; *an quoquam...* (correspondant à *quo adcedam*). Le premier développement étant terminé, c'est une nouvelle interrogation que l'auteur pose par *aut quisquam....*

18. *Instituit* équivaut à *instituit dicens, præcipiens ;* de là cette double construction par le subjonctif et par la proposition infinitive.

Societates ; la leçon primitive de P paraît avoir été *societatem*.

Neu est la leçon du *Vaticanus :* P et P1, ainsi que la plupart des mss. de second

acciperemus, abunde magna præsidia nobis in vostra amicitia fore : si huic imperio fortuna mutaretur, una occidundum nobis esse. [19] Virtute ac dis volentibus magni estis et opulenti; omnia secunda et obœdientia sunt; quo facilius sociorum injurias curare licet. [20] Tantum illud vereor, ne quos privata amicitia Jugurthæ, parum cognita, transvorsos agat; quos ego audio maxuma ope niti, ambire, fatigare vos singulos, ne quid de absente incognita causa statuatis : fingere me verba et fugam simulare, cui licuerit in regno manere. [21] Quod utinam illum, cujus inpio facinore in has miserias projectus sum, eadem hæc simulantem videam, et aliquando aut apud vos aut apud deos inmortalis rerum humanarum cura oriatur : ne ille, qui nunc sceleribus suis ferox atque præclarus est, omnibus malis excruciatus, inpietatis in parentem nostrum, fratris mei necis mearumque miseriarum gravis pœnas reddat! [22] Jamjam, frater animo meo carissume, quamquam tibi inmaturo et unde minume decuit vita erepta est, tamen lætandum magis quam dolendum puto casum tuum : [23] non enim regnum,

ordre, ont *ne*. Quoi qu'il en soit, avec Jordan et Dietsch, je crois devoir adopter *neu*, les deux mots *societates* et *fœdera* n'offrant pas un sens tellement différent qu'il convienne de les séparer nettement l'un de l'autre, comme on le fait en introduisant dans le texte la conjonction *ne*.

Mutaretur, P. *muteretur*.

19. *Virtute ac dis volentibus :* il convient de remarquer ici le rapprochement d'un ablatif de cause et d'un ablatif absolu.

Sociorum injurias, c'est-à-dire *sociis illatas injurias*.

Curare, donner son attention à quelque chose, ne pas négliger ; l'expression complète serait *sociorum injurias curare depellendas aut ulciscendas*.

20. *Quos*, pour *aliquos*.

Transvorsos agat, cf. 6,3.

Incognita causa, expression juridique : sans que l'affaire ait été instruite.

Fingere.... simulare.... ces infinitifs sont régis par *dicentes*, dont l'idée est contenue dans *fatigare*; rapprochez de l'expression *fingere verba*, celle de *ficta loqui*, 11,1, qui a la même signification.

21. *Quod utinam :* dans cette locution, comme dans *quod si*, *quod ni*, *quod* est intraduisible et ne sert qu'à marquer plus fortement la liaison des phrases.

Ne, particule affirmative. L'ordre des idées est celui-ci : si ce vœu que je forme venait à s'accomplir, alors certes Jugurtha porterait la peine de ses crimes.

Sceleribus porte à la fois sur *ferox* et sur *præclarus*. Ce dernier mot n'est pas pris en mauvaise part, comme l'ont cru certains commentateurs. Il ne faut pas entendre par là que Jugurtha a une mauvaise renommée, « mais qu'il est fier de ses crimes et, à cause d'eux, glorifié par la foule, toujours prompte à applaudir le succès » (Riemann, *Revue critique*, art. cité).

22. *Unde* équivaut à *a quo;* pour la construction et l'explication de cette phrase, cf. *ibid.* § 15 et la note.

23. *Non enim regnum.... amisisti*, sorte de zeugma, amené par le mouvement ora-

sed fugam, exilium, egestatem et omnis has, quæ me premunt ærumnas cum anima simul amisisti. At ego infelix, in tanta mala præcipitatus ex patrio regno, rerum humanarum spectaculum præbeo, incertus quid agam, tuasne injurias persequar, ipse auxili egens, an regno consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet. [24] Utinam emori fortunis meis honestus exitus esset neu jure contemptus viderer, si defessus malis injuriæ concessissem; nunc neque vivere lubet, neque mori licet sine dedecore. [25] Patres conscripti, per vos, per liberos atque parentis vostros, per majestatem populi Romani subvenite mihi misero, ite obviam injuriæ, nolite pati regnum Numidiæ, quod vostrum est, per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere. »

XV. [1] Postquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quam causa freti, paucis respondent : Hiempsalem ob sævitiam suam ab Numidis interfectum; Adherbalem ultro bellum inferentem, postquam superatus

toire. L'idée complète est celle-ci : en mourant, tu n'as pas perdu le trône, mais tu as été préservé de l'exil....

Rerum humanarum; cf. 38,9 : *memorem humanarum rerum;* et 104, 2 : *ignari humanarum rerum.* Salluste emploie toujours cette expression pour montrer les vicissitudes et l'instabilité des choses humaines. Ainsi *rerum humanarum spectaculum præbeo* équivaut à : *qui me intuentur, res humanas, quam fluxæ incertæque sint, spectant.*

Incertus quid agam; c'est à dessein que l'auteur emploie *quid* et non *utrum*, qui, au premier abord, semblerait exigé par la grammaire; il se propose non d'annoncer le développement qui suit, mais de marquer, d'une manière générale, l'incertitude et les perplexités d'Adherbal.

Regno..., non pas « mon royaume, » mais « ma dignité royale »; s'oppose à *tuasne injurias.* Adherbal se déclare tout aussi impuissant à défendre ses propres intérêts qu'à venger le meurtre de son frère.

Cujus a pour antécédent *ego*, sujet non exprimé de *consulam*, et détermine les génitifs *vitæ necisque. Opibus alienis* doit s'entendre, non pas de Jugurtha, mais des Romains : me conduirai-je en roi, quand c'est d'une protection étrangère (de la protection de Rome) que dépend ou ma vie ou ma mort?

24. *Neu jure;* je me sépare ici du texte de Jordan, qui donne *neu vivere*, d'après une conjecture de Gruter, admise par Cortius, Kritz et la plupart des anciennes éditions. La leçon *neu jure*, que l'on trouve dans les éditions les plus récentes, a pour elle l'autorité des mss. (dans P. *ne vivere* est une correction et le texte primitif paraît avoir été *neu jure*, que l'on trouve aussi dans P[1] et dans le *Vaticanus*); de plus elle donne un sens plus satisfaisant : *On aurait le droit* de mépriser Adherbal, s'il se donnait la mort pour échapper à ses malheurs.

Nunc, dans l'état actuel des choses.

25. *Per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere*, tomber en dissolution par l'effet de cette fureur de crimes et de meurtres, qui sévit dans notre famille.

XV, 1. *Interfectum.* P *infectum.*

sit, queri quod injuriam facere nequivisset; Jugurtham ab senatu petere, ne se alium putarent ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua ponerent. [2] Deinde utrique curia egrediuntur. Senatus statim consulitur. Fautores legatorum, præterea senatus magna pars, gratia depravata, Adherbalis dicta contemnere, Jugurthæ virtutem extollere laudibus : gratia, voce, denique omnibus modis pro alieno scelere et flagitio, sua quasi pro gloria, nitebantur. [3] At contra pauci, quibus bonum et æquom divitiis carius erat, subveniundum Adherbali et Hiempsalis mortem severe vindicandam censebant; [4] sed ex omnibus maxume Æmilius Scaurus, homo nobilis, inpiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum, ceterum vitia sua callide occultans. [5] Is postquam videt regis largitionem famosam inpudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne polluta licentia

Putarent, syllepse : le pluriel est amené par l'idée de *senatores*, contenue dans *senatu*.

Ante facta sua ponerent, construction archaïque, au lieu de la construction ordinaire, *anteponere alicui aliquid*. Cf. Ennius, cité par Cicéron, *De Officiis*, I, 24, 84 : « non hic ponebat rumores ante salutem ».

2. *Fautores legatorum* désigne ceux d'entre les sénateurs qui ont été gagnés directement par les promesses ou l'argent des députés de Jugurtha (13,8 : pars spe, alii præmio inducti); *magna pars gratia depravata* s'applique à ceux qui, sans être des partisans habituels de Jugurtha, ont été gagnés par l'influence des premiers (*ibid.* : singulos ex senatu ambiundo).

Senatus magna pars; quelques éditeurs ont cru devoir retrancher *senatus*, parce que ce mot dans les mss. est placé tantôt avant *magna pars*, tantôt après; quelquefois il est intercalé entre *magna* et *pars;* ailleurs encore, il est complètement omis. Je reproduis, avec Jordan, le texte de P, où cependant, au lieu de *pars*, on lit *pras*.

Contemnere, parler avec mépris, s'oppose à *extollere laudibus*. Cf. Cicéron, *Pro Mur.*, 7,15 : « contempsisti L. Murenæ genus, extulisti tuum. »

Nitebantur : l'imparfait, ainsi placé après plusieurs infinitifs historiques, présente un fait qui les résume.

4. *Scaurus*. M. Æmilius Scaurus, consul en 639 (115) et prince du sénat. Cicéron, dans plusieurs passages, parle dans les termes les plus élogieux de son caractère et de ses talents comme orateur et comme écrivain, tout en laissant entendre (*De Oratore*, II, 70, 283) que ses contemporains lui reprochaient son avidité. On trouvera dans le recueil de H. Peter, *Historicorum romanorum relliquiæ*, I, p. CCLII-CCLX, tous les textes qui ont rapport à Scaurus. Il semble bien, d'après ces textes, que Salluste, qui juge si sévèrement Scaurus, a raison contre Cicéron, qui le comble de louanges. Cet ambitieux austère, qui portait une loi contre le luxe de la table et vantait la simplicité des premiers âges (il jouait les Fabricius, dit M. Mommsen), était au fond tout aussi corrompu que la plupart de ses contemporains; seulement, il était plus habile à sauver les apparences. Sincèrement ou par calcul, Cicéron n'a vu ou n'a voulu voir que l'extérieur du personnage; Salluste, guidé peut-être par sa haine contre l'aristocratie, a été plus clairvoyant ou a usé de moins de ménagements.

5. *Quod in tali re solet*. Selluste, avec *quod solet*, *ut solet*, n'exprime jamais *fieri*.

Polluta licentia, un abus scandaleux. D'après Salluste, ce n'est pas un scrupule d'honnêteté, mais la crainte seule de se

invidiam accenderet, animum a consueta lubidine continuit.

XVI. [1] Vicit tamen in senatu pars illa, quæ vero pretium aut gratiam anteferebat. [2] Decretum fit uti decem legati regnum, quod Micipsa obtinuerat, inter Jugurtham et Adherbalem dividerent. Cujus legationis princeps fuit L. Opimius, homo clarus et tum in senatu potens, quia consul, C. Graccho et M. Fulvio Flacco interfectis, acerrume victoriam nobilitatis in plebem exercuerat. [3] Eum Jugurtha tametsi Romæ in inimicis habuerat, tamen adcuratissume recepit; dando et pollicendo multa perfecit, uti fama, fide, postremo omnibus suis rebus commodum regis anteferret. [4] Reliquos legatos eadem via adgressus, plerosque capit : paucis

compromettre qui retient Scaurus; il est, suivant lui, du nombre de ceux qui pensent que : « Le scandale du monde est ce qui fait l'offense; Et ce n'est pas pécher que pécher en silence. »

XVI. 1. *Vero*, à peu près synonyme de *æquo*, *recto*. Cf. Horace, *Epist.* I, 7, 97 : Metiri se quemque suo modulo ac pede *verum* est. »

2. *Obtinuerat.* Il arrive souvent à Salluste, dans le style indirect, de mettre à l'indicatif le verbe de la proposition subordonnée, soit pour marquer plus nettement qu'il s'agit d'un fait positif et réel, soit que l'on doive, — et c'est le cas dans ce passage, — considérer cette proposition subordonnée comme une sorte de parenthèse qu'ouvre l'historien, reprenant la parole pour son propre compte. La même construction se trouve fréquemment dans César : *De Bello Gall.* I, 10,1 ; 28,4 ; 38, 1; II, 4,10; III, 2,1; V, 53, 6, VI, 10, 5; VII, 55,4.

Dividerent. Cet emploi de l'imparfait du subjonctif après *decretum fit*, c'est-à-dire après un présent, s'explique par ce fait que *fit* est un présent historique, qui peut se construire tantôt comme un présent, tantôt comme un parfait.

Legationis. P *largitionis.*

L. Opimius, consul en 633 (121 av. J.-C.); ce fut lui qui vainquit le parti populaire, alors dirigé par C. Gracchus et M. Fulvius Flaccus, et il traita les vaincus avec une extrême rigueur.

Consul. P *consuls.*

Victoriam... exercuerat, avait abusé de la victoire. Cf. *Catilina*, 38, 9 : « utrique victoriam crudeliter exercebant. » — *Exercere aliquid* équivaut à *nimio atque injusto studio aliquam rem tractare.*

3. *In inimicis*; cf. 15, 3. Opimius avait fait partie de la minorité du sénat, hostile à Jugurtha. — P et P[1] donnent *in amicis*, et c'est d'ailleurs la leçon de la plupart des mss.; leçon évidemment vicieuse, que Cortius a encore admise dans son texte, tout en la jugeant suspecte, et qui est rejetée depuis longtemps par tous les éditeurs, comme étant en contradiction avec les mots qui suivent immédiatement.

Fama, fide... anteferret équivaut à *fama, fide... commodum regis potius haberet.* L'ablatif est amené par le comparatif, dont l'idée est contenue dans *anteferret*. La leçon n'est pas douteuse; *famæ, fide* (datif contracté) n'est donné que par quelques mss. inférieurs. M. Riemann (*Revue critique*, art. cité) préfère le datif; malgré son autorité, je persiste à croire que cette correction n'est pas nécessaire. Kritz, après Cortius, rapproche du texte de Salluste ce passage de Cicéron, *Pro Balbo*, 8, 21 : « cum magna pars in eis civitatibus fœderis sui libertatem civitate anteferret » ; mais les meilleures éditions de Cicéron donnent *civitati*. Il n'y a donc pas lieu de faire usage de ce rapprochement.

4. *Adgressus... capit*, métaphores prises de l'art militaire. La conscience des ambassadeurs est comparée à une place forte qu'attaque Jugurtha, et dont il s'empare sans trop de difficulté.

carior fides quam pecunia fuit. [5] In divisione, quæ pars Numidiæ Mauretaniam attingit, agro virisque opulentior, Jugurthæ traditur; illam alteram specie quam usu potiorem, quæ portuosior et ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit.

XVII. [1] Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere et eas gentis, quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit, attingere. [2] Sed quæ loca et nationes ob calorem aut asperitatem, item solitudines minus frequentata sunt, de eis haud facile compertum narraverim; cetera quam paucissimis absolvam. [3] In divisione orbis terræ plerique in parte tertia Africam posuere, pauci tantummodo Asiam et Europam esse, sed Africam in Europa. [4] Ea finis habet ab occidente fretum nostri maris et Oceani, ab ortu solis declivem

5. *Mauretaniam.* La Maurétanie correspond au Maroc actuel; c'est donc la partie occidentale de la Numidie, qui est attribuée à Jugurtha.

Opulentior. P *epulentior.*

Possedit, prit possession; vient, non de *possideo*, mais de *possido.* — M. Ihne (*Römische Geschichte*, 5e *vol.*, p. 119-120) n'admet pas l'accusation que porte ici Salluste contre Opimius et ses collègues. D'après lui, Opimius n'aurait pas trahi les intérêts de la république. Sans doute, comme le dit l'historien latin, la région adjugée à Adherbal était moins fertile et moins populeuse, mais elle était limitrophe de la province romaine, tandis que Jugurtha était rejeté dans l'ouest, vers les confins de la Maurétanie. Or, la question importante pour la république, c'était d'avoir sur les frontières de la province un voisin paisible comme Adherbal, et de la mettre ainsi à l'abri des invasions soudaines de Jugurtha. Il y a une part de vérité dans cette explication; je ne crois pas cependant que le témoignage de Salluste doive être écarté. C'était agir avec une indifférence coupable que de n'établir aucune différence entre Jugurtha et Adherbal, entre l'agresseur et la victime. Une pareille politique, si elle n'était pas contraire aux intérêts de la république, — ce qui est fort douteux, — était du moins préjudiciable à l'honneur du nom romain.

XVII, 1. *Africæ situm*, la géographie de l'Afrique.

Exponere dépend de *postulare.* Avec *postulare*, comme avec *hortari*, *monere* et autres verbes de même signification, Salluste emploie volontiers l'infinitif, au lieu de *ut* suivi du subjonctif.

2. *Quæ.., minus frequentata sunt* équivaut à *quæ minus adiri solent :* qui ne sont guère visités par les voyageurs.

Haud facile retombe sur *narraverim.*

Compertum, des notions certaines, reposant sur des témoignages dignes de foi. Il faut remarquer ce neutre singulier, qui équivaut à *quicquam*, *quod compertum sit.*

3. *In parte tertia Africam posuere*, ont considéré l'Afrique comme une troisième partie du monde, distincte des deux autres.

Esse. Cet infinitif est régi par *judicaverunt*, dont l'idée est contenue dans *posuere.* Quant au système géographique, auquel Salluste fait allusion ici, il a été soutenu par Varron, dans son traité *De ling. lat.*, IV, 6 : « Ut omnis natura in cælum et terram divisa est, sic cæli regionibus terra in Asiam et Europam. »

Africam in Europa. Cf. Lucain, *Pharsale*, IV, 411 : « Tertia pars rerum Libye, si credere famæ Cuncta velis; at si ventos cælumque sequaris, Pars erit Europæ. »

4. *Fretum nostri maris et Oceani*, le détroit de Gadès, aujourd'hui le détroit de Gibraltar.

latitudinem, quem locum Catabathmon incolæ adpellant. [5] Mare sævom, inportuosum, ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus, cælo terraque penuria aquarum. [6] Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum; plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiere : nam morbus haud sæpe quemquam superat; ad hoc malifici generis pluruma animalia. [7] Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique postea adcesserint, aut quo modo inter se permixti sint, quamquam ab ea fama, quæ

Catabathmon (P *cathabathmon*), καταβαθμός, de κατὰ et de βαίνω, la descente. Il s'agit du vaste plateau en pente (declivem latitudinem), qui s'étend entre la Cyrénaïque et l'Égypte, cette dernière contrée faisant partie de l'Asie dans les idées des anciens. Cf. Pomponius Méla, I, 8 : Catabathmos, vallis devexa in Ægyptum, finit Africam.

5. *Ager frugum fertilis.* L'Afrique, comme la Sicile et l'Égypte, est devenue plus tard un des greniers du peuple romain.

Pecori. P, 1re leçon, *pecora*, corrigé en *pecori.*

Arbori infecundus. Ce datif a paru inexplicable à certains commentateurs. Cortius donne *arbori*, mais beaucoup d'éditeurs, parmi lesquels Kritz, donnent *arbore*, sur la foi d'Arusianus, qui cite ce passage, p. 230 (éd. Lindemann); d'autres donnent *arborei* (ancienne orthographe pour *arbore*). Avec Jordan et la plupart des éditeurs qui sont venus après lui, je maintiens *arbori*, qui est la leçon de P. Le datif peut s'expliquer très facilement, d'autant plus qu'il est en quelque sorte amené par le voisinage de *bonus pecori;* l'expression de Salluste équivaut à *parum aptus*, *parum idoneus arbori.* On peut rapprocher Virgile, *Géorgiques*, IV, 128-129 : « Nec fertilis illa juvencis, Nec pecori opportuna seges, nec commoda Baccho. » On a voulu quelquefois voir dans *juvencis* un ablatif, mais M. Benoist y voit avec raison un datif. Cf. la note de son édition et la thèse de M. Antoine, *De casuum syntaxi Vergiliana*, p. 137. — *Arbori* est un singulier collectif, comme *leonem;* cf. 6, 1.

6. *Plerosque senectus dissolvit :* le verbe est très bien choisi pour marquer l'action lente de la vieillesse. — Le témoignage de Salluste est confirmé par les inscriptions; en 1861, on avait déjà recueilli 55 épitaphes de centenaires dans la seule Numidie, et, dans le nombre, trois qui parlaient de 120 ans, une de 131 ans, une autre de 132 ans. (Rapport de M. Chabouillet, sur les travaux des sociétés savantes des départements, section d'archéologie, séance du 3 avril 1880.)

Nisi qui... interiere, à l'exception de ceux qui sont morts de mort violente, avant d'avoir atteint l'âge où se font sentir les effets de la vieillesse; c'est ainsi qu'il faut expliquer le parfait *interiere*, où l'on a vu quelquefois à tort un parfait d'habitude, pour *qui interire solent.*

Nam morbus...; ad hoc malifici..., il y a dans toute la construction de cette phrase une certaine négligence; le premier membre, *nam morbus...*, correspond à *plerosque senectus;* le second, *ad hoc malifici*, à *bestiis interiere.*

7. *Sed*, particule adversative dont le sens est fort clair. Jusqu'ici, en parlant de la géographie de l'Afrique, de son climat, de ses productions et de ses habitants, Salluste a pu donner des renseignements certains; désormais, à propos de l'origine des différentes populations africaines, il n'exposera plus que des hypothèses, dont il n'accepte pas l'entière responsabilité. Telle est l'opposition marquée par *sed* entre les deux parties de la description, l'une nettement affirmative, l'autre un peu conjecturale.

Mortales, sur cet emploi de *mortales* dans Salluste, au lieu de *homines*, cf. Constans, *ouv. cité*, p. 22-23.

Fama, quæ plerosque obtinet, la tradition généralement acceptée; dans ce cas, *obtinet* s'emploie plus souvent sans régime.

plerosque obtinet, divorsum est, tamen uti ex libris Punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est, utique rem sese habere cultores ejus terræ putant, quam paucissimis dicam. Ceterum fides ejus rei penes auctores erit.

XVIII. [1] Africam initio habuere Gætuli et Libyes, asperi incultique, quis cibus erat caro ferina atque humi pabulum uti pecoribus. [2] Ei neque moribus neque lege aut imperio

Divorsum est : le sujet est *id quod dicturi sumus*, compris implicitement dans l'ensemble de la phrase.

Hiempsalis; le génitif ici ne marque pas la possession, mais bien que ces livres étaient considérés comme étant l'œuvre de Hiempsal. Il s'agit de Hiempsal II, père de ce Juba qui prit parti pour Pompée et fut vaincu à Thapsus. Le fils du vaincu de Thapsus, Juba II, écrivit en grec un grand nombre d'ouvrages, auxquels les géographes et les historiens postérieurs ont fait beaucoup d'emprunts.

Interpretatum; on trouve de même ce participe passé employé au sens passif par Cicéron, *De Legibus*, II, 12, 29 : « Nos prope idem græcum interpretatum nomen tenemus. » — *Nobis* est un datif *commodi*; Salluste n'a pas traduit lui-même ces livres du roi Hiempsal; il les a fait traduire pour son usage.

XVIII. 1. *Africam initio*... Il y a bien des obscurités, des puérilités même dans ce récit; on peut cependant, sous ces noms bizarres de Mèdes, de Perses, d'Arméniens, et sous ces étymologies plus bizarres encore retrouver quelques indications générales qui s'accordent assez bien avec les découvertes de la science contemporaine, par laquelle, d'ailleurs, le problème est loin d'être complètement résolu. En dégageant le texte de Salluste des hypothèses dont il est surchargé, et en le ramenant à sa plus grande simplicité, on distingue trois périodes dans cette histoire de la population de l'Afrique : 1° *Gætuli et Libyes*, ce sont les Autochthones, ancêtres des Kabyles actuels, race singulièrement persistante et vivace, qui conserve encore aujourd'hui une physionomie très différente de celle des deux autres populations de l'Algérie; 2° *Medi, Persæ et Armenii*, les débris de l'armée d'Hercule : peut-être y a-t-il ici un vague souvenir d'une antique migration; il semble que, sous la pression d'une invasion, venue du Nord, vers l'an 1600 av. J.-C., quelques peuplades gauloises aient dû passer en Espagne, refoulant devant elles les habitants de ce pays, qui, en partie, seraient passés en Afrique par le détroit de Gadès; l'Afrique aurait reçu ainsi une population aryenne, dont les descendants, bien reconnaissables à leurs yeux bleus, se retrouvent encore sur plusieurs points de l'Atlas et particulièrement dans l'Aurès; 3° *Phœnices*, les colons phéniciens, survenus beaucoup plus tard et qui ont occupé le littoral. Sans se porter garant de l'exactitude des assertions de Salluste, il est permis de remarquer que les recherches de la science moderne tendraient, dans une certaine mesure, à les confirmer; cf. Berlioux, *les Atlantes*, Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon, 1883, fasc. 1, p. 16 sqq.

Gætuli et Libyes (P donne tantôt *Lybies*, tantôt *Libies*); ce sont les habitants primitifs de l'Afrique, que Salluste paraît diviser en deux tribus : les Gétules, à l'ouest, près de l'Océan; les Libyens, à l'est des premiers.

2. *Neque moribus neque lege aut imperio* : c'est à dessein que l'auteur a employé *aut* dans le troisième membre, au lieu de répéter *neque*. Il n'y a pas opposition entre trois idées différentes, mais seulement entre deux idées, la seconde étant subdivisée en deux parties. La pensée est celle-ci : toute société ou bien est régie par des mœurs, des coutumes non écrites, mais généralement acceptées (*moribus*), ou bien est régulièrement et complètement constituée; dans ce dernier cas, elle forme un État, régi par la loi (*lege*) ou

cujusquam regebantur : vagi, palantes, quas nox coegerat sedes habebant. [3] Sed postquam in Hispania Hercules, sicuti Afri putant, interiit, exercitus ejus, conpositus ex variis gentibus, amisso duce ac passim multis sibi quisque imperium petentibus, brevi dilabitur. [4] Ex eo numero Medi, Persæ et Armenii, navibus in Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavere. [5] Sed Persæ intra Oceanum magis, eique alveos navium invorsos pro tuguriis habuere, quia neque materia in agris neque ab Hispanis emundi aut mutandi copia erat : [6] mare magnum et ignara lingua commercio prohibebant. [7] Ei paulatim per conubia Gætulos secum miscuere; et quia sæpe temptantes agros alia, deinde alia loca petiverant, semet ipsi Nomadas adpellavere.

par le despotisme d'un seul (*imperio*). — Cf. *ibid.* 72, 2; 74, 1; 85, 29; *Hist. fr.* I, 88 (éd. Kritz).

Vagi, palantes : les deux mots se trouvent encore rapprochés 44, 5 pour exprimer, comme ici, l'idée d'une dispersion complète, d'un manque absolu de cohésion. *Vagari* se dit de ceux qui, n'ayant pas de demeures fixes, voyagent perpétuellement; *palari* a le même sens, mais avec une idée accessoire de dissémination; il se dit proprement des troupeaux qui se dispersent dans les pâturages, pour chercher leur nourriture.

Quas nox coegerat ; il faut suppléer *habere*, dont l'idée est contenue dans *habebant.* — On peut rapprocher de ce passage Virgile, *Géorg.* III, 339-343.

3. *Multis sibi quisque...* : je résume l'explication qui est donnée de ce passage par M. Constans, *ouv. cité*, p. 69, d'après Kritz : ce nominatif, intercalé dans une proposition à l'ablatif absolu, est inexplicable grammaticalement; pour s'en rendre compte, il faut considérer *sibi quisque* comme une sorte de locution toute faite, qui équivaut à peu près à un adverbe et dont la forme dès lors n'est plus influencée par la construction de l'ensemble de la phrase. — Au contraire, M. Riemann (*art. cité*) est d'avis que le sens ainsi que la grammaire exigent que l'on fasse de *quisque* un ablatif pluriel, pour *quibusque ;* il est sans exemple, en effet. qu'un nominatif ainsi placé ne s'appuie sur rien. C'est à cette dernière opinion que je m'arrête.

4. *Medi, Persæ...*; il ne faut pas attacher une trop grande importance à ces noms propres, pas plus qu'à celui d'Hercule; *Medi*, en particulier, semble avoir été appelé uniquement par le désir d'expliquer, tant bien que mal, l'origine du mot *Mauri.*

Armenii; P *Armeni;* de même, plus bas, § 9 : *Armenis.*

Locos. Dans ce cas, l'usage classique est d'employer la forme *loca;* Salluste préfère le masculin.

6. *Ignara*, au sens passif; de même, 52, 4; 93, 3; 103, 6. On trouve également chez Tacite, *Annales*, III, 69 : « non quidem sibi *ignara* quæ de Silano vulgabantur.

Commercio (P *commertio*) *prohibebant*, interdisaient entre eux toutes relatinos. Avec *prohibere*, on rencontre plus souvent l'ablatif précédé de *ab;* Salluste préfère construire ce verbe avec l'ablatif sans préposition; cf. 67, 1. De même, Virgile, *Énéide*, I, 540 : « hospitio prohibemur arenæ, » et *passim.*

7. *Secum*, omis dans P.

Temptantes agros. Ces voyages avaient pour but (c'est ce qu'indique ici, comme souvent, le participe présent) de reconnaître les ressources du pays; ce sont des voyages d'exploration.

Alia loca. P (1re leçon) *alio loco.*

Ipsi. P *ipsos.* Ce mot est inexact. Le nom de Nomades, Νόμαδες, a été appliqué

[8] Ceterum adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. [9] Medis autem et Armeniis adcessere Libyes — nam ei propius mare Africum agitabant, Gætuli sub sole magis, haut procul ab ardoribus — eique mature oppida habuere : nam freto divisi ab Hispania mutare res inter se instituerant. [10] Nomen eorum paulatim Libyes conrupere, barbara lingua Mauros pro Medis adpellantes. [11] Sed res Persarum brevi adolevit ac postea nomine Numidæ, propter multitudinem a parentibus digressi, possedere ea loca, quæ proxuma Carthaginem Numidia adpellatur. [12]

par les Grecs de Sicile aux habitants de cette partie de l'Afrique septentrionale, et c'est de là que les Romains ont formé leur mot de *Numidæ*.

8. *Mapalia*, huttes; ce mot est d'origine africaine, et l'on écrit aussi *magalia;* cf. Virgile, *Énéide*, IV, 259. — Cf. aussi Caton, *Origines*, IV, p. 78 (éd. H. Peter, *hist. rom. rell.*) : « Mapalia vocantur ubi habitant [Pœni] ; ea quasi cohortes rotundæ sunt. »

Tecta, P *tecto*. — On peut rapprocher le passage où Quinte-Curce, VII, 3, 9, décrit les huttes que se construisaient les habitants de la région du Paropamisus : « Ceterum structura, latior ab imo, paulatim incremento operis in artius cogitur, ad ultimum in carinæ maxime modum coit. »

9. *Medis autem et Armeniis adcessere Libyes :* je reproduis le texte de Jordan, conforme aux meilleurs mss. ; *adcessere* a ici à peu près le sens de *coaluerunt*, s'unirent à..., se mélangèrent avec.... C'est pour lui avoir donné le sens de *se conferre ad aliquem* (V. Badstübner, *ouv. cité*, p. 17) que beaucoup d'éditeurs, suivant l'exemple de Glareanus, ont adopté : *Medi autem et Armenii adcessere Libyes* (à l'accusatif), que donnent seulement des mss. d'ordre inférieur.

Ei représente ici les Libyens; un peu plus loin, au contraire, *eique* représente les Mèdes et les Arméniens.

Gætuli. P *gentuli*.

Ab ardoribus, la zone torride.

Freto s'oppose à *mare magnum* du § 9; cette opposition et la place même qu'occupe *freto* dans la phrase, doivent lui faire conserver toute sa valeur : « séparés par un simple détroit. »

Inter se; ce pronom se rapporte non seulement à *Medi et Armenii*, mais aussi à *Hispani*, dont l'idée est contenue dans *Hispania*.

11. *Possedere*, cf. 16, 3 et la note.

Quæ me paraît être au pluriel neutre; quant au singulier *appellatur*, il s'explique très régulièrement par l'accord du verbe avec le substantif attribut; cf. Gantrelle, *Gramm. lat.*, § 80, 4, remarque 5.

Proxuma Carthaginem. Malgré l'accord des meilleurs mss. (P et P[1] ont *proxime Carthaginem*), la plupart des éditeurs et Jordan lui-même donnent, *proxuma Carthagine*, sur la foi d'Arusianus, qui cite ainsi ce passage, p. 252, éd. Lindemann. Cette correction ne me paraît pas justifiée : 1° comme le fait remarquer Riemann (*art. cité*), le témoignage d'Arusianus prouve simplement qu'il avait l'ablatif dans son exemplaire du *Jugurtha ;* 2° Diomède, qui cite également le passage (p. 410, éd. Keil), donne *proxima Carthagini ;* si l'on devait s'écarter des mss., je ne vois pas pourquoi l'on ne préférerait pas le datif à l'ablatif; 3° des trois autres passages du *Jugurtha*, où l'on veut trouver également *proxumus* employé avec l'ablatif, il y en a deux, 76, 6, et 94, 5, où *oppido* et *muro* sont vraisemblablement des datifs; quant au troisième, 19, 4, *proxumi Hispania*, c'est encore sur la foi d'Arusianus que l'ablatif y a été introduit, mais les meilleurs ms. portent *Hispaniam* ou *Hispanias*. Il reste encore le fragment des *Hist.*, IV, 31 : C. Verres littora *Italia propinqua* firmavit » ; mais

Deinde utrique, alteris freti, finitumos armis aut metu sub imperium suum coegere, nomen gloriamque sibi addidere; magis ei, qui ad nostrum mare processerant, quia Libyes quam Gætuli minus bellicosi. Denique Africæ pars inferior pleraque ab Numidis possessa est; victi omnes in gentem nomenque imperantium concessere.

XIX. [1] Postea Phœnices, alii multitudinis domi minuendæ gratia, pars imperi cupidine, sollicitata plebe et aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim aliasque urbis in ora marituma condidere eæque brevi multum auctæ, pars originibus suis præsidio, aliæ decori fuere. [2] Nam de Carthagine silere melius puto quam parum dicere, quoniam alio properare tempus monet. [3] Igitur ad Catabathmon, qui locus Ægyptum ab Africa dividit, secundo mari prima Cyrene est, colonia Theræon, ac deinceps duæ Syrtes inter-

Riemann tient la leçon *Italia* pour très suspecte. En somme, toute la question se réduit à ceci : faut-il tenir plus de compte de l'accord des meilleurs mss. ou du témoignage d'Arusianus? Je crois qu'il n'y a pas lieu d'hésiter, surtout quand ce grand respect pour Arusianus a pour effet d'introduire dans le texte une construction tout à fait extraordinaire.

12. *Utrique*, les deux fractions du peuple numide, ceux qui s'étaient établis près de Carthage et ceux qui étaient restés sur le littoral de l'Océan, au lieu de leur premier établissement; ce sont ces derniers qui sont désignés au § 11 par *parentibus*.

Coegere. P *cogere*; *e* a été ajouté postérieurement au-dessus de la ligne.

Pleraque; le nominatif masculin singulier *plerusque* n'existe pas, de même *ceterus;* quant aux autres formes du singulier, elles sont usitées et n'ont rien de remarquable.

XIX. 1. *Sollicitata*... engagée à s'expatrier; il faut sous-entendre *sollicitatis* avec *aliis*. — Ces établissements des Phéniciens en Afrique commencèrent vers l'an 1100 av. J.-C.

Hipponem : il y avait en Afrique deux villes phéniciennes de ce nom : *Hippo regius* (Bône) et *Hippo Zarytus* (Bizerte); il semble qu'il s'agisse ici de la seconde.

Hadrumetum (P *Hadrymetum*), aujourd'hui Sousse, en Tunisie. Sur le nom punique d'Hadrumète, V. *Revue critique* du 26 avril 1880, article de M. Clermont-Ganneau.

Leptim, il s'agit de *Leptis minor* (Lempta, en Tunisie); Salluste, dans ce même chapitre, § 3, parle d'une autre Leptis, *Leptis major*.

Originibus suis, leurs métropoles.

2. *Nam* correspond à une idée sous-entendue : « En voilà assez sur ces villes; quant à Carthage, c'est à dessein que je ne l'ai pas nommée, car... »

3. *Ad Catabathmon*, attenant au Catabathmos.

Secundo mari, en suivant la mer, de l'est à l'ouest. Cf. l'expression *secundo flumine*, qui s'oppose à *adverso flumine*. César, *de Bello Gall.*, VII, 58, 5 : « exercitum traducit et *secundo flumine* ad Lutetiam iter facere cœpit. »

Prima Cyrene est, la première ville qui se présente est Cyrène. — Cyrène, colonie dorienne, fondée en 632 av. J.-C. par Aristotélès, surnommé Battus.

Theræon, Θηραίων, des habitants de Théra, une des Cyclades, aujourd'hui Santorin.

Duæ Syrtes, on distinguait la grande Syrte à l'est, et la petite Syrte à l'ouest.

que eas Leptis, deinde Philænon aræ, quem locum Ægyptum vorsus finem imperi habuere Carthaginienses, post aliæ Punicæ urbes. [4] Cetera loca usque ad Mauretaniam Numidæ tenent, proxumi Hispaniam Mauri sunt. [5] Super Numidiam Gætulos accepimus, partim in tuguriis alios incultius vagos agitare; [6] post eos Æthiopas esse, dehinc loca exusta solis ardoribus. [7] Igitur bello Jugurthino pleraque ex Punicis oppida et finis Carthaginiensium, quos novissume habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat; Gætulorum magna pars et Numidæ usque ad flumen Muluccham sub Jugurtha erant; Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen cetera ignarus populi Romani, itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus. [8] De Africa et ejus incolis ad necessitudinem rei satis dictum.

XX. [1] Postquam, diviso regno, legati Africa decessere et

Leptis : c'est ici *Leptis major.* — On identifie ordinairement cette ville avec le village moderne de Lebda, dans la régence de Tripoli; mais cette identification n'est pas certaine. Cf. Cl. Perroud, *de Syrticis emporiis*, p. 34.

Deinde : il y a ici une certaine confusion; les autels des Philènes sont, en effet, à l'est de Leptis.

Philænon (P[1] *Phylenon*), Φιλαίνων, génitif grec comme *Theræon.* Sur les autels des Philènes, cf. 79. L'emplacement exact de ces *Aræ Philænorum* n'est pas bien connu; cf. Cl. Perroud, *ouv. cité*, p. 39-40.

4. *Proxumi Hispaniam :* contre l'autorité des meilleurs manuscrits, Jordan donne *proxumi Hispania*, sur la foi d'Arusianus, p. 252 (éd. Lindemann). Cf. 18, 11 et la n.

5. *Super Numidiam*, au-dessus de la Numidie, en remontant dans l'intérieur des terres. Cf. 18, 12, l'expression *Africæ pars inferior.*

Accepimus. Il convient de remarquer cette formule, moins affirmative que celles qui précèdent. Jusqu'ici Salluste parlait de pays qu'il connaissait pour les avoir visités; sur les Gétules, il se borne à rapporter des traditions qu'il n'a pu vérifier.

6. *Æthiopas*, P *Æthyopas.*

7. *Igitur.* Par cette particule, Salluste indique que, sa digression étant terminée, il revient à son sujet.

Novissume. Salluste se reporte au temps où la domination carthaginoise en Afrique avait été déjà entamée et affaiblie, à l'intervalle qui s'étend entre la deuxième et la troisième guerre punique.

Per magistratus administrabat ; l'auteur désigne ainsi la province romaine d'Afrique.

Muluccham. Ce fleuve était aussi appelé Muluchtath; c'est aujourd'hui l'Oued-Moulouïa; il coule entre l'Algérie et le Maroc.

Cetera, sous tous les autres rapports; cet accusatif déterminatif peut être considéré comme employé adverbialement.

XX. 1. *Diviso regno.* Sur ce partage de la Numidie, cf. 16, 5. — Bien que Salluste n'en dise rien, il faut remarquer qu'il s'écoule un intervalle de quatre années entre la première agression de Jugurtha et les événements que l'historien va raconter. Ihne, qui signale le fait (*ouv. cité*, 5e volume, page 120, note 1), en tire des conclusions exagérées et attaque la véracité de Salluste. On a vu dans l'*Introduction* qu'il n'y avait pas lieu d'être aussi sévère.

Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt, certum esse ratus, quod ex amicis apud Numantiam acceperat, omnia Romæ venalia esse, simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paulo ante muneribus expleverat, in regnum Adherbalis animum intendit. [2] Ipse acer, bellicosus; at is, quem petebat, quietus, inbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. [3] Igitur ex inproviso finis ejus cum magna manu invadit, multos mortalis cum pecore atque alia præda capit, ædificia incendit, pleraque loca hostiliter cum equitatu adcedit, [4] deinde eum omni multitudine in regnum suum convortit, existumans Adherbalem dolore permotum injurias suas manu vindicaturum eamque rem belli causam fore. [5] At ille, quod neque se parem armis existumabat et amicitia populi Romani magis quam Numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit : qui tametsi contumeliosa dicta rettulerant, prius tamen omnia pati decrevit quam bellum sumere, quia temptatum antea secus cesserat. [6] Neque eo magis cupido Jugurthæ minuebatur, quippe qui totum ejus regnum animo jam invaserat. [7] Itaque non uti antea cum prædatoria manu, sed magno exercitu conparato bellum gerere cœpit et aperte totius Numidiæ imperium petere. [8] Ceterum, qua pergebat, urbis, agros vastare, prædas agere, suis animum, hostibus terrorem augere.

Decessere... videt. Salluste emploie ainsi volontiers dans une même phrase le parfait et le présent historique.

Ante muneribus. P *antemameribus.*

4. *Convortit*, au sens réfléchi, retourne dans son royaume.

5. *Neque se parem armis....* cf. 16, 5, où l'auteur a montré que le partage de la Numidie, fait par les commissaires romains, était défavorable à Adherbal.

Sumere, quia. P, 1re leçon, *summere quem.* — *Bellum sumere*, que l'on peut rapprocher de l'expression *arma sumere*, ce n'est pas seulement se résoudre à faire la guerre, mais en prendre l'initiative.

Temptatum antea, cf. 13, 3-4.

Secus cesserat, cf. 10, 7 et la note.

6. *Neque* a ici la valeur d'une particule adversative et équivaut à *at non.*

Jam omis dans P et ajouté postérieurement.

7. *Cum prædatoria manu, sed magno exercitu...*, Jugurtha avait fait d'abord de simples razzias; il entreprend maintenant une véritable guerre.

Aperte. P *aperto.*

8. *Prædas agere.* Sur l'emploi au pluriel des substantifs abstraits, si fréquent dans Salluste, cf. Constans, *ouv. cité*, p. 15-18; il y a lieu cependant de remarquer que e pluriel indique ici que le fait est répété.

XXI. [1] Adherbal ubi intellegit eo processum, uti regnum aut relincundum esset aut armis retinendum, necessario copias parat et Jugurthæ obvius procedit. [2] Interim haud longe a mari, prope Cirtam oppidum, utriusque exercitus consedit et, quia diei extremum erat, prœlium non inceptum. Sed ubi plerumque noctis processit, obscuro etiam tum lumine milites Jugurthini, signo dato, castra hostium invadunt; semisomnos partim, alios arma sumentis fugant funduntque; Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit et, ni multitudo togatorum fuisset, quæ Numidas insequentis mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum bellum foret. [3] Igitur Jugurtha oppidum circumsedit, vineis turribusque et machinis omnium generum expugnare adgreditur, maxume festinans tempus legatorum antecapere, quos ante prœlium factum ab Adherbale Romam missos audiverat. [4] Sed postquam senatus de bello eorum accepit, tres adulescentes in Africam legantur, qui ambos reges adeant, senatus populique Romani verbis nuntient

XXI. 2. *Cirtam*, Cirta, capitale de la Numidie, aujourd'hui Constantine. Comme Constantine est éloignée de la mer d'environ 70 kilomètres, on voit que l'expression de Salluste n'est pas d'une exactitude rigoureuse.

Diei extremum, pour *extremus dies;* de même *plerumque noctis* est pour *pleraque nox* ou *pleraque*, *major pars noctis.*

Prœlium. P, 1re leçon, *prœlio*, corrigé ensuite en *prœlium.*

Obscuro etiam tum lumine, cf. *Hist. fragm.* IV, 42 (éd. Kritz), où « *lumine etiam tum incerto* » est employé exactement dans le même sens.

Invadunt. P, 1re leçon, *invadit*, corrigé ensuite en *invadunt.*

Fugant, funduntque. P 1re leçon, *fudant fundantque.*

Togatorum. Par ce mot, il faut entendre ici les *negotiatores*, citoyens romains ou simplement italiens, qui étaient établis à Cirta, cf. 26, 1 et 3. Dans son sens propre, *togatus* désigne, par opposition aux nations étrangères, le citoyen romain, pour qui la toge était le vêtement national; il désigne aussi le Romain dans la vie civile, par opposition au Romain qui a pris le vêtement militaire.

Machinis omnium generum, les béliers, les balistes, les catapultes, et autres machines de guerre employées dans les sièges.

3. *Vineis*, les mantelets, sorte de toiture mobile sous laquelle les assiégeants s'abritaient pour s'avancer peu à peu vers les murs de la place.

Legatorum. La première leçon de P est *largitorum*, corrigé ensuite en *lægatorum.* — *Festinans... antecapere* est une expression très concise pour *festinans in suum usum illud tempus convertere, quod legati in illo negotio essent consumpturi.*

4. *Adulescentes.* Comme le fait remarquer Ihne (*ouv. cité*, 5e vol. p. 120, note 3), c'était l'usage de confier ainsi des ambassades à des jeunes gens, quand le sénat estimait que la mission était peu importante ou peu difficile.

Senatus populique Romani verbis, au nom du sénat et du peuple romain. — *Verbis*, d'abord omis dans P, a été ensuite ajouté au-dessus de la ligne.

velle et censere eos ab armis discedere, de controvorsiis suis jure potius quam bello disceptare; ita seque illisque dignum esse.

XXII. [1] Legati in Africam maturantes veniunt, eo magis quod Romæ, dum proficisci parant, de prœlio facto et oppugnatione Cirtæ audiebatur; sed is rumor clemens erat. [2] Quorum Jugurtha accepta oratione respondit : sibi neque majus quicquam neque carius auctoritate senatus esse; ab adulescentia ita se enisum, ut ab optumo quoque probaretur; virtute, non malitia P. Scipioni, summo viro, placuisse; ob easdem artis a Micipsa, non penuria liberorum, in regnum adoptatum esse; [3] ceterum quo plura bene atque strenue fecisset, eo animum suum injuriam minus tolerare; [4] Adherbalem dolis vitæ suæ insidiatum; quod ubi conperisset, sceleri ejus obviam isse; populum Romanum neque recte neque pro bono facturum, si ab jure gentium sese prohibuerit; postremo de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. [5] Ita utrique digrediuntur. Adherbalis adpellandi copia non fuit.

XXIII. [1] Jugurtha ubi eos Africa decessisse ratus est neque propter loci naturam Cirtam armis expugnare potest, vallo atque fossa mœnia circumdat, turris extruit easque præ-

Nuntient velle et censere. Il faut suppléer, d'après la proposition principale, les accusatifs sujets de la proposition infinitive : *nuntient* senatum populumque Romanum *velle et censere.*

De controvorsiis... disceptare, omis dans P et dans P¹. — *Disceptare;* cet infinitif, comme *discedere*, est amené par *velle; censere* se construirait régulièrement avec le subjonctif, avec ou sans *ut.*

XXII. 1. *Eo magis* dépend de *maturantes.*

Clemens. Priscien, XVIII, p. 1202 (éd. Hertz), explique ce mot par « *non nimius.* » — Comme on ne se rendait pas compte de la gravité des événements, l'opinion publique n'était que médiocrement émue.

2. *Ab optumo quoque probaretur.* Avec *probari* la construction ordinaire est le datif; cependant cf. Cicéron, *ad Att.* IX, 7, citant la lettre que lui avaient écrite Balbus et Oppius: « *consilia ex eventu, non ex voluntate a plerisque probari solent.* »

Malitia, c.-à-d. *malis artibus.*

3 *Quo*, P *quod.*

4. *Pro bono*, locution qui équivaut à un adverbe : conformément à ce qui est juste.

5. *Utrique digrediuntur.* On se sépare des deux côtés, Jugurtha et les ambassadeurs romains. Le pluriel est amené ici par ce fait que l'un des deux sujets, *legati*, est au pluriel.

Adherbalis appellandi, avoir une entrevue avec Adherbal.

XXIII, 1. *Vallo atque fossa mœnia circumdat.* Jugurtha avait déjà tenté de prendre Cirta de vive force (21, 3); voyant qu'il n'y peut réussir, il transforme le siège en une sorte de blocus.

Turris. Il ne s'agit plus ici, comme précédemment, de tours destinées à faciliter

sidiis firmat; præterea dies noctisque aut per vim aut dolis temptare, defensoribus mœnium præmia modo, modo formidinem ostentare, suos hortando ad virtutem adrigere, prorsus intentus cuncta parare. [2] Adherbal ubi intellegit omnis suas fortunas in extremo sitas, hostem infestum, auxili spem nullam, penuria rerum necessarium bellum trahi non posse, ex eis qui una Cirtam profugerant, duos maxume inpigros delegit; eos multa pollicendo ac miserando casum suum confirmat uti per hostium munitiones noctu ad proxumum mare, dein Romam pergerent.

XXIV. [1] Numidæ paucis diebus jussa efficiunt; litteræ Adherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit : « [2] Non mea culpa sæpe ad vos oratum mitto, patres conscripti, sed vis Jugurthæ subigit, quem tanto lubido extinguendi me invasit, ut neque vos neque deos inmortalis in animo habeat, sanguinem meum quam omnia malit. [3] Itaque quintum jam mensem socius et amicus populi Romani armis obsessus teneor, neque mihi Micipsæ patris mei benificia neque vostra decreta auxiliantur; ferro an fame acrius urgear incertus sum. [4] Plura de Jugurtha scribere dehor-

l'attaque de la place, mais de tours qui abriteront les assiégeants et leur serviront de défense contre les sorties que pourraient tenter les assiégés.

Formidinem, non pas la crainte elle-même, mais ce qui inspire la crainte; ici, les traitements rigoureux qui attendent les défenseurs de la place, s'ils refusent de la rendre et s'obstinent plus longtemps dans leur résistance.

Ostentare. Cf. Tacite, *Annales*, I, 24 : « Sejanus ceteris periculorum præmiorum que ostentator. »

Adrigere, plus exact ici que ne serait l'expression ordinaire *erigere* (admise toutefois par Cortius, sur la foi d'un certain nombre de mss. inférieurs). Jugurtha n'a pas en effet, à relever le courage de ses soldats, que le sort des armes a favorisés, mais seulement à surexciter une ardeur déjà échauffée par elle-même.

2. *Miserando casum suum*, c'est-à-dire *miserias suas conquirendo*.

Confirmat indique à la fois et qu'Adherbal a éprouvé une certaine résistance et que ses exhortations ont obtenu un plein succès, *dubitantes tandem permovet ut læto atque alacri animo id suscipiant*.

Proxumum mare, le point de la côte le plus rapproché.

Pergerent, P, 1re leçon, *gerunt*, corrigé ensuite en *pergerent*.

XXIV. 2. *Ad vos oratum mitto*, c'est-à-dire *vos precibus adeo*.

Subigit. P *subiit*. Cf. *Catilina*, 10, 5.

Lubido, plus énergique que *cupiditas*; c'est un désir impétueux et déréglé.

3. *Benificia*, suppléez *a Micipsa in Jugurtham collata*.

Incertus sum se dit habituellement de celui qui est hésitant, qui ne sait quel parti prendre : il est ici synonyme de *dubito*, *incertum est* (du reste, ces derniers mots, *incertum est*, se trouvent en marge de P, comme commentaire de *incertus sum*).

tatur me fortuna mea; et jam antea expertus sum parum fidei miseris esse. [5] Nisi tamen intellego illum supra quam ego sum petere, neque simul amicitiam vostram et regnum meum sperare. Utrum gravius existumet, nemini occultum est. [6] Nam initio occidit Hiempsalem fratrem meum, deinde patrio regno me expulit : quæ sane fuerint nostræ injuriæ, nihil ad vos. [7] Verum nunc vostrum regnum armis tenet, me, quem vos imperatorem Numidis posuistis, clausum obsidet; legatorum verba quanti fecerit, pericula mea declarant. [8] Quid est reliquom nisi vis vostra, quo moveri possit? [9] Nam ego quidem vellem et hæc, quæ scribo, et illa, quæ antea in senatu questus sum, vana forent potius quam miseria mea fidem verbis faceret. [10] Sed quoniam eo natus sum, ut Jugurthæ scelerum ostentui essem, non jam mortem neque ærumnas, tantum modo inimici imperium et cruciatus corporis deprecor. Regno Numidiæ, quod vostrum est, uti lubet consulite : me manibus inpiis eripite,

4. *Et jam;* Jordan avec les anciennes éditions *etiam;* j'adopte la correction de Kritz, avec la plupart des éditeurs les plus récents.

Parum fidei miseris esse, les malheureux inspirent peu de confiance.

5. *Nisi tamen intellego* retombe sur *plura scribere dehortatur.* Toute la tournure est elliptique et équivaut à : *De Jugurtha plura scribere nolo; hoc unum tamen addere placet, me intellegere....* *nisi* a ici la valeur d'une particule adversative.

Supra quam ego sum petere. La phrase complète serait: *petere eos qui sunt supra* (*in altiore loco positi*).

Quam ego sum. Adherbal veut parler des Romains que Jugurtha, d'après lui, se disposerait à attaquer.

Neque simul.... Jugurtha, en effet, doit prendre parti : il se brouille avec Rome, s'il poursuit son entreprise contre Adherbal et, s'il veut conserver l'amitié des Romains, il doit renoncer à ses projets ambitieux.

6. *Quæ sane fuerint...*, formule de concession : je veux que ces violences ne retombent que sur moi ; elles ne vous atteignent en rien, vous n'avez pas à vous en occuper.

7. *Quem vos.... posuistis*, allusion au partage fait par les ambassadeurs romains, 16,2-5.

8. *Nisi vis vostra* équivaut à *nisi vos vim ei faciatis. Vis* n'est pas synonyme ici de *facultas* ou de *opes;* Adherbal veut dire que les Romains doivent recourir à la force et qu'ils n'ont pas d'autre moyen pour arrêter les entreprises de Jugurtha.

Quo. P *a qua;* P[1] *a quo.*

9. *Nam* correspond à une pensée qui n'est pas exprimée. La suite des idées est celle-ci : « En disant qu'il faut recourir à la force, je n'exagère rien, car.... »

Scribo est la leçon de P et de P[1]; c'est aussi *scribo* que donne Servius, qui cite ce passage, Virgile, *Énéide*, I, 392. Dietsch, éd. de 1859) donne *scripsi* sur la foi du *Vaticanus.*

10. *Non jam....* Adherbal, en terminant, est plus modéré dans ses prétentions. Après avoir réclamé contre Jugurtha l'intervention armée des Romains, il se borne maintenant à les implorer pour sa sûreté personnelle.

Me manibus. P[1] *me ex manibus.*

per majestatem imperi, per amicitiæ fidem, si ulla apud vos memoria remanet avi mei Masinissæ. »

XXV. [1] His litteris recitatis, fuere qui exercitum in Africam mittundum censerent et quam primum Adherbali subveniundum ; de Jugurtha interim uti consuleretur, quoniam legatis non paruisset. [2] Sed ab eisdem illis regis fautoribus summa ope enisum est ne tale decretum fieret. [3] Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privata gratia devictum. [4] Legantur tamen in Africam majores natu nobiles, amplis honoribus usi ; in quis fuit M. Scaurus, de quo supra memoravimus, consularis et tum senatus princeps. [5] Ei, quod res in invidia erat, simul et ab Numidis obsecrati, triduo navim ascendere, dein brevi Uticam adpulsi litteras ad Jugurtham mittunt, quam ocissume ad provinciam adcedat seque ad eum ab senatu missos. [6] Ille ubi accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse, primo commotus, metu atque lubidine divorsus agitabatur. [7] Timebat iram senatus, ni paruisset legatis : porro animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebatur. [8] Vicit tamen in avido ingenio pravom consilium. [9] Igitur exercitu circumdato summa vi Cirtam inrumpere nititur, maxume sperans,

XXV, 1. *In Africam*, P *in Africa*.

Quam. P, 1re leçon, *quem*, corrigé ensuite en *quam*.

Mittundum.... subveniundum.... uti consuleretur, changement de construction qui se rencontre fréquemment dans le style historique avec les verbes *censere*, *jubere*, *imperare*, et autres de signification analogue.

2. *Regis fautoribus*, cf. 15, 2.

3. *Enisum est*, P[1] *enisum; est* a été ajouté après coup au-dessus de la ligne. *Enisum est* a ici le sens passif; c'est un emploi de ce verbe dont on ne trouve pas d'exemple avant Salluste, cf. Constans, *ouv. cité* p. 51. Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer que, au participe passé, les verbes déponents se trouvent assez souvent employés ainsi au sens passif chez les meilleurs auteurs.

4. *Majores natu* s'oppose aux *tres adulescentes* du chapitre 21, 4. Le sénat, cette fois, compose avec plus de soin son ambassade.

M. Scaurus, cf. 15,4.

5. *Res in invidia erat*, cf. 15,5.

Navim, P *navem*.

Uticam, ville phénicienne, voisine de Carthage, à l'embouchure du fleuve Bagradas; c'était la résidence du gouverneur de la province romaine.

6. *Divorsus agitabatur*, c'est-à-dire *huc illuc, in diversas partes distrahebatur*.

7. *Legatis*, P, 1re leçon, *legatus*, corrigé ensuite en *legatis*.

Porro marque non pas une opposition avec ce qui précède, mais la suite des réflexions de Jugurtha : puis, en continuant à méditer sur ce sujet.

Rapiebatur. P *rapiebat*

diducta manu hostium, aut vi aut dolis sese casum victoriæ inventurum. [10] Quod ubi secus procedit neque quod intenderat efficere potest, ut prius quam legatos conveniret Adherbalis potiretur, ne amplius morando Scaurum, quem plurumum metuebat, incenderet, cum paucis equitibus in provinciam venit. [11] Ac tametsi senati verbis graves minæ nuntiabantur, quod ab oppugnatione non desisteret, multa tamen oratione consumpta legati frustra discessere.

XXVI. [1] Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione facta, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent uti seque et oppidum Jugurthæ tradat, tantum ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore. [2] At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen quia penes eosdem, si advorsaretur, cogundi potestas erat, ita, uti censuerant Italici, deditionem facit. [3] Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat, deinde omnis

9. *Diducta* (P et P[1] *ducta*) *manu*; ces mots sont préparés et expliqués par les mots *exercitu circumdato*, que l'auteur a placés en tête de la phrase. En portant à la fois son attaque sur tous les points du rempart, Jugurtha contraint les assiégés à diviser leurs forces.

Sese casum victoriæ inventurum, il trouverait une chance favorable qui lui procurerait la victoire. Cf. Tacite, *Annales*, I, 13 : « L. Arruntium, si *casus* daretur, ausurum. »

Inventurum. P 1re leçon *invecturum*.

10. *Ut prius.., potiretur*, proposition complétive formant l'explication et le développement de *quod intenderat*.

11. *Senati*. Nous savons par Quintilien, I, 6, 27, que cette forme du génitif était encore usitée de son temps : Quid de aliis dicam, cum *senatus senatus senatui*, an *senatus senati senato* faciat, incertum sit? » On remarquera cependant que Salluste ne l'emploie guère que dans des expressions toutes faites, dans des formules consacrées par l'usage.

Senati verbis, au nom du sénat.

Graves minæ. P 1re leçon *gravissime*.

Multa tamem oratione consumpta, expression dans laquelle le verbe *consumere*, comme dans *consumere diem*, *consumere tempus*, implique l'idée de « dépenser inutilement, en pure perte ».

Frustra, grammaticalement, retombe sur *discessere*, mais, en réalité, s'applique à la mission tout entière des ambassadeurs, qui se séparent de Jugurtha sans avoir rien obtenu.

XXVI. 1. *Italici*, cf. 21, 2 et la note.

Defensabantur n'a pas d'autre sens ici que le simple *defendebantur*. On sait, d'ailleurs, que Salluste emploie extrêmement souvent les verbes fréquentatifs, qui chez lui, comme dans l'ancienne langue et dans l'usage populaire, n'ont la plupart du temps que la valeur du verbe simple. On trouvera une liste de ces verbes ainsi employés par Salluste dans la dissertation de Bruennert, *De Sallustio imitatore Catonis Sisennæque aliorumque veterum historicorum romanorum*, p. 40-41.

Curæ fore, infinitif régi par *dicentes*, dont l'idée est contenue dans *suadent*.

2. *Deditionem facit*, an de Rome 642 (112 av. J.-C.).

puberes Numidas atque negotiatores promiscue, uti quisque armatus obvius fuerat, interficit.

XXVII. [1] Quod postquam Romæ cognitum est et res in senatu agitari cœpta, idem illi ministri regis interpellando ac sæpe gratia, interdum jurgiis trahundo tempus atrocitatem facti leniebant. [2] Ac ni C. Memmius, tribunus plebis designatus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis, populum Romanum edocuisset id agi ut per paucos factiosos Jugurthæ scelus condonaretur, profecto omnis invidia prolatandis consultationibus dilapsa foret : tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat. [3] Sed ubi senatus delicti conscientia populum timet, lege Sempronia provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ, [4] consules declarati P. Scipio Nasica, L. Bestia; Calpurnio Numidia, Scipioni

3. *Promiscue* (P *promisce*), indistinctement, ne faisant aucune différence entre les Numides et les Italiens. Ce massacre des *negotiatores*, établis à Cirta, est une des plus graves fautes que Jugurtha ait commises; il avait déjà le peuple de Rome contre lui; par cette cruauté inutile, il s'aliène encore l'ordre des chevaliers, auquel appartenaient la plupart de ces *negotiatores*.

Uti quisque... redouble l'idée déjà comprise dans *promiscue;* il suffisait pour être massacré d'être surpris avec des armes sur le passage des troupes de Jugurtha.

Armatus est la leçon de P et de P[1]. Dietsch (éd. de 1859) donne *armatis*, que portent de nombreux mss. et qui a été aussi adopté par Cortius et la plupart des éditeurs qui l'ont suivi. Il n'y a pas lieu d'abandonner la leçon des meilleurs mss. qui fournit, quoi qu'en pensent Cortius et Kritz, un sens très satisfaisant. Le détail important, celui que l'historien veut mettre en lumière, ce n'est pas que des soldats en armes aient tué ceux qu'ils rencontraient, mais que Jugurtha ait donné l'ordre de massacrer, sans distinction, quiconque serait trouvé avec des armes, Numide ou Romain.

XXVII, 1. *Interpellando*, à force d'entraver les délibérations.

Leniebant, s'efforçaient d'atténuer; l'imparfait de l'indicatif exprime souvent un effort pour accomplir l'action marquée par le verbe.

2. *C. Memmius*, cf. 30, 3 et 4. Tribun du peuple en 643 (111 av. J.-C.), C. Memmius fut préteur en 650 (104). Il périt en 654 (100), assassiné par l'ordre du tribun Saturninus, au moment où il briguait le consulat en concurrence avec Glaucia. Cicéron, *Brutus*, 36, 136, apprécie ainsi le talent oratoire de Memmius : « C. et L. Memmii fuerunt oratores mediocres, accusatores acres atque acerbi. Itaque in judicium capitis multos vocaverunt, pro reis non sæpe dixerunt. »

Jugurthæ, au datif comme régime de *condonaretur*, et non au génitif, comme paraît le croire Cortius.

3. *Lege Sempronia*. Par cette loi, portée en 631 (123 av. J.-C.), C. Gracchus avait établi que, avant la réunion des comices consulaires, le sénat désignerait les provinces qui seraient confiées aux consuls. Cette désignation une fois faite, ces magistrats tiraient au sort ou, s'ils le préféraient, choisissaient de gré à gré la province où ils devaient aller.

4. *Consules declarati*, pour l'année 643 (111 av. J.-C.).

P. Scipio Nasica; c'était le fils du meurtrier de Tibérius Gracchus; il mourut pendant son consulat.

L. Bestia, de la famille des *Calpurnius*. Tribun du peuple en 633 (121), il s'était

Italia obvenit. [5] Deinde exercitus, qui in Africam portaretur, scribitur; stipendium aliaque, quæ bello usui forent, decernuntur.

XXVIII. [1] At Jugurtha, contra spem nuntio accepto, quippe cui Romæ omnia venum ire in animo hæserat, filium et cum eo duos familiaris ad senatum legatos mittit eisque uti illis, quos Hiempsale interfecto miserat, præcipit omnis mortalis pecunia adgrediantur. [2] Qui postquam Romam adventabant, senatus a Bestia consultus est placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus; eique decrevere, nisi regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem Italia decederent. [3] Consul Numidis ex senatus decreto nuntiari jubet; ita infectis rebus illi domum discedunt. [4] Interim Calpurnius parato exercitu legat sibi homines nobilis, factiosos, quorum auctoritate quæ deliquisset munita fore sperabat; in quis fuit Scaurus, cujus de natura et habitu supra memoravimus. [5] Nam in consule nostro multæ bonæque artes et animi et corporis erant, quas omnis ava-

acquis les sympathies de la noblesse, en rappelant P. Popillius, qui avait été banni par C. Gracchus.

Obvenit, malgré la signification ordinaire du mot, n'indique pas nécessairement que cette répartition soit le résultat d'un tirage au sort. Cf. 43, 1, où *evenit*, synonyme de *obvenit*, est encore employé, bien que les consuls Métellus et Silanus aient choisi leurs provinces et ne les aient pas tirées au sort.

5. *Aliaque, quæ bello.* P *alia quæque; bello.*

Forent. P *florent.*

XXVIII. 1. *Quippe cui... hæserat*, cf. 7, 6 et la note.

Venum ire. P P[1] *venire.*

Illis, quos... miserat, cf. 13, 6.

Præcipit.., adgrediantur. Après *præcipere, imperare, hortari* et autres verbes de signification analogue, Salluste construit souvent le subjonctif sans la conjonction *ut.*

2. *In diebus proxumis decem.* La préposition est exprimée ici pour marquer avec plus de force le délai marqué par le sénat. On emploierait dans le même sens *intra* avec l'accusatif. Cf. Térence, *Andrienne*, I, 1,77 : « Fere in diebus paucis, quibus hæc acta sunt, Chrysis vicina hæc moritur, » et Suétone, *Claud.*, 12 : « in brevi spatio tantum amoris collegit. »

3. *Nuntiari*, verbe passif à signification impersonnelle, comme *itur, ventum est*, équivaut à *nuntium ferri.*

4. *Legat*, c.-à-d. *legatos sibi adsciscit.* Le gouverneur de province choisissait lui-même ses *legati;* cf. Cic. *Epist. ad. Quint.*, I, 1.

Auctoritate. P *auctoritas.*

De natura et habitu. Cf. Cic., *De Invent.*, I, 24, 35 : « quæ natura data animo et corpori considerabuntur, in *natura* consideranda sunt; nam quæ industria comparantur, ad *habitum* pertinent. » On se rendra compte de la valeur de ces deux mots en se reportant au passage (15, 4) où Salluste trace le portrait de Scaurus, *vitia sua callide occultans.*

5. *Nam... præpediebat.* On saisira mieux la suite des idées, si l'on songe que cette phrase équivaut à : « *Nam, quæ multæ bonæque artes... erant in consule nostro, eas omnis avaritia præpediebat.* »

Artes et animi; et omis dans P et dans P[1] a été rétabli dans le texte par Jordan

ritia præpediebat : patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissumus contra pericula et insidias. [6] Sed legiones per Italiam Regium atque inde Siciliam, porro ex Sicilia in Africam transvectæ. [7] Igitur Calpurnius initio, paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multosque mortalis et urbis aliquot pugnando cepit.

XXIX. [1] Sed ubi Jugurtha per legatos pecunia temptare bellique, quod administrabat, asperitatem ostendere cœpit, animus æger avaritia facile convorsus est. [2] Ceterum socius et administer omnium consiliorum adsumitur Scaurus; qui tametsi a principio, plerisque ex factione ejus conruptis, acerrume regem inpugnaverat, tamen magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravum abstractus est. [3] Sed Jugurtha primo tantum modo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratia effecturum; postea vero quam participem negoti Scaurum accepit, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactionibus præsens agere.

d'après Fronton, qui cite ce passage, *ad Anton.*, 2, 6.

Insidias. P *invidias.*

6. *Sed*, cependant ; l'auteur reprend son récit, qu'il avait interrompu pour parler du caractère de Calpurnius.

Regium, ville du Bruttium, aujourd'hui *Reggio.*

Siciliam, construit sans la préposition *in*, comme un nom de ville. Cette construction, très usitée quand il s'agit d'une île de peu d'étendue, beaucoup plus rare quand il s'agit d'une île considérable, s'explique ici par le rapprochement avec *Regium*, qui précède presque immédiatement.

Transvectæ, sorte de zeugma ; régulièrement, *transvectæ* ne peut se dire que de la dernière partie du trajet, faite par mer.

7. *Urbis*, P *urbe.*

XXIX. 1. *Per legatos*, les envoyés de Jugurtha, et non les lieutenants du consul.

Pecunia, P *pecuniæ.*

Administrabat a pour sujet Calpurnius. — *Bellum administrare*, expression plus forte que *bellum gerere*, équivaut à *omnes res, quæ ad bellum pertinent, curare et exsequi.*

Avaritia doit se construire avec *æger*, et non avec *convorsus est*, comme le veut Cortius.

2. *A principio ;* en exprimant la préposition, Salluste veut faire entendre, non seulement que l'hostilité de Scaurus contre Jugurtha s'était manifestée dès le début, mais qu'elle avait toujours persisté depuis, sans interruption.

3. *Primo*, P P[1], *primum*, mais dans les deux manuscrits la première leçon est *primo*. Cortius et les anciennes éditions portent *primum*, que Jordan a cru devoir admettre ; avec Kritz et la plupart des éditeurs les plus récents, je pense que la leçon *primo* est préférable.

Redimebat, s'efforçait d'acheter ; sur cette signification de l'imparfait, cf. 27, 1 et la note sur *leniebant.*

Statuit, P *stuit.*

Cum eis, c'est-à-dire *cum consule et Scauro.*

[4] Ceterum interea fidei causa mittitur a consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vagam; cujus rei species erat acceptio frumenti, quod Calpurnius palam legatis imperaverat, quoniam deditionis mora indutiæ agitabantur. [5] Igitur rex, uti constituerat, in castra venit ac pauca præsenti consilio locutus de invidia facti sui atque uti in deditionem acciperetur, reliqua cum Bestia et Scauro secreta transigit; dein postero die, quasi per saturam sententiis exquisitis, in deditionem accipitur. [6] Sed, uti pro consilio imperatum erat, elephanti triginta, pecus atque equi multi cum parvo argenti pondere quæstori traduntur. [7] Calpurnius Romam ad magistratus rogandos proficiscitur. In Numidia et exercitu nostro pax agitabatur.

XXX. [1] Postquam res in Africa gestas quoque modo actæ forent, fama divolgavit, Romæ per omnis locos et conventus de facto consulis agitari. Apud plebem gravis invidia,

4. *Fidei causa*, c.-à-d. *ut fidem facerent Jugurthæ*; en réalité, c'est un otage que le consul et Scaurus donnent à Jugurtha.

Vagam; cette ville est appelée aussi Vacca; c'est aujourd'hui Badja ou Béja, en Tunisie. P donne toujours *Vacca* et *Vaccenses*; P[1] donne *Vaga*.

Acceptio. P, 1re leçon, *accepto*, corrigé ensuite en *acceptio*. — Ce terme qui s'emploie dans la langue philosophique pour désigner que l'on admet, que l'on concède telle ou telle proposition, est extrêmement rare dans le sens qu'il a ici d'action de recevoir, réception. En dehors de ce passage de Salluste, on ne cite qu'un seul exemple de Cicéron, *Topiques*, 8 : « Neque deditionem neque donationem sine acceptione intelligi posse. » (Aeschuntz, *Selecta capita de syntaxi sallustiana*, p. 10).

5. *Consilio*, le conseil de guerre dans lequel siégeaient les lieutenants (*legati*), les tribuns militaires, les centurions primipilaires et les sénateurs qui se trouvaient à l'armée. Cf. 62, 4.

Facti sui, le meurtre d'Adherbal et le massacre des défenseurs de Cirta.

Acciperetur, P, 1re leçon, *acceperatur*. Ce subjonctif est régi par *orans*, *precatus*, dont l'idée est contenue dans *locutus*.

Postero. P, 1re leçon, *postera*.

Quasi per saturam. Par *satura* ou, plus exactement, *lanx satura* on entendait, au sens propre, un plat rempli de toutes sortes de fruits; de là, l'idée de « mélange » en général. *Per saturam* équivaut donc à *variis rebus inter se permixtis*. Le consul fait voter en masse, en bloc, sur l'ensemble du traité, sans permettre d'en discuter successivement les différents articles.

6. *Pro consilio*, en présence du conseil. Cf. 8, 2 : *pro contione*.

Argenti. P *argento*, mais la dernière lettre a été effacée.

7. *Ad magistratus rogandos* (P, 1re leçon, (*magistratos rogandus*), pour présider les élections; — il s'agit de l'élection des magistrats qui devaient entrer en fonctions l'année suivante, 644 (110). La présence de Calpurnius était indispensable, l'autre consul, Scipion, étant mort dans l'exercice de ses fonctions.

XXX. 1. *In Africa*. P[1] *in Africam*.

Res... quoque modo actæ forent. La construction est double, *divolgavit* ayant pour compléments un accusatif et une interrogation indirecte.

Fama. P, 1re leçon, *fame*.

Facto. P, 1re leçon, *facta*.

patres solliciti erant; probarentne tantum flagitium, an decretum consulis subvorterent parum constabat. [2] Ac maxume eos potentia Scauri, quod is auctor et socius Bestiæ ferebatur, a vero bonoque inpediebat. [3] At C. Memmius, cujus de libertate ingeni et odio potentiæ nobilitatis supra diximus, inter dubitationem et moras senatus contionibus populum ad vindicandum hortari, monere ne rem publicam, ne libertatem suam desererent, multa superba et crudelia facinora nobilitatis ostendere; prorsus intentus omni modo plebis animum incendebat. [4] Sed quoniam ea tempestate Romæ Memmi facundia clara pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem ejus perscribere ac potissumum ea dicam, quæ in contione post reditum Bestiæ hujuscemodi verbis disseruit :

XXXI. [1] Multa me dehortantur a vobis, Quirites, ni studium rei publicæ omnia superet : opes factionis, vostra patientia, jus nullum, ac maxume quod innocentiæ plus periculi quam honoris est. [2] Nam illa quidem piget dicere, his annis viginti quam ludibrio fueritis superbiæ paucorum,

Patres, P *patris*.

2. *A vero bonoque inpediebat*. Bien que l'on rencontre, même chez Cicéron (*De Rep*. v, 3; *pro Mur*., 19; *pro Balbo*, 20), plusieurs exemples de cette tournure, l'emploi de *prohibere* dans cette phrase eût été plus conforme à l'usage.

3. *Cujus de libertate*... Cf. 27, 2.

Vindicandum. P, 1re leçon, *vindicandum*.

Monere ne rem publicam, P *monere P. R ne*...

Desererent. P, 1re leçon, *dissererent*.

Prorsus intentus : cf 23, 1. Ainsi placé à la fin d'une énumération, *prorsus* résume ce qui précède et équivaut à *ut paucis complectar*, bref, en un mot.

Incendebat, sur cet imparfait joint à des infinitifs historiques, cf. 15, 2 et la note sur *nitebantur*.

Ea... quæ, P *eam... quæ*; P[1] *eam... quam*.

Contione, P *contionem*.

XXXI. 1. *Multa me*... Salluste imite ici l'exorde du discours prononcé par Caton le Censeur contre Servius Galba : « Multa me dehortata sunt huc prodire, anni, ætas, vox, vires, senectus; verum enimvero, etc. » *Origines*, VII, fr. 109 (H. Peter, *Hist. rom. rell.*).

Dehortantur... ni... superet. Il faut se garder de traduire cette phrase par des conditionnels : « Bien des motifs m'éloignent de vous, Romains, mais mon amour pour la République l'emporte sur toutes ces considérations. » — Comme les motifs qui pourraient éloigner Memmius existent réellement, l'auteur a employé *dehortantur*, et l'emploi de l'indicatif présent dans la proposition principale a entraîné celui du présent du subjonctif dans la proposition incidente. La phrase, d'ailleurs, est elliptique et équivaut à : *Multa me dehortantur a vobis ac deterrerent, nisi studium.... superaret*.

Jus nullum, l'absence de toute justice, équivaut à *quod jus nullum est*.

2. *Viginti*. La leçon de P et de P[1] ainsi que du *Vaticanus* est XV ou *quindecim*, que donnent aussi la plupart des

quam fœde quamque inulti perierint vostri defensores, ut vobis animus ab ignavia atque socordia corruptus sit, [3] qui ne nunc quidem, obnoxiis inimicis, exsurgitis atque etiam nunc timetis eos, quibus decet terrori esse. [4] Sed quamquam hæc talia sunt, tamen obviam ire factionis potentiæ animus subigit. [5] Certe ego libertatem, quæ mihi a parente meo tradita est, experiar; verum id frustra an ob rem faciam, in vostra manu situm est, Quirites. [6] Neque ego vos hortor, quod sæpe majores vestri fecere, uti contra injurias armati eatis; nihil vi, nihil secessione opus est; necesse

manuscrits. C'est aussi la leçon qui a été adoptée par Jordan et par Dietsch. Mais ici, dans ce discours prononcé en 111, Memmius fait allusion à la mort des Gracques; or, Ti. Gracchus périt en 133, C. Gracchus en 121. Cortius pense que l'auteur prend la moyenne entre ces deux dates. L'explication est peu acceptable, et Cortius lui-même avoue qu'il serait plus exact d'écrire *viginti*. Kritz a introduit dans le texte la correction que Cortius n'a pas osé faire, et il a été suivi par la plupart des éditeurs les plus récents. On trouve d'ailleurs *viginti* dans quelques manuscrits; d'autres ont X ou XII.

Inulti est la leçon de P et de P[1]; beaucoup de manuscrits portent *multi;* le *Vaticanus* donne *inviti*.

Defensores. P, 1re leçon, *diffensores*.

Ut; Cortius, suivi en cela par plusieurs éditeurs, prend ce mot dans le sens de *quam*, comme introduisant un troisième terme de l'énumération; il est préférable de le traduire par « de telle sorte que... » — L'abattement actuel du peuple est la conséquence de ses faiblesses passées et de la patience excessive avec laquelle il a supporté toutes les violences de la noblesse.

Ab ignavia..., par suite de... Cf. Cornélius Népos, *de Reg.* III, 3 : « periit a morbo. »

3. *Qui ne*. P, 1re leçon, *qua me*.

Obnoxiis inimicis, quand vos ennemis sont à votre merci. — *Obnoxius* équivaut à *qui noxa tenetur* et se dit, au sens propre, d'un coupable qui, par le fait même de sa faute, se trouve dans la dépendance de celui qu'il a offensé ou de ses propres complices.

Decet, suppléez *vos*.

4. *Factionis potentiæ* est la leçon de P et de P[1]; le *Vaticanus* porte *potentiæ factionis*.

5. *Libertatem... experiar* n'est pas tout à fait synonyme de *libertate uti*, mais y ajoute une idée accessoire, celle d'une chance que l'on poursuit, d'un avantage que l'on cherche à obtenir.

Ob rem, avec quelque résultat, avec succès; cf. Térence, *Phormion*, III, 2, 40: « Minume, dum ob rem. » Salluste emploie, dans le même sens *in rem fore*, *Catilina*, 20, 1.

6. *Sæpe...* allusion aux trois retraites opérées par le peuple : en 260 de la fondation de Rome (494 av. J.-C.) sur le Mont-Sacré; en 305 (449) sur le Mont-Sacré et sur l'Aventin; en 467 (287) sur le Janicule.

Vostri; Cortius d'après un certain nombre de manuscrits de second ordre, *nostri*.

Suomet ipsi more, littéralement par leur propre conduite. Les uns entendent par là que les nobles devront nécessairement succomber d'eux-mêmes, sans que le peuple prenne la peine de les renverser, sous le poids de leurs propres fautes; les autres, qu'il faut retourner contre la noblesse les armes dont elle s'est servie elle-même contre les défenseurs du peuple, c'est-à-dire les tribunaux, les enquêtes judiciaires, dont il est question au § suivant. Si l'on se reporte au § 18 où l'auteur parle des procès que Memmius veut intenter aux magistrats prévaricateurs à l'aide des dénonciations de Jugurtha, on reconnaîtra que la dernière interprétation est la plus exacte.

est suomet ipsi more præcipites eant. [7] Occiso Ti. Graccho, quem regnum parare aiebant, in plebem Romanam quæstiones habitæ sunt; post C. Gracchi et M. Fulvi cædem item vostri ordinis multi mortales in carcere necati sunt. Utriusque cladis non lex, verum lubido eorum finem fecit. [8] Sed sane fuerit regni paratio plebi sua restituere; quidquid sine sanguine civium ulcisci nequitur, jure factum sit. [9] Superioribus annis taciti indignabimini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere, penes eosdem et summam gloriam et maxumas divitias esse; tamen hæc talia facinora impune suscepisse parum habuere, itaque postremo leges, majestas vostra, divina et humana omnia hostibus tradita sunt. [10] Neque eos, qui ea fecere, pudet aut pænitet, sed incedunt per ora vostra magnifici, sacerdotia et consulatus, pars triumphos suos ostentantes: proinde quasi ea honori, non prædæ habeant. [11] Servi ære parati injusta imperia dominorum non perferunt; vos, Qui-

Eant. P *e ant*: il est probable que la leçon primitive était *erant.*

7. *Graccho.* P, 1re leçon, *graco.*

M. Fulvi. M. Fulvius Flaccus avait traduit en justice Scipion Nasica pour le meurtre de Ti. Gracchus, et avait fait partie de la commission chargée de procéder au partage des terres. Pendant son consulat (629 de Rome, 125 av. J.-C.), il avait présenté deux lois; l'une, *de civitate sociis Italicis danda;* l'autre, *de provocatione ad populum eorum, qui civitatem mutare voluissent.* Chef avec C. Gracchus du parti populaire, il avait été mis à mort en même temps que lui par l'ordre du consul Opimius. Cf. 41, 2.

Multi. D'après le témoignage de Plutarque, *Vie de C. Gracchus*, 18, trois mille citoyens auraient péri dans cette circonstance. Cf. Appien, *de Bell. Civ.* I, p. 366.

8. *Paratio*, littéralement, effort pour acquérir; mot très rare qu'on ne retrouve que dans un fragment d'Afranius, cité par Nonius, 219, 27 et dans le Digeste.

Ulcisci, employé au sens passif. Cf. Tite-Live, V, 49, 3 : « Dictator recuperare patriam jubet in conspectu habentes omnia, quæ defendi repetique et ulcisci fas sit. »

Nequitur, leçon des meilleurs manuscrits; seuls quelques manuscrits inférieurs ont *nequit.* Cette forme et le parfait *nequitum est* se trouvent dans les fragments de Caton et chez les anciens poètes. On rencontre même chez Lucrèce I, 1045 *queatur*, et III, 1010 *potestur;* cf. la note de Munro sur le premier de ces passages. Cette forme semble être amenée ici par *ulcisci*, qui est au passif; cf. les tournures analogues avec *cœptus sum*, *desitus sum.*

9. *Indignabamini*, P *indignabimini.*

10. *Proinde*, leçon de P et du *Vaticanus* : dans P¹ la leçon primitive *proinde* a été corrigée en *perinde.*

Honori, non prædæ..., Vaticanus : *honores non prædas.* Cf. 90, 2 : *pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat*, c'est-à-dire *prædatione captum fuerat.* Salluste veut dire que les nobles ont volé ces honneurs dont ils sont fiers, que ce ne sont pas des récompenses dues légitimement à leur mérite.

11. *Servi ære parati*, P *servi* || *reparati;* æ a été effacé au-dessus de la ligne *adquisiti.* — Cf. Caton, *in Q. Minutium*

rites, in imperio nati, æquo animo servitutem toleratis? [12] At qui sunt ei, qui rem publicam occupavere? Homines sceleratissumi, cruentis manibus, immani avaritia, nocentissumi et eidem superbissumi, quibus fides, decus, pietas, postremo honesta atque inhonesta omnia quæstui sunt? [13] Pars eorum occidisse tribunos plebis, alii quæstiones injustas, plerique cædem in vos fecisse pro munimento habent. [14] Ita quam quisque pessume fecit, tam maxume tutus est; metum ab scelere suo ad ignaviam vostram transtulere, quos omnis eadem cupere, eadem odisse, eadem metuere in unum coegit. [15] Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio est. [16] Quodsi tam vos libertatis curam haberetis quam illi ad dominationem accensi sunt, profecto

Thermum de falsis pugnis : « Servi injurias nimis ægre ferunt : quid illos bono genere natos, magna virtute præditos opinamini animi habuisse atque habituros, dum vivent? »

In imperio nati : l'expression simple, qui s'opposerait directement à *servi*, serait *ingenui ;* mais l'auteur veut marquer une double opposition. D'après lui, les plébéiens ne sont pas seulement libres de naissance, mais, par leur naissance même, ils sont les maîtres, puisque tous les pouvoirs des différentes magistratures émanaient du peuple romain. La pensée a ainsi beaucoup plus de force qu'avec la leçon *imperio nati* pour *nati ad imperandum*, que donnent beaucoup d'éditions et qui n'est fournie que par des manuscrits inférieurs.

12. *Publicam*, d'abord omis dans P et ajouté postérieurement.

Sceleratissumi. P, 1re leçon, *scelerantes simi.*

Et idem, P[1] *idemque ; idem* est la leçon de P et du *Vaticanus.* Jordan donne ici *eidem*, bien qu'il ait admis plus haut la forme *idem*, 27, 1.

Quæstui. P, 1re leçon, *quæ tui*, corrigé ensuite en *questui.*

13. *Quæstiones... cædem in vos fecisse*, sorte de zeugma; l'emploi de *fecisse* est justifié par le voisinage de *cædem :* autrement, avec *quæstiones* on mettrait plutôt *habuisse* ou *exercuisse.*

14. *Quam quisque pessume... tam maxume* équivaut à *quo.., eo* avec le comparatif. Dans la prose classique, avec le superlatif, on emploie dans ce sens *ut... ita.* Cf. *Hist. fr.*, I, 45, 24 : « quibus labefactis, quam formidatus est, tam contemnetur, » où il n'y a pas cependant de superlatif exprimé.

Ab scelere suo ad ignaviam vostram, expression abstraite au lieu de l'expression concrète, *ab se scelestis ad vos, qui estis ignavi.*

Eadem cupere ; Vaticanus : *idem cupere.* Donat, qui cite ce passage, Térence, *Hécyre*, I, 2, 95, omet ces deux mots.

Eademq metuere ; bien que ces deux mots soient donnés par tous les manuscrits, Dietsch les tient pour suspects; cf. *Comm.* p. 78 (éd. de 1859). Les raisons qu'il apporte à l'appui de son opinion ne sont pas convaincantes.

15. *Factio*, Vaticanus : *fastio* ou *fartio.* Nonius, p. 208, commentant ce passage : « *factio dicitur malorum consensus et conspiratio. Sallustius in Catilinæ bello :* inter bonos amicitia, inter malos factio. »

16. *Tam...*, on attendrait plutôt *tantum curæ* ou *tantam curam ;* l'auteur construit *tam*, comme si, au lieu de décomposer l'expression, il avait employé le verbe *curaretis.*

Libertatis curam, Vaticanus : *curam libertatis.*

Profecto neque, Vat. : *projectione que.*

neque res publica, sicuti nunc, vastaretur, et benificia vostra penes optumos, non audacissumos forent. [17] Majores vostri, parandi juris et majestatis constituendæ gratia, bis per secessionem armati Aventinum occupavere; vos pro libertate, quam ab illis accepistis, nonne summa ope nitemini? atque eo vehementius, quo majus dedecus est parta amittere quam omnino non paravisse. [18] Dicet aliquis : quid igitur censes? Vindicandum in eos, qui hosti prodidere rem publicam? Non manu neque vi, quod magis vos fecisse quam illis accidisse indignum est, verum quæstionibus et indicio ipsius Jugurthæ. [19] Qui si dediticius est, profecto jussis vostris obœdiens erit; sin ea contemnit, scilicet existumabitis qualis illa pax aut deditio sit, ex qua ad Jugurtham scelerum impunitas, ad paucos potentis maxumæ divitiæ, ad rem publicam damna atque dedecora pervenerint. [20] Nisi forte nondum etiam vos dominationis eorum satietas tenet et illa quam hæc tempora magis placent, cum regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella, atque paces, postremo divina et humana omnia

17. *Parandi juris*, allusion à l'institution du tribunat; auparavant, en effet, les plébéiens n'avaient, pour ainsi dire, aucun droit dans l'État, la domination des patriciens s'exerçant de la manière la plus absolue et sans contrôle.

Bis... occupavere, cf. *ibid.* 6 et la note. Salluste ne rappelle ici que les deux premières retraites du peuple, qui sont aussi les plus importantes : la première qui fut suivie de l'institution du tribunat; la seconde, qui amena la chute des décemvirs.

Atque eo vehementius, et certes avec d'autant plus d'ardeur. *Atque*, placé en tête d'une réponse, sert à donner plus de force à l'affirmation.

Majus, P *magis*.

Parta. . non paravisse, cf. 10, 4.

18. *Censes.* P, 1re leçon, *censet.*

Non manu... devant ces mots suppléez : *censeo utique vindicandum, sed non...* — *Manu neque vi :* les deux expressions sont à peu près synonymes, la seconde ayant seulement un sens plus général.

Vos. P^1, 1re leçon, et *Vaticanus*, *vobis*.

Fecisse... accidisse, au parfait de l'infinitif au lieu du présent; tournure plus vive, qui présente comme accomplie une action qui ne l'est pas réellement; cf. Gantrelle, *Gramm. lat.* § 164, 2, *Rem.* 2.

19. *Qui si dediticius.* L'orateur pose ici un dilemme : ou bien la capitulation de Jugurtha est sincère, et dans ce cas il obéira aux ordres du peuple romain; ou bien elle ne l'est pas, et alors la culpabilité de Bestia, de Scaurus et des autres chefs de la noblesse sera mise dans tout son jour.

Contemnit. Vaticanus : *contemnet*, P *contempnit [profecto] scilicet*, et au-dessus de *profecto*, ajouté postérieurement, *glosa est.*

20. *Illa quam hæc... Illa*, développé par *cum regna...*, oppose le temps d'autrefois où les plébéiens n'avaient aucun recours contre l'arbitraire des patriciens, au temps présent, *hæc*, où, pour être libres, il leur suffit de le vouloir et d'user des moyens qui sont à leur disposition.

Paces, pluriel très rare, amené ici par *bella.* Cf. Horace, *Ep.* I, 3, 8 : « Bella quis et paces longum diffundit in ævum ? » et *Ep.* II, 1, 102 : « Hoc paces habuere bonæ. » Il convient d'ailleurs de remarquer qu'ici, comme dans les deux passages d'Horace, *paces* signifie non pas « les

penes paucos erant, vos autem, hoc est populus Romanus, invicti ab hostibus, imperatores omnium gentium, satis habebatis animam retinere : nam servitutem quidem quis vostrum recusare audebat? [21] Atque ego, tametsi viro flagitiosissumum existumo inpune injuriam accepisse, tamen vos hominibus sceleratissumis ignoscere, quoniam cives sunt, æquo animo paterer, ni misericordia in perniciem casura esset. [22] Nam et illis, quantum inportunitatis habent, parum est inpune male fecisse, nisi deinde faciundi licentia eripitur, et vobis æterna sollicitudo remanebit, cum intellegetis aut serviundum esse aut per manus libertatem retinendam. [23] Nam fidei quidem aut concordiæ quæ spes est? Dominari illi volunt, vos liberi esse; facere illi injurias, vos prohibere; postremo sociis nostris veluti hostibus, hostibus pro sociis utuntur. [24] Potestne in tam divorsis mentibus pax aut amicitia esse? [25] Qua re moneo hortorque vos, ne tantum scelus inpunitum omittatis. Non peculatus ærari factus est, neque per vim sociis ereptæ pecuniæ, quæ quamquam gravia sunt, tamen consuetudine jam pro nihilo habentur; hosti acerrumo prodita senatus auctoritas, proditum imperium vostrum est; domi militiæque res publica venalis fuit. [26] Quæ nisi quæsita erunt, nisi vindicatum in

traités de paix », mais les choses accomplies pendant la paix.

21. *Atque*, ici, comme 4, 3, a la valeur d'une particule adversative.

Viro flagitiosissumum. P[1], 1re leçon, *viros flagitiosissimos*, corrigé ensuite en *virum flagitiosissimum*.

Inpune, sans en tirer vengeance; le même mot est employé au § suivant dans un autre sens.

Sceleratissumis. P 1re leçon *scelerantissimus*.

Sunt, d'abord omis dans P et ajouté postérieurement au-dessus de la ligne.

Perniciem. P *pernecem*.

22. *Quantum inportunitatis habent* équivaut à *pro ea, quæ tanta iis est, inportunitate*.

Deinde doit se construire avec *faciundi*, et non avec *eripitur*.

Æterna. P et le *Vaticanus : alterna*.

23. *Nostris* est la leçon de presque tous les manuscrits, y compris P et P[1]; c'est seulement sur la foi de quelques manuscrits inférieurs que Cortius écrit *vostris*, suivi en cela par un grand nombre d'éditeurs, notamment Kritz et Dietsch.

25. *Omittatis*. P, 1re leçon, *obmitatis;* Vaticanus : *amittatis*. Ce mot, comme *dimittere*, implique l'idée d'un abandon, d'une négligence, mais d'une négligence volontaire.

Non peculatus (P, 1re leçon, *pecu*)... On retrouve le même mouvement et le même tour de phrase, *Catilina*, 52, 6.

26. *Nisi* signifie ici non pas « excepté si, à moins que », ce qui est son sens propre, mais « si... ne pas. » Cf. Constans, *ouv. cité*, p. 206, et Riemann, *art. cité*.

Vindicatum. Vaticanus : *vindicantur*.

noxios, quid erit reliquom, nisi ut illis, qui ea fecere, obœdientes vivamus? Nam inpune quæ lubet facere, id est regem esse. [27] Neque ego vos, Quirites, hortor ut malitis civis vestros perperam quam recte fecisse, sed ne ignoscundo malis bonos perditum eatis. [28] Ad hoc in re publica multo præstat benifici, quam malifici inmemorem esse: bonus tantum modo segnior fit, ubi neglegas, at malus inprobior. [29] Ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpe auxili egeas. »

XXXII. [1] Hæc atque alia hujuscemodi sæpius dicundo Memmius populo persuadet uti L. Cassius, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur eumque interposita fide publica Romam duceret, quo facilius indicio regis Scauri et reliquorum, quos pecuniæ captæ accersebat, delicta patefierent. [2] Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidia relicti a Bestia exercitui præerant, secuti morem imperatoris sui, pluruma et flagitiosissuma facinora fecere. [3] Fuere qui auro conrupti elephantos Jugurthæ traderent; alii perfugas vendere,

Nam... développe et justifie l'idée contenue dans *obœdientes*. Nous vivrons dans l'esclavage, *car* ceux-là sont bien des rois, méritent véritablement ce nom, qui peuvent s'abandonner impunément à tous leurs caprices.

27. *Bonos perditum eatis* équivaut à *bonos perdatis*. Cet emploi de *ire* avec le supin est une façon de parler ancienne et populaire. Cf. Badstübner, *ouvrage cité*, p. 48-49.

28. *In re publica*, dans la vie politique; grâce à cette restriction, la maxime qui suit devient moins choquante.

Benifici quam malifici inmemorem esse. P et P[1] : *beneficii quam maleficii memorem esse.*

XXXII. 1. *Sæpius dicundo*, P et P[1] : *sæpe indicendo.* Jordan conjecture que Salluste a dû écrire *sæpe in contione dicundo*, et il donne dans sa seconde édition, en marquant une lacune, *sæpe in... dicendo.* Dietsch écrit *sæpe dicundo*, tout en croyant que le texte véritable devrait être *sæpe numero dicundo.* J'adopte la conjecture *sæpius dicundo*, que Jordan avait introduite dans sa première édition et qui est accueillie par Wirz.

Memmius. P, 1re leçon, *Meminimus*, corrigé ensuite en *Memmimus.*

L. Cassius. Il s'agit de L. Cassius Longinus, qui fut consul quatre ans plus tard (647 de Rome, 107 av. J.-C.) Pendant son consulat, il fut vaincu et tué par les Tigurins. Cf. César, *de Bell. Gall.* I, 7, 4.

Fide publica, sous la garantie de la foi publique; cf. *Catilina*, 47, 1.

Pecuniæ captæ, régime de *accersebat;* cf. la construction des verbes *arguere*, *insimulare*, *accusare.*

Accersebat. P[1] *arsessebat;* d'autres manuscrits, en assez grand nombre, portent *accersebant.*

2. *Imperatoris sui.* Cortius retranche *sui*, sans raison suffisante. En exprimant l'adjectif possessif, Salluste atténue en quelque sorte la faute des officiers de Bestia; ils pouvaient se croire autorisés à imiter la conduite de celui qui était leur chef.

Elephantos traderent, cf. 29, 6.

Vendere (P et P[1] *venderent*)... *agebant* (P *agebat*); ici, comme dans beaucoup d'autres passages, Salluste emploie dans une même phrase l'infinitif historique et l'imparfait de l'indicatif; cf. 15, 2 et la note.

pars ex pacatis prædas agebant : [4] tanta vis avaritiæ in animos eorum veluti tabes invaserat. [5] At Cassius prætor, perlata rogatione a C. Memmio ac perculsa omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur eique timido et ex conscientia diffidenti rebus suis persuadet, quoniam se populo Romano dedisset, ne vim quam misericordiam ejus experiri mallet. Privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris quam publicam ducebat : talis ea tempestate fama de Cassio erat.

XXXIII. [1] Igitur Jugurtha contra decus regium cultu quam maxume miserabili cum Cassio Romam venit. [2] Ac tametsi in ipso magna vis animi erat, confirmatus ab omnibus, quorum potentia aut scelere cuncta ea gesserat, quæ supra diximus, C. Bæbium tribunum plebis magna mercede parat, cujus inpudentia contra jus et injurias omnis munitus foret. [3] At C. Memmius advocata contione, quamquam regi infesta plebes erat et pars in vincula duci jubebat, pars, nisi socios sceleris sui aperiret, more majorum de hoste

4. *Tanta vis avaritiæ*... cf. *Catilina*, 36,5.

In animos. P, 1re leçon... *animo ; in* a été effacé; *animo* a été après coup corrigé en *animos*.

5. *Timido*, craintif; cet adjetif caractérise la situation d'esprit dans laquelle Cassius trouve Jugurtha.

Et, d'abord omis dans P et ajouté postérieurement.

Ex conscientia, par l'effet de...., à cause de sa mauvaise conscience. *Conscientia*, dans Salluste, est toujours employé dans le sens de *mala conscientia*.

Quam publicam. P, 1re leçon, *quam ille*, corrigé ensuite en *quam publicam*....

XXXIII. 1. *Quam maxume* : la 1re leon de P paraît avoir été *quem maxime*.

2. *In ipso*, en lui-même, dans son propre caractère, s'oppose aux encouragements que les complices de Jugurtha lui odiguent.

Confirmatus. P, 1re leçon, *confirmatis*.

Potentia. P, 1re leçon, *potentiæ*.

Inpudentia. P, 1re leçon, *impudicitia*.

Contra jus et injurias omnis : jus, le châtiment légal que les tribunaux pourraient prononcer contre lui; *injurias*, les violences auxquelles le peuple pourrait se laisser entraîner dans un mouvement de colère.

3. *Quamquam regi*. P *quemquam* (corrigé ensuite en *quamquam*) *rei*.

Jubebat. P, 1re leçon, *debebat;* corrigé ensuite en *lubebat*.

Nisi; un certain nombre de manuscrits portent *ni*, qui a été admis dans plusieurs éditions.

Socios... aperiret ; on dirait plus ordinairement *socios nominaret* ou *qui fuerint socii, aperiret*. Ihne (*ouv. cité*, V, p. 129, note 2) relève une certaine contradiction entre ce passage où il est dit que Memmius reproche à Jugurtha les crimes qu'il a commis, et 32, 1, où le tribun fait venir Jugurtha uniquement pour l'interroger sur le traité conclu avec Calpurnius. La remarque est exacte, mais elle est bien minutieuse.

De hoste, le peuple considère comme nulle la convention conclue par Calpurnius et ne voit dans Jugurtha qu'un ennemi toujours révolté.

supplicium sumi, dignitati quam iræ magis consulens sedare motus et animos eorum mollire, postremo confirmare fidem publicam per sese inviolatam fore. [4] Post, ubi silentium cœpit, producto Jugurtha, verba facit, Romæ Numidiæque facinora ejus memorat, scelera in patrem fratresque ostendit; quibus juvantibus quibusque ministris ea egerit quamquam intellegat populus Romanus, tamen velle manufesta magis ex illo habere; si verum aperiat, in fide et clementia populi Romani magnam spem illi sitam; sin reticeat, non sociis saluti fore, sed se suasque spes conrupturum.

XXXIV. [1] Deinde ubi Memmius dicundi finem fecit et Jugurtha respondere jussus est, C. Bæbius, tribunus plebis, quem pecunia conruptum supra diximus, regem tacere jubet; ac tametsi multitudo, quæ in contione aderat, vehementer accensa terrebat eum clamore, voltu, sæpe inpetu atque aliis omnibus, quæ ira fieri amat, vicit tamen inpudentia. [2] Ita populus ludibrio habitus ex contione discedit; Jugurthæ Bestiæque et ceteris, quos illa quæstio exagitabat, animi augescunt.

XXXV. [1] Erat ea tempestate Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius, Masinissæ nepos, qui, quia in

Dignitati quam iræ magis consulens, suppléez *populi Romani*; cf. *Catilina*, 51, 7 : « *Neu magis iræ vostræ quam famæ consulatis.* »

4. *Silentium cœpit.* L'usage voudrait *cœpit fieri*; mais Salluste, Cortius en avait déjà fait la remarque, emploie ainsi à plusieurs reprises *cœpit* absolument, sans le faire suivre d'un infinitif; cf. 62, 7; 85, 17; 94, 4.

Romæ Numidiæque, cf. 28, 6 et la note.

Quamquam. On lit comme première leçon dans P *quemque.*

Velle a pour sujet *populum*, exprimé dans la proposition précédente.

Aperiat. P[1] *aperiet.*

Saluti. P, 1re leçon, *salute.*

Spes conrupturum; cf. *Catilina*, 43, 3.

XXXIV. 1. *Terrebat.* Sur cet emploi de l'imparfait, cf. 27, 1, et la note.

Quæ ira fieri amat. Ira est au nominatif et est le sujet de la phrase; *amat* est à peu près synonyme de *vult* et, comme e grec φιλεῖ, marque une tendance habituelle. Quintilien, qui cite ce passage, IX, 3,17, et qui cite de mémoire, donne : « *Vulgus amat fieri.* » Ce lapsus de Quintilien a eu pour effet d'égarer bon nombre d'éditeurs, qui ou bien ont corrigé le texte sans raison, ou bien sont allés chercher des explications pénibles et embrouillées pour interpréter un passage qui ne présente aucune difficulté.

2. *Exagitabat*, c'est-à-dire *vehementer commovebat.*

XXXV. 1. *Ea tempestate.* Les événements que Salluste va raconter appartiennent à l'année qui suit le consulat de Bestia, c'est-à-dire à l'année 644 de Rome (110 av. J.-C.).

Gulussæ filius, cf. 5, 6.

dissensione regum Jugurthæ advorsus fuerat, dedita Cirta et Adherbale interfecto, profugus ex patria abierat. [2] Huic Sp. Albinus, qui proxumo anno post Bestiam cum Q. Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit Jugurthamque ob scelera invidia cum metu urgeat, regnum Numidiæ ab senatu petat. [3] Avidus consul belli gerundi movere quam senescere omnia malebat; ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia obvenerat. [4] Quæ postquam Massiva agitare cœpit neque Jugurthæ in amicis satis præsidi est, quod eorum alium conscientia, alium mala fama et timor inpediebat, Bomilcari, proxumo ac maxume fido sibi, imperat, pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ paret, ac maxume occulte, sin id parum procedat, quovis modo Numidam interficiat. [5] Bomilcar mature regis mandata exequitur et per homines talis negoti artifices itinera egressusque ejus postremo loca atque tempora cuncta explorat; deinde, ubi res postulabat, insidias tendit. [6] Igitur unus ex eo numero, qui ad cædem parati erant, paulo inconsultius Massivam adgreditur; illum obtruncat,

In dissensione regum, les démêlés de Jugurtha avec Hiempsal et Adherbal.

Ex patria est la leçon de P ; les autres mss., sans en excepter P[1], portent *ex Africa*.

2. *Sp. Albinus* appartenait à la gens *Postumia;* son nom complet est Sp. Postumius Albinus. L'autre consul, à qui Salluste donne le prénom de Quintus, est appelé par d'autre auteurs M. Minucius Rufus.

Ex stirpe. P *extirpe*.

Metu, la crainte qu'éprouvaient les Romains, et non, comme le veut Kritz, la crainte qu'éprouvait Jugurtha. — Le peuple romain n'était pas épouvanté et n'avait pas sujet de l'être; mais il avait de bonnes raisons pour être inquiet et se demander avec une certaine anxiété jusqu'où iraient l'audace et les intrigues de Jugurtha; c'est précisément ce que signifie *metus*.

3. *Movere quam senescere omnia malebat.* Dans cette phrase, *omnia* joue un double rôle, régime avec *movere* et sujet avec *senescere*. Cortius avait déjà rétabli la véritable leçon *movere*, au lieu de *moveri* que donnaient les éditions précédentes et qui ne se trouve que dans des mss. inférieurs.

4. *Præsidi est*. P, 1[re] leçon, *præsidiæ*, changé ensuite en *presidii e*.

Proxumo, cf. *Catilina*, 14,3 : « *Catilinæ proxumi familiaresque erant.* »

Fido sibi imperat; dans P *do sibi imperat* tient la place d'une ancienne leçon qu'il est impossible de déchiffrer aujourd'hui...

Massivæ, au datif, complément de *insidiatores*, qui conserve la force de *insidiari*, d'où il dérive. Cf. *Catilina*, 32, 1 : « quod neque *insidiæ consuli* procedebant. »

Maxume doit être détaché de *occulte* et se traduire par « avant tout, de préférence »; cf. 14, 3, et 44, 4. — *Occulte* retombe sur *interficiat* et non sur *paret*. Jugurtha ordonne à Bomilcar de tuer Massiva secrètement, s'il est possible; sinon, de toujours le tuer.

5. *Egressusque*. P, 1[re] leçon, *egressisque*.

6. *Ex eo numero* équivaut à *ex eorum numero;* cf. 18, 4 : 38, 6, et *Catilina* 42, 3.

sed ipse deprehensus, multis hortantibus et in primis Albino consule, indicium profitetur. [7] Fit reus magis ex æquo bonoque quam ex jure gentium Bomilcar, comes ejus qui Romam fide publica venerat. [8] At Jugurtha manufestus tanti sceleris non prius omisit contra verum niti, quam animum advortit supra gratiam atque pecuniam suam invidiam facti esse. [9] Igitur, quamquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat, regno magis quam vadibus consulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos popularis metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumptum foret; et ipse paucis diebus eodem profectus est, jussus a senatu Italia decedere. [10] Sed postquam Roma egressus est, fertur sæpe eo tacitus respiciens postremo dixisse : « Urbem venalem et mature perituram, si emptorem invenerit. »

XXXVI. [1] Interim Albinus renovato bello commeatum,

— Cette façon de parler n'est d'ailleurs nullement particulière à Salluste; cf. Madvig, § 314.

Hortantibus, P *hor* || *tantibus*.

Indicium profitetur, c'est-à-dire *omnem rem fatetur atque edocet*.

7. *Ex æquo bonoque*, en vertu de l'équité et du droit naturel, qui étaient offensés par le crime de Bomilcar.

Ex jure gentium, en vertu du droit des gens. La fin de la phrase explique comment le droit des gens est violé par ce procès intenté à Bomilcar, venu à Rome dans la suite de Jugurtha sous la sauvegarde de la foi publique.

8. *Manufestus tanti sceleris*; cf. *Catilina*, 52,36. *Manufestus* se construit avec le génitif par analogie avec les adjectifs *reus*, *noxius* et les verbes *accusare*, *convincere*, etc. Cf. Tacite, *Annales*, II, 85 : « in uxore delicti manifesta », et *ibid.* XIII, 26 : « criminum manifestos merito ad servitutem retrahi. »

Omisit. P, 1re leçon, *obmisit*.

Animum advortit (P, 1re leçon, *anim avertit*, corrigé ensuite en *animadvertit*; P[1] *animadvertit*) a la même signification que la forme contracte *animadvortit* et est construit par Salluste de la même façon. Lucrèce, II, 125 : « hoc etiam magis hæc animum te advertere par est Corpora; » César, *de Bell. Gall.* I, 24, 1 : « postquam id animum advertit, » et *passim*; Cicéron, *ad Fam.* XII, 18, 1 : « Animum adverti enim hoc vos magnos oratores facere nonnumquam. »

9. *In priore actione*. A Rome, dans certains cas déterminés, les parties devaient revenir deux fois devant les juges. A la première comparution (*actio prior*), l'accusateur se bornait à énumérer les chefs d'accusation et à interroger les témoins; c'est la seconde fois seulement, dans l'*actio secunda*, que l'affaire était plaidée à fond. L'accusé, qui s'était présenté la première fois, devait fournir des cautions (*vades*), garantissant qu'il ne ferait pas défaut par la suite.

Dederat a pour sujet *Jugurtha*. Bien que Bomilcar fût le principal accusé, on comprend que l'obligation de fournir des cautions ait été imposée à Jugurtha, dont la responsabilité était engagée dans l'affaire.

Regno, son autorité sur ses sujets de Numidie.

Veritus. P, 1re leçon, *veritas*.

10. *Urbem*, P[1] *o urbem*.

Si emptorem. P, 1re leçon, *sumpturam*.

stipendium aliaque, quæ militibus usui forent, maturat in Africam portare : ac statim ipse profectus, uti ante comitia, quod tempus haud longe aberat, armis aut deditione aut quovis modo bellum conficeret. [2] At contra Jugurtha trahere omnia et alias, deinde alias moræ causas facere, polliceri deditionem ac deinde metum simulare; cedere instanti et paulo post, ne sui diffiderent, instare; ita belli modo, modo pacis mora consulem ludificare. [3] Ac fuere qui tum Albinum haud ignarum consili regis existumarent, neque ex tanta properantia tam facile tractum bellum socordia magis quam dolo crederent. [4] Sed postquam, dilapso tempore, comitiorum dies adventabat, Albinus Aulo fratre in castris pro prætore relicto Romam decessit.

XXXVII. [1] Ea tempestate Romæ seditionibus tribuniciis atrociter res publica agitabatur. [2] P. Lucullus et L. Annius, tribuni plebis, resistentibus conlegis, continuare magistratum

XXXVI. 1. *Ante comitia.* Le consul en exercice devait présider les comices où seraient élus les consuls de l'année suivante. Les magistrats entraient en fonctions aux calendes de janvier, et les élections devaient avoir lieu régulièrement vers le milieu de l'année pour l'année suivante; mais il arrivait souvent qu'elles étaient retardées, et c'est ce qui s'est produit sous le consulat d'Albinus; cf. 37, 2.

Quovis modo.... deditionem, d'abord omis dans P et ajouté en marge de la main du correcteur.

2. *Ludificare* est la forme que donnent tous les mss; cf. 50, 4, où *ludificati* est employé au sens passif. Arusianus, qui cite ce passage, p. 245, d'ailleurs d'une façon assez inexacte, donne « *principem ludificari.* » La forme *ludificari* a été admise par un grand nombre d'éditeurs, comme étant plus usitée. La forme active se retrouve dans Plaute et dans Cicéron, *Pro Quintio*, 17, 54 : « si latitare ac diutius ludificare videatur. »

3. *Tum* doit se construire avec *haud ignarum.*

Albinum.... consili. P, 1re leçon, *albinis.... consili...*, corrigé ensuite en *albinum.... consilii.*

Ex tanta properantia, après un tel déploiement d'activité. La forme *properantia* est rare; elle ne se trouve qu'ici et dans Tacite, *Annales* XII, 20 : « tædium ex mora, periculum ex properantia. »

Neque.... socordia magis quam dolo crederent, équivaut à *crederent non socordia, sed potius dolo tam facile tractum bellum.* — *Dolo* est pris ici dans son sens juridique, c'est la « mauvaise foi. » Cf. Cicéron, *Topiques.* 9, 40 : « Dolus malus est, cum aliud agitur, aliud simulatur. »

4. *Aulo fratre.* Aulus Postumius Albinus, lieutenant de son frère en 644 (110 av. J.-C.), fut lui-même consul onze ans plus tard, 655 (99).

Pro prætore relicto, laissé en qualité de commandant, avec de pleins pouvoirs. — *Pro prætore relinqui* (cf. 103, 4) se disait de l'officier auquel le général en chef déléguait, en son absence, toute son autorité. Il ne faut pas confondre ces fonctions transitoires et purement accidentelles avec celles du propréteur proprement dit.

XXXVII. 2. *P. Lucullus et L. Annius*, deux tribuns qui ne nous sont guère connus que par ce passage; Lucullus était de la famille *Licinia.*

nitebantur, quæ dissensio totius anni comitia inpediebat. [3] Ea mora in spem adductus Aulus, quem pro prætore in castris relictum supra diximus, aut conficiundi belli aut terrore exercitus ab rege pecuniæ capiundæ, milites mense januario ex hibernis in expeditionem evocat magnisque itineribus hieme aspera pervenit ad oppidum Suthul, ubi regis thesauri erant. [4] Quod quamquam et sævitia temporis et opportunitate loci neque capi neque obsideri poterat, — nam circum murum, situm in prærupti montis extremo, planities limosa hiemalibus aquis paludem fecerat, — tamen aut simulandi gratia, quo regi formidinem adderet, aut cupidine cæcus ob thesauros oppidi potiundi, vineas agere, aggerem jacere aliaque, quæ incepto usui forent, properare.

XXXVIII. [1] At Jugurtha, cognita vanitate atque inperitia legati, subdole ejus augere amentiam, missitare supplicantis legatos, ipse quasi vitabundus per saltuosa loca et tramites exercitum ductare. [2] Denique Aulum spe pactionis perpulit uti, relicto Suthule, in abditas regiones sese veluti

Totius anni comitia inpediebat. Les tribuns, en interposant leur *veto*, pouvaient arrêter, sans dépasser les limites de leur droit, tout le cours de la vie publique.

3. *Aulus*, P[1] *Albinus;* P, 1re leçon, *albinus*, corrigé ensuite en *aulus;* de même aux ch. 38, 39, 43, chaque fois que revient le nom d'Aulus, P donne *Albinus*, corrigé ensuite en *aulus*.

Terrore exercitus, au sens objectif : par la crainte seule qu'inspirerait son armée à Jugurtha.

Mense januario, de l'année 645 de Rome (109 av. J.-C.).

Expeditionem. P, 1re leçon, *expeditione.*

Suthul, aujourd'hui *Guelma* (département de Constantine).

4. *Opportunitate loci*, ceci est dit au point de vue des assiégés ; la place, fortifiée par la nature, était facile à défendre.

Planities.... fecerat. Ce plateau, dont le sol était naturellement humide et fangeux, s'était transformé, sous l'action des pluies d'hiver, en un véritable marais.

Hiemalibus. Plusieurs éditeurs, parmi lesquels Dietsch (éd. de 1859), P. Thomas et Wirz donnent *hiemantibus*, d'après Sénèque. *Epist.* 114 : « Dixit Sallustius : *aquis hiemantibus.* » Avec Jordan, je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier le texte, qui donnent tous les mss.

Adderet. P, 1re leçon, *aderat.*

Ob thesauros (P, 1re leçon, *thessaures*), marque la cause de cet ardent désir qui aveuglait le général romain. Pour n'avoir pas bien compris la construction de cette phrase, Cortius retranche, comme suspects, les quatre mots *ob thesauros oppidi potiundi.*

Jacere. P, 1re leçon, *jau....re.*

Aliaque.... properare; cf. Tacite, *Histoires*, 1, 77 : « pleraque contra decus ex præsenti usu properando, » et *Annales*, II, 31 : « nisi voluntariam mortem properavisset. »

XXXVIII. 1, *Vanitate*, la légèreté ; cf *Catilina*, 20, 2 : « vana ingenia, » et *ibid.* 23, 2 : « huic homini non minor vanitas inerat quam audacia. »

Subdole. P[1], 1re leçon, *subdolus*, que Dietsch a admis dans son texte (éd. de 1859).

cedentem insequeretur : ita delicta occultiora fore. [3] Interea per homines callidos diu noctuque exercitum temptabat; centuriones ducesque turmarum partim uti transfugerent conrumpere, alii signo dato locum uti desererent. [4] Quæ postquam ex sententia instruit, intempesta nocte de inproviso multitudine Numidarum Auli castra circumvenit. [5] Milites Romani, perculsi tumultu insolito, arma capere alii, alii se abdere, pars territos confirmare, trepidare omnibus locis; vis magna hostium, cælum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps; postremo fugere an manere tutius foret, in incerto erat. [6] Sed ex eo numero, quos paulo ante conruptos diximus, cohors una Ligurum cum duabus turmis Thracum et paucis gregariis militibus transiere ad regem, et centurio primi pili tertiæ legionis per munitionem, quam

2. *Ita delicta occultiora fore.* Cet infinitif est régi par *dictitans* ou quelque autre verbe de signification analogue, dont l'idée est contenue dans *perpulit.* La phrase complète, comme l'explique très bien Kritz, serait *delicta* (*Auli*) *occultiora fore* (*Romanis*). — Jordan donne *occultiora fuere*, d'après P, où ce passage est d'ailleurs singulièrement maltraité; la leçon primitive était *occultaret*, qui a été changé en *occultiorae fuere*, et de plus le correcteur inscrit en marge *occultiore fuit.* P[1] donne *delicto occultiore fuit*, et en marge *delicta occultiori.* Dietsch est d'avis de retrancher ces quatre mots, qui ne seraient d'après lui qu'une glose (cf. éd. de 1859, *Comm.*, p. 79). *Fore* n'est donné que par un petit nombre de mss; mais, comme cette leçon est la seule qui fournisse un sens satisfaisant, elle a été adoptée par un grand nombre d'éditeurs. *Fuere* est inadmissible ; la suite du texte montre bien que les fautes d'Aulus ne sont pas restées cachées.

3. *Interea.* Jugurtha poursuit à la fois deux négociations : l'une, simulée, avec Aulus, qu'il trompe par de fausses promesses; l'autre, sincère, avec les officiers d'Albinus, qu'il détache de leur chef.

Centuriones ducesque turmarum. Ihne (*ouv. cité*, V, p. 132, note 4) se refuse à croire que des officiers romains se soient ainsi laissé corrompre par Jugurtha; il tient pour suspecte l'assertion de l'historien, sans apporter d'ailleurs aucune preuve à l'appui de son opinion.

Partim. P P[1] *partium.*

5. *Obscuratum.* P, 1re leçon, *obscurate.*

Periculum anceps, c'est-à-dire *periculum quod a duabus partibus imminet ;* cf. *Catilina*, 29, 1 : « ancipiti malo permotum. » Ici *anceps* est expliqué par les deux membres de phrase qui précèdent : les Romains ont contre eux tout à la fois la multitude des Numides et l'obscurité de la nuit.

Fugere. P, 1re leçon, *fugare.*

6. *Ex eo numero, quos.* Cf. 35, 6 et la note.

Cohors.. cum duabus turmis... transiere : cf. *Catilina*, 43, 1 : « *Lentulus cum ceteris... constituerant.* De même Tite-Live, XXI, 60, 7 : ipse dux cum aliquot principibus capiuntur. » *Cohors cum... turmis* équivaut à *cohors et turmæ.*

Paucis gregariis militibus, suppléer *Romanis*, s'oppose aux auxiliaires qui ont fait défection en plus grand nombre.

Centurio primi pili. La légion romaine comprenait trois classes de soldats, qui étaient, dans l'ordre hiérarchique, les *triarii*, les *principes* et les *hastati.* On appelait centurion primipilaire celui qui commandait la première centurie des *triarii ;* il occupait le rang le plus élevé parmi tous les centurions de la légion.

uti defenderet acceperat, locum hostibus introeundi dedit, eaque Numidæ cuncti inrupere. [7] Nostri fœda fuga, plerique abjectis armis, proxumum collem occupaverunt. [8] Nox atque præda castrorum hostis, quo minus victoria uterentur, remorata sunt. [9] Deinde Jugurtha postero die cum Aulo in colloquio verba facit : tametsi ipsum cum exercitu fame et ferro clausum teneret, tamen se memorem humanarum rerum, si secum fœdus faceret, incolumis omnis sub jugum missurum; præterea uti diebus decem Numidia decederet. [10] Quæ quamquam gravia et flagiti plena erant, tamen quia mortis metu mutabantur, sicuti regi lubuerat pax convenit.

XXXIX. [1] Sed ubi ea Romæ conperta sunt, metus atque mæror civitatem invasere. Pars dolere pro gloria imperi, pars insolita rerum bellicarum timere libertati; Aulo omnes infesti, ac maxume qui bello sæpe præclari fuerant, quod armatus dedecore potius quam manu salutem quæsiverat. [2] Ob ea consul Albinus, ex delicto fratris invidiam ac de-

Inrupere. P, 1re leçon, *irrumppere.*

8. *Præda castrorum,* le pillage du camp; *præda* est pris dans le sens actif et équivaut à *prædatio.*

Remorata (P. *remota*) *sunt;* avec des noms de choses de même genre ou de genre différent, l'attribut se met régulièrement au pluriel neutre.

9. *Fame et ferro clausum teneret* (P P1 *tenet*), phrase elliptique pour *tametsi ipsum ita clausum teneret ut vel fame vel ferro eum occidere posset.*

Faceret a pour sujet Aulus.

Uti... decederet. Ce subjonctif est amené par *imperans,* dont l'idée est contenue dans *verba facit.*

Mortis metu mutabantur équivaut à *propter mortis metum, alia videbantur atque erant.* — Les conditions imposées par Jugurtha étaient par elles-mêmes rigoureuses et déshonorantes, mais les Romains, troublés par la crainte de la mort, ne les voyaient pas telles qu'elles étaient; ils ne songeaient pas à l'humiliation qui leur était infligée, et ne voyaient qu'une chose dans la convention offerte par Jugurtha : c'est que leur vie était sauve. — Avec Jordan, je garde *mutabantur* que donnent P P1 et la plupart des mss. Toutes les corrections qu'on a essayé d'introduire me paraissent inutiles.

XXXIX. 1. *Dolere.* P *dolore.*

Insolita, au sens actif : qui n'avait pas l'expérience des choses de la guerre. Cf. Tite-Live, X, 28 : « et insolitos ejus tumultus conterruit equos ; » César, *de Bell. civ.*, LII, 85, 3 : « insolitum ad laborem Pompei exercitum. »

Libertati, l'indépendance; dans l'excès de leur frayeur, ils voyaient déjà Jugurtha descendre en Italie.

Fuerant. P. *fuerint.*

2. *Consul Albinus.* La capitulation consentie par Aulus est du mois de janvier 645 (109 av. J.-C.); à ce moment, son frère Albinus aurait dû être sorti de charge, mais on a vu, 37, 2, que les prétentions des tribuns, P. Lucullus et L. Annius, avaient empêché, pendant toute l'année 644, la tenue des comices. Cette circonstance explique que Salluste puisse encore donner à Albinus le titre de con-

inde periculum timens, senatum de fœdere consulebat, et tamen interim exercitui supplementum scribere, ab sociis et nomine Latino auxilia accersere, denique omnibus modis festinare. [3] Senatus ita, uti par fuerat, decernit, suo atque populi injussu nullum potuisse fœdus fieri. [4] Consul inpeditus a tribunis plebis, ne quas paraverat copias secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur : nam omnis exercitus, uti convenerat, Numidia deductus in provincia hiemebat. [5] Postquam eo venit, quamquam persequi Jugurtham et mederi fraternæ invidiæ animo ardebat, cognitis militibus, quos præter fugam soluto imperio licentia atque lascivia conruperat, ex copia rerum statuit sibi nihil agitandum.

XL. [1] Interim Romæ C. Mamilius Limetanus tribunus plebis rogationem ad populum promulgat, uti quæreretur in eos, quorum consilio Jugurtha senati decreta neglegisset, quique ab eo in legationibus aut imperiis pecunias accepissent, qui elephantos quique perfugas tradidissent, item qui de pace aut bello cum hostibus pactiones fecissent. [2] Huic rogationi partim conscii sibi, alii ex partium invidia pericula

sul ; en réalité, il était proconsul, *prorogato imperio.*

Consulebat; quelques mss. inférieurs ajoutent : *utrum fœdus quod pepigerat cum Jugurtha firmum et sic factum perduraret necne;* ces mots sont évidemment une glose.

Ab sociis et nomine Latino. Par *sociis*, il faut entendre les Italiens, alliés de Rome; par *nomine Latino*, les Latins, qui occupaient parmi eux une situation privilégiée; cf. 43, 4.

Auxilia. P, 1re leçon, *auxilio.*

Accersere. P1, 1re leçon, *accersire.*

3. *Uti par fuerat,* comme il était juste, en usant de son droit. *Par* est dans ce passage synonyme de *æquum;* le plus-que-parfait s'explique par ce fait que le sénat use d'un droit préexistant à sa décision. — Le principe qu'invoque ici le sénat, avait déjà été appliqué lors de l'affaire des Fourches Caudines.

4. *Inpeditus a tribunis plebis.* Les tribuns ne faisaient qu'user dans cette circonstance de leur droit d'intercession. D'ailleurs, ils ne s'opposaient pas en principe à la reprise des hostilités, mais ils n'admettaient pas que l'on confiât de nouvelles troupes à Albinus, dont l'incapacité n'était que trop démontrée.

5. *Ardebat.* P, 1re leçon, *ardebit.*

Ex copia rerum équivaut à *pro rerum, quæ tum erant, condicione.*

XL. 1. *C. Mamilius,* P. *G. Mamillus.*

Rogationem, P *rogatione.*

Quæreretur, c'est-à-dire *quæstiones exercerentur.*

Neglegisset, P et P1 donnent ici *neglexisset,* mais *Catilina,* 51, 24, P donne *neglegeris.*

2. *Ex partium invidia.* Entendez : *ex ea invidia, qua partes in optimates accensæ erant.* — *Partes* s'emploie absolument pour désigner le parti démocratique. Cf. 41, 1 et 43, 1.

metuentes, quoniam aperte resistere non poterant, quin illa et alia talia placere sibi faterentur, occulte per amicos ac maxume per homines nominis Latini et socios Italicos inpedimenta parabant. [3] Sed plebes incredibile memoratu est quam intenta fuerit quantaque vi rogationem jusserit, magis odio nobilitatis, cui mala illa parabantur, quam cura rei publicæ : tanta lubido in partibus erat. [4] Igitur ceteris metu perculsis M. Scaurus, quem legatum Bestiæ fuisse supra docuimus, inter lætitiam plebis et suorum fugam, trepida etiam tum civitate, cum ex Mamilia rogatione tres quæsitores rogarentur, effecerat uti ipse in eo numero crearetur. [5] Sed quæstio exercita aspere violenterque ex rumore et lubidine plebis; ut sæpe nobilitatem, sic ea tempestate plebem ex secundis rebus insolentia ceperat.

XLI. [1] Ceterum mos partium et factionum, ac deinde

Per homines nominis Latini et socios Italicos. Les alliés italiens et les Latins ne possédaient pas encore le droit de suffrage, qui ne leur fut accordé qu'en 664 (90 av. J.-C.). Ils ne pouvaient donc pas faire opposition par leurs votes à la loi Mamilia; mais ils pouvaient, et ils l'ont fait plus d'une fois, troubler les délibérations du peuple romain, en provoquant des émeutes. C'est ce qu'indique, au reste, le mot *inpedimenta :* les nobles, partisans de Jugurtha, désespérant de réussir par une opposition régulière, suscitaient des obstacles pour entraver l'exercice de la volonté populaire.

3. *Memoratu.* P, 1re leçon, *memorantum.*

Vi désigne non pas la « violence », mais la « force irrésistible » du peuple renversant tous les obstacles qui lui étaient opposés.

Jusserit; dans P, le correcteur a ajouté au-dessus de la ligne *decreverit voluerit ;* de même dans P[1] *decreverit voluerit* a été ajouté postérieurement.

Mala illa, les poursuites judiciaires et les divers châtiments dont l'aristocratie était menacée par la loi Mamilia.

4. *Fugam,* au figuré, la déroute de son parti.

Trepida exprime bien ce trouble de la cité, au milieu duquel les nobles, dans l'excès de leur crainte, les démocrates, dans l'exaltation de leur victoire, ne savaient plus, ni les uns, ni les autres, ce qu'ils faisaient; c'est ce qui explique l'élection de Scaurus, un des principaux coupables.

Mamilia rogatione est la leçon de P et de P[1]; presque tous les autres mss. portent *mamilli* ou *mamillii rogatione.*

Quæsitores. Les présidents des cours de justice instituées par la loi Mamilia contre les complices de Jugurtha.

5. *Exercita aspere* (P, 1re leçon, *excita aspera*) *violenterque.* Dans le *Brutus*, 33 et 34, Cicéron, en parlant de cette loi, l'appelle *invidiosa lex Mamilia ;* il énumère les principaux personnages qui furent condamnés dans cette circonstance, entre autres les consulaires L. Bestia, Sp. Albinus et L. Opimius.

Ex rumore : les poursuites furent exercées d'après le bruit public, sans que l'on procédât à une enquête approfondie. — *Plebis* ne retombe que sur *lubidine.*

XLI. 1. *Mos partium et factionum.* J'adopte ici la leçon de Dietsch (éd. de 1859), qui est aussi celle de Jacobs Wirz et de Constans dans son édition classique. Jordan donne *partium popularium et factionum.* Le texte de P et P[1] pour ce passage est *mos partium popularium et sena-*

omnium malarum artium paucis ante annis Romæ ortus est otio atque abundantia earum, quæ prima mortales ducunt. [2] Nam ante Carthaginem deletam populus et senatus Romanus placide modesteque inter se rem publicam tractabant, neque gloriæ neque dominationis certamen inter civis erat; metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat. [3] Sed ubi illa formido mentibus decessit, scilicet ea, quæ res secundæ amant, lascivia atque superbia incessere. [4] Ita quod in advorsis rebus optaverant otium, postquam adepti sunt, asperius acerbiusque fuit. [5] Namque cœpere nobilitas dignitatem, populus libertatem in lubidinem vortere, sibi quisque ducere, trahere, rapere. Ita omnia in duas partis abstracta sunt; res publica, quæ media fuerat, dilacerata. [6] Ceterum nobilitas factione magis pollebat, plebis vis soluta

tores factionum; dans d'autres mss., au lieu de *senatores*, on lit *senatus*, ou *senatorum*, ou *senatorium*. Ces variations ont amené Jordan et Dietsch à considérer ce mot comme suspect, ce qu'avait déjà fait Gruter; mais Dietsch (cf. éd. de 1859, *Comm.*, p. 79), allant plus loin que Jordan, est d'avis de retrancher aussi *popularium*. On a vu, en effet, 40, 2, que *partes*, pris absolument, désigne le parti populaire; il s'oppose donc aussi très bien dans ce passage à *factionum*, qui désigne le parti aristocratique.

Paucis ante annis. Salluste fait allusion ici, cf. § 2, à la destruction de Carthage, 608 de Rome (146 av. J.-C.).

Earum rerum. quæ prima. Cette construction s'explique par ce fait que Salluste, tenant compte du sens et non de la grammaire, a considéré *res* comme l'équivalent d'un pluriel neutre; cf. 102, 9. De même, Cicéron, *ad Fam.*, XVI, 4, 5 : « Illud, mi Tiro, te rogo, sumptui ne parcas ulla in re, quod ad valetudinem opus sit. »

2. *Romanus*. P, 1re leçon, *romanis*.

Metus hostilis, la crainte inspirée par les ennemis du dehors; cf. 105, 3; de même, *Hist. frag.* I. 11 (éd. Kritz) : « remoto metu Punico. »

3. *Formido*, cf. 23, 1 et la note.

Scilicet, à savoir, naturellement. Salluste a soin d'indiquer que la licence et l'orgueil sont les conséquences naturelles, presque nécessaires de la prospérité, et cette remarque ajoute à l'amertume de la pensée.

4. *Asperius acerbiusque*, suppléez *quam ipsæ res advorsæ fuerant*.

Fuit, P[1] *fuere*, et au-dessus de la ligne, *vel fit*.

5. *Lubidinem*. P, 1re leçon, *libidini*, corrigé ensuite en *libidinem*.

Sunt. P *sint*.

Res publica, quæ media fuerat, la république, qui jusqu'alors n'avait été la propriété d'aucun parti. Après Cortius, Kritz rapproche de ce passage Tite-Live, II, 57, 3 : « Dum tribuni consulesque ad se quisque omnia trahunt, nihil relictum esse virium in medio; distractam laceratamque rem publicam magis quorum in manu sit, quam ut incolumis sit quæri. » et Sénèque, *Epist.* 104 : « Si animo complecti volueris illius imaginem temporis, videbis illinc plebem et omnem erectum ad res novas vulgum; hinc optimates et equestrem ordinem, quicquid erat in civitate sancti et lecti; duos in medio relictos, rem publicam et Catonem. »

6. *Factione*, grâce à l'esprit de corps. *Factio* désignant une association, une coterie politique, dont les membres sont unis entre eux par des liens étroits, s'oppose bien à *vis soluta atque dispersa in multitudine*.

atque dispersa in multitudine minus poterat. [7] Paucorum arbitrio belli domique agitabatur; penes eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ triumphique erant; populus militia atque inopia urgebatur; prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant. [8] Interea parentes aut parvi liberi militum, uti quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. [9] Ita cum potentia avaritia sine modo modestiaque invadere, polluere et vastare omnia, nihil pensi neque sancti habere, quoad semet ipsa præcipitavit. [10] Nam ubi primum ex nobilitate reperti sunt qui veram gloriam injustæ potentiæ anteponerent, moveri civitas et dissensio civilis quasi permixtio terræ oriri cœpit.

XLII. [1] Nam postquam Ti. et C. Gracchus, quorum majores Punico atque aliis bellis multum rei publicæ addiderant, vindicare plebem in libertatem et paucorum scelera patefacere cœpere, nobilitas noxia atque eo perculsa, modo per socios ac nomen Latinum, interdum per equites Ro-

Multitudine. P *multitudinem*.

7. *Gloriæ*, ce pluriel n'est pas amené ici seulement par le besoin de la symétrie, les autres substantifs étant au pluriel; il indique, de plus, la répétition du fait. Cf. *Rhétorique à Hérennius*, III, 6 : potestates, gloriæ. »

8. *Parentes... pellebantur*. Cf. Horace, *Odes*, II, 18, 23 sqq : « Pellitur, paternos In sinu ferens deos, Et uxor et vir, sordidosque natos. »

9. *Sine modo modestiaque*. Cf. *Catilina*, 11, 4 : « Neque modum neque modestiam victores habere. » *Modus* désigne la mesure en elle-même; *modestia*, le sentiment de la mesure.

Nihil pensi. Cf. *Catilina*, 5, 6 : « Nec... quicquam pensi habebat. » Dans ces locutions, *pensi* n'est point un génitif de prix, mais un génitif partitif, dépendant de *nihil* ou de *quicquam*.

Quoad. P, 1re leçon, *quod ad*, puis le *d* de *quod* a été effacé.

10. *Ex nobilitate*, allusion aux Gracques, fils de Ti. Sempronius Gracchus, deux fois consul et censeur en 585 de Rome (169 av. J.-C), petits-fils, par Cornélie, du premier Africain.

Permixtio terræ oriri. P, 1re leçon, *permixtione terræ iri*, corrigé ensuite en *permixtio terræ oriri*; en marge, *vel terreri*. Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 80) croit que le texte est altéré et propose d'écrire : « Moveri civitas quasi permixtione terræ cœpit ». Cortius a corrigé le texte d'une façon tout à fait arbitraire : « Moveri civitas et permixtio civilis quasi discessio terræ oriri cœpit. » Toutes ces corrections sont inutiles.

XLII. 1. *Quorum majores*. On connaît les exploits de Scipion l'Africain; Ti. Sempronius Gracchus, le père des Gracques, avait vaincu les Celtibériens et les Sardes; leur bisaïeul s'était distingué dans la 2e guerre punique.

Paucorum, du petit nombre, c'est-à-dire l'aristocratie.

Noxia, non seulement coupable, mais aussi qui avait conscience de sa culpabilité, *culpæ conscia*.

Per socios ac nomen Latinum, cf. 39, 2 et la note. — Comme les alliés italiens et les Latins possédaient une partie de l'*ager publicus*, ils se sentaient menacés, eux aussi, par les lois agraires proposées par les Gracques.

manos, quos spes societatis a plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat, et primo Tiberium, dein paucos post annos eadem ingredientem Gaium, tribunum alterum, alterum triumvirum coloniis deducundis, cum M. Fulvio Flacco ferro necaverat. [2] Et sane Gracchis cupidine victoriæ haud satis moderatus animus fuit; [3] sed bono vinci satius est quam malo more injuriam vincere. [4] Igitur ea victoria nobilitas ex lubidine sua usa multos mortalis ferro aut fuga extinxit, plusque in reliquom sibi timoris quam potentiæ addidit; quæ res plerumque magnas civitatis pessum dedit, dum alteri alteros vincere quovis modo et victos acerbius ulcisci volunt. [5] Sed de studiis partium et omnis civitatis moribus si singillatim aut pro magnitudine parem disserere, tempus quam res maturius me deserat. Quam ob rem ad inceptum redeo.

Per equites romanos. C'est pour rompre cette alliance de la noblesse et de l'ordre équestre que C. Gracchus porta sa *lex judiciaria*, qui confiait aux chevaliers les fonctions judiciaires.

Spes societatis, suppléez *cum nobilitate ineundæ.*

Eadem, à l'accusatif pluriel neutre; *eadem ingredientem* équivaut à *eadem suscipientem*, *molientem.* — Certains commentateurs font de *eadem* un ablatif féminin, pris adverbialement. L'accusatif est préférable, comme marquant plus nettement le but que se propose, vers lequel se dirige C. Gracchus.

Tribunum alterum, alterum triumvirum; dans P et dans P[1] *alterum* n'est exprimé qu'une seule fois. — Tibérius fut tué étant tribun; Caius avait fait décider qu'une colonie romaine serait établie sur l'emplacement de Carthage, et avait séjourné assez longtemps en Afrique pour s'occuper de l'établissement de cette colonie.

Deducundis. P, 1re leçon, *deducendi*, corrigé ensuite en *deducentis.*

2. *Et sane*, formule de concession.

3. *Sed bono... vincere.* Cette maxime générale contient un blâme à l'adresse des Gracques et répond à l'idée contenue dans *cupidine victoriæ.* Les Gracques, dont la cause était juste aux yeux de l'auteur, se sont laissé entraîner trop loin par le désir de la victoire; et pourtant (*sed*) pour un bon citoyen (*bono*, datif masculin) mieux vaut succomber que de triompher par la violence, par des moyens illégaux (*malo more*), d'adversaires même injustes (*injuriam*). — J'adopte pour ce passage l'interprétation de Kritz; d'autres éditeurs prennent *bono* pour un ablatif se rapportant à *more : bono more*, en restant dans la légalité. Il me semble que la première explication s'accorde mieux avec la suite des idées.

4. *Ex lubidine.* P, 1re leçon, *et lubi-dine.*

Extinxit s'applique aussi bien à *fuga* qu'à *ferro*, l'exil étant considéré comme une mort civile.

Timoris désigne la crainte qu'éprouvait l'aristocratie, effrayée des revendications du parti populaire qu'avaient exaspéré les mauvais traitements infligés à ses défenseurs.

Vincere. P, 1re leçon, *dicere.*

5. *Omnis.* P, 1re leçon, *omnis*, changé ensuite en *omnibus.*

Singillatim est la leçon de P; mais en marge se lit, de la main du correcteur, *singulatim.*

Parem. P *parum.*

Deserat. P et P[1] *deseret.*

XLIII. [1] Post Auli fœdus exercitusque nostri fœdam fugam, Metellus et Silanus, consules de senatus sententia, provincias inter se partiverant; Metelloque Numidia evenerat, acri viro et, quamquam advorso populi partium, fama tamen æquabili et inviolata. [2] Is ubi primum magistratum ingressus est, alia omnia sibi cum conlega ratus, ad bellum, quod gesturus erat, animum intendit. [3] Igitur diffidens veteri exercitui milites scribere, præsidia undique arcessere, arma, tela, equos et cetera instrumenta militiæ parare, ad hoc conmeatum adfatim, denique omnia quæ in bello vario et multarum rerum egenti usui esse solent. [4] Ceterum ad ea patranda senatus auctoritate socii nomenque Latinum et reges ultro auxilia mittundo, postremo omnis civitas summo studio adnitebatur. [5] Itaque ex sententia omnibus rebus paratis conpositisque, in Numidiam proficiscitur, magna spe civium, cum propter artis bonas, tum maxume quod advor-

XLIII. 1. *Metellus et Silanus*. Quelques manuscrits, en très petit nombre, ont *Q. Metellus et M. Silanus;* les deux prénoms sont omis dans P et dans P¹, ainsi que dans presque tous les autres manuscrits. Dietsch (éd. de 1859) a cru devoir les rétablir dans le texte. — Q. Cæcilius Metellus, à qui ses victoires sur Jugurtha firent décerner plus tard le surnom de *Numidicus*. M. Junius Silanus, le premier de sa famille qui soit arrivé au consulat. Envoyé en Gaule, il fut battu par les Cimbres cette même année 645 de Rome.

Consules de senatus sententia. J'adopte sur ce point, avec Wirz et Constans, la conjecture de Mommsen, *Hermes*, I, 430; cf. id. *Staatsrecht*, I, 572, note 1. P et P¹, comme tous les autres manuscrits, donnent *designati*, qui a été admis par Jordan. Mais cette expression est impropre, et Salluste n'aurait pu l'employer que par une singulière inadvertance. Les élections n'ayant pu se faire dans le cours de l'année 644, cf. 37, 2, Métellus et Silanus ont dû entrer en fonctions immédiatement; ainsi, il est manifeste qu'ils n'ont pu être *consules designati* au moment où a eu lieu la répartition des provinces.

Viro. P, 1re leçon, *vero*.

Advorso... partium. Salluste emploie le génitif au lieu du datif, qui serait la construction régulière; il suit l'analogie de *adversarius*, *inimicus*, etc.

Fama æquabili, une réputation qui s'était toujours soutenue, et non, comme l'entend Cortius, une réputation aussi bonne auprès du peuple qu'auprès des nobles, *æquali apud nobilitatem et plebem*.

2. *Alia omnia... ratus*, persuadé que tous les autres devoirs de sa charge lui étaient communs avec son collègue, par suite qu'il pouvait s'en reposer sur lui, au moins en partie, et réserver toute son attention pour la guerre d'Afrique.

3. *Milites scribere*, PP¹ *milites eligere scribere; eligere* est évidemment une glose que les éditeurs ont depuis longtemps et avec raison écartée du texte.

Arcessere. P¹ *accersiri*.

Parare. P *parere*.

In bello vario : c'est-à-dire *cujus multæ sint formæ, quod multis modis gerendum sit*.

4. *Mittundo*. P, 1re leçon, ** *tendo; mit* a été ajouté par le correcteur.

Adnitebatur. P ** *nitebatur*.

5. *Magna spe civium*. P, 1re leçon, *magnas pecui*.

sum divitias invictum animum gerebat et avaritia magistratuum ante id tempus in Numidia nostræ opes contusæ hostiumque auctæ erant.

XLIV. [1] Sed ubi in Africam venit, exercitus ei traditur a Sp. Albino proconsule iners, inbellis, neque periculi neque laboris patiens, lingua quam manu promptior, prædator ex sociis et ipse præda hostium, sine imperio et modestia habitus. [2] Ita imperatori novo plus ex malis moribus sollicitudinis, quam ex copia militum auxili aut spei bonæ adcedebat. [3] Statuit tamen Metellus, quamquam et æstivorum tempus comitiorum mora inminuerat et expectatione eventus civium animos intentos putabat, non prius bellum attingere quam majorum disciplina milites laborare coegisset. [4] Nam Albinus Auli fratris exercitusque clade perculsus, postquam decreverat non egredi provincia, quantum temporis æstivorum in imperio fuit, plerumque milites stativis castris habebat, nisi cum odos aut pabuli egestas loco mutare subegerat. [5] Sed neque muniebantur, neque more militari vigiliæ deducebantur; uti cuique lubebat, ab signis aberat; lixæ permixti militibus diu noctuque vagabantur et palantes agros vastare, villas expugnare, pecoris et mancipiorum prædas certantes agere eaque mutare cum mercato-

In Numidia nostræ. P, 1re leçon, *in Numidiam nostræ.*

XLIV. 1. *Iners.* P *inerms.*

Laboris, Fronton qui cite ce passage *ad Anton.*, 2, 6, p. 109 (éd. Naber) donne *laborum.*

Sine imperio et modestia habitus, c'est-à-dire *ita habitus ut neque ducis imperio pareret, neque miles ipse modestiam ullam haberet.* Le général ne savait plus commander, et les soldats avaient perdu le sentiment de la discipline.

3. *Æstivorum tempus*, le temps de la campagne; régulièrement, la belle saison seule était consacrée aux opérations militaires.

Comitiorum mora, cf. 37, 2.

Majorum. P, 1re leçon, *morum.*

Laborare. P *labore;* P1, 1re leçon, *labore*, corrigé ensuite en *laborare.* P. Thomas a admis dans son texte *labore*, dont il fait un ablatif de manière, et il prend *coegisset* dans le sens de *coercuisset.* Je crois qu'il vaut mieux conserver *laborare*, et j'entends avec Dietsch (éd. de 1846) et la plupart des éditeurs : quam milites, cum eos majorum more exerceret, labores perferre coegisset.

4. *Stativis.* P, 1re leçon, *stativi.*

Odos est la leçon donnée par Fronton, *ad Anton.*, 2, 6, p. 110. P et P1 *odor.*

5. *Neque muniebantur*, omis dans P et P1 comme dans la plupart des manuscrits; ces deux mots ont été rétablis dans le texte d'après Fronton, *loc. citato.* Dietsch et la plupart des éditeurs avant Jordan donnent *neque muniebantur ea*, ce dernier mot d'après deux manuscrits inférieurs.

Aberat. P, 1re leçon, *abebat.*

Diu, P1 *die.*

Certantes, pour *certatim*, à l'envi.

ribus vino advecticio et aliis talibus; præterea, frumentum publice datum vendere, panem in dies mercari; postremo quæcumque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuere et alia amplius.

XLV. [1] Sed in ea difficultate Metellum non minus quam in rebus hostilibus magnum et sapientem virum fuisse comperior, tanta temperantia inter ambitionem sævitiamque moderatum. [2] Namque edicto primum adjumenta ignaviæ sustulisse, ne quisquam in castris panem aut quem alium coctum cibum venderet, ne lixæ exercitum sequerentur, ne miles gregarius in castris neve in agmine servom aut jumentum haberet : ceteris arte modum statuisse. Præterea transvorsis itineribus cotidie castra movere, juxta ac si hostes adessent vallo atque fossa munire, vigilias crebras ponere et eas ipse cum legatis circumire, item in agmine in primis modo, modo in postremis, sæpe in medio adesse, ne quispiam

Frumentum publice datum, le blé qui leur était alloué par l'État; on distribuait au soldat romain du blé pour un mois.

In dies, au jour le jour, *in dies singulos*. Dans ce sens, on emploie plus souvent la locution *in diem;* mais c'est à dessein que Salluste a mis le pluriel, pour mieux marquer que l'action était répétée.

Et alia amplius équivaut à *et alia majora quam quæ dicere possit aliquis aut fingere.*

XLV. 1. *In rebus hostilibus*, c'est-à-dire *in rebus, quæ cum hoste geruntur*, prœliis, oppugnationibus, etc.

Comperior, archaïsme, au lieu de *comperio;* cf. 108, 3.

Sævitiam, c.-à-d. *nimiam severitatem.*

Tanta... moderatum équivaut à *quippe qui magno, id est, sapientissimo temperamento medium iter tenuerit inter ambitionem sævitiamque.* Il faut remarquer qu'il y a ici un véritable épiphonème, le verbe restant cependant à l'infinitif comme régi par *comperior.*

2. *Sustulisse*, infinitif régi, ainsi que *statuisse*, par *comperior*, exprimé dans la phrase précédente. — Dans P le copiste a laissé un espace en blanc entre *sustulisse* et le mot suivant.

Ceteris arte modum statuisse s'oppose à ce qui précède. Tout ce qui ne servait qu'à entretenir la paresse des soldats, *adjumenta ignaviæ*, Métellus le fit disparaître complètement; quant aux autres abus moins graves (*ceteris*, au neutre), il n'y eut pas interdiction absolue (*non sustulit*), mais il sut les ramener dans d'étroites limites. *Arte* ici est adverbe, et c'est, avec une légère différence d'orthographe, le même mot que *arcte;* cf. 52, 6 et 85,34. — Ce passage a été expliqué de bien des façons différentes. Cortius prend *ceteris* pour un masculin : « ceteris, qui non essent gregarii, arctum servorum jumentorumque permisit; » de même Burnouf : « aliis quam gregariis militibus arctum statuit modum servos et jumenta secum ducendi. » D'autres éditeurs, en grand nombre, parmi lesquels Gerlach et Kritz, font de *arte*, l'ablatif de *ars*, s'opposant à *edicto :* « par des voies moins directes, détournées. » J'adopte l'interprétation de Dietsch (éd. de 1846), qui est aussi celle de Jacobs et de P. Thomas.

Vigilias crebras (P *crebas*), c'est-à-dire *minimis intervallis positas.*

Quispiam est la leçon de P et de P[1]; d'autres mss. en grand nombre, portent *quisquam.*

ordine egrederetur, ut cum signis frequentes incederent, miles cibum et arma portaret. [3] Ita prohibendo a delictis magis quam vindicando exercitum brevi confirmavit.

XLVI. [1] Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nuntiis accepit simul de innocentia ejus certior Roma factus, diffidere suis rebus ac tum demum veram deditionem facere conatus est. [2] Igitur legatos ad consulem cum suppliciis mittit, qui tantum modo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo Romano. [3] Sed Metello jam antea experimentis cognitum erat genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum esse. [4] Itaque legatos alium ab alio divorsos adgreditur ac paulatim temptando, postquam opportunos sibi cognovit, multa pollicendo persuadet uti Jugurtham maxume vivom, sin id parum procedat, necatum sibi traderent; ceterum palam, quæ ex voluntate forent, regi nuntiari jubet. [5] Deinde ipse

Frequentes, en grand nombre.

XLVI. 1. *Innocentia* est pris ici dans un sens étroit et équivaut à *pecuniæ abstinentia*; cf. *Catilina*, 12,1 : « paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit. » De même César, *de Bell. Gall.* I, 40,12, oppose *innocentia* à *avaritia*.

Roma, par les rapports qui lui venaient de Rome. La leçon de P et de P[1], comme de tous les mss. de Salluste, est *Romæ;* la leçon *Roma*, qui a été introduite dans le texte par Kritz et adoptée ensuite par la plupart des éditeurs, est due à Nonius, p. 325 (éd. Mercier). Avec *Romæ*, il faudrait entendre que Jugurtha avait été renseigné sur le caractère de Métellus pendant le séjour qu'il avait fait à Rome, ce qui n'est guère vraisemblable, Métellus n'étant pas encore consul et le Numide ne pouvant se douter qu'il aurait un jour à le combattre.

2. *Cum suppliciis*, dans l'appareil des suppliants. Festus, p. 247 (éd. Lindemann): « Supplicia sunt quæ caduceatores portant; ea sumebantur ex verbena felicis arboris; nec enim ex alia supplicia fas erat quam ex verbenis sumi. »

3. *Experimentis*. Ce n'était pas à ses dépens que Métellus avait appris à connaître le caractère des Numides, mais par les malheurs de ses prédécesseurs, Bestia et Aulus.

4. *Paulatim temptando*. Il y a une légère irrégularité dans la construction de cette phrase, ces deux mots ne pouvant se rapporter, ni grammaticalement à *cognovit*, ni logiquement à *persuadet*. Il faut les considérer comme équivalents de *cum eos paulatim temptaverit*.

Sin.... procedat.... traderent. Sur l'emploi des temps dans cette phrase, cf. *Catilina*, 32, 2 : « mandat, quibus rebus possent, opes factionis confirment. » — *Persuadet*, comme *mandat*, est un présent historique; dans ce cas, on sait que le verbe de la proposition subordonnée peut se mettre soit au présent, soit à l'imparfait du subjonctif; ici, les deux constructions sont réunies dans une même phrase.

Ceterum. P, en marge, *cetera*.

Palam, en présence de son conseil; cf. 29,5. Ce mot s'oppose à *alium ab alio divorsos*.

Ex voluntate forent; dans P le copiste a laissé un espace en blanc entre ces deux mots.

Regi retombe à la fois sur *ex voluntate forent* et sur *nuntiari*.

Nuntiari. P *nuntiare*.

paucis diebus intento atque infesto exercitu in Numidiam procedit, ubi contra belli faciem tuguria plena hominum, pecora cultoresque in agris erant; ex oppidis et mapalibus præfecti regis obvii procedebant, parati frumentum dare, conmeatum portare, postremo omnia quæ imperarentur facere. [6] Neque Metellus idcirco minus, sed pariter ac si hostes adessent, munito agmine incedere, late explorare omnia, illa deditionis signa ostentui credere et insidiis locum temptari. [7] Itaque ipse cum expeditis cohortibus, item funditorum et sagittariorum delecta manu apud primos erat : in postremo C. Marius legatus cum equitibus curabat; in utrumque latus auxiliarios equites tribunis legionum et præfectis cohortium dispertiverat, ut cum eis permixti velites, quocumque adcederent equitatus hostium, propulsarent. [8] Nam in Jugurtha tantus dolus tantaque peritia locorum et militiæ erat, ut absens an præsens, pacem an bellum gerens perniciosior esset in incerto haberetur.

XLVII. [1] Erat haud longe ab eo itinere, quo Metellus

5. *Intento atque infesto exercitu*, une armée tenue sans cesse en éveil et toujours prête à engager le combat; cf. l'expression *infestis signis*.

Conmeatum portare, transporter les approvisionnements de toute espèce. L'auteur veut dire que les officiers de Jugurtha se chargeaient de tous les transports de l'armée romaine.

6. *Deditionis*. P, 1re leçon, *dedicacionis*.

Insidiis locum temptari (PP[1] *temptare*). — *Insidiis* est un datif, dépendant de *locum temptari*, et la phrase équivaut à *temptari locum, qui insidiis sit idoneus, opportunus*.

7. *Curabat* : cf. *Catilina*, 59,3 : « Fæsulanum quendam in sinistra parte curare jubet. » — *Curare*, commander, ainsi employé absolument, est un terme de la langue militaire. Tacite l'emploie en lui donnant un complément direct, *Annales*, I, 31 : « inferiorem (exercitum) A. Cæcina curabat. »

Præfectis cohortium, les commandants des troupes alliées. — Nous avons ainsi l'énumération complète des troupes de Métellus et des dispositions prises par le général : à l'avant-garde, Métellus lui-même avec des troupes légères; à l'arrière-garde, Marius avec la cavalerie romaine; au centre, l'infanterie, composée des légions romaines et des cohortes des alliés, protégée sur ses deux flancs par la cavalerie alliée, à laquelle sont mêlés des vélites.

Quocumque, P, 1re leçon, *quoque*. Cortius, suivi en cela par Kritz, écrit *quacumque*; il n'y a pas lieu d'adopter cette correction tout à fait arbitraire et inutile.

Equitatus, les différents corps de cavalerie; pluriel rare, employé ici à dessein pour mieux montrer la multitude des Numides et la succession de leurs attaques. Cf. César, *de Bell. Civ.* I, 61, 3 : « hinc magnos equitatus magnaque auxilia expectabant ».

8. *Jugurtha*. P, 1re leçon, *Jugurtham*.

Pacem an bellum gerens. Il y a ici un zeugma, l'expression *gerens* ne convenant en réalité qu'à *bellum*.

In incerto; P et P[1] omettent *in*.

XLVII. 1. *Quo*, ablatif du pronom relatif. Cortius, qui prend *quo* pour un

pergebat, oppidum Numidarum nomine Vaga, forum rerum venalium totius regni maxume celebratum, ubi et incolere et mercari consueverant Italici generis multi mortales. [2] Huc consul, simul temptandi gratia, et, si paterentur, ob opportunitates loci, præsidium inposuit; præterea imperavit frumentum et alia, quæ bello usui forent, conportare, ratus, id quod res monebat, frequentiam negotiatorum et conmeatu juvaturam exercitum et jam paratis rebus munimento fore. [3] Inter hæc negotia Jugurtha inpensius modo

adverbe, voulait y substituer *qua;* cette correction est inutile.

Vaga; cf. 29, 4.

2. *Huc* est construit ici avec *inposuit*, de même qu'on trouve 61, 2 : *exercitum in provinciam.... conlocat.* Une pareille construction s'explique par ce fait que Métellus a dû se rendre à Vaga avant d'y établir une garnison; par suite, c'est l'idée de mouvement que l'auteur a surtout en vue de faire ressortir.

Simul temptandi.... loci. Le texte de ce passage est très controversé. P et P[1], comme la plupart des mss., donnent *simul tentandi gratia et si paterentur opportunitates loci*, que Jordan a admis dans son texte et qui ne peut guère être expliqué. Könighoff a proposé de retrancher *et;* dans ce cas, *si* se traduirait par « *pour voir si....* » Dietsch (éd. de 1859) n'efface pas *et*, mais il transpose la conjonction et écrit en ajoutant *ob :* « *simul temptandi gratia si paterentur et ob opportunitates loci.* » Wirz donne : *simul tentandi gratia si paterentur et opportunitatis.* La correction que je propose fournit le même sens que la leçon qui est due à Gruter et que Kritz a adoptée, ainsi que de nombreux éditeurs : *simul tentandi gratia et, si paterentur, opportanitate loci;* seulement, au lieu de *opportunitate*, qui n'est pas dans les mss., quoi qu'en ait dit Gruter, j'écris *ob opportunitates*, qui est plus net et qui est donné par un manuscrit, le *Leidensis* 63. Cf. Dietsch. *Comm.* p. 21. — Métellus avait un double motif, — ce que Salluste marque nettement par l'opposition de ces deux mots, *simul, et* — pour mettre une garnison dans Vaga; jusqu'alors il s'était avancé en Numidie sans rencontrer aucune résistance, il voulait voir jusqu'où irait cette tolérance des ennemis (*temptandi gratia*); de plus, dans le cas où ils lui permettraient d'occuper sans coup férir une des places les plus importantes du pays (*si paterentur*), il était séduit par les avantages que lui assurait la possession de Vaga (*ob opportunitates loci*).

Imperavit.... conportare; cf. *Catilina*, 16, 2, où *imperare* est construit comme ici avec l'infinitif, au lieu de *ut* avec le subjonctif, qui est la seule construction admise par César et Cicéron.

Frequentiam negotiatorum.... fore. Le grand nombre de marchands italiens (*negotiatorum*, cf. § 1 et 21, 2) établis à Vaga devait procurer à Métellus un double avantage : il rendait plus faciles les approvisionnements de l'armée (*commeatu juvaturam exercitum*) et garantissait au général romain que les provisions de toute sorte qu'il avait réunies dans la place (*paratis rebus*), seraient à l'abri, soit d'une révolte des habitants, soit d'un coup de main de Jugurtha. — J'ai reproduit pour ce passage le texte de Jordan, qui adopte lui-même une conjecture de Madvig, déjà proposée par Orsini et qu'avait approuvée Daniel Crépin, dans son édition *ad usum Delphini.* La leçon de P, comme de la plupart des mss., est *commeatum juvaturum* (ce dernier mot est une correction au lieu du texte primitif *juvatorum*). Dietsch écrit, d'après Paulmier, *frequentiam negotiatorum et commeatuum juvaturam exercitum.* Quant au texte *frequentiam negotiatorum et commeantium juvaturum exercitum*, que l'on trouve dans quelques éditions, il est inexplicable grammaticalement.

3. *Impensius modo* ; cf. 75, 1. Dans cette phrase *modo* est adverbe et sert à

legatos supplices mittere, pacem orare, præter suam liberorumque vitam omnia Metello dedere. [4] Quos item, uti priores, consul inlectos ad proditionem domum dimittebat, regi pacem, quam postulabat, neque abnuere neque polliceri, et inter eas moras promissa legatorum expectare.

XLVIII. [1] Jugurtha ubi Metelli dicta cum factis conposuit ac se suis artibus temptari animadvortit, quippe cui verbis pax nuntiabatur, ceterum re bellum asperrumum erat, urbs maxuma alienata, ager hostibus cognitus, animi popularium temptati, coactus rerum necessitudine statuit armis certare. [2] Igitur explorato hostium itinere, in spem victoriæ adductus ex opportunitate loci, quam maxumas potest copias omnium generum parat ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit. [3] Erat in ea parte Numidiæ, quam Adherbal in divisione possederat, flumen oriens a meridie nomine Muthul, a quo aberat mons ferme milia passuum viginti, tractu pari, vastus ab natura et humano cultu ; sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertingens, vestitus oleastro ac murtetis aliisque generibus arborum,

renforcer le comparatif : Cependant Jugurtha *n'en* mettait *que* plus d'ardeur à envoyer des députés... Telle est, du moins, l'explication de P. Thomas, qui me paraît plus simple et plus naturelle que celle de Kritz, qui paraphrase ainsi : « modum excedebat legatos mittendo. »

XLVIII. 1. *Verbis.... re*, en apparence, en réalité; cf. l'expression grecque λόγῳ μὲν .: ἔργῳ δέ.

Alienata, tombé au pouvoir de l'ennemi ; *alienati* est employé dans un sens différent, 66,2.

Cognitus, P, 1re leçon, *cognotus*.

2. *Occultos*, P, 1re leçon, *occultum*.

3. *In divisione possederat;* sur le fait de ce partage et sur l'expression *possederat*, cf. 16,5.

Muthul, c'est aujourd'hui la *Seybouse;* ce fleuve portait aussi dans l'antiquité le nom de *Rubricatus*.

Milia passuum viginti, leçon de P et de Nonius, qui cite ce passage, p. 186. Arusianus, p. 216, omet *passuum*. — Le mille romain était de 1478m,70; c'est donc une distance totale de 29 kilomètres et demi environ.

Mons.... tractu pari : c'est moins une montagne isolée qu'une chaîne de montagnes, s'étendant parallèlement au cours du fleuve, *tractu pari*.

Vastus ab natura et humano cultu. Vastus, nu, dénudé ; *ab* du côté de, sous le rapport de.... Salluste veut dire que le sol de cette montagne était naturellement stérile et que, de plus, il n'avait jamais été cultivé.

Ex eo medio.... pertingens; à peu près du milieu de cette montagne (*ex eo medio quasi*) se détachait une colline, c'est-à-dire un contrefort, qui s'avançait au loin dans la plaine. On comprend donc que les Romains, qui descendaient de la montagne principale et se dirigeaient vers le Muthul, devaient avoir ce contrefort sur leur flanc pendant qu'ils traversaient la plaine intermédiaire (§ 4, *media planities*, c'est-à-dire *inter montem flumenque*).

quæ humi arido atque harenoso gignuntur. [4] Media autem planities deserta penuria aquæ, præter flumini propinqua loca ; ea consita arbustis pecore atque cultoribus frequentabantur.

XLIX. [1] Igitur in eo colle, quem transvorso itinere porrectum docuimus, Jugurtha extenuata suorum acie consedit, elephantis et parti copiarum pedestrium Bomilcarem præfecit eumque edocet quæ ageret; ipse propior montem cum omni equitatu et peditibus delectis suos conlocat. [2] Dein singulas turmas et manipulos circumiens, monet atque obtestatur uti, memores pristinæ virtutis et victoriæ, sese regnumque suum ab Romanorum avaritia defendant : cum eis certamen fore, quos antea victos sub jugum miserint; ducem illis, non animum mutatum ; quæ ab imperatore decuerint,

Humi (P, 1re leçon, *humo*) *arido atque harenoso*. *Humi* est le complément de ces deux adjectifs neutres pris substantivement; cf. Tacite, *Annales*, I, 61 : « aggeres humido paludum... imponeret; » 65 : « lubrico paludum lapsantes, » et *passim*. César emploie *aridus* substantivement pour désigner le sable du rivage, *de Bell. Gall.* I, 24, 3; 26,5; 29,2.

Gignuntur, leçon de P et de P[1]; Arusianus, p. 234, donne *nascuntur*.

4. *Flumini*, P *fluminis*, par suite d'une correction.

XLIX. 1. *Eo colle*, dans P le copiste avait d'abord écrit *eo loco*, puis la première syllabe de *loco* a été effacée et le mot a été complété de manière à donner *eo colle*.

Quem transvorso itinere porrectum docuimus, qui, comme nous l'avons dit, courait perpendiculairement au fleuve; *itinere*, ici, est l'équivalent de *tractu*, 48,3.

Extenuata suorum acie, en ordre mince.

Consedit. Priscien, qui cite ce passage vol. II, p. 321, donne *montem insedit*.

Bomilcarem ; cf. 35, 4.

Ipse propior (P, 1re leçon, *proprior*) *montem... conlocat*. Salluste, en écrivant cette phrase, semble avoir été préoccupé de la phrase suivante, où il montre Jugurtha allant de rang en rang pour exhorter ses soldats; de là une légère incohérence. L'idée est celle-ci : Jugurtha se place plus près de la montagne, c'est-à-dire plus près de l'endroit d'où se détachait le contrefort, avec toute sa cavalerie et l'élite de son infanterie; puis, après avoir posté les troupes dont il s'était réservé le commandement, il les laissa quelque temps pour aller parcourir toute la ligne de son armée. Il faudrait régulièrement : *Ipse propior montem cum omni equitatu et peditibus delectis consedit; dein suis collocatis, singulas turmas...*

2. *Dein singulas*. P, 1re leçon, *deinsulas Turmas et manipulos*. Par une confusion fréquente chez les écrivains latins, Salluste applique à l'armée numide les termes usités dans le langage militaire des Romains.

Obtestatur. P, 1re leçon, *obtestatus*.

Quæ ab imperatore decuerint, suppléer *provideri*. — *Decuerint* est la leçon de tous les mss. ; Riemann (*art. cité*) propose d'écrire *decuerit*, de même que Jordan. *Catilina*, 51, 9, donne *conlubuisset* au lieu de *conlubuissent* que portent les meilleurs mss. Mais il faut remarquer que, pour le passage du *Catilina*, la correction de Jordan est autorisée par une citation de saint Augustin (*De civ. Dei*, 1, 5), qui donne *collibuisset* et par l'auteur de la déclamation contre Salluste, 5, 13 : « *quæ alteri facere collibuisset* ; » de plus, il y a des exemples de *decet* au pluriel.

omnia suis provisa, locum superiorem, ut prudentes cum inperitis, ne pauciores cum pluribus aut rudes cum belli melioribus manum consererent; [3] proinde parati intentique essent signo dato Romanos invadere; illum diem aut omnis labores et victorias confirmaturum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. [4] Ad hoc viritim, uti quemque ob militare facinus pecunia aut honore extulerat, conmonefacere benifici sui et eum ipsum aliis ostentare, postremo pro cujusque ingenio pollicendo, minitando, alium alio modo excitare, cum interim Metellus, ignarus hostium, monte degrediens cum exercitu, conspicatur, primo dubius quidnam insolita facies ostenderet; [5] — nam inter virgulta equi Numidæque consederant, neque plane occultati humilitate arborum, et tamen incerti quidnam esset, cum natura loci, tum dolo ipsi atque signa militaria obscurati; — dein, brevi cognitis insidiis, paulisper agmen constituit. [6] Ibi conmutatis

Prudentes, connaissant la situation, sachant à l'avance qu'ils devaient combattre; *inperitis* ici est à peu près synonyme de *inprudentibus*.

Belli, leçon de P et de P[1], confirmée par le témoignage d'Arusianus, p. 246; des mss inférieurs donnent *bello*, qu'on retrouve dans un grand nombre d'éditions. — *Belli* est le complément de *melioribus*, qui équivaut à peu près à *magis scientibus;* cf. *belli scientes*, 97, 5.

4. *Pro*, omis dans P et P[1], ainsi que dans beaucoup d'autres mss.

Obtestando. P, 1re leçon, *obstentando*.

Conspicatur; P et P[1], comme la plupart des mss, donnent *conspicitur*. La leçon *conspicatur* est due à Donat (Térence, *Eunuque*. II, 3, 92), qui rapproche la forme employée par Salluste de la forme analogue *despicatam*, employée par Térence. De même, Priscien, vol. I, p. 436: « conspicor, conspicaris, Sallustius in Jugurthino. » *Conspicatur* équivaut à *conspicit;* le verbe est employé absolument, parce que l'objet est d'abord indéterminé; Métellus regarde quelque chose, qu'il ne peut distinguer tout d'abord.

5. *Incerti*, au sens passif; cet emploi est rare, quand *incertus* est appliqué à un nom de personne; cf. Tite-Live, XXX, 35, 9: « Italicos incertos socii an hostes essent, in postremam aciem submotos. ».

Obscurati, bien que se rapportant à la fois à *ipsi* et à *signa militaria*, est au masculin, parce qu'*ipsi* exprime l'idée la plus importante.

6. *Conmutatis ordinibus....* Les Romains s'avançaient dans l'ordre décrit plus haut, cf. 46, 7 et la note. Descendant de la montagne, ils se dirigeaient vers le fleuve qui coulait en face d'eux, et avaient sur la droite la colline, où était établie l'armée numide. Dès qu'il s'avise de l'embuscade qui lui était tendue, Métellus s'arrête et ordonne un quart de conversion à droite (*conmutatis ordinibus in dextero latere*), de telle sorte que l'armée, qui auparavant faisait face au fleuve, ait maintenant son front tourné vers la colline. Elle se trouve alors rangée sur trois lignes, pouvant se soutenir mutuellement (*triplicibus subsidiis*), la première étant formée, suivant l'usage, des *hastati*, les deux autres des *principes* et des *triarii;* entre ces trois lignes, sont placées les troupes légères, la cavalerie protégeant les deux ailes (*equitatum omnem in cornibus locat*). Puis, pour reprendre sa mar-

ordinibus in dextero latere, quod proxumum hostis erat, triplicibus subsidiis aciem instruxit, inter manipulos funditores et sagittarios dispertit, equitatem omnem in cornibus locat, ac pauca pro tempore milites hortatus aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis in planum deducit.

L. [1] Sed ubi Numidas quietos neque colle degredi animadvortit, veritus ex anni tempore et inopia aquæ ne siti conficeretur exercitus, Rutilium legatum cum expeditis cohortibus et parte equitum præmisit ad flumen, uti locum castris antecaperet, existumans hostis crebro impetu et transvorsis prœliis iter suum remoraturos et, quoniam armis diffiderent, lassitudinem et sitim militum temptaturos. [2] Deinde ipse pro re atque loco, sicuti monte descenderat, paulatim procedere, Marium post principia habere, ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes facti erant. [3] At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi duum milium peditum montem occupat, qua Metellus descenderat, ne forte cedentibus advorsariis receptui ac post munimento foret; dein repente signo dato hostis invadit. [4] Numidæ alii postremos cædere, pars a sinistra ac dextra temptare, infensi

che vers le fleuve, Métellus ordonne un mouvement par le flanc gauche. L'armée s'avance alors sur trois colonnes dans un ordre tel qu'il suffira à chaque homme, dans le cas où l'ennemi ferait mine d'attaquer, de faire un mouvement à droite pour reprendre sa position de combat. On comprend que, dans ce nouvel ordre de marche, les soldats qui étaient au premier rang, le plus rapproché de la colline, deviennent serre-files; c'est ce qu'indique *transvorsis principiis*. (J'emprunte, en grande partie, cette note au commentaire de Burnouf.)

Latere. P, 1re leçon, *locare*.

L. 1. *Colle*. Arusianus, p. 223, *colli*.

Rutilium. P. Rutilius Rufus, qui fut consul en 645 de Rome (109 av. J.-C.).

Crebro. P *crebo*.

Transvorsis prœliis, par des attaques de flanc. L'armée romaine, marchant dans l'ordre qui vient d'être décrit, présentait toujours le flanc droit à l'ennemi.

Lassitudinem et sitim militum temptaturos, phrase elliptique qui équivaut à *tum demum aggressuros cum milites lassitudine sitique confectos viderent*.

2. *Descenderat*. P, 1re leçon, *descenderant*.

Post principia. Par *principia*, il faut entendre, non pas la tête de la colonne, mais les *hastati*, qui, dans l'ordre de marche, formaient le flanc droit de l'armée et, par suite, en cas d'attaque, devaient se trouver en première ligne devant l'ennemi.

Qui in agmine principes facti erant, c'est la conséquence nécessaire de la manœuvre, décrite 49, 6.

3. *Prætergressum*. P P1 *prætergre sus*.

Peditum; ce mot, dont la place varie dans les mss., est tenu pour suspect par Dietsch (éd. de 1859).

4. *A sinistra ac dextra*. Il faut comprendre, bien que Salluste ne l'ait pas dit

adesse atque instare, omnibus locis Romanorum ordines conturbare, quorum etiam qui firmioribus animis obvii hostibus fuerant, ludificati incerto prœlio, ipsi modo eminus sauciabantur, neque contra feriundi aut conserundi manum copia erat; [5] ante jam docti a Jugurtha equites, ubicumque Romanorum turma insequi cœperat, non confertim neque in unum sese recipiebant, sed alius alio quam maxume divorsi. [6] Ita numero priores, si ab persequendo hostis deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circumveniebant; sin opportunior fugæ collis quam campi fuerat, ea vero consueti Numidarum equi facile inter virgulta evadere; nostros asperitas et insolentia loci retinebat.

LI. [1] Ceterum facies totius negoti varia, incerta, fœda atque miserabilis; dispersi a suis pars cedere, alii insequi; neque signa neque ordines observare; ubi quemque periculum ceperat, ibi resistere ac propulsare; arma, tela, viri, equi, hostis atque cives permixti; nihil consilio neque imperio agi, fors omnia regere. [2] Itaque multum diei processerat, cum etiam tum eventus in incerto erat. [3] Denique omnibus labore et æstu languidis, Metellus, ubi videt Numidas minus instare, paulatim milites in unum conducit, ordines restituit et cohortis legionarias quattuor advorsum pedites hostium conlocat. Eorum magna pars superioribus

expressément, que les Romains ont pris leur position de combat; dès lors, la tête de la colonne devient l'aile gauche, et l'arrière-garde forme l'aile droite.

Romanorum ordines; dans P le copiste a laissé un espace en blanc entre ces deux mots.

Etiam qui; le dernier mot, d'abord omis dans P, a été ajouté postérieurement.

Ludificati incerto prœlio, déconcertés par ce combat où l'ennemi se dérobait sans cesse.

Modo retombe sur *ipsi;* les Romains seuls étaient frappés, sans pouvoir rendre les coups qui leur étaient portés.

5. *Docti.* P, 1re leçon, *ducta.*

Ubi Romanorum est la leçon de P et P[1]; beaucoup d'autres mss. ont *ubicunque.*

6. *Numero priores* équivaut *numero superiores.*

Fuerat. P *fuerant.*

Ea, adverbe qui retombe sur *evadere* et équivaut à *ea via.*

LI. 2. *Itaque* équivant ici à *et ita.*

In incerto; la préposition, d'abord omise dans P, a été ajoutée postérieurement.

3 *Omnibus*, tous, les Numides aussi bien que les Romains.

Conducit, employé ici dans son sens étymologique, synonyme de *cogit;* cf. 80, 2.

Restituit, P, 1re leçon, *conducit.*

Cohortis legionarias. Ce sont des cohortes de légionnaires romains, qu'il ne faut pas confondre avec les *cohortes sociorum;* cf. 46, 7 et la note.

locis fessa consederat. [4] Simul orare et hortari milites ne deficerent, neu paterentur hostis fugientis vincere; neque illis castra esse neque munimentum ullum, quo cedentes tenderent; in armis omnia sita. [5] Sed ne Jugurtha quidem interea quietus erat : circumire, hortari, renovare prœlium, et ipse cum delectis temptare omnia, subvenire suis, hostibus dubiis instare, quos firmos cognoverat eminus pugnando retinere.

LII. [1] Eo modo inter se duo imperatores, summi viri, certabant, ipsi pares, ceterum opibus disparibus. [2] Nam Metello virtus militum erat, locus advorsus : Jugurthæ alia omnia præter milites opportuna. [3] Denique Romani, ubi intellegunt neque sibi perfugium esse neque ab hoste copiam pugnandi fieri — et jam die vesper erat — advorso colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt. [4] Amisso loco Numidæ fusi fugatique; pauci interiere, plerosque velocitas et regio hostibus ignara tutata sunt. [5] Interea Bomilcar, quem elephantis et parti copiarum pedestrium præfectum ab Jugurtha supra diximus, ubi eum Rutilius prætergressus est, paulatim suos in æquom locum deducit ac, dum legatus ad flu-

4. *Illis*, c'est-à-dire *militibus romanis*. Dans le discours indirect, *ille* désigne souvent celui à qui l'on parle.

5. *Ne... quidem* n'a pas ici le sens qu'il a ordinairement, *pas même*. Traduisez : Mais Jugurtha *non plus* ne restait pas inactif.

Hostibus dubiis instare, presser ceux d'entre les ennemis qui lâchaient pied. *Dubiis* s'oppose à *firmos*.

LII. 1. *Ipsi*, eux-mêmes, c'est-à-dire personnellement, à ne considérer que la personne de chacun, indépendamment de toutes les circonstances extérieures.

Pares, P, 1re leçon, *vires*.

2. *Erat*, bien qu'il ne soit exprimé qu'une seule fois, a un double rôle dans la phrase, celui de verbe substantif avec *virtus*, et celui de verbe copulatif avec *locus advorsus*.

3. *Die*, leçon de P et de P[1]. Cette même forme du génitif de la 5e déclinaison se retrouve *Hist. fragm.*, I, 99 : « *requie;* » *ibid.*, 107 : « *acie.* » Virgile a dit de même, *Géorgiques*, I, 208 : « Libra die somnique pares ubi fecerit horas. » Cf. la note de Servius sur ce passage et aussi Aulu-Gelle, IX, 14, 25 : C. Cæsar in libro *De Analogia* secundo *hujus die* et *hujus specie* dicendum putat. » On aurait donc tort de voir un archaïsme dans cette forme, qui est parfaitement régulière.

Advorso colle... evadunt, gravissent la colline qui était en face d'eux. *Evadere* ici veut dire : *ex imo in superiorem locum vadere.* — C'est à tort que Cortius et Gerlach font de *advorso colle* un ablatif absolu; l'ablatif est employé ici comme dans les locutions *eodem itinere ire, trita via incedere*, pour désigner le lieu par où l'on passe.

Præceptum fuerat; fuerat est la leçon de P et de P[1]; beaucoup de mss. inférieurs donnent *erat*.

4. *Plerosque*, P *pluresque*; P[1] *plerosque*, corrigé ensuite en *pluresque*.

Ignara; cf. 18, 6 et la note.

men, quo præmissus erat, festinans pergit, quietus, uti res postulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique hostis ageret explorare. [6] Postquam Rutilium consedisse jam et animo vacuom accepit simulque ex Jugurthæ prœlio clamorem augeri, veritus ne legatus cognita re laborantibus suis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtuti militum arte statuerat, quo hostium itineri officeret, latius porrigit eoque modo ad Rutili castra procedit.

LIII. [1] Romani ex inproviso pulveris vim magnam animadvortunt; nam prospectum ager arbustis consitus prohibebat. Et primo rati humum aridam vento agitari, post, ubi æquabilem manere et, sicuti acies movebatur, magis magisque appropinquare vident, cognita re, properantes arma capiunt ac pro castris, sicuti imperabatur, consistunt. [2] Deinde, ubi propius ventum est, utrimque magno clamore concurritur. [3] Numidæ tantum modo remorati, dum in elephantis auxilium putant, postquam eos inpeditos ramis arborum atque ita disjectos circumveniri vident, fugam faciunt ac plerique abjectis armis collis aut noctis, quæ jam aderat, auxilio integri abeunt. [4] Elephanti quattuor capti, reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti. [5] At Romani, quamquam itinere atque opere castrorum et prœlio

5. *Quietus*, sans précipitation, se rapporte à Bomilcar et fait contraste avec *festinans*.

Neque remittit... explorare, construction poétique pour *neque remittit quin* avec le subjonctif.

Ubique, pour *et ubi*.

6. *Animo vacuom;* cf. Cic. *In Verrem actio prima*, 9, 26 : « Postquam illa magna cura liberatus sum, animo cœpi multo magis vacuo ac soluto nihil aliud nisi de judicio agere et cogitare. » — Rutilius, ayant exécuté l'ordre du général, avait maintenant toute sa liberté d'esprit pour prendre, suivant les circonstances, les différents partis qu'il jugerait convenables.

Arte, cf. 45, 2.

Quo... officeret dépend de *latius porrigit*. La manœuvre de Bomilcar avait pour but de couper complètement les communications de Rutilius avec le gros de l'armée romaine.

Itineri. P, 1re leçon, *itinere*.

LIII. 1. *Animadvortunt;* P, 1re leçon, *animadvertit*, corrigé ensuite en *animadvertunt*.

Humum aridam vento agitari; sur ces tempêtes de sable fréquentes en Afrique, cf. 79, 6.

Sicuti imperabatur; il faut ici l'imparfait, et non un autre temps : les ordres n'avaient pas été donnés à l'avance, mais ils étaient donnés au moment même.

3. *Fugam faciunt* est ici synonyme de *fugiunt;* le plus souvent, *fugam facere* s'emploie dans le sens de mettre en fuite, *fugare*, comme dans ce passage de Tite-Live, XXI, 5, 16 : « Hannibal agmine quadrato agmen ingressus fugam ex ripa fecit. »

fessi lætique erant, tamen, quod Metellus amplius opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt : [6] nam dolus Numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. [7] Ac primo obscura nocte, postquam haud procul inter se erant, strepitu, velut hostes adventarent, alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere, et pæne inprudentia admissum facinus miserabile, ni utrimque præmissi equites rem exploravissent. [8] Igitur pro metu repente gaudium mutatur, milites alius alium læti appellant, acta edocent atque audiunt, sua quisque fortia facta ad cælum fert. Quippe res humanæ ita sese habent : in victoria vel ignavis gloriari licet, advorsæ res etiam bonos detrectant.

LIV. [1] Metellus in eisdem castris quatriduo moratus,

5. *Fessi lætique.* Salluste indique ici deux motifs bien différents entre eux, mais qui pouvaient avoir également pour effet d'empêcher les soldats de Rutilius de se remettre en marche pour porter secours à leurs camarades : la fatigue, que devait leur laisser une journée si bien remplie, et la joie de de la victoire, qui risquait de leur faire oublier toute prévoyance. C'est ainsi que je crois pouvoir garder *fessi lætique*, qui est la leçon de P et de P[1], ainsi que de la plupart des mss. Jordan supprime « lætique »; Dietsch écrit « prœlio fessi lætique *victoria* erant. » Quelques mss. inférieurs ont *fessi lassique*, leçon qui a été admise par un grand nombre d'éditeurs, notamment par Wirz. Avec P. Thomas, je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu d'abandonner le texte des meilleurs mss., du moment qu'il n'est pas impossible d'en tirer un sens raisonnable.

7. *Primo* n'a rien qui lui corresponde dans la seconde partie de la phrase; la construction régulière serait : *ac primo... facere ; sed mox præmissi equites rem exploraverunt, quod nisi fecissent, pæne imprudentia admissum facinus miserabile.*

Adventarent. P et P[1], ainsi que la plupart des mss., donnent *adventare*, que Jordan a admis dans son texte. Mais il est à peu près impossible d'arriver avec *adventare* à un sens qui soit satisfaisant; la meilleure explication est encore celle de Kritz, qui prend *adventare* pour un infinitif historique comme *facere;* dans ce cas, il faudrait traduire : « ils s'avançaient avec un bruit qui fit croire que c'étaient les ennemis qui arrivaient. » Toutes les autres explications qu'on a tentées sont inadmissibles, et même celle de Kritz est bien difficilement acceptable. On ne comprend pas, en effet, pourquoi des ennemis, qui voudraient surprendre les Romains, feraient tant de bruit, sans doute pour annoncer à l'avance leur approche. Aussi j'ai cru devoir adopter la correction de Dietsch (cf. éd. de 1859, *Comm.*, p. 121), qui a été aussi admise par Wirz et qui donne un sens satisfaisant : « à ce bruit, comme si c'était des ennemis qui arrivaient, ils s'effrayèrent mutuellement. » — *Adventare* paraissait déjà suspect à Cortius, qui inclinait à le supprimer complètement,

8. *Mutatur* est prise, reçue en échange de... La leçon *mutatur* est due à Priscien, vol. II, p. 296; la leçon de P et de P[1] est *exortum*, que donnent beaucoup d'éditions.

Detrectant est la leçon de P (en marge, de la main du correcteur, *deterrent*) et de P[1] ainsi que d'autres mss. en grand nombre.

LIV. 1. *Quatriduo.* Cet emploi de l'ablatif, pour exprimer la durée, est assez rare dans la prose classique; on rencontre plus souvent l'accusatif. Cf. César, *de Bell. Civ.*, I, 47, 3 : « nostri autem quod... quinque horis prœlium sustinuissent. »

saucios cum cura reficit, meritos in prœliis more militiæ donat, universos in contione laudat atque agit gratias; hortatur ad cetera, quæ levia sunt, parem animum gerant : pro victoria satis jam pugnatum, reliquos labores pro præda fore. [2] Tamen interim transfugas et alios opportunos, Jugurtha ubi gentium aut quid agitaret, cum paucisne esset an exercitum haberet, ut sese victus gereret, exploratum misit. [3] At ille sese in loca saltuosa et natura munita receperat ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, sed hebetem infirmumque, agri ac pecoris magis quam belli cultorem. [4] Id ea gratia eveniebat, quod præter regios equites nemo omnium Numida ex fuga regem sequitur : quo cujusque animus fert, eo discedunt neque id flagitium militiæ ducitur; ita se mores habent. [5] Igitur Metellus, ubi videt regis etiam tum animum ferocem esse, bellum renovari, quod nisi ex illius lubidine geri non posset, præterea iniquom certamen sibi cum hostibus, minore detrimento illos vinci quam suos vincere, statuit non prœliis neque acie, sed alio more bellum gerundum. [6] Itaque in

In prœliis. Il y avait eu en effet, deux combats : celui de Métellus contre Jugurtha et celui de Rutilius contre Bomilcar.

Universos... laudat atque agit gratias. Avec *agit gratias* il faut suppléer *eis;* cf. 1, 5.

Quæ levia sunt. La leçon de P et de P[1], comme de tous les mss., est *sunt.* Les anciennes éditions, avant Cortius, donnaient *sint,* qui a été repris par Dietsch (éd. de 1859) et par Wirz. Cette correction est inutile. Il arrive à Salluste, dans le style indirect, de mettre à l'indicatif le verbe de la proposition subordonnée comme une sorte de parenthèse, l'historien reprenant la parole pour son propre compte.

Gerant. P *generant.*

Satis jam pugnatum; jam est omis ou déplacé dans quelques mss.; par suite, il a paru suspect à Dietsch (éd. de 1859), mais sans raison suffisante.

2. *Tamen interim.* Jordan donne *et tamen interim,* contre l'autorité des mss., mais en s'appuyant sur 39, 2, où *tamen interim* est précédé de la conjonction *et,* ainsi que sur un passage des *Histoires,* III, 77, 3 (éd. Kritz) : « *et tamen interim* cum volentibus... » Bien que cette addition ait été acceptée par certains éditeurs, entre autres Wirz et Constans, je ne vois pas qu'il y ait de raison suffisante pour changer le texte des mss.

Ubi gentium aut quid agitaret; dans cette phrase, *agitaret* a un double rôle, verbe intransitif avec *ubi,* verbe transitif avec *quid.*

3. *Saltuosa,* P *salutuosa.*

Exercitum numero; dans P, le copiste a laissé un intervalle entre ces deux mots.

4. *Regios equites,* les cavaliers qui formaient la garde du roi.

Nemo omnium Numida. Nemo est employé ici adjectivement dans le sens de *nullus.* — P[1] donne *Numidarum,* par suite d'une correction; P, 1re leçon, *Numidia,* changé ensuite en *Numida.*

5. *Regis etiam tum animum.* P[1] *regis etiam animum.*

Iniquom. P P[1] *inimicum.*

Acie; Jordan donne avec P P[1] et la plupart des mss. *in acie;* mais la préposi-

loca Numidiæ opulentissima pergit, agros vastat, multa castella, et oppida temere munita aut sine præsidio capit incenditque, puberes interfici jubet, alia omnia militum prædam esse. Ea formidine multi mortales Romanis dediti obsides, frumentum et alia, quæ usui forent, adfatim præbita; ubicumque res postulabat, præsidium impositum. [7] Quæ negotia multo magis quam prœlium male pugnatum ab suis regem terrebant; [8] quippe cujus spes omnis in fuga sita erat, sequi cogebatur, et qui sua loca defendere nequiverat, in alienis bellum gerere. [9] Tamen ex copia quod optumum videbatur consilium capit; exercitum plerumque in eisdem locis opperiri jubet; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur; nocturnis et aviis itineribus ignoratus Romanos palantis repente adgreditur. [10] Eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit, et Numidæ, priusquam ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proxumos collis discedunt.

LV. [1] Interim Romæ gaudium ingens ortum cognitis Metelli rebus, ut seque et exercitum more majorum gereret, in advorso loco victor tamen virtute fuisset, hostium agro

tion, qui était déjà retranchée par Cortius, est supprimée également par Kritz, Dietsch, Wirz, etc. Elle rompt, en effet, la symétrie de la phrase, et de plus elle est contraire à l'usage constant de Salluste et des autres écrivains latins; cf. 97, 4 : *equites Mauri atque Gætuli non acie neque ullo more prœli.* — *In acie pugnare*, comme le rappelle Dietsch (éd. de 1859, *Comm.*, p. 80), donnerait un sens différent : « *in acie pugnat* is, qui acie instructa pugnat, non qui acie instruenda bellum gerit. »

6. *Temere munita*, imparfaitement fortifiés. *Temere* se dit de tout ce qui est fait à la légère, sans réflexion, sans ordre et par suite, d'une manière incomplète et insuffisante.

Interfici. P *interficit.*

8. *Quippe cujus...* (dans P[1] *cujus* a été corrigé en *cui*). Le relatif ici doit être détaché de *quippe;* cf. *Catilina*, 13, 2 : *quippe, quas honeste habere licebat, abuti per turpitudinem properabant.* Le sens est celui-ci : En effet, lui qui mettait tout son espoir dans la fuite, il était maintenant forcé de suivre les pas de l'ennemi.

Sua loca, c'est-à-dire *loca sibi opportuna*, par opposition à *alienis;* cf. 61, 1, et 66, 1. De même, on lit dans Tite-Live, XLII, 43, 3 : « cum Perseus suo maxime tempore et alieno hostibus incipere bellum posset. »

9. *Ex copia* (P P[1] *ex inopia*) équivaut à *pro rerum quæ tum erant, condicione.* cf, 39, 5.

Nocturnis et aviis itineribus retombe, non sur *adgreditur*, mais sur *ignoratus*, et sert à expliquer comment Jugurtha peut ainsi dérober sa marche aux Romains.

LV. 1. *Ut seque et exercitum... gereret:* ici encore il y a un zeugma, *gereret* n'étant pas pris exactement dans le même sens avec *se* et avec *exercitum.*

In advorso loco; quelques manuscrits répètent devant ces mots la conjonction

potiretur, Jugurtham magnificum ex Albini socordia spem salutis in solitudine aut fuga coegisset habere. [2] Itaque senatus ob ea feliciter acta dis immortalibus supplicia decernere, civitas antea trepida et sollicita de belli eventu læta agere, de Metello fama præclara esse. [3] Igitur eo intentior ad victoriam niti, omnibus modis festinare, cavere tamen necubi hosti opportunus fieret, meminisse post gloriam invidiam sequi. [4] Ita quo clarior erat, eo magis anxius erat, neque post insidias Jugurthæ effuso exercitu prædari; ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes cum omni equitatu præsidium agitabant; exercitus partem ipse, reliquos Marius ducebat. [5] Sed igni magis quam præda ager vastabatur. [6] Duobus locis haud longe inter se castra faciebant; [7] ubi vi opus erat, cuncti aderant; ceterum, quo fuga atque formido latius cresceret, divorsi agebant. [8] Eo tempore Jugurtha per collis sequi, tempus aut locum pugnæ quærere; qua venturum hostem audierat, pabulum et aquarum fontis, quorum penuria erat, conrumpere; modo se Metello, interdum Mario ostendere, postremos in agmine temptare ac statim in collis regredi, rursus aliis, post aliis minitari;

ut, que P. Thomas a admise dans son édition.

2. *Supplicia*, archaïque pour *supplicationes*, des actions de grâces solennelles. Cf. Tacite, *Annales*, III, 64 : « Tum supplicia diis ludique magni ab senatu decernuntur. »

Læta agere, était dans la joie. *Læta* est au nominatif féminin singulier, se rapportant à *civitas; agere* est employé dans le sens où Salluste met souvent *agitare*, synonyme de *esse*, *se gerere*, *vivere ;* cf. § 7 : *divorsi agebant.* — Telle est, du moins, sur ce passage l'explication de Kritz, et elle a été généralement adoptée; quelques éditeurs prennent *læta* pour un accusatif pluriel neutre.

3. *Post gloriam* ne dépend pas de *sequi*, qui est employé ici absolument, mais équivaut à *gloria parta*.

4. *Eo magis anxius erat*. Quelques manuscrits inférieurs donnent *eo magis animus anxius erat ;* d'autres *eo magis animosior*. Dietsch (éd. de 1859) s'est cru autorisé par ces variations des manuscrits à écrire *eo magis animo anxius erat* et il cherche (*Comm*. p. 22) à justifier cette addition. Elle n'est nullement nécessaire. — Plus la gloire de Métellus était grande, plus il craignait de la compromettre par quelque tentative malheureuse; de là, une préoccupation constante, qui redoublait en lui l'attention et la prévoyance. Voilà ce que Salluste a voulu dire, et il l'a dit très nettement.

5. *Præda*, dans le sens actif, *prædatione*. Cf. Cicéron, *Philipp.*, XI, 14, 37 : « Saxæ se et Caphoni tradiderunt, ad facinus prædamque natis. » Tite-Live, XXII, 9, 5 : « Præda ac populationibus magis quam otio aut requie gaudentibus. »

8. *Pugnæ*, que Kritz explique par le datif, est plutôt un génitif, comme le veut Jacobs; cf. 85, 5 : *locum invadundi quærere*.

neque prœlium facere, neque otium pati, tantum modo hostem ab incepto retinere.

LVI. [1] Romanus imperator, ubi se dolis fatigari videt neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam et in ea parte, qua sita erat, arcem regni, nomine Zamam, statuit oppugnare, ratus, id quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum ibique prœlium fore. [2] At ille, quæ parabantur a perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit; oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis, quod genus ex copiis regis, quia fallere nequibat, firmissumum erat; præterea pollicetur in tempore semet cum exercitu adfore. [3] Ita conpositis rebus in loca quam maxume occulta discedit, ac post paulo cognoscit Marium ex itinere frumentatum cum paucis cohortibus Siccam, missum, quod oppidum primum omnium post malam pugnam ab rege defecerat. [4] Eo cum delectis equitibus noctu pergit et jam egredientibus Romanis in porta pugnam facit; simul magna voce Siccenses hortatur, uti cohortis ab tergo circumveniant : fortunam illis præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos in libertate sine metu ætatem acturos. [5] Ac ni Marius signa inferre atque evadere oppido properavisset, profecto cuncti aut magna pars Siccensium fidem mutavissent; tanta mobilitate

Otium pati se rapporte aux Romains; *neque pati Romanos otium habere.*

LVI. 1. *In ea parte, qua... Qua* ici n'est pas l'adverbe, mais le relatif devant lequel il faut suppléer la préposition exprimée avec l'antécédent.

Zamam, aujourd'hui *Zouarin*, en Tunisie. Elle est surtout connue par la bataille dans laquelle Hannibal fut défait par Scipion, et qui mit fin à la seconde guerre punique.

2. *Fallere*, c'est-à-dire *fidem mutare*. Les transfuges, quand ils tombaient aux mains des Romains, étaient livrés aux plus cruels supplices. On peut voir dans Appien, *Numid.* 3, les traitements atroces qu'infligea Métellus aux transfuges qui lui furent livrés par Jugurtha : τῶν μὲν τὰς χεῖρας ἀπέτεμνε, τοὺς δὲ ἐς τὴν γῆν μέχρι γαστρὸς κατώρυσσε, καὶ περιτοξεύων ἢ ἐσακοντίζων ἔτι ἐμπνέουσι πῦρ ὑπετίθει.

In tempore, en temps opportun; cf. *Hist. fr.*, I, 20 (éd. Kritz) : *ferocia regis Mithridatis in tempore bellaturi.* On trouve aussi avec le même sens *tempore*, sans préposition.

3. *Ex itinere*, en se détournant de sa route.

Siccam, Sicca Veneria, aujourd'hui le Kef, au nord-ouest de Zama.

Post malam pugnam, allusion à la bataille du Muthul.

4. *Illis*, aux habitants de Sicca : cf. 51, 4, et la note.

Acturos. P, 1re leçon, *auctores*.

sese Numidæ gerunt. [6] Sed milites Jugurthini paulisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostes urgent, paucis amissis profugi discedunt.

LVII. [1] Marius ad Zamam pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere quam natura munitum erat, nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. [2] Igitur Metellus pro tempore atque loco paratis rebus cuncta mœnia exercitu circumvenit, legatis imperat ubi quisque curaret. [3] Deinde signo dato undique simul clamor ingens oritur, neque ea res Numidas terret; infensi intentique sine tumultu manent; prœlium incipitur. [4] Romani, pro ingenio quisque, pars eminus glande aut lapidibus pugnare, alii succedere ac murum modo subfodere, modo scalis adgredi, cupere prœlium in manibus facere. [5] Contra ea oppidani in proxumos saxa volvere, sudis, pila, præterea picem, sulphure et tæda mixtam, ardentia mittere. [6] Sed ne illos quidem,

5. *Gerunt* est la leçon de P et de quelques autres manuscrits; P[1], avec beaucoup de manuscrits, donne *agunt*, que l'on trouve dans un grand nombre d'éditions.

6. *Discedunt*. P, 1re leçon : *discedit*.

LVII. 1. *Ad Zamam*, construction très régulière. Marius, en effet, ne pénètre pas dans Zama; il ne fait que s'approcher de la place.

2. *Curaret* : cf. 46, 7, et la note.

3. *Neque ea res*, c'est-à-dire *neque tamen ea res*. *Neque* a ici la valeur d'une particule adversative; cf. 20. 6 : *neque eo magis cupido Jugurthæ minuebatur*.

4. *Glande* est un singulier collectif, comme *leonem*, 6, 1.

Succedere; au lieu de *succedere*, plusieurs manuscrits inférieurs portent *evadere* ou *ascendere*. Cortius a déjà montré que *succedere* était la leçon véritable. Il n'y a, en effet, que ces deux modes d'attaque qui soient possibles; parmi les Romains, les uns combattent de loin, faisant pleuvoir sur l'ennemi, afin de l'écarter des remparts, les balles de plomb et les pierres (*eminus glande aut lapidibus pugnare*), les autres s'approchent des murailles, soit pour les saper (*subfodere*), soit pour les escalader (*scalis adgredi*). *Prœlium in manibus facere* équivaut à *comminus pugnare*.

5. *Contra ea*. Bien que *contra*, employé absolument, puisse suffire, *ea* n'est pas explétif dans cette phrase; il signifie : Contre ces tentatives des Romains, pour repousser ces tentatives.

In proxumos; P *in proximis*; P[1], 1re leçon, *in proximos*, changé ensuite en *in proximis*.

Sudis, pila..., picem... ardentia. *Ardentia*, se rapportant à trois noms de genres différents, est mis très régulièrement au neutre. Par *tæda*, il faut entendre ici la résine. — Le texte de ce passage est très controversé. Je reproduis la leçon de Jordan, qui est aussi celle de P : *picem sulphure et teda* (la leçon primitive était *cedam*, qui a été corrigé en *tedam*, puis la dernière lettre a été effacée), *mixtâ ardentia mittere*. P[1] donne : *picem sulphur* (*e* a été ajouté postérieurement) *et tæda* (primitivement *tædam*, puis *m* a été effacé) *mixtam ardenti* (primitivement *ardentia*). Kritz et après lui Dietsch (éd. de 1859; cf. *Comm.*, p. 122) et Wirz donnent *ardenti*. Leur principal argument est que *ardentia* ne saurait se construire avec *pila*; mais on peut voir dans Tite-Live, XXI, 8,

qui procul manserant, timor animi satis muniverat : nam, plerosque jacula tormentis aut manu emissa volnerabant, parique periculo, sed fama impari boni atque ignavi erant.

LVIII. [1] Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex inproviso castra hostium cum magna manu invadit; remissis qui in præsidio erant, et omnia magis quam prœlium expectantibus, portam inrumpit. [2] At nostri, repentino metu perculsi, sibi quisque pro moribus consulunt; alii fugere, alii arma capere, magna pars volnerati aut occisi. [3] Ceterum ex omni multitudine non amplius quadraginta, memores nominis Romani, grege facto, locum cepere paulo quam alii editiorem, neque inde maxuma vi depelli quiverunt, sed tela eminus missa remittere, pauci in pluribus minus frustrati; sin Numidæ propius adcessissent, ibi vero virtutem ostendere et eos maxuma vi cædere, fundere atque fugare. [4] Interim Metellus, cum acerrume rem gereret, clamorem hostilem a tergo accepit; dein convorso equo animadvortit fugam ad se vorsum fieri, quæ res indicabat popularis esse. [5] Igitur

10-12, la description de la *phalarique*, dont les Sagontins faisaient usage pour repousser les attaques des soldats carthaginois : « Phalarica erat Saguntinis missile telum, hastili abiegno et cetera tereti, præterquam ad extremum, unde ferrum exstabat; id, sicut in pilo quadratum, stuppa circumligabant linebantque pice; ferrum autem tres longum habebat pedes, ut cum armis transfigere corpus posset, sed id maxime, etiamsi hæsisset in scuto nec penetrasset in corpus, pavorem faciebant, quod, cum medium accensum mitteretur conceptumque ipso motu multo majorem ignem ferret, arma omitti cogebat... » C'est la même arme ou une arme du même genre que Salluste veut désigner ici.

LVIII. 1. *Remissis*, c'est-à-dire *parum intentis*, s'étant relâchés de leur surveillance.

2. *Magna pars volnerati aut occisi.* Avec les noms partitifs, l'adjectif et le participe se mettent le plus souvent au pluriel, l'accord se faisant, non pas grammaticalement avec le nom lui-même, mais logiquement avec l'idée qu'il exprime.

3. *Non amplius quadraginta.* Avec *minus*, *amplius*, accompagnant les noms de nombre, on supprime très souvent *quam*.

Grege facto, c'est-à-dire *in unum congregati;* cf. *Catilina*, 60, 2 : *orabat ut, grege facto, cum telis ad sese inrumperent.*

Quam alii, suppléez *loci erant*. D'autres éditeurs entendent : *quam alii* (dans le sens de *ceteri*) *milites ceperant.*

Frustrati : Jordan donne *frustrati* d'après P et P[1] ; mais dans P[1] au-dessus de *frustrari*, on lit *vel ti*. Avec Dietsch et Wirz, je conserve *frustrati*, qui est la leçon de presque tous les manuscrits. — On remarquera que *frustrati* est pris au sens passif, ce qui, d'ailleurs, n'a rien d'extraordinaire, au moins pour le participe passé.

Adcessissent ; le subjonctif est employé ici pour marquer la répétition ; cf. Gantrelle, *Gramm. lat.* § 157, 1, 2, remarque 6.

4. *Clamorem hostilem :* PP[1] *clamorem vel tumultum hostilem; vel tumultum* est évidemment une glose.

Accepit. P, 1re leçon, *accedit.*

equitatum omnem ad castra propere misit ac statim C. Marium cum cohortibus sociorum, eumque lacrumans per amicitiam perque rem publicam obsecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hostis inultos abire sinat. Ille brevi mandata efficit. [6] Ac Jugurtha munimento castrorum inpeditus, cum alii super vallum præcipitarentur, aliis in angustiis ipsi sibi properantes officerent, multis amissis in loca munita sese recepit. [7] Metellus infecto negotio, postquam nox aderat, in castra cum exercitu revortitur.

LIX. [1] Igitur postero die, priusquam ad obpugnandum egrederetur, equitatum omnem in ea parte, qua regis adventus erat, pro castris agitare jubet, portas et proxuma loca tribunis dispertit, deinde ipse pergit ad oppidum atque, uti superiore die, murum adgreditur. [2] Interim Jugurtha ex occulto repente nostros invadit; qui in proxumo locati fuerant, paulisper territi perturbantur; reliqui cito subveniunt. [3] Neque diutius Numidæ resistere quivissent, ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congressu facerent; quibus illi freti non, uti equestri prœlio solet, sequi, dein cedere, sed advorsis equis concurrere, inplicare ac perturbare aciem; ita expeditis peditibus suis hostis pæne victos dare.

6. *Inultos*, au sens passif : sans les avoir châtiés.

LIX. 1. *Qua regis adventus erat* équivaut à *qua rex advenire poterat*. Cf. *Catilina*, 57, 3 : *qua illi descensus erat in Galliam properanti*. Les substantifs verbaux, comme *adventus*, *descensus*, *visus*, expriment l'action du verbe tantôt comme réelle, tantôt simplement comme possible.

3. *Neque diutius Numidæ*... et les Numides n'auraient pas pu résister plus longtemps, c'est-à-dire auraient lâché pied dès l'arrivée de nos renforts...

Quivissent, ni... facerent. L'imparfait du subjonctif, mis dans le second membre de phrase à la place du plus-que-parfait, donne au style plus de vivacité. Salluste se transporte par la pensée au milieu des événements et les décrit comme s'ils se passaient au moment-même. En décomposant l'idée, on aurait la phrase suivante : *Sed pedites cum equitibus permixti fuerant, qui magnam cladem faciebant*.

Advorsis equis; PP[1] *adversi sequi*, corrigé dans P en *adversis equi*.

Expeditis peditibus suis, ablatif de moyen : grâce à leur infanterie légère.

Victos dare, expression archaïque pour *vincere*. Kritz fait remarquer avec raison que cet emploi de *dare* n'est pas rare chez les anciens auteurs et chez les poètes. Aux exemples qu'il cite, on peut ajouter avec Bruennert (*ouv. cité*, p. 43), Virgile, *Énéide*, XII, 437 : « Nunc te mea dextera bello Defensum dabit, » c'est-à-dire *faciet ut defensus sis*.

LX. [1] Eodem tempore apud Zamam magna vi certabatur. Ubi quisque legatus aut tribunus curabat, eo acerrume niti, neque alius in alio magis quam in sese spem habere; pariterque oppidani agere; obpugnare aut parare omnibus locis; avidius alteri alteros sauciare quam semet tegere; [2] clamor permixtus hortatione, lætitia, gemitu; item strepitus armorum ad cælum ferri; tela utrimque volare. [3[Sed illi, qui mœnia defensabant, ubi hostes paulum modo pugnam remiserant, intenti prœlium equestre prospectabant; [4] eos, uti quæque Jugurthæ res erant, lætos modo, modo pavidos animadvorteres, ac, sicuti audiri a suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus, et ea huc et illuc, quasi vitabundi aut jacientes tela, agitare. [5] Quod ubi Mario cognitum est — nam is in ea parte curabat, — consulto lenius agere ac diffidentiam rei simulare, pati Numidas sine tumultu regis prœlium visere. [6] Ita illis studio suorum adstrictis, repente magna vi murum adgreditur; et jam scalis egressi milites prope summa ceperant, cum oppidani concurrunt, lapides, ignem, alia præterea tela ingerunt. [7] Nostri primo resistere; deinde, ubi unæ atque alteræ scalæ conminutæ, qui supersterant, adflicti sunt; ceteri, quoquo modo potuere, pauci integri, magna pars confecti volneribus, abeunt. [8] Denique utrimque prœlium nox diremit.

LX. 1. *Eo* équivaut à *in eam partem*, désignant le point vers lequel se portait le principal effort des Romains.

2. *Permixtus.* P, 1re leçon, *promixtus.*

3. *Prœlium equestre*, le combat décrit au chapitre précédent

4. *Possent.* P, 1re leçon, *possint.*

Vitabundi, adjectif verbal, construit ici avec l'accusatif, parce que l'auteur lui conserve la force du verbe d'où il dérive.

5. *Nam is;* dans P, *is*, d'abord omis, a été ajouté ensuite au-dessus de la ligne.

6. *Illis studio suorum*, P, 1re leçon, *illis a studio eorum.*

Scalis egressi milites, des soldats qui, au moyen d'échelles, étaient parvenus au sommet des murailles. Dans cette phrase, *scalis* est un ablatif de moyen et *egredi* équivaut à *in summum eniti;* cf. 93, 2 : *ad summum montis egressus est.*

7. *Unæ atque alteræ scalæ.* Au singulier, *scala* désigne ordinairement une échelle et au pluriel *scalæ*, un escalier. Ici Salluste, employant *scalæ* dans le sens de *scala*, met *unæ scalæ*, comme on dit *una castra*, le pluriel de *unus* s'employant régulièrement avec les substantifs qui n'ont pas de singulier.

Adflicti, au sens primitif : jetés à terre.

Abeunt, P *eunt;* en marge, *abeunt*, mais la première lettre a disparu, la marge ayant été rognée.

LXI. [1] Metellus postquam videt frustra inceptum, neque oppidum capi, neque Jugurtham nisi ex insidiis aut suo loco pugnam facere, et jam æstatem exactam esse, ab Zama discedit et in eis urbibus, quæ ad se defecerant satisque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia inponit. [2] Ceterum exercitum in provinciam, quæ proxuma est Numidiæ, hiemandi gratia conlocat. [3] Neque id tempus ex aliorum more quieti aut luxuriæ concedit; sed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere et eorum perfidia pro armis uti parat. [4] Igitur Bomilcarem, qui Romæ cum Jugurtha fuerat et inde vadibus datis de Massivæ nece judicium fugerat, quod ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallundi erat, multis pollicitationibus adgreditur. [5] Ac primo efficit uti ad se conloquendi gratia occultus veniat; deinde fide data, si Jugurtham vivom aut necatum sibi tradidisset, fore ut illi senatus inpunitatem et sua omnia concederet, facile Numidæ persuadet, cum ingenio infido, tum metuenti, ne, si pax cum Romanis fieret, ipse per condiciones ad supplicium traderetur.

LXI. 1. *Frustra inceptum:* ici, *inceptum* est pris substantivement; sur l'emploi de *frustra* (*esse*), cf. 7,6 et la note.

Nisi, P *niti*.

Suo loco, cf. 54,8 et la note.

In eis urbibus. Contrairement à l'usage qu'il suit constamment, Salluste construit ici *inponere* avec *in* et l'ablatif.

Ad se; P *ab se*, en marge *ad;* P[1] *ab se*.

Præsidia inponit; P, 1[re] leçon, *præsidie imponunt*.

In provinciam est la leçon de P[1] et d'un certain nombre de mss.; P, avec d'autres mss., donne *in provincia*, qui a été adopté par Wirz, mais cf. 47, 2 : *huc.... inposuit* et la note. — *In provinciam, quæ proxuma est Numidiæ* équivaut à *in eam provinciæ partem, quæ....*

Hiemandi, P, 1[re] leçon, *hiemali*.

4. *Bomilcarem;* cf. 35.

Vadibus datis; les anciennes éditions donnent, pour la plupart, *vadibus datis clam*, d'après un certain nombre de mss. de second ordre, où *clam* tantôt est intercalé entre *vadibus* et *datis*, tantôt est placé après. Mais ce mot est omis dans P, et dans P[1] il a été ajouté après coup, au-dessus de la ligne; avec Dietsch, Jordan et tous les éditeurs les plus récents, il vaut mieux le rejeter. Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 81) pense que *clam* a été introduit ici par le copiste, qui se souvenait de 35,9.

5. *Ad se;* dans P *ad*, d'abord omis, a été ajouté postérieurement au-dessus de la ligne.

Persuadet, employé absolument : il n'était pas nécessaire, d'ailleurs, d'exprimer le régime, l'idée étant suffisamment indiquée par ce qui précède.

Cum ingenio infido, tum metuenti équivaut à *qui cum ingenio infido erat, tum metuebat;* ces mots contiennent l'explication de *facile;* Bomilcar se laisse corrompre aisément, parce que la trahison était dans son caractère, et parce qu'il avait des sujets de crainte.

Ne si, P *nisi;* P[1] *si*, par suite d'une correction.

LXII. [1] Is, ubi primum opportunum fuit, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas adcedit; monet atque lacrumans obtestatur, ut aliquando sibi liberisque et genti Numidarum optume meritæ provideat; omnibus prœliis sese victos, agrum vastatum, multos mortalis captos, occisos, regni opes conminutas esse; satis sæpe jam et virtutem militum et fortunam tentatam; caveat ne illo cunctante Numidæ sibi consulant. [2] His atque talibus aliis ad deditionem regis animum inpellit. [3] Mittuntur ad imperatorem legati, qui Jugurtham imperata facturum dicerent ac sine ulla pactione sese regnumque suum in illius fidem tradere. [4] Metellus propere cunctos senatorii ordinis ex hibernis accersi jubet; eorum et aliorum, quos idoneos ducebat, consilium habet. [5] Ita more majorum ex consili decreto per legatos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta milia, elephantos omnis, equorum et armorum aliquantum. [6] Quæ postquam sine mora facta sunt, jubet omnis perfugas vinctos adduci. [7] Eorum magna pars, uti jussum erat, adducti; pauci, cum primum deditio cœpit, ad regem Bocchum in

LXII. 1. *Aliquando* est ici pour *tandem aliquando*. Cf. *Catilina*, 52, 7 : *expergiscimini aliquando et capessite rem publicam.*

Meritæ est la leçon de P et de P[1]; beaucoup d'autres mss. donnent *merenti* que l'on retrouve dans un grand nombre d'éditions, notamment chez Kritz et chez Dietsch.

Omnibus prœliis sese victos.... Ces propositions infinitives sont régies par *dicens*, dont l'idée est contenue dans *monet atque.... obtestatur.*

Conminutas, non pas simplement « diminuées, affaiblies », mais « brisées ». Cf. 60, 7 : *scalæ conminutæ.*

3. *Imperata facturum.... tradere.* La différence des temps s'explique par ce fait que Jugurtha promet de se soumettre aux ordres de Métellus et, comme gage de sa soumission future, se livre au moment même au général romain, lui et tout son royaume. — *Imperata facere* est une expression consacrée; c'est la formule de la *deditio.*

Sine ulla pactione. Jugurtha avait déjà fait des offres de soumission; cf. 46, 2, et 47,3 ; mais c'était la première fois qu'il se livrait ainsi sans condition.

4. *Cunctos senatorii ordinis.* Sur la composition du conseil de guerre et le droit qu'avaient les sénateurs présents à l'armée d'y figurer, cf. 29, 5 et la note.

Accersi, P[1] *accersiri.*

5. *More majorum* retombe, non sur *imperat*, mais sur *ex consili decreto.*

Argenti pondo ducenta milia, 200 000 livres romaines d'argent, ce qui équivaut à 67 200 000 sesterces ou environ 13 millions et demi de francs. — On disait primitivement *argenti quinque libræ pondo*, cinq livres pesant d'argent, *pondo* étant alors un véritable ablatif, *en poids;* puis, l'usage s'étant introduit de supprimer *libræ*, *pondo* a été employé comme un nom pluriel invariable.

Eorum magna pars ... adducti. C'est vraisemblablement à ces transfuges que Métellus infligea les supplices dont parle Appien, *loc. cit.*

Mauretaniam abierant. [8] Igitur Jugurtha, ubi armis virisque et pecunia spoliatus est, cum ipse ad imperandum Tisidium vocaretur, rursus cœpit flectere animum suum et ex mala conscientia digna timere. [9] Denique multis diebus per dubitationem consumptis, cum modo tædio rerum adversarum omnia bello potiora duceret, interdum secum ipse reputaret quam gravis casus in servitium ex regno foret, multis magnisque præsidiis nequiquam perditis de integro bellum sumit. [10] Et Romæ senatus de provinciis consultus Numidiam Metello decreverat.

LXIII. [1] Per idem tempus Uticæ forte C. Mario per hostias dis subplicanti magna atque mirabilia portendi haruspex dixerat : proinde quæ animo agitabat, fretus dis ageret, fortunam quam sæpissume experiretur; cuncta prospere eventura. [2] At illum jam antea consulatus ingens cupido exagitabat, ad quem capiundum præter vetustatem familiæ alia omnia abunde erant, industria, probitas, militiæ magna

Mauretaniam : P et P[1], comme la plupart des mss., *Maurituniam.*

8. *Cum ipse :* P *dum ipse;* P[1] *tum ipse.*

Ad imperandum, c'est-à-dire *ut Metellus ei quæ vellet imperaret.* Cf. 5,3 : *ad cognoscundum.* Cette locution, où le gérondif tient lieu d'une proposition complète avec un nouveau sujet, est un souvenir de l'ancienne langue. Cf. Cicéron, *ad Fam.* IX, 25 : « Nunc ades ad imperandum, vel ad parendum potius : sic enim antiqui loquebantur. »

Tisidium : c'est le seul passage où il soit question de cette ville, d'ailleurs inconnue.

Rursus dépend de *flectere.* Sur le sens de *flectere animum*, cf. 9, 3, et la note.

Digna est employé absolument; suppléez *pro factis suis.*

9. *Multis diebus*, par suite d'une correction dans P, la leçon primitive ne pouvant guère être déchiffrée d'une façon certaine.

Perditis. P, 1re leçon, *preditis.*

10. *Metello decreverat.* Par suite de cette résolution du sénat, Métellus devait conserver, en qualité de proconsul, le commandement pour l'année 646 (108 av. J.-C.).

LXIII. 1. *Per idem tempus*, vers le même temps; *per* ici équivaut à peu près à *circa;* cf. 70,1 ; 114, 1, et Tite-Live, XXX, 38,5 : « per eos dies. »

Per hostias dis subplicanti (Cortius sans raison suffisante écrit *supplicante*). On peut voir dans Plutarque, *vie de Marius*, 8, à quel point Marius poussait la superstition. Valère-Maxime, I, 5, 5, parle aussi de l'habileté de Marius à interpréter les présages, « alioquin etiam interpretandarum religionum peritissimus. » Plutarque (*loc. cit.*) raconte le même fait que Salluste; mais, suivant lui, c'est après avoir obtenu son congé de Métellus et au moment de s'embarquer que Marius aurait consulté le devin : « ἔθυε πρὸ τοῦ πλοῦ· καὶ λέγεται τὸν μάντιν εἰπεῖν, ὡς ἀπίστους τινὰς καὶ κρείττονας ἐλπίδος ἁπάσης εὐπραξίας προφαίνοι τῷ Μαρίῳ τὸ δαιμόνιον.

Quæ animo agitabat. Sur l'emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. 54, 1 et la note.

Ageret, PP[1] *agere.*

2. *Ingens*, P, 1re leçon, *gens.*

Capiundum, P, 1re leçon, *cupiundum.*

Vetustatem, P *vestustatem.*

Abunde, P *abunda.*

scientia, animus belli ingens, domi modicus, lubidinis et divitiarum victor, tantum modo gloriæ avidus. [3] Sed is natus et omnem pueritiam Arpini altus, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis, non Græca facundia neque urbanis munditiis sese exercuit; ita inter artis bonas integrum ingenium brevi adolevit. [4] Ergo ubi primum tribunatum militarem a populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facile notus per omnis tribus declaratur. [5] Deinde ab eo magistratu alium post alium sibi peperit, semperque in potestatibus eo modo agitabat, ut ampliore quam gerebat dignus haberetur. [6] Tamen is ad id locorum talis vir — nam postea ambitione præceps datus est — [consulatum] adpetere non audebat; etiam tum

3. *Natus et.... Arpini altus*, construction insolite; *Arpini*, retombant à la fois sur *natus* et sur *altus*, devait être placé au commencement ou à la fin, et non intercalé entre les deux mots auxquels il se rapporte. — Arpinum, dans le pays des Volsques, au sud-est de Rome.

Ætas, P, 1re leçon, *altus*.

Stipendiis faciundis. Marius fit ses débuts dans la guerre de Numance. Il se trouvait là, dans le camp de Scipion, avec Jugurtha; cf. 7, 2.

Græca facundia. Cf. 85, 32, le langage que Salluste fait tenir à Marius au sujet des lettres grecques.

Munditiis, P, 1re leçon, *militiis*.

4. *Tribunatum militarem*. Primitivement, les tribuns militaires étaient tous nommés par les consuls; à partir de 392 (362 av. J.-C.) le peuple fut appelé à en élire un certain nombre dans les comices par tribus; il y eut ainsi deux sortes de tribuns militaires, les *tribuni comitiati* désignés par le peuple, les *tribuni rufuli* nommés par le général. A partir de 207 av. J.-C., les vingt-quatre tribuns militaires, six par légion, furent tous élus par le peuple; si l'on venait à lever plus de quatre légions, les tribuns des légions supplémentaires étaient nommés par les consuls.

Facile notus s'oppose a *plerisque faciem ejus ignorantibus* et explique pourquoi la candidature de Marius réunit tant de suffrages; bien que ses traits fussent inconnus à la plupart des citoyens, comme il arrivait précédé du bruit de ses exploits, il n'eut pas de peine à se faire connaître. *Facile notus* équivaut à *cum is esset quem omnes facile noscerent*. — *Facile* est la leçon de tous les mss. et il me semble qu'elle peut très bien être maintenue. Dietsch (éd. de 1859) et Wirz, reprenant une ancienne conjecture de Paulmier, donnent *factis notus*, qui fournit d'ailleurs un sens très satisfaisant. On a proposé aussi d'écrire *facile novus*, en faisant retomber *facile* sur *declaratur* : quoiqu'il soit un homme nouveau, il est élu facilement.

5. *Alium post alium...*, Marius fut tribun du peuple en 635 (119 av. J.-C.), préteur en 639 (115) et chargé, comme propréteur, du gouvernement de l'Espagne ultérieure.

In potestatibus, dans ses différentes fonctions. *Potestates* désigne proprement les fonctions civiles, par opposition à *imperia*, les commandements militaires.

6. *Ad id locorum*, jusqu'à ce moment; cf. 72, 2; au contraire, 76, 7, *ad id loci* est pris dans un sens différent.

Adpetere, suppléez *consulatum*, dont l'idée se déduit facilement de l'ensemble du passage. — Avec Jordan, je reproduis la leçon de P et de P1. Dietsch (éd. de 1859) donne *consulatum adpetere* d'après un certain nombre de mss. où *consulatum* est exprimé tantôt avant le verbe, tantôt après. Wirz, qui dans sa brochure *de fide*

alios magistratus plebs, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat. [7] Novos nemo tam clarus neque tam egregiis factis erat, quin is indignus illo honore et quasi pollutus haberetur.

LXIV. [1] Igitur ubi Marius haruspicis dicta eodem intendere videt, quo cupido animi hortabatur, ab Metello petundi gratia missionem rogat. Cui quamquam virtus, gloria atque alia optanda bonis superabant, tamen inerat contemptor animus et superbia, commune nobilitatis malum. [2] Itaque primum conmotus insolita re mirari ejus consilium et quasi per amicitiam monere, ne tam prava inciperet, neu super fortunam animum gereret; non omnia omnibus cupiunda esse; debere illi res suas satis placere; postremo caveret id petere a populo Romano, quod illi jure negaretur. [3] Postquam hæc atque talia dixit neque animus Mari flectitur, respondit, ubi primum potuisset per negotia publica, facturum sese quæ peteret. [4] Ac postea sæpius eadem postulanti fertur dixisse, ne festinaret abire; satis mature illum cum

atque auctoritate codicis Sallustiani.... p. 12, est d'avis qu'il faut écrire *consulatum petere*, reproduit purement et simplement le texte de Jordan dans sa réimpression de l'édition de Jacobs.

Alios magistratus dépend grammaticalement de *per manus tradebat*, mais logiquement il faut rattacher ces mots à *habebat*, *possidebat* ou toute autre expression analogue, dont l'idée se trouve implicitement contenue dans *tradebat*. L'idée d'ailleurs est celle-ci : quant aux autres magistratures, les plébéiens y avaient accès; mais pour le consulat, c'étaient les nobles qui se le réservaient exclusivement, se le passant de main en main.

7. *Egregiis*, leçon de P et de P¹ ainsi que d'un grand nombre de mss. ; quelques autres donnent *egregius*, leçon que Kritz a admise dans son texte, mais qui est rejetée par presque tous les éditeurs les plus récents.

Is, d'abord omis dans P, a été rétabli par le correcteur.

LXIV. 1. *Marius haruspicis*, P *Marius cum haruspicis*.

Intendere videt, d'abord omis dans P, ajouté ensuite par le correcteur.

Ab Metello.... rogat, construction rare; avec *rogare*, on met d'ordinaire à l'accusatif le nom de la personne à qui s'adresse la demande.

Missionem, qui désigne habituellement un congé définitif, la libération du service militaire, est mis ici dans le sens de *commeatus*, un congé temporaire.

Superabant équivaut à *abunde erant;* cf. *Catilina*, 20, 11 : « illis divitias superare; » et Cicéron, *de Orat.* II, 19 : « in quo et deesse aliquam partem et superare mendosum est. »

2. *Primum* doit se construire avec *mirari :* il lui exprima d'abord son étonnement. — Dans P et P¹ *primum* est exprimé une seconde fois après *mirari*.

3. *Ubi primum potuisset per negotia publica* équivaut à *ubi primum licuisset per negotia publica*.

4. *Festinaret* implique souvent une idée de hâte excessive, de précipitation. Cf. Caton cité par Aulu-Gelle, XVI, 14, 2 : « Aliud est properare, aliud festinare.

filio suo consulatum petiturum. Is eo tempore contubernio patris ibidem militabat, annos natus circiter viginti. Quæ res Marium cum pro honore quem adfectabat, tum contra Metellum vehementer accenderat. [5] Ita cupidine atque ira, pessumis consultoribus, grassari, neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum foret : milites, quibus in hibernis præerat, laxiore imperio quam antea habere; apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminose simul et magnifice de bello loqui : dimidia pars exercitus si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum; ab imperatore consulto trahi, quod homo inanis et regiæ superbiæ imperio nimis gauderet. [6] Quæ omnia illis eo firmiora videbantur, quod diuturnitate belli res familiaris conruperant et animo cupienti nihil satis festinatur.

LXV. [1] Erat præterea in exercitu nostro Numida quidam, nomine Gauda, Mastanabalis filius, Masinissæ nepos, quem Micipsa testamento secundum heredem scripserat,

Qui unum puid mature transigit, is properat; qui multa simul incipit neque perficit, is festinat. »

Cum filio suo; ce fils de Métellus, qui faisait alors sous ses yeux son apprentissage de la guerre, est Q. Cæcilius Métellus Pius qui fut consul en 674 (80 av. J.-C.).

Contubernio, mis à l'ablatif sans préposition, par analogie avec les expressions *ductu, imperio, auspicio.* — P, 1re leçon, *contubernio,* puis la préposition *in* a été ajoutée de la main du correcteur.

Annos... viginti; l'âge légal pour le consulat était quarante-trois ans; ainsi, d'après Métellus, Marius avait plus de vingt ans à attendre.

5. *Consultoribus,* joint à deux noms féminins, bien que la forme *consultrix* existe. Cf. Cicéron, *de Natura Deorum,* II, 22, 58 : « natura.... consultrix et provida utilitatum opportunitatumque omnium. »

Grassari est pris ici dans son sens habituel, c'est-à-dire en mauvaise part; cf. I, 3 et la note.

Ambitiosum, P *ambitionum.*

Criminose simul et magnifice. Ces deux mots sont développés: *criminose* par *ab imperatore.... gauderet; magnifice* par *dimidia pars.... habiturum.*

Permitteretur, P *dimitteretur.*

Habiturum, proposition infinitive dont le sujet *se* n'est pas exprimé, l'idée en étant d'ailleurs suffisamment indiquée par *sibi* dans la proposition précédente.

Trahi : avec ce verbe suppléez *bellum,* dont l'idée domine toute la phrase, après les mots *de bello loqui.*

6. *Quia diuturnitate; quia* est la leçon de P et de P1 ainsi que d'un grand nombre de mss.; *quod,* que l'on trouve dans beaucoup d'éditions, n'est donné que par des mss. de second ordre.

LXV. 1. *Mastanabalis filius.* Gauda était ainsi le frère de Jugurtha.

Secundum heredem. On appelait ainsi celui qui était appelé à recueillir l'héritage, dans le cas où l'héritier désigné en première ligne (*primus heres*) ne pourrait pas ou ne voudrait pas l'accepter. Tacite, *Annales,* I, 8, emploie dans le même sens l'expression *in spem secundam scribere.*

morbis confectus et ob eam causam mente paulum inminuta. [2] Cui Metellus petenti more regum ut sellam juxta poneret, item postea custodiæ causa turmam equitum Romanorum, utrumque negaverat : honorem, quod eorum more foret, quos populus Romanus reges adpellavisset; præsidium, quod contumeliosum in eos foret, si equites Romani satellites Numidæ traderentur. [3] Hunc Marius anxium adgreditur atque hortatur ut contumeliarum in imperatorem cum suo auxilio pœnas petat; hominem ob morbos animo parum valido secunda oratione extollit; illum regem, ingentem virum, Masinissæ nepotem esse; si Jugurtha captus aut occisus foret, imperium Numidiæ sine mora habiturum; id adeo mature posse evenire, si ipse consul ad id bellum missus foret. [4] Itaque et illum et equites Romanos, milites et negotiatores, alios ipse, plerosque pacis spes inpellit, uti Romam ad suos necessarios aspere in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant. [5] Sic illi a multis mortalibus honestissuma suffragatione consulatus petebatur; simul ea

Paulum, P[1] *paululum*.

2. *Ut sellam juxta poneret. Juxta* ici est adverbe et équivaut à la préposition suivie de son régime, *juxta Metellum;* le sujet de *poneret* est Gauda.

Quod eorum more foret, parce que cette marque de distinction, suivant la coutume, appartenait à ceux... ; *eorum* est le complément de *foret*. — *More* est la leçon de P, admise par Jordan et la plupart des éditeurs les plus récents; P[1], avec un grand nombre de mss., donne *modo*, que l'on retrouve encore dans Dietsch (éd. de 1859), bien qu'il reconnaisse la valeur de la leçon *more*.

In eos représente, par anticipation, *equites Romani*, qui se trouve dans le membre de phrase suivant. L'ordre régulier serait : *quod contumeliosum in equites Romanos foret, si ei.... ;* mais l'auteur a interverti cet ordre pour rapprocher *equites Romani* de *satellites Numidæ*, et en faisant ainsi contraster les deux expressions, donner plus de force à la pensée. *Satellites* est la leçon de P et de P[1]: beaucoup de mss. donnent *satelliti*.

3. *In imperatorem;* la préposition est omise dans P. L'usage voudrait *ab imperatore...pœnas petat;* cependant, quoi qu'en aient pensé Cortius et Kritz après lui, la construction de Salluste est logique, à cause de l'idée d'hostilité, d'attaque dirigée contre quelqu'un, qui est contenue dans la phrase. Cf. Tite-Live, I, 23, 4 : « Tullus, deorum numen in omne nomen Albanum expetiturum pœnas dictitans, in agrum Albanum pergit, » et aussi les locutions françaises « se venger *de* quelqu'un, se venger *sur* quelqu'un ».

Animo parum; P *animum parum*.

Secunda oratione, un langage qui s'accordait avec les sentiments de Gauda; cf. Tite-Live, II, 38, 1 : « secunda iræ verba. »

4. *Ipse*, lui-même, c'est-à-dire, ici, l'influence personnelle de Marius.

Pacis spes; P, 1[re] leçon, *pauci spes*, corrigé ensuite en *paucis spes*.

Poscant; P, 1[re] leçon, *poscunt*.

5. *Illi a multis mortalibus;* P *illis multis a mortalibus*.

Petebatur : P *petabatur*.

tempestate plebs, nobilitate fusa per legem Mamiliam, novos extollebat. Ita Mario cuncta procedere.

LXVI. [1] Interim Jugurtha, postquam omissa deditione bellum incipit, cum magna cura parare omnia, festinare, cogere exercitum, civitatis, quæ ab se defecerant, formidine aut ostentando præmia adfectare, conmunire suos locos, arma, tela aliaque, quæ spe pacis amiserat, reficere aut conmercari, servitia Romanorum adlicere et eos ipsos, qui in præsidiis erant, pecunia temptare; prorsus nihil intactum neque quietum pati, cuncta agitare. [2] Igitur Vagenses, quo Metellus initio, Jugurtha pacificante, præsidium inposuerat, fatigati regis suppliciis neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter se conjurant; nam volgus, uti plerumque solet et maxume Numidarum, ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum. Dein conpositis inter se rebus in diem tertium constituunt, quod is festus celebratusque per omnem Africam ludum et lasciviam magis quam formidinem ostentabat. [3] Sed ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militaris et ipsum præfectum oppidi T. Turpilium Silanum, alius alium domos suas invitant; eos omnis præter Turpi-

Per legem Mamiliam; cf. 40.

LXVI. 1. *Formidine aut ostentando præmia.* Cf. 23, 1 : *præmia modo, modo formidinem ostentare.*

Suos locos, dans le sens où cette expression a déjà été employée, 54, 8 : *locos sibi opportunos.*

Eos ipsos représente *Romanorum*, les Romains eux-mêmes qui tenaient garnison dans les villes de Numidie.

2. *Vagenses, quo*, l'adverbe de lieu, se rapportant à *Vaga*, dont l'idée est contenue dans *Vagenses*, au lieu du pronom relatif.

Jugurtha pacificante. Cf. 46 et 47.

Suppliciis, pour *precibus intentis*, dans un autre sens que 46, 2.

Principes civitatis inter se conjurant. Il y a ici une anacoluthe, car le verbe *conjurant* ne se rapporte qu'à *principes*, et *Vagenses*, grammaticalement, n'a aucun rôle dans la phrase. Abandonnant son idée primitive, qui était de montrer les dispositions des habitants de Vaga, Salluste passe brusquement au complot que forment les principaux habitants de la ville. Il faudrait régulièrement : *Cum Vagenses.... fatigarentur.... neque antea alienati essent.*

In diem tertium constituunt. C'est à tort que Cortius, contre l'autorité des mss., a effacé la préposition *in;* on trouve des exemples nombreux de *constituere*, employé absolument, comme ici. Cf. Cicéron, *de Orat.* I, 62, 265 : « Jam vellem non constituissem in Tusculanum me hodie venturum L. Ælio »; Juvénal, III, 12 : « Hic ubi nocturnæ Numa constituebat amicæ. »

Celebratusque; P, 1re leçon, *celebratisque.*

3. *Silanum;* P, 1re leçon, *selatum*, corrigé ensuite en *silatum.*

Suas. P, 1re leçon, *suos.*

lium inter epulas obtruncant; postea militis palantis, inermos, quippe in tali die ac sine imperio, adgrediuntur. [4] Idem plebes facit, pars edocti ab nobilitate, alii studio talium rerum incitati, quis acta consiliumque ignorantibus tumultus ipse et res novæ satis placebant.

LXVII. [1] Romani milites, inproviso metu incerti ignarique quid potissumum facerent, trepidare; arce oppidi, ubi signa et scuta erant, præsidium hostium; portæ ante clausæ fuga prohibebant; ad hoc mulieres puerique pro tectis ædificiorum saxa et alia, quæ locus præbebat, certatim mittere. [2] Itaque neque caveri anceps malum, neque a fortissumis infirmissumo generi resisti posse; juxta boni malique, strenui et inbelles inulti obtruncari. [3] In ea tanta asperitate, sævissumis Numidis et oppido undique clauso, Turpilius præfectus, unus ex omnibus Italicis, intactus profugit. Id misericordiane hospitis an pactione aut casu ita evenerit, parum conperimus; nisi, quia illi in tanto malo turpis

Inermos. Salluste emploie indistinctement les deux formes *inermis* et *inermus.*

4. *Acta consiliumque,* sorte d'hendiadys: *quæ et quo consilio res agerentur, ignorantibus.*

LXVII. 1. *Arce oppidi.... prohibebant.* Le texte de ce passage est très controversé. Cortius, suivi par un grand nombre d'éditeurs, donne: *trepidare ad arcem oppidi, ubi signa et scuta erant; præsidium hostium, portæ ante clausæ fugam prohibebant.* Kritz et après lui Jacobs dans ses premières éditions donnent: *trepidare; ad arcem oppidi, ubi signa et scuta erant, præsidium hostium: portæ ante clausæ fugam prohibebant.* Avec Wirz, P. Thomas et Constans, j'ai adopté l'excellente correction de Jordan: le texte de P est *arcem oppidi.... fuga prohibebat;* P[1] porte *arcem oppidi.... fugam* (1re leçon *fuga*) *prohibebant.* — Les Romains ne pouvaient ni se retirer dans la citadelle, où étaient déposés les étendards et les boucliers, puisqu'une troupe d'ennemis leur en interdisait l'accès, ni s'enfuir, puisque les portes de la ville avaient été fermées à l'avance. Cette phrase, dont l'idée est reprise par *anceps malum,* § 2, met en lumière les deux causes principales qui viennent paralyser la défense des Romains et les livrent aux coups de l'ennemi. La phrase suivante indique une troisième cause du désastre, l'ardeur des femmes et des enfants.

2. *Juxta,* employé adverbialement pour *pariter,* indistinctement.

3. *In ea tanta asperitate;* dans P la préposition semble avoir été d'abord omise, et ajoutée postérieurement.

Misericordiane.... aut casu. Wirz donne ici *an casu;* Dietsch (éd. de 1859; cf. *Comm.* p. 125) donne *misericordiane hospitis aut pactione an casu.* Je reproduis le texte de Jordan, conforme au texte de P et de P[1]. — Sur l'emploi de *aut* devant le troisième terme, cf. 14, 17 et la note. Il y a là deux interrogations distinctes, la première composée de deux termes, la seconde introduite par *aut* et venant, en quelque sorte, corriger la première. Par cette tournure, Salluste, ainsi que le montre très bien Kritz, indique que c'est la dernière supposition qui lui paraît la plus acceptable.

Nisi.... Cf. 24, 5 et la note.

vita integra fama potior fuit, inprobus intestabilisque videtur.

LXVIII. [1] Metellus, postquam de rebus Vagæ actis comperit, paulisper mæstus ex conspectu abit; deinde, ubi ira et ægritudo permixta sunt, cum maxuma cura ultum ire injurias festinat. [2] Legionem, cum qua hiemabat, et quam plurumos potest Numidas equites pariter cum occasu solis expeditos educit et postero die, circiter hora tertia, pervenit in quandam planitiem locis paulo superioribus circumventam. [3] Ibi milites fessos itineris magnitudine et jam abnuentis omnia docet : oppidum Vagam non amplius mille passuum abesse, decere illos reliquom laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissumis atque miserrumis, pœnas caperent; præterea prædam benigne ostentat. [4] Sic animis eorum adrectis, equites in primo late, pedites quam artissume ire et signa occultare jubet.

LXIX. [1] Vagenses ubi animum advortere ad se vorsum exercitum pergere, primo, uti erat res, Metellum esse rati, portas clausere; deinde, ubi neque agros vastari et eos, qui

Intestabilisque. Dans le sens propre, *intestabilis* se dit de celui qui ne peut ni faire son testament, ni tester en justice. Comme une semblable incapacité était toujours la conséquence de quelque crime et de quelque condamnation grave, *intestabilis*, au sens figuré, équivaut à *nefarius*. On trouve dans un texte de la loi des XII Tables, cité par Aulu-Gelle, VI, 7, 3, les deux mots *inprobus intestabilisque* réunis comme ici. Salluste, pour mieux flétrir la conduite de Turpilius, semble avoir voulu emprunter les termes mêmes de la loi.

LXVIII. 1. *Conperit;* P, 1re leçon, *comperat*, corrigé ensuite en *comperat*.

Abit; P, 1re leçon, *ambit.*

Festinat; P, 1re leçon, *festinant.*

2. *Pariter cum* indique la simultanéité; cf. 77, 1; 106, 5.

Postero die; P et P1 *postera die.*

Hora tertia, environ neuf heures du matin.

Circumventam. Avec un nom de lieu, on emploie plus communément *circumdatus.*

3. *Abnuentis* est pris absolument; cf. Tite-Live, XXVII, 49, 2 : « ille fessos abnuentesque tædio et labore... incendit; » Tacite, *Annales*, XI, 12 : « certo si abnueret exitio. » — *Omnia* est le complément de *docet*, et je crois, malgré l'opinion de Kritz, que ce mot n'est pas inutile. Pour relever le courage de ses soldats, Métellus leur apprend tout à la fois et le massacre de Vaga, qu'il avait tenu caché, et le but de son expédition.

Amplius mille; sur la construction des noms de nombre avec *amplius*, cf. 58, 3 et la note.

Mille passuum, le mille romain (1478, 70m). *Mille* est d'ailleurs employé ici comme un substantif neutre à l'accusatif.

4. *In primo*, au neutre pris substantivement; en première ligne, à l'avant-garde.

Late; P et P1 *latere.*

LXIX. 1. *Animum advortere;* cf. 35, 8 et la note.

Vorsum est ici adverbe comme 58, 4.

primi aderant, Numidas equites vident, rursum Jugurtham arbitrati cum magno gaudio obvii procedunt. [2] Equites peditesque, repente signo dato, alii volgum effusum oppido cædere, alii ad portas festinare, pars turris capere: ira atque prædæ spes amplius quam lassitudo posse. [4] Ita Vagenses biduom modo ex perfidia lætati: civitas magna et opulens cuncta pœnæ aut prædæ fuit. [4] Turpilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus a Metello causam dicere, postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque capite pœnas solvit: nam is civis ex Latio erat.

LXX. [1] Per idem tempus Bomilcar, cujus inpulsu Jugur-

Numidas equites, attribut de *eos;* il faut suppléer *esse*.

Rursum, par une opinion contraire, revenant sur leur première pensée.

Obvii; P *obvio*.

2. *Volgum;* cette forme se retrouve encore 73, 6; quelques mss. seulement, en très petit nombre, donnent *vulgus*.

Ira; P et P[1] *iræ*.

3. *Ex perfidia*, à la suite de leur trahison; cf. 36, 3; *ex* ici équivaut à *post*.

Opulens; la forme ordinaire est *opulentus;* on trouve encore 85, 34, *opulenter*, forme de l'adverbe qui correspond à *opulens*.

Pœnæ aut prædæ fuit. L'expression *pœnæ esse* est extraordinaire, mais ce qu'il y a d'insolite dans cette tournure est adouci par le voisinage de *prædæ*. Le sens est que la ville de Vaga fut livrée aux soldats pour que les habitants fussent punis et leurs biens pillés.

4. *Verberatusque;* P *verberatisque*.

Nam is civis ex Latio erat. P *civis ex collatio erat*, mais la préposition d'abord omise a été ajoutée au-dessus de la ligne et répétée en marge, de la main même du copiste; P[1] *civis ex lacio*, corrigé ensuite en *collatio*. Dietsch voit dans ce membre de phrase un fragment de quelque glose qui se sera introduite dans le texte, et il propose de supprimer les six derniers mots du chapitre. Si embarrassants qu'ils soient, il y a lieu de les maintenir. Cette phrase est ajoutée pour expliquer le mot *verberatus*. Sans discuter la question de savoir jusqu'à quel point les lois *Porcia* et *Sempronia* restreignaient le pouvoir du général en chef, il est évident que ceux d'entre les soldats qui étaient citoyens romains de naissance, étaient mieux protégés que les autres par ces lois. Aussi, Salluste, qui approuve le traitement infligé à Turpilius, a soin, pour expliquer comment Métellus a pu le faire battre de verges, de rappeler que le condamné était citoyen romain, il est vrai, mais originaire du Latium (*civis ex Latio*); par suite, il pouvait ne pas posséder, dans toute leur plénitude, les privilèges du citoyen. D'ailleurs, cf. sur cette question Marquardt, et Mommsen, *Handbuch der römischen Alterthümer*, vol. II, p. 107, note 2, et vol. IV, p. 57, note 2. Plutarque, *Vie de Marius*, 8, raconte l'affaire de Turpilius d'une manière toute différente. D'après lui, le commandant de Vaga était innocent. S'il a échappé au massacre, c'est qu'il traitait humainement les habitants de la ville. Métellus, dont la famille avait avec celle de Turpilius des rapports d'hospitalité, aurait voulu l'absoudre, mais l'animosité de Marius aurait entraîné la condamnation. Ihne, qui se montre d'ordinaire très sévère pour Salluste, juge avec raison (*ouv. cité*, vol. V, 147, note 5) qu'il n'y a pas lieu d'ajouter foi à ce récit de Plutarque, composé, à ce qu'il semble, d'après des témoignages défavorables à Marius et entaché d'une visible partialité.

LXX. 1. *Cujus inpulsu...*, cf. 61 et 62.

tha deditionem, quam metu deseruit, inceperat, suspectus regi et ipse eum suspiciens, novas res cupere, ad perniciem ejus dolum quærere, die noctuque fatigare animum; [2] denique omnia temptando socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus, carum acceptumque popularibus suis, qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare et omnis res exequi solitus erat, quæ Jugurthæ fesso aut majoribus adstricto superaverant; ex quo illi gloria opesque inventæ. [3] Igitur utriusque consilio dies insidiis statuitur; cetera, uti res posceret, ex tempore parari placuit. [4] Nabdalsa ad exercitum profectus, quem inter hiberna Romanorum jussus habebat, ne ager inultis hostibus vastaretur. [5] Is postquam magnitudine facinoris perculsus ad tempus non venit metusque rem inpediebat, Bomilcar, simul cupidus incepta patrandi et timore soci anxius, ne omisso vetere consilio novom quæreret, litteras ad eum per homines fidelis mittit, in quis mollitiam socordiamque viri accusare,

Suspiciens équivaut à *suspectum habens*. C'est le seul passage où *suspicere* soit employé dans ce sens, et cet emploi extraordinaire s'explique par le voisinage du participe passé *suspectus*.

Perniciem; P, 1re leçon, *perniciem*, corrigé ensuite en *perneciem*.

Die est la leçon des mss., adoptée par Kritz, Dietsch et Jordan. Les anciennes éditions et avec elles Wirz donnent *diu*, sans doute pour se conformer à l'usage ordinaire de Salluste; cf. 38, 3; 44, 5, et *Hist.* II, 63. D'ailleurs *noctu*, étant une forme d'ablatif, se joint très bien à *die*.

Fatigare animum, suppléez *suum*. Bomilcar se travaillait l'esprit pour trouver les moyens de perdre Jugurtha.

2. *Carum;* P et P1, comme tous les autres mss., donnent *clarum;* la correction *carum*, déjà ancienne, est acceptée aujourd'hui par tous les éditeurs.

Superaverant; cf. 64, 1. — P, en marge, de la main du correcteur, *superaverunt*.

3. *Ex tempore*, au moment même. Un seul point était fixé à l'avance, le jour où l'on attaquerait Jugurtha; quant au reste, c'est-à-dire aux détails de l'exécution, ils se réservaient de l'improviser (*ex tempore*), en prenant conseil des circonstances (*uti res posceret*).

4. *Inultis hostibus*, ablatif absolu, *ita ut hostes inulti abirent*. Sur le sens de *inulti*, cf. 58, 5 et la note.

5. *Magnitudine*, P *magnitudinem*.

Ad tempus, au temps fixé.

Metusque, la crainte qu'éprouvait Nabdalsa. — *Inpediebat* est à l'imparfait, parce qu'il s'agit d'un fait qui se prolonge : tout le complot *se trouvait* arrêté par les terreurs de Nabdalsa.

Timore soci anxius..., ne quæreret. La pusillanimité de Nabdalsa faisait craindre à Bomilcar que son complice, renonçant à son premier dessein, n'en formât un tout différent, c'est-à-dire ne prît le parti d'aller révéler le complot au roi.

In quis... accusare..., emploi remarquable de l'infinitif historique dans une proposition subordonnée; cf. 98, 2 : *jamque dies consumptus erat, cum tamen barbari nihil remittere.*

Mollitiam est la leçon de P et de P1; plusieurs autres mss. donnent *mollitiem*.

testari deos, per quos juravisset, monere ne præmia Metelli in pestem convorteret : Jugurthæ exitium adesse; ceterum suane an Metelli virtute periret, id modo agitari; proinde reputaret cum animo suo præmia an cruciatum mallet.

LXXI. [1] Sed cum eæ litteræ adlatæ, forte Nabdalsa exercito corpore fessus in lecto quiescebat, [2] ubi cognitis Bomilcaris verbis primo cura, deinde, uti ægrum animum solet, somnus cepit. [3] Erat ei Numida quidam negotiorum curator, fidus acceptusque et omnium consiliorum, nisi novissumi, particeps. [4] Qui postquam adlatas litteras audivit et ex consuetudine ratus opera aut ingenio suo opus esse, in tabernaculum introiit, dormiente illo, epistulam, super caput in pulvino temere positam, sumit ac perlegit, dein propere, cognitis insidiis, ad regem pergit. [5] Nabdalsa paulo post experrectus, ubi neque epistulam repperit et rem omnem, uti acta erat, cognovit, primo indicem persequi conatus, postquam id frustra fuit, Jugurtham placandi gratia accedit; dicit, quæ ipse paravisset facere, perfidia clientis sui præventa; lacrumans obtestatur per amicitiam perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere suspectum sese haberet.

Testari, P *testare*.

Ne præmia Metelli in pestem convorteret. En livrant Jugurtha, Bomilcar et son complice pouvaient s'attendre à recevoir de Métellus les plus magnifiques récompenses; en lui restant fidèles, ils risquaient d'attirer sur eux, après la défaite de Jugurtha que Bomilcar considère comme certaine, les rigueurs du général romain, à qui ils auraient manqué de parole.

Suane.... virtute, par leur courage. Dans le style direct, on mettrait ici *nostra*.

LXXI. 3. *Nisi*, dans le sens de *excepté*, ne s'emploie régulièrement qu'après des expressions négatives.

4. *Ratus*, suppléez *est* : et lorsqu'il se fût imaginé, par suite des habitudes prises, que son maître avait besoin de son concours ou de ses conseils.

5. *Uti acta erat cognovit*. P *uti acta erat ex perfugis cognovit;* P[1] *uti acta erat ex servis* (au-dessus de la ligne *vel ex perfugis*) *cognovit*. De même la plupart des mss. intercalent entre *erat* et *cognovit* soit *ex perfugis* comme P, soit *ex servis* comme P[1], ou même *ex scurris*. Comme l'ont très bien montré Kritz et Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 83), il y a là une glose, provenant très vraisemblablement d'une distraction du copiste qui aura introduit dans ce passage les mots *ex perfugis* d'après 73, 1.

Indicem, P *indiê*.

Id frustra fuit; cf. 7, 6 et la note.

Gratia adcedit; P *gratia cognovit*.

Quæ ipse paravisset facere, à savoir la révélation du complot.

Super tali scelere. Chez les écrivains de l'époque impériale, on rencontre fréquemment, comme ici, *super* dans le sens de *de;* mais cette construction est très rare dans la prose classique. Cependant, cf. Cicéron, *ad Att.* XIX, 22 : « quid agendum nobis sit super legatione votiva. »

LXXII. [1] Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placide respondit. Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis iram obpresserat, ne qua ex eo negotio seditio oreretur. [2] Neque post id locorum Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuit; neque loco neque mortali cuiquam aut tempori satis credere, civis hostisque juxta metuere, circumspectare omnia et omni strepitu pavescere, alio atque alio loco, sæpe contra decus regium, noctu requiescere, interdum somno excitus arreptis armis tumultum facere; ita formidine quasi vecordia exagitari.

LXXIII. [1] Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris et indicio patefacto ex perfugis cognovit, rursus tanquam ad integrum bellum cuncta parat festinatque. [2] Marium fatigantem de profectione, simul et invitum et offensum sibi parum idoneum ratus, domum dimittit. [3] Et Romæ plebes, litteris, quæ de Metello ac Mario missæ erant, cognitis, volenti animo de ambobus acceperant. [4] Imperatori no-

LXXII. 1. *Oreretur* est la leçon de P et la seconde leçon de P[1]; les autres mss. donnent *oriretur*. La forme *oreretur* se retrouve chez César, *de Bell. Gall.* VI, 9, 5 : « ne quis ab his subito motus oreretur, » et chez Tite-Live.

2. *Post id locorum*, à partir de ce moment; cf. 63, 6 et la note.

Tempori; P, 1re leçon, *tempore*.

Atque alio, omis dans P et P[1], ainsi que dans la plupart des mss.

Excitus; P, 1re leçon, *exercitus*, corrigé ensuite en *excitus;* P *excitus;* Dietsch (éd. de 1859) donne *experrectus*, d'après Diomède qui cite ce passage p. 276 (éd. Keil), et il cherche (*Comm.* p. 84) à justifier cette leçon; mais il y a tout lieu de croire avec Jordan que Diomède a écrit *experrectus*, par suite d'une confusion avec 71, 5.

LXXIII. 1. *Indicio patefacto*, la découverte du complot, expression elliptique pour *insidiis per indicium patefactis*.

2. *Simul et.... ratus*. Le premier *et* ne s'oppose pas au second, mais doit se joindre à *simul*. Dans cette phrase, l'auteur expose le second motif qui, tout aussi bien que les instances de Marius, détermine Métellus à lui accorder son congé : il était persuadé qu'il ne pouvait pas compter sur le concours d'un homme qui ne restait à l'armée que malgré lui (*invitum*), et que lui-même avait gravement offensé (*offensum sibi*). — *Invitum* est la leçon de presque tous les mss.; dans P, en marge, de la main du correcteur, *invisum*. Paulmier avait déjà proposé d'écrire *invisum*, et cette correction, combattue par Cortius, a été adoptée par un grand nombre d'éditeurs. Wirz, qui l'avait soutenue dans sa brochure *De fide atque auctoritate codicis Sallustiani....* p. 11-12, l'a rejetée ensuite. Avec Jordan, P. Thomas et Constans, je crois qu'il convient de maintenir *invitum*, qui s'explique très bien.

Domum dimittit (P 1re leçon *dimittet*). D'après Plutarque les comices devaient avoir lieu dans douze jours. En deux jours et une nuit, Marius fit le trajet du camp à Utique, et de là quatre jours de navigation lui suffirent pour arriver en Italie.

3. *Plebes*, P, 1re leçon, *plebis*.

Acceperant, au pluriel, parce que le mot *plebes* implique une idée de pluralité; d'ailleurs, tournure plus fréquente en poésie qu'en prose. — Riemann, *Études sur Tite-Live*, p. 197-198, fait remarquer qu'il y a

bilitas, quæ antea decori fuit, invidiæ esse; at illi alteri generis humilitas favorem addiderat; ceterum in utroque magis studia partium quam bona aut mala sua moderata. [5] Præterea seditiosi magistratus volgum exagitare, Metellum omnibus contionibus capitis arcessere, Mari virtutem in majus celebrare. [6] Denique plebes sic accensa, ut opifices agrestesque omnes, quorum res fidesque in manibus sitæ erant, relictis operibus frequentarent Marium et sua necessaria post illius honorem ducerent. [7] Ita perculsa nobilitate post multas tempestates novo homini consulatus mandatur; et postea populus a tribuno plebis T. Manlio Mancino rogatus quem vellet cum Jugurtha bellum gerere, frequens Marium jussit. Sed paulo [ante senatus Metello Numidiam] decreverat; ea res frustra fuit.

lieu d'établir à ce sujet une distinction : un verbe au pluriel renvoie très souvent, en latin, à un singulier collectif, placé dans une autre proposition; ce qui est rare, c'est l'emploi, dans une même proposition, du verbe au pluriel après un sujet au singulier.

4. *Illi;* P, 1re leçon, *illa*.

Ceterum... moderata; suppléez *sunt; moderata sunt* a pour sujet *studia partium* et est employé absolument; le complément, s'il était exprimé, serait *plebem* ou *plebis animum*. Le sens est celui-ci : D'ailleurs, en ce qui touche les deux personnages, c'était l'esprit de parti (*studia partium*), bien plus que les qualités ou les défauts personnels (*sua*) de chacun d'eux, qui guidait (*moderata sunt*) les appréciations du peuple.

5. *Capitis arcessere;* cf. 32, 1.

In majus celebrare, célébrer et exagérer, ἐπὶ τὸ μεῖζον κοσμεῖν.

6. *Accensa;* P, 1re leçon, *accense*.

Agrestesque; P *agrestisque*.

Res, la fortune; *fides*, le crédit.

Erant; P *erunt*.

Frequentarent; P *frequentarentur*.

7. *Post multas;* P *pos multas*.

Consulatus mandatur (P, 1re leçon, *consulatumundatu*). Marius fut élu pour l'an 647 (107 av. J.-C.); son collègue était L. Cassius Longinus; cf. 31, 1.

T. Manlio Mancino. L'initiale du prénom *T.* se trouve dans P P¹ et quelques autres mss.; elle est omise partout ailleurs. Aulu-Gelle, VI, 11, 2, donne au tribun le prénom de Caius.

Bellum gerere. Il semble que le sénat ait rendu successivement deux décrets, l'un 62, 10, pour proroger le commandement de Métellus pendant l'année 646 (108), l'autre, dont il est fait mention ici, pour le prolonger pendant l'année 107. C'est de ce dernier décret que le tribun demande et obtient l'abrogation. Le sénat avait bien le droit en vertu de la loi Sempronia, 27, 3, de désigner les provinces où seraient envoyés les magistrats; mais, comme la loi Sempronia contenait aussi un article qui interdisait de prolonger arbitrairement le commandement d'un gouverneur de province, on s'explique que T. Manlius Mancinus ait pu, en s'appuyant sur cet article, faire casser le sénatus-consulte de 646.

Jussit; dans P, au-dessus de la ligne, de la main du correcteur, *decrevit voluit;* cf. 40, 3, où les mêmes mots ont été également introduits.

Sed paulo ante senatus Metello Numidiam decreverat. Jordan et Dietsch admettent ici une lacune et écrivent : *sed paulo... decreverat*, d'après P et P¹; dans les autres mss., la lacune entre *paulo* et *decreverat* est comblée de diverses manières. Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 23 sqq) est porté à croire qu'il y avait dans le texte de Salluste *denuo decreverat*. Il est difficile de rien

LXXIV. [1] Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis, quorum plerosque ipse necaverat, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant, cum neque bellum geri sine administris posset et novorum fidem in tanta perfidia veterum experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabat. Neque illi res neque consilium aut quisquam hominum satis placebat; itinera præfectosque in dies mutare, modo advorsum hostis, interdum in solitudines pergere, sæpe in fuga, ac post paulo in armis spem habere, dubitare virtuti an fidei popularium minus crederet : ita, quocumque intenderat, res advorsæ erant. [2] Sed inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit; Numidæ ab Jugurtha pro tempore parati instructique; dein prœlium incipitur. [3] Qua in parte rex pugnæ adfuit, ibi aliquamdiu certatum; ceteri ejus omnes milites primo congressu pulsi fugatique. Romani signorum et armorum aliquanto numero, hostium paucorum potiti; nam ferme Numidis in omnibus prœliis magis pedes quam arma tuta sunt.

affirmer sur ce point; en tout cas, les mots renfermés entre crochets et qui sont conformes au texte adopté par les éditeurs les plus récents fournissent un sens très satisfaisant.

LXXIV. 1. *Ad regem Bocchum;* cf. 19, 7.

Experiri; P 1re leçon *expetiri.*

Duceret; P 1re leçon *deduceret.*

Varius; P et P^1 *vanus.* — *Agitabat* est employé ici dans le sens qu'il a si souvent chez Salluste, de *vivebat, erat.*

Hominum; P 1re leçon *homnium,* corrigé ensuite en *hominium* : P^1 *omnium.*

Placebat; P 1re leçon *placebit.*

In dies; cf. 44, 5 et la note.

Mutare; P *mature.*

An; P *ac.*

Fidei est la leçon de P et de P^1 ainsi que d'un certain nombre de mss.; les autres donnent *fide,* qui a été admis par Dietsch.

2. *Moras;* P 1re leçon *mores*

Prœlium incipitur; cf. 57, 3.

3. *Ceteri* oppose le reste de l'armée aux soldats qui combattaient autour de Jugurtha. *Qua in parte*... équivaut, en effet, à *quibus militibus rex affuit, ab eis certatum est.*

Et armorum; après *armorum,* P P^1 et un certain nombre de mss. répètent la conjonction.

Numero... hostium... potiti. Salluste, qui construit *potiri* tantôt avec l'ablatif, tantôt avec le génitif, emploie ici concurremment les deux tournures.

Nam ferme... tuta sunt : car dans presque tous les combats les Numides mettent leur espoir de salut dans la rapidité de leur fuite plutôt que dans leurs armes. — Je reproduis la leçon de Jordan et de Dietsch, qui est conforme au texte des meilleurs mss. P donne *Numidis... tuta sunt;* de même P^1, avec cette différence que *Numidis* provient d'une correction, la première leçon étant *Numidas.* Quelques éditeurs donnent *Numidas... tuta sunt,* faisant de *tuta* le participe du vieux verbe *tuor,* pour *tueor;* Wirz donne *Numidas... tutata sunt,* d'après quelques mss. de second ordre. Avec Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 125) je crois que l'on peut très bien accepter l'expression *Numidis... tuta sunt;* cf. *Catilina,* 58, 9 :

LXXV. [1] Ea fuga Jugurtha inpensius modo rebus suis diffidens cum perfugis et parte equitatus in solitudines, dein Thalam pervenit, in oppidum magnum atque opulentum, ubi plerique thesauri filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat. [2] Quæ postquam Metello conperta sunt, quamquam inter Thalam flumenque proxumum, in spatio milium quinquaginta, loca arida atque vasta esse cognoverat, tamen spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnis asperitates supervadere ac naturam etiam vincere adgreditur. [3] Igitur omnia jumenta sarcinis levari jubet, nisi frumento dierum decem; ceterum utris modo et alia aquæ idonea portari. [4] Præterea conquirit ex agris quam plurumum potest domiti pecoris; eo inponit vasa cujusque modi, sed pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum. [5] Ad hoc finitumis imperat, qui se post regis fugam Metello dederant, quam plurumum quisque aquæ portaret; diem locumque, ubi præsto forent, prædicit; [6] ipse ex flumine, quam proxumam oppido aquam esse supra diximus, jumenta onerat; eo modo instructus ad Thalam proficiscitur.

« Omnia nobis tuta erunt; » César, *de Bello Gall.* II, 28, 1 : « victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum. »

LXXV. 1. *Inpensius modo;* cf. 47, 3 et la note.

Thalam. Cette ville porte encore aujourd'hui le même nom; elle est située dans le bassin supérieur de l'Oued Serral, affluent de droite de l'Oued Mellègue, qui se jette lui-même dans la Medjerdah.

Opulentum, ubi; P *epulentum ibique,* par suite d'une correction; P[1] *oppulentum ubique,* changé ensuite en *ibique.*

Filiorumque... cultus erat équivaut à *quæcumque ad filios excolendos pertinebant. Cultus,* employé ici au sens concret, désigne ce que nous appellerions aujourd'hui la *maison* des jeunes princes, et comprend leurs esclaves, leurs gouverneurs, aussi bien que le mobilier, les objets précieux et tout l'appareil d'une demeure royale.

In spatio milium quinquaginta, environ 74 kilomètres. — Il y a ici une inexactitude; non loin de Thala, se trouve un cours d'eau, l'Oued Haïdrah. Du reste, 89, 6, Salluste atténue lui-même ce qu'il y avait de trop absolu dans l'affirmation qu'il présente ici.

3. *Nisi;* cf. 71, 3 et la note.

4. *Eo* est la leçon de P et de P[1]; presque tous les autres mss. portent *eoque.* — *Eo* ici est un adverbe; cf. 47 : *huc... inposuit.*

Tuguriis, P *tuguris.*

5. *Forent,* P P[1] *fuerit;* quelques autres mss. portent *fuerint,* qui a été adopté par Jordan et par Dietsch (éd. de 1859). — La correction *forent,* déjà proposée par Gruter, a été reprise par Kritz et acceptée après lui par un grand nombre d'éditeurs. Un seul manuscrit donne *foret.*

6. *Ex flumine, quam proxumam oppido aquam.* Le pronom relatif, comme il arrive souvent, prend le genre du substantif attribut. — *Proxumam* est ici un superlatif relatif; quant à *oppido,* que certains commentateurs considèrent comme un ablatif, il vaut mieux le prendre pour un datif; cf. 18, 11 et la note.

Supra, omis dans P.

[7] Deinde, ubi ad id loci ventum, quo Numidis præceperat, et castra posita munitaque sunt, tanta repente cælo missa vis aquæ dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret. [8] Præterea conmeatus spe amplior, quia Numidæ, sicuti plerique in nova deditione, officia intenderant. [9] Ceterum milites religione pluvia magis usi, eaque res multum animis eorum addidit; nam rati sese dis immortalibus curæ esse. Deinde postero die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. [10] Oppidani, qui se locorum asperitate munitos crediderant, magna atque insolita re perculsi, nihilo segnius bellum parare; idem nostri facere.

LXXVI. [1] Sed rex, nihil jam infectum Metello credens, quippe qui omnia, arma, tela, locos, tempora, denique naturam ipsam ceteris imperitantem industria vicerat, cum liberis et magna parte pecuniæ ex oppido noctu profugit; neque postea in ullo loco amplius uno die aut una nocte moratus, simulabat sese negoti gratia properare; ceterum proditionem timebat, quam vitare posse celeritate putabat; nam talia consilia per otium et ex opportunitate capi. [2] At Metellus, ubi oppidanos prœlio intentos, simul oppidum et operibus et loco munitum videt, vallo fossaque mœnia circumvenit. [3] Deinde locis ex copia maxume idoneis vineas agere, aggerem jacere et super aggerem inpositis

7 *Quo* (P P[1] *quod*)... *præceperat;* il faut suppléer *ut venirent*, dont l'idée est contenue dans *ventum est;* c'est ce qui explique l'emploi de *quo* dans cette phrase.

8. *In nova deditione;* comme le fait très bien remarquer Cortius, on rencontrerait plus souvent dans ce sens *recenti.*

9. *Religione* équivaut à *propter religionem*, par un effet de la superstition.

10. *Asperitate.* P, 1re leçon, *asperitate*, changé ensuite en *aspiretate.*

Nihilo segnius. P *innichilo signius.*

LXXVI. 1. *Infectum* a ici la valeur d'un adjectif en *bilis;* cf. 2, 3 et la note.

Quippe qui... vicerat; sur l'emploi de l'indicatif dans cette tournure, cf. 7, 6 et la n.

Posse putabat. Le pronom sujet de la proposition infinitive est omis; cf. 64, 5.

Capi, infinitif régi par *putabat.* C'est pour n'avoir pas compris cette liaison que les anciennes éditions, avant Cortius, portent *capiuntur* ou *solent capi*, que l'on retrouve dans quelques mss. de second ordre.

2. *Prœlio intentos*, prêts à soutenir l'attaque des Romains; *prœlio* est un datif. Ainsi que le fait remarquer P. Thomas, l'ablatif indiquerait que le combat est déjà engagé. Il n'y a donc pas lieu d'hésiter, comme le fait Kritz, entre le datif et l'ablatif.

3. *Deinde locis* (P *dein duobus locis*, P[1] *deinde jubet locis*) *ex copia maxume idoneis*, dans les positions les plus favorables qu'il put trouver, étant donnée la nature du terrain.

Vineas agere, aggerem jacere et super aggerem. P P[1] *vineas agere superque eas*

turribus opus et administros tutari. [4] Contra hæc oppidani festinare, parare; prorsus ab utrisque nihil reliquom fieri. [5] Denique Romani, multo ante labore prœliisque fatigati, post dies quadraginta quam eo ventum erat, oppido modo potiti; præda omnis ab perfugis conrupta. [6] Ei postquam murum arietibus feriri resque suas adflictas vident, aurum atque argentum et alia, quæ prima ducuntur, domum regiam conportant; ibi vino et epulis onerati illaque et domum et semet igni conrumpunt, et, quas victi ab hostibus pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependere.

LXXVII. [1] Sed pariter cum capta Thala legati ex oppido Lepti ad Metellum venerant, orantes uti præsidium præfectumque eo mitteret : Hamilcarem quendam, hominem nobilem, factiosum, novis rebus studere, advorsum quem neque imperia magistratuum neque leges valerent; ni id festinaret, in summo periculo suam salutem, illorum socios fore. [2] Nam Leptitani jam inde a principio belli Jugurthini ad Bestiam consulem, et postea Romam miserant amicitiam societatemque rogatum. [3] Deinde, ubi ea inpetrata, semper boni fidelesque mansere et cuncta a Bestia, Albino Metelloque imperata nave fecerant. [4] Itaque ab imperatore facile quæ

aggerem jacere, et de même presque tous les mss. C'est à Cortius que revient le mérite d'avoir rétabli le texte véritable. — Après *jacere*, la conjonction *et* est omise dans P[1], et Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 84) serait d'avis de la supprimer.

4. *Nihil reliquom*, locution en place de laquelle Salluste emploie plus souvent le génitif, *nihil reliqui*.

5. *Ante* se construit avec *fatigati; multo* est adjectif et se rapporte à *labore*. Cette explication de Kritz me paraît préférable à celle de certains éditeurs, qui font de *ante* un adverbe servant de qualificatif à *labore*.

Oppido modo, de la ville seulement, où il ne restait plus que des murailles : *modo* oppose *oppido* à *præda*.

6. *Quæ prima ducuntur;* cf. 41, 1.

Igni conrumpunt. Il y a ici un zeugma; c'est seulement à la faveur des deux noms de choses qui précèdent que *semet*, représentant des personnes, peut être joint à *igni conrumpunt*.

Ab hostibus doit se construire avec *metuerant*, et non avec *victi*.

LXXVII. 1. *Pariter cum*. Cf. 68, 2 et la note.

Lepti, il s'agit de *Leptis major;* sur l'emplacement de cette ville, cf. 19, 3 et la note.

Suam salutem, la vie des habitants de Leptis, *suam* se rapportant toujours dans le style indirect à la personne qui parle; *illorum*, c'est-à-dire *Romanorum*, à qui s'adresse le discours.

2. *Jugurthini;* ce mot paraît suspect à Linker et après lui à Dietsch, qui proposent de le retrancher, sans raison suffisante.

3. *Mansere*, P *manserere*.

Nave (P[1] *gnave*), expression archaïque pour *naviter;* cf. Anschütz, *ouv. cité*, p. 41.

petebant, adepti. Emissæ eo cohortes Ligurum quatuor, et C. Annius præfectus.

LXXVIII. [1] Id oppidum ab Sidoniis conditum est, quos accepimus, profugos ob discordias civiles, navibus in eos locos venisse: ceterum situm inter duas Syrtis, quibus nomen ex re inditum. [2] Nam duo sunt sinus prope in extrema Africa, inpares magnitudine, pari natura: quorum proxuma terræ præalta sunt; cetera, uti fors tulit, alta alia, alia in tempestate vadosa. [3] Nam, ubi mare magnum esse et sævire ventis cœpit, limum harenamque et saxa ingentia fluctus trahunt; ita facies locorum cum ventis simul mutatur; Syrtes ab tractu nominatæ. [4] Ejus civitatis lingua modo convorsa conubio Numidarum, legum cultusque pleraque Sidonica; quæ eo facilius retinebant, quod procul ab imperio regis ætatem agebant. [5] Inter illos et frequentem Numidiam multi vastique loci erant.

4. *Emissæ*. Kritz, adoptant une conjecture de Müller, écrit contre l'autorité des mss. *et missæ*.

LXXVIII. 1. *Ab* (P, 1re leçon, *ob*) *Sidoniis conditum est*, vers l'an 1100 av. J.-C.

Duas Syrtis, cf. 19, 3.

Nomen ex re. On fait dériver *Syrtes* du grec σύρειν, *trahere*. Voyez par exemple § 3, où l'auteur donne lui-même cette explication.

2. *Prope in extrema Africa*, presque à l'extrémité (orientale) de l'Afrique ; on sait que, pour les anciens, l'Égypte faisait partie de l'Asie.

Proxuma terræ.... Dans les parties les plus rapprochées de la côte, ils ont une grande profondeur.

Cetera.... vadosa. Cetera s'oppose à *proxuma terræ* et désigne les parties des deux golfes éloignées du rivage ; *uti fors tulit* porte sur l'ensemble de la phrase et marque le changement perpétuel des parties basses et des parties profondes, se déplaçant au hasard suivant les caprices des vents ; *in tempestate* retombe sur *vadosa*, car c'est la tempête qui forme les bas-fonds, ainsi que l'indique l'auteur, § 3. Comparez un passage de Lucain, IX, 303 sqq.

3. *Mare magnum*, P *marum magnum*.

Facies locorum.... mutatur. Bien que tous les écrivains anciens, historiens, géographes et poètes, soient d'accord pour nous représenter les Syrtes sous un aspect effrayant, comme le fait ici Salluste, il semble qu'il y ait lieu de n'avoir dans leurs assertions qu'une confiance très médiocre. Cl. Perroud (*ouv. cité*, p. 117-123) établit que, au moins pour la petite Syrte, les dangers de la navigation ont été singulièrement exagérés. D'après lui, les Carthaginois, afin de tenir secrètes les routes de leur commerce et d'écarter les trafiquants des autres nations, auraient répandu tous ces bruits, et il se serait ainsi formé autour des Syrtes une sorte de légende. Salluste aurait dû cependant connaître la vérité : pendant la guerre d'Afrique, alors qu'il était lieutenant de César, il s'est rendu de *Leptis minor* dans l'île de Cercina (*de Bell. Afric.* 8, 34) ; plus tard, gouverneur de la nouvelle province d'Afrique, il a eu l'occasion d'étudier le pays.

4. *Procul ab imperio regis.* Salluste fait entendre que Leptis n'était rattachée que nominalement au royaume de Numidie ; en réalité, grâce à la distance, elle jouissait d'une véritable indépendance.

5. *Frequentem Numidiam* équivaut à *Numidiam, qua frequens est.*

LXXIX. [1] Sed, quoniam in eas regiones per Leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum Carthaginiensium memorare : eam rem nos locus admonuit. [2] Qua tempestate Carthaginienses pleraque Africa imperitabant, Cyrenenses quoque magni atque opulenti fuere. [3] Ager in medio harenosus, una specie; neque flumen neque mons erat, qui fines eorum discerneret : quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit. [4] Postquam utrimque legiones, item classes sæpe fusæ fugatæque, et alteri alteros aliquantum adtriverant, veriti ne mox victos victoresque defessos alius adgrederetur, per indutias sponsionem faciunt, uti certo die legati domo proficiscerentur; quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. [5] Igitur Carthagine duo fratres missi, quibus nomen Philænis erat, maturavere iter pergere : Cyrenenses tardius iere. Id socordiane an casu acciderit, parum cognovi. [6] Ceterum solet in illis locis tempestas haud secus atque in mari retinere. Nam, ubi per loca æqualia et nuda gignentium

LXXIX. 1. *Non indignum*, P *non dignum*.

Mirabile est la leçon de P et de la plupart des mss.; P[1], 1re leçon, *mirabile*, corrigé ensuite en *memorabile*, que Dietsch admis dans son texte (éd. de 1859).

Facinus, P *facimus*.

2. *Pleraque Africa*. P comme presque tous les autres mss. donne *pleræque Africæ; pleraque·Africa* est la 1re leçon de P[1], et cette leçon a de plus en sa faveur l'autorité d'Arusianus (p. 237). — *Pleraque Africa* est à l'ablatif, la préposition *in* étant omise. *Pleraque* peut être considéré comme l'équivalent de *fere tota*, et l'on sait que la préposition se retranche régulièrement, quand le nom de lieu est accompagné de l'adjectif *totus*.

Cyrenenses; cf. 19, 3.

3. *Una specie*, d'un aspect uniforme.

In.... bello.... habuit, les entretint dans un état de guerre ; par cette expression, l'auteur marque la durée et la continuité des hostilités.

4. *Legiones;* cf. *Catilina*, 53, 3, où l'auteur applique, comme ici, aux armées étrangères une expression militaire purement romaine.

Fusæ. P, 1re leçon, *fuisse*.

Legati. P, 1re leçon, *delegati*.

5. *Quibus*. P, 1re leçon, *cujus*.

Philænis, P et P[1] *philænes*, ainsi que la plupart des mss. L'auteur a déjà fait mention, 19, 3, des *autels des Philènes*.

Iter pergere : partout ailleurs, Salluste, emploie *pergere* comme verbe intransitif.

6. *Tempestas haud secus atque in mari*. Cf. Lucain, IX, 445-447 : « Illic secura juventus Ventorum nullasque timens tellure procellas Æquoreos est passa metus, » et la suite de la description.

Nuda gignentium, dépourvus de toute végétation. *Nuda* avec le génitif est une construction très rare en prose ; on emploie d'ordinaire l'ablatif avec ou sans la préposition *ab*. — *Gignentia* (τὰ φυόμενα) est un participe neutre, pris substantivement; cf. 93, 4.

ventus coortus harenam humo excitavit, ea, magna vi agitata, ora oculosque implere solet; ita prospectu inpedito morari iter. [7] Postquam Cyrenenses aliquanto posteriores se esse vident et ob rem conruptam domi pœnas metuunt, criminari Carthaginienses ante tempus domo digressos; conturbare rem; denique omnia malle quam victi abire. [8] Sed cum Pœni aliam condicionem, tantummodo æquam, peterent, Græci optionem Carthaginiensium faciunt, ut vel illi, quos finis populo suo peterent, ibi vivi obruerentur, vel eadem condicione sese quem in locum vellent processuros. [9] Philæni, condicione probata, seque vitamque suam rei publicæ condonavere : ita vivi obruti. [10] Carthaginienses in eo loco Philænis fratribus aras consecravere, aliique illis domi honores constitui. Nunc ad rem redeo.

LXXX. [1] Jugurtha postquam, amissa Thala, nihil satis firmum contra Metellum putat, per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Gætulos, genus hominum ferum incultumque, et eo tempore ignarum nominis Romani. [2] Eorum multitudinem in unum cogit, ac paulatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare, item alia militaria facere. [3] Præterea regis Bocchi proxumos, magnis muneribus et majoribus promissis ad studium sui perducit; quis adjutoribus regem adgressus, inpellit uti advorsum Romanos bellum incipiat. [4] Id ea gratia facilius

Ora oculosque. P, 1re leçon, *oraculosque.*

7. *Aliquanto.* P, 1re leçon, *aliquando.* — La différence, en effet, était sensible; les autels des Philènes sont situés à 180 milles environ de Carthage, à 80 milles seulement de Cyrène.

Abire. P, 1re leçon, *habere.*

8. *Pœni aliam;* P, 1re leçon, *pœniliam.*

Peterent, P *peterentur.*

Græci, les habitants de Cyrène, qui était une colonie grecque.

Optionem Carthaginiensium faciunt, laissent le choix aux Carthaginois.

Illi, les Carthaginois, à qui s'adresse le discours; dans le style direct, on mettrait *vos.*

9. *Rei publicæ,* P *regi publicæ.*

Condonavere, c'est-à-dire *dono quasi obtulere.* — On peut rapprocher de tout ce passage de Salluste le récit de Valère-Maxime, V, 6, 4.

LXXX. 1. *Jugurtha postquam.....* Les événements que Salluste va raconter, appartiennent au commencement de l'année 647 (107 av. J.-C.).

Ad Gætulos, cf. 18, 1 et 9.

Ignarum nominis Romani, ne connaissant pas les Romains, même de nom.

2. *Imperium observare* ne signifie pas obéir, comme le veut Cortius, mais être attentif au commandement, *intentum esse ad imperium intelligendum exsequendumque.*

3. *Advorsum,* P P1 *adversus.*

4. *Ea gratia,* cf. 54, 4.

proniusque fuit, quod Bocchus, initio hujusce belli, legatos Romam miserat fœdus et amicitiam petitum; [5] quam rem, opportunissumam incepto bello, pauci inpediverant, cæci avaritia, quis omnia, honesta atque inhonesta, vendere mos erat. [6] Etiam antea Jugurthæ filia Bocchi nupserat. Verum ea necessitudo apud Numidas Maurosque levis ducitur, quia singuli, pro opibus quisque, quam plurumas uxores, denas alii, alii pluris habent, sed reges eo amplius. [7] Ita animus multitudine distrahitur; nulla pro socia optinet, pariter omnes viles sunt.

LXXXI. [1] Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide data et accepta, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit : « Romanos injustos, profunda avaritia, communis omnium hostes esse; eandem illos causam belli cum Boccho habere, quam secum et cum aliis gentibus, lubidinem imperitandi, quis omnia regna advorsa sint; tum sese, paulo ante Carthaginienses, item regem Persen, post, uti quisque opulentissumus videatur, ita Romanis hostem fore. » [2] His atque aliis talibus dictis ad Cirtam oppi-

5. *Bello*, P P[1] *belli*, ainsi que beaucoup d'autres mss.

Quis omnia.... mos erat. Les mêmes expressions se retrouvent dans *Catilina*, 30, 4.

6. *Etiam* doit être détaché de *antea* et indique un nouveau motif par lequel s'explique le succès des démarches de Jugurtha.

Jugurthæ filia Bocchi; P *Jugurthæ filia* (1re leçon *fili*) *Boccho; Boccho* est aussi la 1re leçon de P[1], corrigé ensuite en *Bocchi* et l'on trouve également *Boccho* dans Nonius, qui cite ce passage (p. 241, éd. Mercier). Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu d'hésiter, et c'est *Bocchi* qui est la véritable leçon, *Jugurthæ* devant être pris pour un datif. Bocchus était le beau-père de Jugurtha, nous le savons par le témoignage de Florus, III, 1, 17 : « Fraudulentissimus regum fraude soceri sui in insidias deductus est, » et par celui de Plutarque, *Vie de Sylla*, 3 : Ὁ δὲ Βόκχος ἐτύγχανε μὲν ἔτι γε πάλαι γαμβρὸν ὄντα μισῶν καὶ φοβούμενος τὸν Ἰουγούρθαν, et *Vie de Marius*, 10 : Βόκχος ἦν πενθερὸς Ἰουγούρθα.

Eo amplius; suppléez *quo majores ei sunt opes.*

7. *Nulla* est la seconde leçon de P; la première leçon est *nullam*, que l'on retrouve dans P[1] et beaucoup d'autres mss.

Optinet. P, 1re leçon, *obtinet*, corrigé ensuite en *optinet*. Il est très rare que *optinere* soit employé absolument, sans régime, dans le sens que l'auteur lui donne ici, *locum tenere.*

LXXXI. 1. *Lubidinem.* P[1], 1re leçon, *lubidinem*, changé ensuite en *lubidine.*

Quis a pour antécédent *illos.*

Tum, dans le style indirect, équivaut à *nunc* dans le style direct.

Persen, la leçon primitive de P et P[1] paraît avoir été *Persem*, changé ensuite en *Persen;* les autres mss. donnent, pour la plupart, *Persem.*

Fore ne convient pour le temps qu'au dernier membre de phrase; avec *sese*, il faut sous-entendre *esse ;* avec *Carthaginiensis* et *Persen*, *fuisse.*

Ad Cirtam oppidum. L'auteur a négligé de nous dire comment cette ville était tom-

dum iter constituunt, quod ibi Metellus prædam captivosque et inpedimenta locaverat. [3] Ita Jugurtha ratus aut capta urbe operæ pretium fore aut, si dux Romanus auxilio suis venisset, prœlio sese certaturos. [4] Nam callidus id modo festinabat. Bocchi pacem inminuere, ne moras agitando aliud quam bellum mallet.

LXXXII. [1] Imperator postquam de regum societate cognovit, non temere neque, uti sæpe jam victo Jugurtha consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit : ceterum haud procul ab Cirta castris munitis reges opperitur, melius esse ratus, cognitis Mauris, quoniam is novos hostis adcesserat, ex commodo pugnam facere. [2] Interim Roma per litteras certior fit provinciam Numidiam Mario datam : nam consulem factum ante acceperat. Quibus rebus supra bonum aut honestum perculsus, neque lacrumas tenere, neque moderari linguam ; vir egregius in aliis artibus, nimis

bée au pouvoir des Romains ; d'après Ihne (*ouv. cité*, vol. V, p. 149), il est probable qu'elle leur aura été remise par Jugurtha lui-même, lors des négociations dont il a été question au ch. 62.

2. *Iter constituunt*, ces deux mots, d'abord omis dans P, ont été ajoutés au-dessus de la ligne.

Quod ibi Metellus. Jordan donne *quod ibi [Q.] Metellus ;* le texte de P est *quod ibique Metellus ;* dans plusieurs mss. de second ordre, on trouve *quod ibi Q. Metellus*. Dietsch (éd. de 1859) conserve le texte de P et indique une lacune entre *ibique* et *Metellus ;* cf. *Comm.* p. 26. Avec Kritz et Wirz, je crois qu'il vaut mieux se conformer à l'usage constant de Salluste et supprimer le prénom.

3. *Capta urbe operæ pretium fore*, qu'ils seraient bien payés de leur peine s'ils prenaient la ville. *Fore* est employé ici comme verbe substantif et non comme simple verbe copulatif.

4. *Bocchi pacem*, suppléez *cum Romanis*.

Moras, P P[1] *mox*.

LXXXII. 1. *Sæpe jam* retombe sur *victo* et non sur *consueverat*.

Quoniam... adcesserat. Salluste emploie ici l'indicatif, parce qu'il n'interprète pas le sentiment qui animait Métellus, mais parce qu'il donne, de lui-même, l'explication de la conduite du général.

Ex commodo, c'est-à-dire *commoda occasione oblata*. Tite-Live, XLII, 18, a employé dans le même sens *per commodum*.

Facere. P, 1re leçon, *faecere*, changé ensuite en *fecere*.

2. *Nam* correspond à une pensée sous-entendue. Le lecteur pourrait supposer que Salluste s'est rendu coupable d'une omission, en ne parlant pas tout d'abord du consulat de Marius ; *nam* répond à cette supposition : « Si je dis qu'on lui apprit cette nouvelle, c'est qu'il avait été déjà informé précédemment... »

Quibus, P[1] *quis*.

Supra bonum aut honestum, plus vivement qu'il n'était convenable ou que sa dignité ne l'aurait comporté. Il y a ici deux idées bien distinctes ; en admettant même que l'émotion de Métellus fût légitime, il aurait dû, par un sentiment de dignité (*honestum*), ne pas s'y abandonner aussi complètement. — Au lieu de *aut*, beaucoup de mss. de second ordre donnent *atque*, que l'on retrouve dans Cortius, dans Kritz et chez beaucoup d'autres éditeurs.

Tenere. P, 1re leçon, *timere*.

Moderari, avec l'accus., conduire, diriger.

Artibus. P, 1re leçon, *artubus*.

molliter agritudinem pati. [3] Quam rem alii in superbiam vortebant; alii bonum ingenium contumelia accensum esse; multi, quod jam parta victoria ex manibus eriperetur. Nobis satis cognitum est illum magis honore Mari quam injuria sua excruciatum, neque tam anxie laturum fuisse, si adempta provincia alii quam Mario traderetur.

LXXXIII. [1] Igitur eo dolore inpeditus, et quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit, postulatum ne sine causa hostis populo Romano fieret: habere tum magnam copiam societatis amicitiæque conjungendæ, quæ potior bello esset, et quamquam opibus suis confideret, tamen non debere incerta pro certis mutare; omne bellum sumi facile, ceterum ægerrume desinere; non in ejusdem potestate initium ejus et finem esse; incipere cuivis, etiam ignavo, licere, deponi, cum victores velint; proinde sibi regnoque suo consuleret, neu florentes res suas cum Jugurthæ perditis misceret. [2] Ad ea rex satis placide verba facit: sese pacem cupere, sed Jugurthæ fortunarum misereri; si eadem illi copia fieret, omnia conven-

Molliter. P, 1re leçon, *mollite.*

3. *Quam rem....* phrase irrégulière; avec le second *alii*, il faut suppléer *putabant*, *arbitrabantur*, dont l'idée est contenue dans *vortebant;* avec *multi*, dans le troisième membre, il faut suppléer le même verbe et de plus *eum ideo accensum esse*, car *bonum ingenium* ne peut servir de sujet que dans le second membre. Entendez : Les uns attribuaient ce ressentiment à l'orgueil; pour d'autres, c'était la révolte d'une âme d'autant plus sensible à l'injure qu'elle était plus noble; beaucoup pensaient que l'irritation de Métellus venait de ce qu'on lui enlevait des mains une victoire assurée.

Quod jam. P, 1re leçon, *quodam*, changé ensuite en *quo jam.*

Manibus. P, 1re leçon, *manubus.*

Alii quam, la tournure négative de toute la phrase explique que Salluste ait employé ici *quam*, bien que régulièrement *quam* ne se construise avec *alius* que quand ce mot est accompagné d'une négation.

Traderetur, l'imparfait et non le plus-que-parfait, parce que l'action n'est pas complètement terminée, la province n'ayant pas encore à ce moment été remise aux mains de Marius.

LXXXIII. 1. *Habere*, suppléez *illum*, représentant *Bocchum.*

Magnam copiam. P, 1re leçon, *magnum copium.*

Bellum sumi; cf. 20, 5.

Cuivis. P, 1re leçon, *cujus.*

Deponi ne dépend pas de *licere*, mais du verbe déclaratif *dicens*, *commemorans*, dont l'idée est contenue dans *legatos mittit postulatum* et domine toute la phrase.

Consuleret ne se trouve dans P qu'à la suite d'une correction.

2. *Facit.* P, 1re leçon, *fuit.*

Eadem illi copia équivaut à *earumdem rerum copia;* suppléez *quam sibi :* si l'on faisait à Jugurtha la même situation qu'à lui, c'est-à-dire si l'on permettait également au roi des Numides de conclure un traité avec Rome.

tura. [3] Rursus imperator contra postulata Bocchi nuntios mittit; ille probare partim, alia abnuere. Eo modo sæpe ab utroque missis remissisque nuntiis, tempus procedere et ex Metelli voluntate bellum intactum trahi.

LXXXIV. [1] At Marius, ut supra diximus, cupientissuma plebe consul factus, postquam ei provinciam Numidiam populus jussit, antea jam infestus nobilitati, tum vero multus atque ferox instare, singulos modo, modo universos lædere; dictitare sese consulatum ex victis illis spolia cepisse; alia præterea magnifica pro se, et illis dolentia. [2] Interim, quæ bello opus erant prima habere; postulare legionibus supplementum, auxilia a populis et regibus sociisque arcessere, præterea ex Latio fortissumum quemque, plerosque militiæ, paucos fama cognitos accire et ambiundo cogere homines emeritis stipendiis secum proficisci. [3] Neque illi senatus, quamquam advorsus erat, de ullo negotio abnuere audebat; ceterum supplementum etiam lætus decreverat,

3. *Contra postulata Bocchi nuntios mittit* équivaut à *nuntios mittit qui contra postulata Bocchi verba facerent*, des ambassadeurs chargés de discuter les propositions de Bocchus.

Intactum, P *intractum*.

LXXXIV. 1. *Ei... jussit*, dans cette expression, empruntée à la langue officielle, *jubere* prend le sens de *decernere* et se construit de la même façon; cf. Tite-Live, XXXI, 8, 1 : « In suffragium missi bellum jusserunt. »

Multus instare, cf. Thucydide, IV, 22: Κλέων δὲ ἐνταῦθα δὴ πόλυς ἐνέκειτο. — *Multus*, d'une manière générale, s'emploie pour marquer la fréquence et la répétition de l'action; on devra le traduire d'une manière différente selon les mots auxquels il est joint : quand il s'agit de prières, il désigne l'insistance, l'importunité; quand il s'agit d'attaques, comme ici, c'est l'acharnement; ailleurs, 96, 3, c'est l'activité du général qui se multiplie pour être sur tous les points où sa présence est utile.

Illis dolentia; sur cette tournure, cf. Schultze, *de Archaismis Sallustianis*, p. 50-51. Chez les anciens écrivains, cf. Plaute, *Epid.* I, 2, 44; *Men.* II, 3, 84; *Capt.* I, 2, 49; *Cist.* II, 1, 20; Térence, *Eun.* I, 2, 3; *Adelphi*, IV, 5, 48, *hoc mihi dolet* s'emploie dans le sens de *hoc mihi dolorem affert*, et de même dans Cicéron, notamment *de Orat.* I, 53, 230; *Pro Mur.* 20, 42. C'est dans ce même sens que Salluste emploie ici le participe présent, *dolentia*. Bruennert (*ouv. cité*, p. 43), rapproche de ce passage de Salluste Ovide, *Métam.* II, 245 : « Nil illo fertur... vidisse dolentius »; mais il n'est pas sûr qu'il ne convienne pas d'expliquer plutôt *dolentius* par un adverbe.

2. *Legionibus*. Les légions recrutées exclusivement parmi les citoyens romains.

Sociisque, probablement les alliés italiques, cf 39, 2 et la note, les autres alliés de Rome étant déjà désignés par *populis* et *regibus*. — On a proposé de retrancher *que* et de faire de *sociis* un adjectif, qui retomberait sur les deux mots précédents; mais il n'y a pas lieu de s'écarter du texte des meilleurs mss.

Ambiundo, à force de sollicitations.

3. *Etiam* retombe sur *lætus* : c'est *même* avec joie qu'il avait voté...

quia neque plebi militia volenti putabatur, et Marius aut belli usum aut studia volgi amissurus. Sed ea res frustra sperata: tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat. [4] Sese quisque præda locupletem fore, victorem domum rediturum, alia hujuscemodi animis trahebant, et eos non paulum oratione sua Marius adrexerat. [5] Nam postquam omnibus, quæ postulaverat, decretis milites scribere volt, hortandi causa, simul et nobilitatem, uti consueverat, exagitandi, contionem populi advocavit. Deinde hoc modo disseruit :

LXXXV. [1] « Scio ego, Quirites, plerosque non eisdem artibus imperium a vobis petere et, postquam adepti sunt, gerere; primo industrios, supplicis, modicos esse, dein per ignaviam et superbiam ætatem agere. [2] Sed mihi contra ea videtur; nam quo pluris est univorsa res publica quam consulatus aut prætura, eo majore cura illam administrari quam hæc peti debere. [3] Nec me fallit quantum cum maxumo benificio vostro negoti sustineam. Bellum parare simul et ærario parcere, cogere ad militiam eos quos nolis

Neque plebi militia (P[1] P *militiam*) *volenti* (P[1] *volente*) *putabatur* (P *putabantur*); après ces mots il faut suppléer le verbe *esse*, et la phrase équivaut à *quia putabatur militia plebi non grata fore*. — *Mihi volenti est* est une tournure imitée du grec, ἔστιν ἐμοὶ βουλομένῳ, que Salluste, au témoignage de Priscien, semble avoir introduite le premier dans la langue latine et que l'on retrouve après lui dans Tite-Live, XXI, 50, 10 : « et quibusdam volentibus novas res fore », et plusieurs fois dans Tacite, *Agric.* 18; *Hist.* III, 43; *Ann.* I, 59.

Belli usum équivaut à *quæ bello usui forent.*

Studia. P, 1[re] leçon, *dubia.*

4. *Animis trahebant*, locution formée par Salluste à l'imitation de *animo volvere*, mais la signification est plus forte : *semper*, *assidue animo volvebant.*

5. *Consueverat.* P, 1[re] leçon, *consueverat*, changé ensuite en *consuerat.*

LXXXV. 1. *Ego.* P, 1[re] leçon, *ergo.*

Non eisdem artibus..., cf. Tite-Live, VII, 33, 3 : « Quibus artibus petierat magistratus, isdem gerebat. »

2. *Sed mihi contra ea videtur*, pour moi, je suis d'un avis tout opposé. A la différence de ce qui a été remarqué 57, 5, *contra ea* n'a pas ici d'autre valeur que *contra* pris absolument; cette locution modifie donc *videtur*, comme le ferait *aliter* ou tout autre adverbe.

Nam quo pluris est... debere. Il y a dans cette phrase une sorte d'anacoluthe; le commencement de la phrase, comme l'indiquent *nam* et l'emploi de l'indicatif *est*, est en style direct; puis, changeant brusquement de tournure, l'auteur termine par le style indirect, en rattachant l'infinitif *debere* à *videtur* de la proposition précédente.

3. *Cum maxumo benificio vostro*, le consulat. P[1] et le *Vaticanus* donnent *vestro beneficio*, que Dietsch a admis dans son texte (éd. de 1859).

Sustineam, P *sustineo.*

offendere, domi forisque omnia curare, et ea agere inter invidos, occursantis, factiosos, opinione, Quirites, asperius est. [4] Ad hoc alii si deliquere, vetus nobilitas, majorum fortia facta, cognatorum et adfinium opes, multæ clientelæ, omnia hæc præsidio adsunt; mihi spes omnes in memet sitæ, quas necesse est virtute et innocentia tutari; nam alia infirma sunt. [5] Et illud intellego, Quirites, omnium ora in me convorsa esse, æquos bonosque favere, quippe mea bene facta rei publicæ procedunt, nobilitatem locum invadundi quærere. [6] Quo mihi acrius adnitundum est, uti neque vos capiamini et illi frustra sint. [7] Ita ad hoc ætatis a pueritia fui, uti omnis labores et pericula consueta habeam. [8] Quæ ante vostra benificia gratuito faciebam, ea uti accepta mercede deseram non est consilium, Quirites. [9] Illis difficile est in potestatibus temperare, qui per ambitionem sese probos simulavere; mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi, bene facere jam ex consuetudine in naturam vortit.

Et ea agere. Et ici n'est pas une simple conjonction copulative, mais marque une graduation, *et quidem;* cf. Nægelsbach, *ouv. cité*, p. 562-563.

Occursantis, qui se jettent au travers de vos desseins.

Factiosos. Cf. 8, 1, et la note.

4. *Innocentia* n'est pas employé ici dans un sens étroit, cf. 46, 1, et la note, mais signifie d'une manière générale *omnium malarum artium abstinentia*.

5. *Benefacta*. P, en marge, de la main du correcteur, *beneficia*.

Locum invadundi, l'occasion d'attaquer. *Invadere* est pris ici absolument; s'il fallait suppléer un régime, ce ne serait pas *me* seulement qu'on devrait sous-entendre, comme le veulent certains éditeurs, mais *me* et *vos*, ainsi que l'indique la phrase suivante.

6. *Capiamini*, au sens propre, et non synonyme de *decipere*, comme le veut Gerlach; c'est la continuation de la métaphore déjà indiquée par *invadundi*.

Frustra sint, cf. 7, 6; ici cette construction est d'autant plus remarquable que le sujet est un nom de personne.

7. *Ita fui, uti... habeam*. Le verbe est au présent dans la seconde proposition, parce qu'elle exprime une conséquence qui se rapporte essentiellement au moment où parle Marius. Salluste n'a pas établi de transition entre cette phrase et la précédente, mais l'idée intermédiaire est facile à suppléer : ces efforts me seront d'autant plus faciles à faire que dès mon enfance...

Labores et pericula; la conjonction est omise dans un certain nombre de mss. et plusieurs éditeurs, entre autres Cortius et Kritz, ont cru devoir la retrancher.

8. *Uti... deseram non est consilium*. Contrairement à son habitude, Salluste emploie ici *ut* et le subjonctif après *consilium est*, afin de mieux marquer l'idée de volonté, de tendance.

9. *Temperare* est pris absolument; suppléez *sibi*. Cf. Plaute, *Epid.*, I, 2, 8 : « Jam istoc probior es... quom in amore temperes. »

Vortit est employé intransitivement, au sens réfléchi; de même *convortere*, 20, 4, et *Catilina*, 52, 27 : « Ne ista vobis mansuetudo... in miseriam convortat. » Le *Vaticanus* porte *verti*.

[10] Bellum me gerere cum Jugurtha jussistis, quam rem nobilitas ægerrume tulit. Quæso, reputate cum animis vostris, num id mutare melius sit, si quem ex illo globo nobilitatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris prosapiæ ac multarum imaginum et nullius stipendi, scilicet ut in tanta re ignarus omnium trepidet, festinet, sumat aliquem ex populo monitorem offici sui. [11] Ita plerumque evenit ut quem vos imperare jussistis, is sibi imperatorem alium quærat. [12] Atque ego scio, Quirites, qui, postquam consules facti sunt, et acta majorum et Græcorum militaria præcepta legere cœperint, præposteri homines;

10. *Jussistis;* P, 1re leçon, *jusisistis.*

Quam rem; P *quem rem.*

Quæso, reputate; P *quæsore reputate.*

Id mutare; quelques mss. portent *id mutari* ou *mutare id.*

Si quem; P[1], 1re leçon, *sic quam.*

Globo. Ce mot, emprunté à la langue militaire, est ici à peu près synonyme de *factio.* Il représente les membres de la noblesse, étroitement unis par la communauté des intérêts et des passions, faisant corps, en quelque sorte, au milieu de l'État et serrant leurs rangs pour la défense de leurs privilèges.

Hominem veteris prosapiæ, homme d'ancienne lignée. *Prosapia* est un mot archaïque, déjà tombé en désuétude du temps de Salluste. Il l'a emprunté à Caton, qui l'avait employé dans ses *Origines,* au dire de Nonius, I, p. 343. Cf. Cicéron, *Timée,* 11 : « et eorum, ut utamur vetere verbo, prosapiam ; » Quintilien, I, 6, 40 : « nihil est odiosius affectatione nec utique ab ultimis et jam oblitteratis repitita temporibus, qualia sunt... prosapia. » Schultze (*ouv. cité,* p. 76) fait remarquer, après Cortius et fort justement, que ce vieux mot est bien placé dans la bouche d'un homme tel que Marius, un plébéien ignorant et grossier.

Ac multarum imaginum; Priscien, qui cite ce passage, II, p. 221, omet *ac* devant *multarum* et met *ac* au lieu de *et* devant *nullius stipendi.*

Ex populo équivaut à *e plebe;* sens que prend souvent *populus,* quand il est opposé, comme ici, à *nobilitas.*

Monitorem. Marius laisserait volontiers croire au peuple qu'il a rempli ce rôle auprès de Métellus.

11. *Imperare* est la leçon de P; P[1] et le *Vaticanus,* ainsi que beaucoup d'autres mss., portent *imperatorem,* qui se retrouve dans un grand nombre d'éditions. Avec Jordan et la plupart des éditeurs les plus récents, je crois qu'il convient de préférer la leçon *imperare,* comme fournissant un sens plus net. Entendez : à qui vous avez confié le commandement, vous avez ordonné qu'il l'exerçât lui-même.

Is sibi imperatorem; sibi est omis dans P et il a été raturé dans P[1] ; il est donné par le *Vaticanus* et plusieurs autres mss. Contrairement à l'avis de Jordan, qui le retranche, suivi en cela par Wirz, et à l'opinion de Dietsch, qui le tient pour suspect, je crois, avec Kritz et P. Thomas, qu'il y a lieu de le maintenir. L'opposition entre les deux membres de phrase est ainsi marquée plus nettement.

12. *Atque ego;* ainsi placé en tête de la phrase, *atque* sert à marquer la transition et à faire ressortir l'idée que l'on énonce. — *Scio* équivaut à *novi;* de même en français : Je sais des gens qui...

Postquam consules... On raconte ce trait de Lucullus ; cf. Cicéron, *Académiques,* II, 1, 2 : « cum totum iter et navigationem consumpsisset partim in percunctando a peritis, partim in rebus gestis legendis, in Asiam factus imperator venit, cum esset Roma profectus rei militaris rudis. » — Il est possible que Salluste ait songé à ce souvenir et, par un anachronisme assez

nam gerere quam fieri tempore posterius, re atque usu prius est. [13] Conparate nunc, Quirites, cum illorum superbia me hominem novom. Quæ illi audire aut legere solent, eorum partem vidi, alia egomet gessi ; quæ illi litteris, ea ego militando didici. [14] Nunc vos existumate facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam ; mihi fortuna, illis probra objectantur. [15] Quamquam ego naturam unam et communem omnium existumo, sed fortissumum quemque generosissumum. [16] Ac si jam ex patribus Albini aut Bestiæ quæri posset, mene an illos ex se gigni maluerint, quid responsuros creditis, nisi sese liberos quam optumos voluisse ? [17] Quodsi jure me despiciunt, faciant idem majoribus suis, quibus, uti

violent, l'ait transporté dans le discours de Marius.

Nam gerere... prius est. Pour l'interprétation de ce passage difficile et dont le sens est très controversé, je suis l'opinion de Kritz, qui paraphrase à peu près ainsi : *nam magistratum gerere tempore quidem posterius est quam creari, sed talem te præbere ut magistratui gerendo par videaris, re et usu prius est.* Si dans l'ordre des temps il faut être nommé à une magistrature avant de l'exercer, en réalité et dans la pratique des choses, il faut, pour l'exercer dignement, s'y être préparé longtemps à l'avance. La difficulté de la phrase consiste surtout dans le double sens de *gerere*, qui, dans le premier membre, désigne le fait matériel d'exercer une fonction publique, et prend, dans le second, une signification morale. On dirait à peu près de même en français : Il ne suffit pas de *porter* un titre, il faut aussi le bien *porter*. — Salluste imite ici un passage de Démosthène, *Olynthiennes*, III, 15 : τὸ γὰρ πράττειν τοῦ λέγειν καὶ χειροτονεῖν ὕστερον ὂν τῇ τάξει, πρότερον τῇ δυνάμει καὶ κρεῖττόν ἐστιν.

13. *Audire aut legere :* au lieu de *aut*, P donne *et ;* P^1 et le *Vaticanus* portent *aut*.

14. *Objectantur* est la leçon de P^1 et la 1re leçon de P, changée ensuite en *objiciuntur*, que donne également le *Vaticanus*.

15. *Quamquam ego... existumo.* Toutefois je pense... — *Quamquam*, comme *etsi* et *tametsi*, se met quelquefois au commencement d'une proposition principale, pour marquer une transition et corriger ou restreindre la pensée qui précède; cf. Gantrelle, *Gramm. Lat.*, § 156, 5, remarque 2. — La suite des idées est celle-ci : ils me reprochent ma naissance, mais je ne leur reconnais pas ce droit et je pense...

Sed restreint la pensée, qui vient d'être énoncée. En réalité, pas plus que ses adversaires, Marius ne supprime toute distinction entre les hommes, mais, alors qu'ils ne reconnaissent que la noblesse du sang, il ne reconnaît, lui, que celle qui est conférée par le mérite et par les services rendus à l'État.

Quemque ; P, 1re leçon, *quemquam*.

Generosissumum ; P, 1re leçon, *generosissime*.

16. *Patribus* est la leçon de P et de P^1, comme de tous les autres mss., à l'exception du *Vaticanus*, qui porte *matre*.

Posset ; P^1 *possent ;* Vaticanus, *possit*.

Maluerint. L'auteur met le parfait du subjonctif, parce qu'il se reporte au temps où, les enfants n'étant pas nés, il était possible de poser cette question aux pères d'Albinus et de Bestia.

17. *Faciant* (PP^1 *faciunt*) *idem majoribus suis ;* cf. *Catilina*, 52, 25 : *quid... deprensis hostibus faciatis ?* Constans (*ouv. cité*, p. 116) explique dans ces deux pas-

mihi, ex virtute nobilitas cœpit. [18] Invident honori meo; ergo invideant labori, innocentiæ, periculis etiam meis, quoniam per hæc illum cepi. [19] Verum homines conrupti superbia ita ætatem agunt, quasi vostros honores contemnant; ita hos petunt, quasi honeste vixerint. [20] Ne illi falsi sunt, qui divorsissumas res pariter expectant, ignaviæ voluptatem et præmia virtutis. [21] Atque etiam, cum apud vos aut in senatu verba faciunt, pleraque oratione majores suos extollunt; eorum fortia facta memorando clariores sese putant. [22] Quod contra est. Nam quanto illorum vita præclarior, tanto horum socordia flagitiosior. [23] Et profecto ita se res habet: majorum gloria posteris quasi lumen est, neque bona neque mala eorum in occulto patitur. [24] Hujusce rei ego inopiam fateor, Quirites; verum, id quod multo præclarius est, meamet facta mihi dicere licet. [25]

sages *hostibus* et *majoribus* par des ablatifs; avec Riemann, *art. cité*, je suis d'avis qu'il faut y voir des datifs, comme dans ce passage de Cicéron, *Pro Cæc.*, 11, 30 : « quid huic tu homini facias ? » que ferez-vous à cet homme ? Avec l'ablatif, le sens serait un peu différent : que ferez-vous de cet homme ?

18. *Per hæc illum;* Vaticanus : *hæc per illa.*

20. *Falsi sunt;* cf. X, 1 et la note.

22. *Quod contra est.* Ici *contra* est adverbe : c'est tout le contraire qui arrive.

Quanto; P, 1re leçon, *quanta.*

Vita illorum; P *illorum vita.*

Horum; P, 1re leçon, *honorum.*

23. *Habet;* Vaticanus : *habent*, admis par Dietsch (éd. de 1859).

Quasi lumen est; cf. Juvénal, *Sat.* VIII, 138 : « Incipit ipsorum contra te stare parentum Nobilitas *claramque facem* præferre pudendis. » Mais la pensée de Salluste est à la fois plus complète et plus équitable. — D'une manière générale, il est intéressant de rapprocher de tout ce discours de Marius la VIIIe satire de Juvénal. Les ressemblances sont nombreuses, et il est visible que Juvénal s'est préoccupé d'imiter Salluste. On peut cependant signaler des différences importantes. Chez l'historien, Marius constate surtout la décadence politique de la noblesse; les mœurs de l'aristocratie sont attaquées seulement en passant et en tant que la corruption des mœurs privées est la cause de la corruption des mœurs publiques; Juvénal flétrit surtout la décadence morale, avec une rare vigueur, mais sans proportionner toujours assez exactement sa colère à la gravité des scandales et des fautes qu'il condamne. Chez Salluste, le sujet est traité avec une concision sévère, avec une fierté hautaine qui est bien de nature à plaire au peuple, venu pour entendre son candidat, mais en même temps avec une grande sobriété et un certain dédain de la composition oratoire; chez Juvénal, l'appareil de la rhétorique est plus sensible et dans l'enchaînement des idées et dans l'abondance des exemples. Enfin, tandis qu'il y a dans tout le discours de Marius un accent d'assurance et de triomphe, on sent, sous les emportements de Juvénal, une sorte de tristesse et de découragement. Loin de se réjouir, comme Marius, de cette corruption de la noblesse, il s'en afflige et, tout en l'accusant, la déplore sincèrement.

24. *Fateor* est la leçon du *Vaticanus* et de quelques autres mss.; P et P1, ainsi que la plupart des mss., portent *patior*, que l'on retrouve dans un grand nombre d'éditions.

Nunc videte quam iniqui sint. Quod ex aliena virtute sibi adrogant, id mihi ex mea non concedunt, scilicet quia imagines non habeo et quia mihi nova nobilitas est, quam certe peperisse melius est quam acceptam conrupisse. [26] Equidem ego non ignoro, si jam mihi respondere velint, abunde illis facundam et conpositam orationem fore; sed in vostro maxumo benificio cum omnibus locis me vosque maledictis lacerent, non placuit reticere, ne quis modestiam in conscientiam duceret. [27] Nam me quidem ex animi mei sententia nulla oratio lædere potest; quippe vera necesse est bene prædicent, falsa vita moresque mei superant. [28] Sed quoniam vostra consilia accusantur, qui mihi summum honorem et maxumum negotium inposuistis, etiam atque etiam reputate num eorum pænitendum sit. [29] Non possum fidei causa imagines neque triumphos aut consulatus majorum meorum ostentare, at, si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia militaria dona, præterea cicatrices advorso

26. *Abunde;* P, 1re leçon, *abeunde* : P[1] *abundæ.*

Facundam : Dietsch (éd. de 1859), *facundiam*, d'après le *Vaticanus* et quelques autres mss.

Sed... correspond à une pensée sous-entendue : n'étant pas aussi éloquent que mes ennemis, je devrais peut-être garder le silence, mais...

In vostro maxumo benificio équivaut à *cum mihi maxumum benificium* (*consulatum*) *vos contuleritis.*

Me vosque; le *Vaticanus* porte *meque vosque*, et de même dans P *que* paraît avoir été primitivement répété dans la marge.

Duceret; dans le sens de *imputer à*, qu'il a ici, *ducere* se construit ordinairement avec le datif; Salluste met ici l'accusatif avec *in;* cf. 82, 3 : *in superbiam vortebant*; 92, 2 : *omnia in virtutem trahebantur.*

27. *Ex animi mei* (d'abord omis dans P, *mei* a été ajouté postérieurement) *sententia*, comme j'en suis intimement convaincu; il ne faut pas confondre cette locution avec *ex sententia*, qui a une signification toute différente; cf. 38, 4.

Quippe vera... superant. La vérité ne peut être qu'à mon honneur; et quant à la calomnie, elle est hautement confondue par ma vie et mon caractère. *Bene* est joint à *prædicare*, pour marquer que ce verbe est pris dans un sens favorable, *prædicare*, par lui-même, n'ayant pas d'autre signification que *parler hautement.*

Prædicent; P[1] et la plupart des mss. *prædicet*, qui se retrouve dans beaucoup d'éditions.

Falsa; P[1] et la plupart des mss. *falsam*, qui se retrouve également dans un très grand nombre d'éditions.

Superant; P 1re leçon *superent.*

28. *Pænitendum.* Contrairement à la règle qui veut que les verbes neutres, employés au passif impersonnellement, n'aient pas de participe futur, on trouve dans la meilleure latinité *pænitendus*, dont il faut se repentir; on trouve de même *pænitens* et *pæniturus.*

29. *Hastas*, des lances d'honneur; c'étaient des *hastæ puræ*, des lances sans fer, que l'on donnait comme récompense aux soldats qui s'étaient distingués; de même *vexillum*, un petit étendard, *phaleras*, des plaques de métal avec des ornements en relief, qui se portaient sur la cuirasse.

Alia militaria dona. C'étaient des *armillæ*, bracelets, *torques*, colliers, *fibulæ*,

corpore. [30] Hæc sunt meæ imagines, hæc nobilitas, non hereditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego meis plurumis laboribus et periculis quæsivi. [31] Non sunt conposita verba mea; parvi id facio. Ipsa se virtus satis ostendit: illis artificio opus est, ut turpia facta oratione tegant. [32] Neque litteras Græcas didici: parum placebat eas discere, quippe quæ ad virtutem doctoribus nihil profuerant. [33] At illa multo optuma rei publicæ doctus sum, hostem ferire, præsidium agitare, nihil metuere nisi turpem famam, hiemem et æstatem juxta pati, humi requiescere, eodem tempore inopiam et laborem tolerare. [34] His ego præceptis milites hortabor, neque illos arte colam, me opulenter, neque gloriam meam, laborem illorum faciam. [35] Hoc est utile, hoc civile imperium. Namque cum tute per mollitiam agas, exercitum

agrafes, etc., et surtout des *coronæ* de nature diverse, couronne vallaire, murale, obsidionale, etc.

Corpore; le *Vaticanus* donne *pectore;* de même dans P, la première leçon *corpore* a été changée en *pectore*.

30. *Ego meis;* Kritz, suivi par quelques éditeurs, donne *egomet*, d'après plusieurs mss., parmi lesquels le *Vaticanus* et la 2e leçon de P.

31. *Parvi* est la leçon du *Vaticanus* et la 2e leçon de P; de plus, *parvi* est donné par Nonius, qui cite ce passage, p. 260; P¹, comme presque tous les autres mss., porte *parum*, qui se retrouve dans la plupart des éditions et que Kritz essaie en vain de justifier. *Parum* forme un véritable solécisme.

32. *Neque litteras Græcas didici;* cf. Plutarque, *Vie de Marius*, ch. 2 : λέγεται δὲ μήτε γράμματα μαθεῖν Ἑλληνικὰ, μήτε γλώττῃ πρὸς μηδὲν Ἑλληνίδι χρῆσθαι τῶν σπουδῆς ἐχομένων, ὡς γελοῖον ὂν γράμματα μανθάνειν, ὧν οἱ διδάσκαλοι δουλεύοιεν ἑτέροις.

Doctoribus; par ce mot il faut entendre, non pas les philosophes, les grammairiens, mais la nation grecque tout entière, ainsi que Cortius l'a déjà fait remarquer.

Profuerant est la leçon de P et de P¹; le *Vaticanus*, comme la plupart des mss., porte *profuerunt*, que l'on trouve aussi dans P, en marge, de la main du correcteur. Salluste met le plus-que-parfait, parce qu'il se reporte au moment où Marius a décidé de ne pas apprendre les lettres grecques : puisque je voyais qu'elles n'avaient su inspirer aucun courage à ce peuple...

Multo, parce que *optuma* est un superlatif relatif, c'est-à-dire qui exprime l'idée de comparaison.

33. *Præsidium* (PP¹ *præsidia*) *agitare* équivaut à *in præsidio esse*, monter la garde; cf. 55, 4.

34. *Ego;* PP¹ *ergo*.

Arte; cf. 45, 2 et la note.

Colam; P¹, 1re leçon, *tolam*.

Neque gloriam meam, laborem illorum faciam, et je ne prendrai pas pour moi toute la gloire, en faisant retomber sur eux toute la peine. *Meam* et *illorum* se rattachent directement à *faciam*. Pour l'expression *faciam laborem illorum*, cf. 79, 8 : *optionem Carthaginiensium faciunt*. — Cette interprétation est due à Bojesen qui, le premier, a introduit une virgule entre *meam* et *laborem*. Sans la virgule, on arrivait à ce sens qui se retrouve dans la plupart des traductions : je ne ferai pas ma gloire de leurs travaux, c'est-à-dire je ne fonderai pas ma gloire sur leurs travaux.

35. *Civile imperium*, c'est-à-dire *quod civem decet civibus imperantem*, ainsi que l'explique Burnouf.

Tute, pour *tu ipse*.

Mollitiam, P *mollitiem*.

supplicio cogere, id est dominum, non imperatorem esse. [36] Hæc atque talia majores vostri faciundo seque remque publicam celebravere. [37] Quis nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illorum æmulos contemnit, et omnis honores non ex merito, sed quasi debitos a vobis repetit. [38] Ceterum homines superbissumi procul errant. Majores eorum omnia, quæ licebat, illis reliquere, divitias, imagines, memoriam sui præclaram; virtutem non reliquere, neque poterant : ea sola neque datur dono neque accipitur. [39] Sordidum me et incultis moribus aiunt, quia parum scite convivium exorno, neque histrionem ullum, neque pluris preti coquom quam vilicum habeo. Quæ mihi lubet confiteri, Quirites. [40] Nam ex parente meo et ex aliis sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, laborem viris convenire, omnibusque bonis oportere plus gloriæ quam divitiarum esse; arma, non supellectilem decori esse. [41] Quin ergo quod juvat, quod carum æstumant, id semper faciant : ament, potent; ubi adulescentiam habuere, ibi senectutem agant, in conviviis, dediti ventri et turpissimæ parti corporis; sudorem, pulverem et alia talia relinquant nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt.

36. *Talia* est la leçon de P¹ ; P et le *Vaticanus*, ainsi que plusieurs autres mss., portent *alia*.

Celebravere, P¹ *celæbravere*.

37. *Quis*, c'est-à-dire *eis*, *quæ majores fecerunt*.

Non ex merito équivaut à *non ob sua in rem publicam merita*.

Repetit, proprement : réclamer le payement de ce qui vous est dû; cf. Cicéron, *Tusculanes*, I, 39, 93 : « Natura dedit usuram vitæ, tanquam pecuniæ. Quid est igitur quod querare, si repetit, cum vult? »

38. *Procul errant*, c'est-à-dire *errore procul a veritate abducuntur*; cf. Térence, *Eunuque*, II, 3, 14 : « Tota erras via, » et l'expression proverbiale *toto cælo errare*.

Non reliquere, P *non relinquere*.

39. *Incultis*, le *Vaticanus* porte *incultum*.

Quam vilicum habeo. Dans cette phrase, *habeo* est employé dans le sens de *possideo*, et non de *æstimo* : parce que je n'ai pas de comédien et parce que je n'ai pas de cuisinier que j'aie payé plus cher qu'un *villicus*. Cf. Tite-Live, XXXIX, 6 : « Tunc (*Sc.* Antiocho victo) psaltriæ sambucistriæque et convivalia ludionum oblectamenta addita epulis. Epulæ quoque ipsæ et cura et sumptu majore apparari cœptæ; tum coquus, vilissimum antiquis mancipium, et æstimatione et usu in pretio esse. »

40. *Laborem viris* est la leçon de P et de quelques mss.; les autres en plus grand nombre, parmi lesquels P¹ et le *Vaticanus* donnent *viris laborem*, qui a été admis par la plupart des éditeurs.

Omnibusque bonis, dans P *que bonis* est omis.

41. *Ament, potent*; cf. *Catilina*, 11, 6 : *ibi primum insuevit exercitus populi romani potare*.

Agant. P, 1re leçon, *habent*.

Pulverem, omis dans le *Vaticanus*.

[42] Verum non ita est. Nam ubi se flagitiis dedecoravere turpissumi viri, bonorum præmia ereptum eunt. [43] Ita injustissume luxuria et ignavia, pessumæ artes, illis, qui coluere eas, nihil officiunt; rei publicæ innoxiæ cladi sunt. [44] Nunc quoniam illis, quantum mei mores, non illorum flagitia poscebant, respondi, pauca de re publica loquar. [45] Primum omnium de Numidia bonum habete animum, Quirites. Nam quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis, avaritiam, inperitiam atque superbiam; deinde exercitus ibi est locorum sciens, sed mehercule magis strenuus quam felix; [46] nam magna pars ejus avaritia aut temeritate ducum adtrita est. [47] Quam ob rem vos, quibus militaris ætas est, adnitimini mecum et capessite rem publicam, neque quemquam ex calamitate aliorum aut imperatorum superbia metus ceperit. Egomet in agmine aut in prœlio consultor idem et socius periculi vobiscum adero, meque vosque in omnibus rebus juxta geram.

42. *Ubi se flagitiis;* le *Vaticanus* entre *se* et *flagitiis* intercale *omnibus*, que Dietsch a admis dans son texte (éd. de 1859).

Viri, omis dans le *Vaticanus*.

44. *Mei mores*, mon caractère. Marius fait entendre que, s'il n'était pas retenu par un sentiment de dignité personnelle, il pourrait adresser à la noblesse d'autres reproches encore plus déshonorants.

45. *Bonum habete animum*, quelques mss. de second ordre ont *habetote*, que Cortius a admis dans son texte.

Avaritiam... Il est facile de reconnaître ici une triple allusion à Bestia (*avaritiam*), Albinus (*inperitiam*), Métellus (*superbiam*).

Atque a été omis dans quelques mss. de second ordre et, par suite, dans la plupart des anciennes éditions.

Deinde n'est pas en corrélation avec *primum omnium*, mais rattache directement la phrase qui suit à *removistis*.

46. *Avaritia aut temeritate ducum attrita est.* Allusion aux défaites qu'avaient attirées sur l'armée romaine l'avidité de Bestia et l'incapacité d'Albinus. Marius reprend ici les deux premiers termes de l'énumération qu'il a faite plus haut, l'allusion à Métellus reviendra un peu plus loin, § 47, *imperatorum superbia.*

47. *Militaris ætas*, de 17 à 46 ans.

Capessite rem publicam; cf. *Catilina*, 52, 5 : *expergiscimini aliquando et capessite rem publicam.*

Neque quemquam... ceperit. On trouve souvent ainsi *neque*, au lieu de *neve*, devant le subjonctif, dans les propositions négatives. Cf. Gantrelle, *Gramm. lat.* § 156, 2, *remarque* 1.

Aut imperatorum; dans P *aut* a été omis.

Consultor, c'est-à-dire *qui consilia dare solet.* La même pensée a été exprimée différemment par Salluste, *Catilina*, 20, 16 : *Vel imperatore vel milite me utimini.* Le mot *consultor*, substitué à *imperator*, est bien approprié à la définition que Marius a donnée lui-même de la manière dont il entendait le commandement, *civile imperium.*

Meque vosque... geram, et en toutes choses je vous traiterai comme je me traiterai moi-même, c'est-à-dire je partagerai toutes vos fatigues et tous vos périls. *Juxta* est adverbe et équivaut à *pariter.*

] Et profecto dis juvantibus omnia matura sunt, victoria, præda, laus; quæ si dubia aut procul essent, tamen omnis bonos rei publicæ subvenire decebat. [49] Etenim nemo ignavia inmortalis factus est, neque quisquam parens liberis uti æterni forent optavit, magis uti boni honestique vitam exigerent. [50] Plura dicerem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent, nam strenuis abunde dictum puto.»

LXXXVI. [1] Hujuscemodi oratione habita Marius, postquam plebis animos adrectos videt, propere conmeatu, stipendio aliisque utilibus navis onerat; cum his A. Manlium legatum proficisci jubet. [2] Ipse interea milites scribere, non more majorum neque ex classibus, sed uti cujusque lubido erat, capite censos plerosque. [3] Id factum alii inopia bonorum, alii per ambitionem consulis memorabant, quod ab eo genere celebratus auctusque erat; et homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissumus,

48. *Omnis.* P, 1re leçon, *omnibus.*

Decebat; cf. 14, 7 et la note.

49. *Nemo ignavia*, la seconde leçon de P est *ignavia nemo.*

Inmortalis, au sens propre.

Magis équivaut à *potius*. La pensée tout entière est imitée de Platon, *Ménexène*, ch. 20 : οὐ γὰρ ἀθανάτους σφίσι παῖδας εὔχονται γενέσθαι, ἀλλ' ἀγαθοὺς καὶ εὐκλεεῖς.

50. *Si timidis virtutem verba adderent*, cf. *Catilina*, 58, 1 : *Compertum ego habeo, milites, verba virtutem non addere.*

LXXXVI. 1. *Adrectos;* P[1], 1re leçon, *arrectus.*

2. *Milites scribere, non more majorum...* Marius modifie, sur deux points très importants, les usages en vigueur pour le recrutement de l'armée. D'abord, il recrute son armée par des enrôlements volontaires, tandis qu'auparavant le consul, assisté des tribuns militaires, après avoir réuni le peuple au champ de Mars, dressait la liste des citoyens en état de porter les armes et les inscrivait d'office pour le service militaire. Voilà pour le premier point (*more majorum*). En second lieu, et c'est l'innovation la plus grave, Marius admet dans son armée les *capite censi*, citoyens de la dernière classe, qui, n'ayant pas de capital imposable (*census*), ne comptaient dans l'État que par leur personne (*capite*); c'est avec eux, au moins en partie, qu'il recrute ses troupes. Auparavant, les soldats n'étaient pris que parmi les citoyens des cinq premières classes, la sixième classe, dans laquelle Servius Tullius avait rejeté les *capite censi*, étant jugée impropre au service militaire, comme n'ayant aucun intérêt à défendre. Salluste, on peut le voir par la fin de la phrase suivante, a bien compris l'importance de ce changement qui, en modifiant profondément le caractère de l'armée romaine, a préparé l'avènement des dictatures militaires.

Cujusque lubido; Aulu-Gelle, qui cite ce passage, XVI, 10, 16, donne *libido cujusque.*

3. *Inopia bonorum*, parce que les premières classes ne fournissaient pas assez de soldats.

Quod ab eo genere..., parce qu'il devait sa gloire et son élévation à cette classe d'hommes, les *capite censi; eo genere* équivaut à *eorum hominum genere.*

Opportunissumus, il faut suppléer non pas *erat* mais *est :* ce dernier membre de phrase a la valeur d'une maxime générale.

cui neque sua cara, quippe quæ nulla sunt, et omnia cum pretio honesta videntur. [4] Igitur Marius cum aliquanto majore numero, quam decretum erat, in Africam profectus paucis diebus Uticam advehitur. [5] Exercitus ei traditur a P. Rutilio legato; nam Metellus conspectum Mari fugerat, ne videret ea, quæ audita animus tolerare nequiverat.

LXXXVII. [1] Sed consul expletis legionibus cohortibusque auxiliariis in agrum fertilem et præda onustum proficiscitur; omnia ibi capta militibus donat, dein castella et oppida natura et viris parum munita adgreditur; prœlia multa, ceterum levia, alia aliis locis facere. [2] Interim novi milites sine metu pugnæ adesse, videre fugientis capi aut occidi, fortissumum quemque tutissumum, armis libertatem, patriam parentisque et alia omnia tegi, gloriam atque divitias quæri. [3] Sic brevi spatio novi veteresque coaluere, et virtus omnium æqualis facta. [4] At reges ubi de adventu Mari cognoverunt, diversi in locos difficilis abeunt. Ita Jugurthæ placuerat speranti mox effusos hostis invadi posse, Romanos, sicuti plerosque, remoto metu laxius licentiusque futuros.

LXXXVIII. [1] Metellus interea Romam profectus contra spem suam lætissumis animis accipitur, plebi patribusque,

Cara, leçon de P et de P[1]; Cortius et après lui beaucoup d'éditeurs donnent *curæ*, d'après un certain nombre de mss.

Cum pretio, c'est-à-dire *dummodo pretium accedat*.

5. *P. Rutilio*, cf. 50, 1 et 52, 5.

LXXXVII. 1. *Præda onustum* (P, 1re leçon, *honostum*, changé ensuite en *honustum*), qui offrait en abondance un riche butin. *Præda* ici équivaut à *eis quæ capi possint; onustus*, qui se dit proprement de celui qui porte un lourd fardeau, implique par cela même une idée d'abondance, de plénitude; il est synonyme ici de *refertus*. — Sur cette locution, cf. Schultze, *ouv. cité*, p. 56.

Omnia... donat, malgré la règle qui voulait qu'une partie au moins du butin fût vendue au profit du trésor public.

Ceterum levia, alia aliis locis, presque tous les mss. donnent *ceterum alia levia aliis locis;* la transposition est due à Ciacconius, et elle a été acceptée par la plupart des éditeurs.

2. *Patriam parentisque;* cf. 3, 2 et la note.

3. *Æqualis* est pris ici dans son sens propre : le courage des nouveaux soldats se trouve porté au même niveau. — C'est la suite de la métaphore déjà indiquée par *coaluere;* les deux catégories de soldats sont comparées à deux rameaux qui, après s'être greffés l'un sur l'autre et soudés ensemble, prendraient un égal développement.

4. *Laxius licentiusque* (la 1re leçon de P semble avoir été *lucentius*) *futuros;* sur cet emploi de l'adverbe au lieu de l'adjectif, cf. 7, 5 et la note.

LXXXVIII. 1. *Accipitur* est la leçon de P et de P[1], ainsi que de plusieurs mss.; les autres donnent *excipitur*, qui a été admis

postquam invidia decesserat, juxta carus. [2] Marius inpigre prudenterque suorum et hostium res pariter adtendere, cognoscere quid boni utrisque aut contra esset, explorare itinera regum, consilia et insidias eorum antevenire, nihil apud se remissum neque apud illos tutum pati. [3] Itaque et Gætulos et Jugurtham ex sociis nostris prædas agentis sæpe adgressus in itinere fuderat, ipsumque regem haud procul ab oppido Cirta armis exuerat. [4] Quæ postquam gloriosa modo neque belli patrandi cognovit, statuit urbis, quæ viris aut loco pro hostibus et advorsum se opportunissumæ erant, singulas circumvenire ; ita Jugurtham aut præsidiis nudatum, si ea pateretur, aut prœlio certaturum. [5] Nam Bocchus nuntios ad eum sæpe miserat, velle populi Romani amicitiam, ne quid ab se hostile timeret. [6] Id simulaveritne, quo inprovisus gravior accideret, an mobilitate ingeni pacem atque bellum mutare solitus, parum exploratum est.

par Jordan et un certain nombre d'éditeurs. Avec Wirz et Constans, je crois qu'il n'y a pas lieu d'abandonner le texte des meilleurs mss. — On accorda à Métellus les honneurs du triomphe et on lui décerna le surnom de *Numidique*.

3. *In itinere*, c'est-à-dire *dum iter faciebant*, pendant leur marche.

Armis exuerat, avait mis en pleine déroute, proprement : lui avait infligé une telle défaite qu'il avait dû s'enfuir en jetant ses armes. Cf. César, *de Bell. Gall.*, III, 6, 3 : « Omnibus hostium copiis fusis armisque exutis ; » Tite-Live, XXII, 21, 4 : « magnaque parte armis exuta. »

4. *Neque belli patrandi* (dans P, au-dessus de la ligne, de la main du correcteur, *deest causa*) *cognovit*, quand il reconnut que ces avantages n'étaient pas de nature à terminer la guerre. Avec ou sans le verbe *esse*, on construit le génitif du participe en *dus*, *a*, *um* et d'un substantif dans le sens de *tendre à*, *être de nature à*, pour marquer une intention, un but. Cette construction a de l'analogie avec le génitif de qualité, et, pour l'expliquer, il n'est pas nécessaire de supposer l'ellipse de *causa*, *gratia*, ou de tout autre mot analogue. Cf. *Catilina*, 6, 7 : *quod initio conservandæ libertatis atque augendæ rei publicæ fuerat*.

Singulas, P *singulis*.

Nudatum, si ea pateretur. Jordan suppose qu'il y a ici une lacune, *in manus venturum* ou toute autre expression analogue. Il n'est pas nécessaire de recourir à cette supposition ; avec *nudatum*, il est facile de suppléer *fore*, l'idée du futur se dégageant de *certaturum*.

5. *Nam Bocchus*. Il y a une pensée intermédiaire qui n'est pas exprimée et à laquelle répond *nam*. Voilà ce qu'il fit contre Jugurtha ; il laissa de côté Bocchus, car...

Velle, ellipse du pronom sujet *se* ; cet infinitif et la proposition suivante *ne quid*... dépendent d'un verbe déclaratif, dont l'idée est contenue dans *nuntios miserat*.

6. *Id simulaveritne.... an.... solitus* équivaut à *utrum id fecerit simulandi gratia.... an quia erat solitus*.

Accideret. P, 1re leçon, *acciderat* ; dans P[1] la première leçon *accideret* a été changée en *accederet*, que portent la plupart des mss.

LXXXIX. [1] Sed consul, uti statuerat, oppida castellaque munita adire, partim vi, alia metu aut præmia ostentando avortere ab hostibus. [2] Ac primo mediocria gerebat, existumans Jugurtham ob suos tutandos in manus venturum. [3] Sed ubi illum procul abesse et aliis negotiis intentum accepit, majora et magis aspera adgredi tempus visum est. [4] Erat inter ingentis solitudines oppidum magnum atque valens nomine Capsa, cujus conditor Hercules Libys memorabatur. Ejus cives apud Jugurtham immunes, levi imperio et ob ea fidelissumi habebantur, muniti advorsum hostis non mœnibus modo et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate. [5] Nam, præter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus, quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopia cibi acrior; ad hoc natura serpentium ipsa perniciosa siti magis quam alia re accenditur. [6] Ejus potiundi Marium maxuma cupido invaserat, cum propter usum belli, tum quia res aspera videbatur, et Metellus oppidum Thalam magna gloria ceperat, haud dissimiliter situm munitumque,

LXXXIX. 1. *Metu aut præmia ostentando;* cf. 66, 1.

2. *In manus venturum* équivaut à *prœlio certaturum;* cf. Tacite, *Annales*, II, 80 : « ut venere in manus.... vertunt terga Cilices. »

3. *Adgredi tempus visum est.* Dans ces locutions, on trouve l'infinitif au lieu du gérondif, parce que *tempus est* forme une périphrase équivalente à un verbe impersonnel, après lequel on met l'infinitif; cf. Madvig, § 417, *rem.* 2. — La locution *fuit consilium* est employée de la même manière, *Catilina*, 4, 1.

4. *Capsa*, aujourd'hui *Gafsa*, en Tunisie. Cette ville, située au sud de Thala, semble avoir été une colonie phénicienne, comme l'indique la légende rapportée par Salluste; en effet, l'Hercule libyen doit, selon toute vraisemblance, être identifié avec l'Hercule tyrien. Salluste, d'ailleurs, ne se porte nullement garant du fait; c'était simplement une tradition qui avait cours dans le pays (*memorabatur*), au temps de l'expédition de Marius. Cf. Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, I, p. 270 sqq.

Libys. P, 1re leçon, *libis*, changé ensuite en *lybis.*

Immunes, exempts d'impôts.

Habebantur est employé ici dans un sens qui se rapproche beaucoup de *esse.* Cf. *Catilina*, I, 4 : *virtus clara æternaque habetur.*

5. *Aquæ.* P, 1re leçon, *atque.*

Serpentibus est à l'ablatif. Sur les serpents qui infestaient cette partie de l'Afrique, sur leurs diverses espèces et les effets de leurs morsures, cf. Lucain, IX, 738 sqq.

Quarum est la leçon de P et la 1re leçon de P[1]; beaucoup de mss. portent *quorum* que Gerlach et Kritz ont cru devoir admettre dans leur texte.

Ipsa est omis dans quelques mss.

6. *Usum belli*, au sens concret comme 84, 3 : à cause des avantages qu'il devait en retirer pour la suite de la guerre.

Ceperat. P, 1re leçon, *acceperat.*

Munitumque s'applique ici non pas aux fortifications proprement dites, mais aux

nisi quod apud Thalam non longe a mœnibus aliquot fontes erant, Capsenses una modo atque ea intra oppidum, jugi aqua, cetera pluvia utebantur. [7] Idque ibi, ut in omni Africa, quæ procul a mari incultius agebat, eo facilius tolerabatur, quia Numidæ plerumque lacte et ferina carne vescebantur et neque salem neque alia inritamenta gulæ quærebant; [8] cibus illis advorsus famem atque sitim, non lubidini neque luxuriæ erat.

XC. [1] Igitur consul omnibus exploratis, credo, dis fretus, — nam contra tantas difficultates consilio satis providere non poterat, quippe etiam frumenti inopia temptabatur, quia Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student, et quodcumque natum fuerat jussu regis in loca munita contulerant, ager autem aridus et frugum vacuos ea tempestate;

défenses naturelles de la place, l'éloignement, la nature du pays, etc.

Atque ea équivaut à *et quidem ea :* et encore cette eau était-elle dans l'intérieur de la place.

Jugi aqua, une eau intarissable.

Cetera. Les uns expliquent ce mot par un accusatif pluriel neutre pris adverbialement; cf. 19, 7 : pour le reste, c'est-à-dire en dehors de cette source, ils se servaient de l'eau de pluie (recueillie dans des citernes). Les autres — et cette seconde explication est préférable — font de *cetera* un ablatif, se rapportant à *aqua ; pluvia* ici est un adjectif.

7. *Idque ibi, ut....* J'adopte pour ce passage la conjecture de Jordan ; le texte de P est *id ubique et ;* de même dans P¹, avec cette différence que *ubique* a été changé en *ibique*. Dietsch (éd. de 1859) et Wirz écrivent avec Cortius et les anciennes éditions *id ibique et*. La correction de Jordan a l'avantage de mieux mettre en relief l'idée sur laquelle l'auteur veut insister.

Quæ procul.... agebat est la leçon de P et de P¹ comme de la plupart des mss. Elle fournit un sens très satisfaisant : comme dans toute cette partie de l'Afrique, dont les habitants éloignés de la mer menaient une vie plus sauvage, par opposition aux Numides qui habitaient la côte. Il y a, il est vrai, quelque chose d'insolite à rapporter ainsi à l'Afrique elle-même l'idée qui, en réalité, ne convient bien qu'aux habitants de l'Afrique ; mais cette difficulté n'est pas telle qu'il faille adopter la conjecture de Jordan *qua.... agebant* et rejeter le texte des meilleurs mss. — Salluste, dans tout ce passage, met les verbes à l'imparfait, parce qu'il se reporte au moment où a eu lieu l'expédition, afin de mieux comparer la condition des Numides avec celle qui était faite aux soldats de Marius.

Et neque : on trouve rarement ces deux conjonctions ainsi réunies.

8. *Cibus*, dans son sens le plus large, désignant tout ce qui est nécessaire à l'alimentation, le breuvage aussi bien que la nourriture. Cf. Velléius Paterculus, II, 41, 2 : « Cæsar semper cibo in vitam, non in voluptatem utebatur. »

Advorsus. P¹, comme la plupart des mss., *adversum*.

Lubidini. P, 1re leçon, *libidine*.

XC. 1. *Credo* n'a pas ici le sens ironique qu'il a souvent.

Dis fretus, P *diffretus*.

Difficultates, P *difficultantes*.

Consilio, la prudence humaine, laissée à ses seules forces, s'oppose à *dis fretus*.

Frumenti. P, 1re leçon, *frumento*.

Quodcumque natum fuerat équivaut à *fruges jam collectas*, toutes les récoltes.

Loca. P, 1re leçon, *loco*.

nam æstatis extremum erat — tamen pro rei copia satis providenter exornat. [2] Pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat, equitibus auxiliariis agundum adtribuit; A. Manlium legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris, ubi stipendium et conmeatum locaverat, ire jubet dicitque se prædabundum post paucos dies eodem venturum. [3] Sic incepto suo occultato pergit ad flumen Tanain.

XCI. [1] Ceterum in itinere cotidie pecus exercitui per centurias, item turmas æqualiter distribuerat et ex coriis utres uti fierent curabat; simul inopiam frumenti lenire et ignaris omnibus parare quæ mox usui forent; denique sexto die, cum ad flumen ventum est, maxuma vis utrium effecta. [2] Ibi castris levi munimento positis, milites cibum capere atque, uti simul cum occasu solis egrederentur, paratos esse jubet; omnibus sarcinis abjectis, aqua modo seque et jumenta onerare. [3] Dein, postquam tempus visum, castris egreditur noctemque totam itinere facto consedit; idem proxuma facit; dein tertia multo ante lucis adventum pervenit in locum tumulosum, ab Capsa non amplius duum milium intervallo, ibique quam occultissume potest cum omnibus

Tamen pro rei copia, cependant autant que le permettaient les circonstances. — La structure de cette phrase est irrégulière. Salluste a voulu exprimer cette idée : bien que les difficultés parussent insurmontables, Marius résolut de poursuivre son entreprise; puis, ayant interrompu sa phrase pour expliquer *dis fretus*, il la reprend par *tamen*, afin de bien faire entendre que, malgré sa confiance en l'appui des dieux, le consul ne néglige aucune des précautions que la sagesse humaine pouvait conseiller.

Exornat, employé absolument, comme l'est souvent *parare*.

2. *A. Manlium;* la 1re leçon de P semble avoir été *manilium*.

Ad oppidum Laris. La ville de *Lares*, sur la frontière orientale de la Numidie, était située entre Sicca et Zama, bien au nord de Capsa. En dirigeant sur ce point une partie de ses troupes, Marius détournait l'attention des ennemis.

Dicitque. P, 1re leçon, *dicetque*.

Tanain. Je reproduis le texte de Jordan, qui est aussi celui des meilleurs mss.; Cortius et les anciennes éditions portent *Tanam*. Salluste veut désigner probablement l'Oued-Tana, qui se jette dans la partie septentrionale de la petite Syrte.

XCI. 1. *Simul inopiam* est la leçon de P; la plupart des mss. entre *simul* et *inopiam* intercalent la conjonction *et;* P1 porte *Statim inopiam*. — Par *simul inopiam.... et ignaris...*, Salluste explique le double motif qu'avait Marius pour agir ainsi : il voulait tout à la fois remédier à la disette de blé, et préparer les outres, dont il se servirait bientôt pour le transport de l'eau

Effecta; avec ce mot, il faut sous-entendre *erat*.

3. *Locum tumulosum*, une région montagneuse, accidentée.

Duum milium, un peu moins de trois kilomètres.

copiis opperitur. [4] Sed ubi dies cœpit et Numidæ nihil hostile metuentes multi oppido egressi, repente omnem equitatum et cum eis velocissumos pedites cursu tendere ad Capsam et portas obsidere jubet; deinde ipse intentus propere sequi, neque milites prædari sinere. [5] Quæ postquam oppidani cognovere, res trepidæ, metus ingens, malum inprovisum, ad hoc pars civium extra mœnia in hostium potestate coegere, uti deditionem facerent. [6] Ceterum oppidum incensum, Numidæ puberes interfecti, alii omnes venundati, præda militibus divisa. [7] Id facinus contra jus belli non avaritia neque scelere consulis admissum, sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis, genus hominum mobile, infidum, ante neque benificio neque metu coercitum.

XCII. [1] Postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo peregit, magnus et clarus antea, major atque clarior haberi cœpit. [2] Omnia non bene consulta in virtu-

4. *Cum eis*, pluriel employé par syllepse et qui représente *equites*, dont l'idée est contenue dans *equitatum*.

Obsidere, s'emparer d'une position, l'occuper; vient de *obsido*, et non de *obsideo*.

5. *Ad hoc pars civium....* équivaut à *ad hoc, quod pars.... in potestate erat;* en outre ce fait que beaucoup de citoyens....

Coegere uti... facerent, tour contraire aux habitudes de Salluste, qui après *cogere* met l'infinitif.

6. *Ceterum*, cependant, malgré la capitulation.

7. *Neque scelere*, c'est-à-dire *neque scelesto animo*. Salluste n'excuse pas, comme on le lui a quelquefois reproché, la conduite de Marius, il se borne à l'expliquer. En violant ainsi le droit de la guerre, Marius n'était poussé par aucune intention criminelle, il obéissait seulement à des nécessités militaires.

Genus hominum.... Cette réflexion porte sur le caractère des Numides en général, tout autant que sur celui des habitants de Capsa.

Ante, donné par P et P[1], est omis dans la plupart des mss. Cortius et après lui un grand nombre d'éditeurs le suppriment; Wirz le tient pour suspect. Il est certain qu'il n'est pas indispensable, mais je crois avec Jordan qu'on peut le conserver et qu'il n'y a pas lieu de s'écarter de la leçon des meilleurs mss.

Coercitum équivaut à un adjectif en *bilis;* cf. 2, 3 et la note.

XCII. 1. *Incommodo peregit.* Jordan indique une lacune après *incommodo*. Le verbe, en effet, est omis dans P ainsi que dans un certain nombre de mss.; les autres portent *fecit*, ou *peregit*, ou *patravit*, ou *effecit*. Cortius et après lui Kritz ont admis *patravit;* Dietsch (éd. de 1859) et P. Thomas donnent *effecit*. Avec Wirz et Constans, j'adopte *peregit*, qui se trouve dans P[1], au-dessus de la ligne, il est vrai, et ajouté postérieurement. On trouve également *peregit* dans le premier des trois mss. de Cheltenham, qui ont été signalés et consultés par Constans.

2. *Non bene consulta.* Après ces mots, Kritz intercale, sur la foi de quelques mss. de second ordre, *modo, verum etiam casu data*. Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p. 86) a montré que ces mots n'étaient qu'une glose.

In virtutem trahebantur; ch. 85, 26: *ne quis modestiam in conscientiam duceret.*

tem trahebantur; milites, modesto imperio habiti, simul et locupletes, ad cælum ferre; Numidæ magis quam mortalem timere; postremo omnes, socii atque hostes, credere illi aut mentem divinam esse aut deorum nutu cuncta portendi. [3] Sed consul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit, pauca repugnantibus Numidis capit, plura, deserta propter Capsensium miserias, igni conrumpit; luctu atque cæde omnia conplentur. [4] Denique multis locis potitus, ac plerisque exercitu incruento, aliam rem adgreditur, non eadem asperitate qua Capsensium, ceterum haud secus difficilem. [5] Namque haud longe a flumine Muluccha, quod Jugurthæ Bocchique regnum dijungebat, erat inter ceteram planitiem mons saxeus, mediocri castello satis patens, in inmensum editus, uno perangusto aditu relicto; nam omnis natura velut opere atque consulto præceps. [6] Quem locum Marius, quod ibi regis thesauri erant, summa vi capere intendit; sed ea res forte quam consilio melius gesta. [7] Nam castello virorum atque armorum satis, et magna vis frumenti et fons aquæ; aggeribus turribusque et aliis machinationibus locus

Socii, comme l'explique très bien Kritz, désigne non seulement les habitants de la province romaine d'Afrique, mais encore tous ceux qui, parmi les Numides, étaient partisans des Romains.

3. *Ea res*, l'entreprise sur Capsa. — La prise de Capsa est de l'année 647 (107 av. J.-C.); les événements que Salluste va raconter appartiennent à l'année 648 (106).

Plura, deserta. Jordan admet une lacune après *plura*. En effet, *deserta* est omis dans P P¹ et un grand nombre de mss.; mais il est donné par quelques autres, et il est admis depuis longtemps par tous les éditeurs.

4. *Ac plerisque :* ici, *ac* est employé, comme l'est souvent *atque*, dans le sens de *et quidem*.

Adgreditur. P, 1ʳᵒ leçon, *egreditur*.

Non eadem asperitate.... haud secus difficilem : les obstacles n'étaient pas de même nature que ceux que Marius avait rencontrés à Capsa, mais l'entreprise en elle-même ne présentait pas moins de difficultés.

5. *Muluccha ;* cf. 19, 7.

Dijungebat est la leçon de P et la 1ʳᵒ leçon de P¹, au lieu de *disjungebat* que portent la plupart des mss. et qu'on retrouve dans un très grand nombre d'éditions.

Inter ceteram planitiem équivaut à *inter cetera plana*.

Editus. P, 1ʳᵒ leçon, *meditus*.

Omnis. P P¹ *omnia*, aussi Dietsch (éd. de 1859) écrit *omnis a natura*, mais sans raison suffisante. — Avec *omnis*, il faut suppléer *mons ; natura* est à l'ablatif.

Regis. P, 1ʳᵒ leçon, *reges*.

6. *Summa vi* retombe sur *intendit*.

7. *Et magna vis frumenti*, j'adopte sur ce point la correction de Jordan ; P et P¹, avec beaucoup d'autres mss., portent *magna vis et frumenti*, la conjonction est omise dans les autres.

Et aliis. Jordan, avec P et P¹, écrit *et altis*, qui ne fournit aucun sens satisfaisant. Dietsch (éd. de 1859) pense que ces trois mots *et aliis machinationibus* sont une glose, qui se sera glissée dans le texte. Mais rien ne justifie cette opinion et, avec la

inportunus; iter castellanorum angustum admodum, utrimque præcisum. [8] Vineæ cum ingenti periculo frustra agebantur; nam cum eæ paulo processerant, igni aut lapidibus conrumpebantur; [9] milites neque pro opere consistere propter iniquitatem loci, neque inter vineas sine periculo administrare; optumus quisque cadere aut sauciari, ceteris metus augeri.

XCIII. [1] At Marius multis diebus et laboribus consumptis, anxius trahere cum animo suo omitteretne inceptum, quoniam frustra erat, an fortunam opperiretur, qua sæpe prospere usus fuerat. [2] Quæ cum multos dies noctisque æstuans agitaret, forte quidam Ligus, ex cohortibus auxiliariis miles gregarius, castris aquatum egressus, haud procul ab latere castelli, quod avorsum prœliantibus erat, animum advortit inter saxa repentis cocleas, quarum cum unam atque alteram, dein plures peteret, studio legundi paulatim prope ad summum montis egressus est. [3] Ubi postquam solitudinem intellexit, more ingeni humani cupido difficilia fa-

plupart des éditeurs les plus récents, je suis d'avis qu'il convient de conserver *et aliis*, que donnent plusieurs mss.

Præcisum. Le texte des mss. est *præcisæ*, qui est inexplicable; aussi Jordan admet une lacune entre *præcisum* et *vineæ*. P. Thomas a cherché à combler cette lacune en introduisant l'adverbe *ea*. Je crois avec Wirz qu'il vaut encore mieux conserver le texte admis par tous les anciens éditeurs.

8. *Paulo.* L'emploi de *paulo*, au lieu de *paulum*, s'explique par ce fait que l'on peut considérer les verbes *procedere*, *progredi* et autres analogues comme impliquant une idée de comparaison.

9. *Administrare.* Cf. 76, 3, *administros*. Dans la langue militaire, *administrare* se dit en général de tous ceux qui sont chargés des services auxiliaires de l'armée, de transporter les vivres, par exemple, ou, comme ici, de manœuvrer les machines de guerre.

Sauciari. P, 1re leçon, *sociari*.

XCIII. 1. *Trahere cum animo suo;* cf. 84, 4 et la note, et aussi Schultze, *ouv cité*, p. 73.

Æstuans, qui se dit au propre du bouillonnement de l'eau, du flux et du reflux de la mer, s'emploie au figuré pour marquer une violente agitation de l'esprit.

2. *Aquatum.* P, 1re leçon, *æquatum*.

Avorsum, P *adaersum* et, de la main du correcteur, comme glose, *contrarium*, P1 *adversum*. Seuls, quelques mss. d'ordre inférieur donnent *avorsum*, qui, de l'aveu de presque tous les éditeurs, est la seule leçon acceptable.

Animum advortit équivaut, comme dans plusieurs autres passages, à *animadvortit* et se construit exactement de la même manière. La même forme se rencontre aussi chez César, notamment *de Bell. Gall.* I, 24, 1 : « Postquam id animum advertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit. »

Cocleas, P en marge, de la main du correcteur, *clocleas*.

Ad summum montis egressus est, cf. 60, 6 et la n. Quelques lignes plus haut, *egressus* est employé dans son sens ordinaire.

3. *Cupido... animum vortit*, le désir d'exécuter une entreprise difficile le fit

ciundi animum vortit. [4] Et forte in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paulum modo prona, deinde inflexa atque aucta in altitudinem, quo cuncta gignentium natura fert; cujus ramis modo, modo eminentibus saxis nisus Ligus in castelli planitiem pervenit, quod cuncti Numidæ intenti prœliantibus aderant. [5] Exploratis omnibus, quæ mox usui fore ducebat, eadem regreditur, non temere, uti ascenderat, sed temptans omnia et circumspiciens. [6] Itaque Marium propere adit, acta edocet, hortatur ab ea parte, qua ipse adscenderat, castellum temptet, pollicetur sese itineris periculique ducem. [7] Marius cum Ligure promissa ejus cognitum ex præsentibus misit; quorum uti cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem nuntiavere; consulis animus tamen paulum adrectus. [8] Itaque ex copia tubici-

changer de résolution, c'est-à-dire que le Ligurien, abandonnant son premier projet, qui était simplement de recueillir des escargots, songea dès lors à reconnaître le terrain en vue de l'attaque prochaine de la forteresse. — Jordan admet une lacune entre *faciundi* et *et forte*. Il est vrai que le texte des meilleurs mss. (P *animum advortit*, P[1] *animum advertit*) est inexplicable; mais avec Wirz, je crois que le meilleur parti est de reprendre le texte de Kritz, qui n'a fait lui-même que reprendre le texte des plus anciennes éditions, antérieures à Cortius, *animum vortit*. Cette leçon a du moins le mérite, en même temps qu'elle fournit un sens très satisfaisant, de se tenir le plus près possible du texte des meilleurs mss. Elle est préférable à *invadit*, *accendit*, *cepit*, que l'on trouve dans des mss. de second ordre. Ce qui n'a pas peu contribué à troubler ce passage si controversé, c'est que Nonius et Aulu-Gelle, citant tous deux de mémoire, donnent, le premier p. 129: « amore humanæ cupidinis ignara visendi, » le second, IX, 12, 22: « more humanæ cupidinis ignara visendi. » Il n'est même pas certain que ces citations de Nonius et d'Aulu-Gelle se rapportent au passage du *Jugurtha* qui est ici en question.

4. *Ilex*, P *silex*.

Deinde inflexa est la leçon de P et de P[1]; beaucoup de mss. de second ordre portent *dein flexa*, que l'on retrouve dans un grand nombre d'éditions.

Gignentium, ce génitif dépend de *cuncta* et non de *natura*, comme l'ont pensé certains éditeurs; sur cette tournure, cf. Gantrelle, *Gramm. lat.* § 104, 3. — Sur le sens de *gignentium*, cf. 79, 6 et la note.

Modo, modo est la leçon de P; P[1], 1re leçon, *modo modo*, changé ensuite en *modo deinde*.

Pervenit est la leçon de P et de P[1], confirmée par le témoignage de Frontin, *Strat.* 3, 9, 3, qui, en racontant le même fait d'après Salluste, emploie ces expressions: « *ubi ad summa pervenerat.* » Il n'y a donc pas lieu d'adopter la conjecture d'Orelli *perrepsit*, ni celle de Dietsch, qui écrit (éd. de 1859): *castelli planitiem perscrutatur*.

Prœliantibus dépend de *aderant*; *intenti* est employé absolument. P intercale *haud* entre *intenti* et *prœliantibus*.

5. *Eadem*. P[1], 2e leçon, *eodem*.

Uti ascenderat. P[1], 1re leçon, *uti escenderat*, admis par Dietsch (éd. de 1859).

6. *Qua ipse adscenderat* est la leçon de P et de P[1]; beaucoup de mss. portent *descenderat*.

7. *Animus*. P, 1re leçon, *animum*.

Tamen, malgré les contradictions de ces différents rapports.

num et cornicinum quinque quam velocissumos delegit, et cum eis, præsidio qui forent, quattuor centuriones, omnisque Liguri parere jubet et ei negotio proxumum diem constituit.

XCIV. [1] Sed ubi ex præcepto tempus visum, paratis compositisque omnibus ad locum pergit. Ceterum illi, qui escensuri erant, prædocti ab duce, arma ornatumque mutaverant, capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque per saxa facilius foret; super terga gladii et scuta, verum ea Numidica ex coriis, ponderis gratia simul et offensa quo levius streperent. [2] Igitur prægrediens Ligus saxa et si quæ vetustæ radices eminebant laqueis vinciebat, quibus adlevati milites facilius escenderent; interdum timidos insolentia itineris levare manu; ubi paulo asperior ascensus erat, singulos præ se inermos mittere, deinde ipse cum illorum armis sequi; quæ dubia nisu videbantur,

8. *Quinque;* après ce mot, on trouve dans quelques mss. de second ordre *milium* ou *milia*.

Quattuor centuriones. Il faut supposer que ces quatre centurions conduisent avec eux, non pas tous leurs soldats, mais quelques hommes choisis dans leur centurie. On ne comprendrait pas comment quatre centurions, à eux seuls, pourraient soutenir (*præsidio qui forent*) les cinq trompettes et le Ligurien. De plus, il est invraisemblable que Marius n'ait détaché que dix hommes pour une expédition de ce genre. Frontin, *loc. cit.*, semble en avoir jugé de même et il paraphrase ainsi le texte de Salluste : « paucos centuriones, quibus perfectissimos cum velocissimis militibus æneatores immiscuerat. » Dietsch suppose, après Linker, qu'il y a une lacune et écrit (éd. de 1859) : *et cum eis, præsidio qui forent*, milites paucos *et quattuor...* Avec Jordan, je crois qu'il n'y a pas lieu de changer le texte.

XCIV. 1. *Tempus*, P *temptus*.

Pergit a pour sujet *Ligus* sous-entendu.

Qui escensuri erant. Jordan donne, d'après P, *qui e centuriis erant*. Dans la préface de sa seconde édition, il est d'avis de supprimer ces quatre mots et semble croire que le texte primitif de Salluste était *illi, prædocti ab duce*. Avec Wirz, je crois que le mieux est de reprendre l'excellente conjecture de Carrion, *qui escensuri erant*, confirmée par P[1] qui porte en 1re leçon, *qui ascensuri erant*, changé ensuite, il est vrai, en *qui centuriis præerant*. *Ascensuri* se retrouve aussi dans plusieurs mss. de second ordre.

Uti prospectus nisusque facilius foret; cf. 87, 4 et la note.

Ponderis gratia équivaut à *quo levius pondus esset*.

Offensa, dans le cas où ils viendraient à se heurter.

2. *Vetustæ*, Cortius et les anciennes éditions *vetustate*.

Insolentia itineris, cf. 50, 6 : *insolentia loci*.

Præ se, P *pro se*.

Illorum, P *aliorum*.

Nisu. Jordan, d'après P et P[1], *nisui*. Avec Wirz, je crois que la forme *nisu* doit être préférée, comme plus conforme à l'usage de Salluste ; cf. 6, 1. Je ne pense pas, en effet, qu'il faille expliquer *nisu* par le supin, comme le fait Constans; avec Kritz et P. Thomas, je l'expliquerais par le datif : *dubia nisui* équivaut à *dubia*

potissimus temptare, ac sæpius eadem adscendens descendensque, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere. [3] Igitur diu multumque fatigati in castellum perveniunt, desertum ab ea parte quod omnes, sicut aliis diebus, advorsum hostis aderant. Marius ubi ex nuntiis quæ Ligus egerat cognovit, quamquam toto die intentos prœlio Numidas habuerat, tum vero cohortatus milites et ipse extra vineas egressus, testudine acta succedere et simul hostem tormentis sagittariisque et funditoribus eminus terrere. [4] At Numidæ sæpe antea vineis Romanorum subvorsis, item incensis, non castelli mœnibus sese tutabantur, sed pro muro dies noctisque agitare, male dicere Romanis ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium minari, secundis rebus feroces esse. [5] Interim omnibus, Romanis hostibusque, prœlio intentis, magna utrimque vi pro gloria atque imperio his, illis pro salute certantibus, repente a tergo signa canere; ac primo mulieres et pueri, qui visum processerant, fugere; deinde uti quisque muro proxumus erat, postremo cuncti, armati inermesque. [6] Quod ubi accidit, eo acrius Romani instare, fundere ac plerosque tantum modo sauciare, dein super occisorum corpora vadere, avidi gloriæ certantes murum petere, neque quemquam omnium præda morari. [7] Sic forte conrecta Mari temeritas gloriam ex culpa invenit.

ad nitendum. Avec les adjectifs qui expriment une idée de convenance, de facilité ou l'idée contraire, on met le datif ou l'accusatif avec *ad*.

Potissimus équivaut à peu près ici à *primus*.

Digrediens (P *degrediens*), c'est-à-dire *decedens de via, ut locum faceret sequentibus*.

3. *Cognovit.* P, 1re leçon, *cognoverat*.

Toto. P, *tota*, d'après une correction.

Egressus, P P1 *regressus*.

Succedere, s'approcher des murs, par suite, combattre de près, s'oppose à *eminus*.

Sagittariisque et funditoribus. Dans la langue militaire des Romains, on supprime souvent dans les constructions de ce genre la préposition *ab*, les hommes, les corps de troupe, dont on parle, étant assimilés, en quelque sorte, à des instruments dont se sert le général.

Terrere. P, 1re leçon, *terreret*.

4. *At Numidæ...* Cette peinture de la jactance et des fanfaronnades des Numides n'est pas une digression, bien qu'elle paraisse ralentir un peu le récit de l'attaque; elle prépare l'explication de l'événement qui va se produire.

5. *His* équivaut à *nostris*, les Romains; *illis*, les Numides.

6. *Tantummodo sauciare*, ce détail peint l'empressement des Romains, désireux, avant tout, d'atteindre les murailles de la place.

7. *Forte*, à l'ablatif, complément de *conrecta*; cf. 1, 1, et 92, 6.

XCV. [1] Ceterum dum ea res geritur, L. Sulla quæstor cum magno equitatu in castra venit; quos uti ex Latio et a sociis cogeret Romæ relictus erat. [2] Sed quoniam nos tanti viri res admonuit, idoneum visum est de natura cultuque ejus paucis dicere; neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus, et L. Sisenna optume et diligentissume omnium, qui eas res dixere, persecutus parum mihi libero ore locutus videtur. [3] Igitur Sulla gentis patriciæ nobilis fuit, familia jam prope extincta majorum ignavia; litteris

XCV. 1. *L. Sulla*, L. Cornélius Sylla, né en 616 de Rome (138 av. J.-C.), mort en 676 (78); c'est le célèbre dictateur, le rival et le vainqueur de Marius. Il est à peine nécessaire de faire remarquer ce qu'il y a de vraiment dramatique dans ce passage, Salluste introduisant pour la première fois dans sa narration le nom de Sylla, au moment même où Marius est dans tout l'éclat de son bonheur et de sa gloire.

Quos (P *quod*), par une syllepse familière à Salluste et dont il se trouve un autre exemple 91, 4, représente *equites*, dont l'idée est contenue dans *equitatu*.

Ex Latio et a sociis, cf. 39, 2 et la note.

2. *Quoniam nos tanti viri res admonuit.* Priscien, *vol. II*, p. 328, donne : « quoniam tanti viri nos tempus admonuit. » En citant de mémoire, Priscien aura sans doute confondu ce passage du *Jugurtha* avec *Catilina*, 5, 6 : *res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis tempus admonuit.*

De natura cultuque. Cultu est rapproché ici de *natura* à peu près comme l'est *habitu*, 28, 4; c'est l'ensemble des habitudes et des qualités acquises, par opposition à la nature même de Sylla. — Il m'est impossible d'accepter l'interprétation de Kritz qui par *cultus* entend *omnia quæ ad vitæ externæ genus pertinent*, et y voit une allusion à *otio luxurioso*, qui se trouve un peu plus loin.

Neque enim alio loco... dicturi sumus (P, 1re leçon, *dicturimus*). Il ressort de là que Salluste, en ce moment, n'avait pas encore conçu le projet d'écrire sa grande Histoire, tout au moins qu'il n'en avait pas arrêté le plan; dans le premier livre, en effet, il parlait beaucoup de Sylla.

L. Sisenna. L. Cornélius Sisenna, né vers 634 de Rome (120 av. J.-C.), mort en 687 (67). Il avait composé, entre autres écrits, une histoire romaine où il racontait principalement la guerre sociale et les guerres civiles de Marius et de Sylla. Sur la valeur de Sisenna considéré comme historien, cf. Cicéron, *Brutus*, 64, 228 : « Sisennæ historia cum facile omnes vincat superiores, tum indicat tamen, quantum absit a summo, quamque genus hoc scriptionis nondum sit satis latinis litteris illustratum, » et aussi, *De Legibus*, I, 2, 7 : « Sisenna omnes adhuc nostros scriptores facile superavit. Is tamen in historia puerile quiddam consectatur. »

Videtur, dans P, par suite d'une correction.

3. *Gentis patriciæ... majorum ignavia. Familia extincta* n'est pas un ablatif absolu, mais un ablatif de qualité, qui doit se construire, comme *gentis patriciæ*, avec *fuit*. — Parmi les *Cornelii*, il y avait des plébéiens et des patriciens; Sylla était du nombre de ceux-ci, et c'est la première idée qu'exprime Salluste, *gentis patriciæ; nobilis* (au génitif, se rapportant à *gentis*) ne fait pas double emploi avec *patriciæ;* — le patriciat, en effet, désigne la noblesse de naissance; *nobilitas*, la noblesse de fonctions; ce terme rappelle les hautes fonctions qu'avaient exercées dans l'État les *Cornelii*. — *Familia* désigne une subdivision de la *gens;* la branche des *Cornelii*, à laquelle appartenait Sylla, par la faute de ses ancêtres directs était ruinée et déconsidérée. Celui des *Cornelii* qui avait pris le premier le surnom de Sylla n'avait pu s'élever au-dessus de la préture, et aucun de ses descendants n'était arrivé au consulat.

Græcis et Latinis juxta, atque doctissume, eruditus : animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior ; otio luxurioso esse ; tamen ab negotiis numquam voluptas remorata, nisi quod de uxore potuit honestius consuli ; facundus, callidus et amicitia facilis ; ad simulanda negotia altitudo ingeni incredibilis, multarum rerum ac maxume pecuniæ largitor. [4] Atque illi, felicissumo omnium ante civilem victoriam, numquam super industriam fortuna fuit, multique dubitavere fortior an felicior esset ; nam postea quæ fecerit, incertum habeo pudeat an pigeat magis disserere.

XCVI. [1] Igitur Sulla, uti supra dictum est, postquam in Africam atque in castra Mari cum equitatu venit, rudis antea et ignarus belli, solertissumus omnium in paucis tem-

Atque doctissume. Avec Wirz et P. Thomas, je maintiens *doctissume*, qui est la leçon de P, de P[1] et de tous les mss. Dans ce passage, *atque* doit se détacher de *juxta* et équivaut à *et quidem* ; cf. 92, 4, où *ac* est pris dans le même sens. Salluste veut dire que Sylla était également instruit dans les lettres grecques et dans les lettres latines, et cela d'une façon remarquable. — Jordan écrit *doctissumi ;* la conjecture de Madvig, *juxta atque qui doctissumi*, approuvée par Riemann (*art. cité*), est ingénieuse et fournit un sens très satisfaisant ; mais elle n'est pas indispensable, et il n'y a pas de raison suffisante pour abandonner le texte des mss.

Nisi quod... retombe, non pas sur les mots qui précèdent immédiatement, mais sur une pensée intermédiaire, plus générale, que l'auteur n'a pas exprimée : jamais le plaisir ne le détourna des affaires (ce qui prouve que le plaisir ne le dominait pas entièrement) si ce n'est que... cependant il aurait pu (*potuit* est pris dans le sens de *potuisset*).

De uxore, c'est-à-dire *quod ad rem uxoriam pertinet*, dans sa vie conjugale ; c'est le singulier collectif pour le pluriel, ou mieux le nom concret pour le nom abstrait. Sylla eut cinq femmes et ne se conduisit pas mieux avec aucune d'elles qu'avec les autres.

Amicitia facilis, d'un commerce facile, c'est-à-dire tout à la fois donnant facilement son amitié et, quand il l'avait donnée, ne montrant avec ses amis aucune exigence.

Ad simulanda... incredibilis. C'est exactement ce que Bossuet dira de Cromwell, Oraison funèbre de Henriette de France : « habile politique, d'une profondeur d'esprit incroyable. » — Dietsch (éd. de 1859, cf. *Comm.* p. 28), attribuant une importance excessive à quelques mss. de second ordre qui portent *ad dissimulanda*, propose d'écrire *ad simulanda ac dissimulanda negotia...*

4. *Felicissumo omnium ante civilem victoriam ;* cf. Velléius Paterculus, II, 27 : « Felicis nomen assumpsit, quod quidem usurpasset justissime, si eumdem et vincendi et vivendi finem habuisset. » — Par *civilem victoriam*, il faut entendre la victoire de Sylla sur Marius.

Nam explique la restriction contenue dans *ante civilem victoriam*.

Incertum habeo, d'abord omis dans P, ajouté au-dessus de la ligne.

Pudeat an pigeat magis ; Nonius, qui cite ce passage, p. 424, donne : « pudeat magis an pigeat. »

XCVI. 1. *Supra dictum*, P *supra prædictum*.

Atque in castra ; le camp de Marius était en dehors des limites de la province romaine d'Afrique.

In paucis tempestatibus équivaut à *intra paucas tempestates*, en peu de temps. —

pestatibus factus est. [2] Ad hoc milites benigne adpellare, multis rogantibus, aliis per se ipse dare benificia, invitus accipere sed ea properantius quam æs mutuum reddere, ipse ab nullo repetere, magis id laborare ut illi quam plurumi deberent, joca atque seria cum humillumis agere, [3] in operibus, in agmine atque ad vigilias multus adesse, neque interim, quod prava ambitio solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere, tantum modo neque consilio neque manu priorem alium pati, plerosque antevenire. [4] Quibus rebus et artibus brevi Mario militibusque carissumus factus est.

XCVII. [1] At Jugurtha, postquam oppidum Capsam aliosque locos munitos et sibi utilis, simul et magnam pecuniam amiserat, ad Bocchum nuntios misit, quam primum in Numidiam copias adduceret, prœlii faciundi tempus adesse. [2] Quem ubi cunctari accepit et dubium belli atque pacis rationes trahere, rursus, uti antea, proxumos ejus donis conrupit, ipsique Mauro pollicetur Numidiæ partem tertiam, si aut Romani Africa expulsi, aut integris suis finibus bellum conpositum foret. [3] Eo præmio inlectus Bocchus cum magna multitudine Jugurtham adcedit. Ita amborum exercitu conjuncto Marium, jam in hiberna proficiscentem,

Sur l'emploi de ce pluriel rare, cf. Schultze, *ouv. cité*, p. 77.

2. *Per se ipse* s'oppose à *rogantibus* et équivaut à *ultro*, *sponte sua*. — *Ipse*, d'abord omis dans P, a été ajouté au-dessus de la ligne.

Sed équivaut ici à notre locution française, *et encore*.

Illi; cet emploi du démonstratif, au lieu de *sibi* qui serait plus régulier, s'explique par ce fait que l'auteur intervient pour son propre compte, afin d'expliquer lui-même les motifs de la conduite de Sylla.

3. *Multus* (P *multos*) *adesse*; cf. 84, 1, et la note.

Antevenire; cf. 4, 7, et la note.

XCVII. 1. *At Jugurtha*; P[1] *ad Jugurtha*.

Amiserat; P, 1re leçon, *adhæserat*, changé ensuite en *admiserat*.

2. *Ubi*; P *ibi*.

Trahere, suppléez *cum animo*; cf. 84, 4.

Uti antea; cf. 80, 3.

Proxumos ejus; le dernier mot a été omis dans un grand nombre de mss.; Cortius le supprime.

Conrupit... pollicetur. On a déjà remarqué, 46, 4, cette réunion dans une même phrase du parfait et du présent historique. — *Corrupit* est la leçon de P, de P[1] et de quelques autres mss.; partout ailleurs, on trouve *corrumpit*, qui est le texte adopté par Cortius et la plupart des anciennes éditions.

Si aut; P, 1re leçon, *sicut*.

3. *Jugurtham adcedit*; sur cet emploi de *adcedere* avec l'accusatif dans le sens de *se conferre ad aliquem*, cf. Badstübner, *ouv. cité*, p. 17.

In hiberna proficiscentem, pour passer l'hiver de 648-649 (106-105).

vix decuma parte die reliqua, invadunt, rati noctem, quæ jam aderat, et victis sibi munimento fore et, si vicissent, nullo inpedimento, quia locorum scientes erant; contra Romanis utrumque casum in tenebris difficiliorem fore. [4] Igitur simul consul ex multis de hostium adventu cognovit, et ipsi hostes aderant; et priusquam exercitus aut instrui aut sarcinas conligere, denique antequam signum aut imperium ullum accipere quivit, equites Mauri atque Gætuli non acie neque ullo more prœli, sed catervatim, uti quosque fors conglobaverat, in nostros incurrunt. [5] Qui omnes trepidi inproviso metu, ac tamen virtutis memores, aut arma capiebant aut capientis alios ab hostibus defensabant; pars equos escendere, obviam ire hostibus; pugna latrocinio magis quam prœlio similis fieri : sine signis, sine ordinibus equites peditesque permixti cedere alii, alii obtruncari, multi, contra

Vix; P, 1re leçon, *juxta.*

Die; sur cette forme du génitif, cf. 52, 3 et la note. *Die* est la 1re leçon de P et de P1, changée ensuite en *diei;* tous les autres mss., à l'exception de deux, ont *diei.*

Nullo inpedimento. On explique le plus souvent en faisant de *inpedimento* un ablatif et l'on rapproche ce passage de Cicéron, *Ad Att.*, X, 18, 1 : « Tranquillitates... majore impedimento fuerunt quam custodiæ quibus asservor. » Avec Kritz, je suis d'avis que *inpedimento*, dépendant, comme *munimento*, de *fore*, est également un datif. La forme *nullo* ne s'oppose pas à cette explication; elle se trouve chez César, *De Bell. Gall.*, VI, 13, 1 : « plebes... nullo adhibetur consilio. »

4. *Simul consul... et ipsi.* Cette construction, assez rare dans la prose classique, marque la simultanéité. Cf. Tacite, *Annales*, IV, 25 : « Simulque cœptus dies, et... aderant semisomnos in barbaros. » César a dit dans le même sens, *De Bello civili*, I, 62, 3 : « eodem tempore pons effectus nuntiabatur et vadum reperiebatur. »

Sarcinas conligere. Cette manœuvre consistait à réunir tous les bagages pour les placer au milieu de l'armée.

Signum, aucun signal d'aucune sorte, ni sonnerie de trompette, ni mot d'ordre; au § suivant, *signis* est employé dans un autre sens et désigne les étendards.

5. *Escendere* est donné par Arusianus, p. 229; P et P1, comme tous les autres mss., portent *ascendere.* Salluste emploie *escendere* pour montrer que quelques-uns réussissent à grand'peine à monter à cheval, en se dégageant (*ex*) de tous les obstacles qui devaient les arrêter.

Latrocinio; P *latronio.*

Cedere alii, alii obtruncari. Après Wirz, j'adopte pour ce passage la correction due à Linker et à Dietsch. Jordan écrit *cedere alius alius obtruncari.* Le texte de P, comme de la plupart des mss., est *cedere alios alios obtruncare.* Cette leçon, fort peu satisfaisante, a été modifiée ainsi dans les anciennes éditions : *cædere alios alios obtruncare.* Mais, suivant la remarque de Dietsch (éd. de 1859, *Comm.*, p. 130), il ne s'agit pas ici de savoir si les ennemis sont tués de telle ou telle façon par les Romains, mais comment ceux-ci se comportent en face de cette attaque soudaine.

Multi, correction de Dietsch, acceptée par Jordan et conséquence de la correction précédente, au lieu de *multos*, qui est le texte de P; P1 porte *multa.*

advorsos acerrume pugnantes, ab tergo circumveniri; neque virtus neque arma satis tegere, quia hostes numero plures et undique circumfusi erant; denique Romani veteres et ob ea scientes belli, si quos locus aut casus conjunxerat, orbis facere, atque ita ab omnibus partibus simul tecti et instructi hostium vim sustentabant.

XCVIII. [1] Neque in eo tam aspero negotio Marius territus aut magis quam antea demisso animo fuit, sed cum turma sua, quam ex fortissumis magis quam familiarissumis paraverat, vagari passim ac modo laborantibus suis succurrere, modo hostis, ubi confertissumi obstiterant, invadere; manu consulere militibus, quoniam imperare, conturbatis omnibus, non poterat. [2] Jamque dies consumptus erat, cum tamen barbari nihil remittere atque, uti reges præceperant, noctem pro se rati, acrius instare. [3] Tum Marius ex copia rerum consilium trahit atque, uti suis receptui locus esset, collis duos propinquos inter se occupat, quorum

Circumveniri est la 1re leçon de P et de P¹, changée ensuite en *circumvenire*.

Romani veteres..., de vieux légionnaires, de ceux qui, ayant servi sous Métellus, avaient fait toute la campagne et acquis ainsi une expérience, qui manquait aux recrues amenées par Marius. — La leçon de P et de P¹, comme de presque tous les manuscrits, est *romani veteres novique et ob ea scientes belli*. Jordan la reproduit tout en la tenant pour très suspecte. Dietsch laisse subsister (éd. de 1859) *veteres novique* et est d'avis de supprimer *et ob ea scientes belli*. On a proposé encore d'autres corrections. Constans écrit : *romani veteres novique permixti et ob ea*...; P. Thomas rejette *novique* après *belli*; Schmalze fait une autre transposition, plus simple encore et plus ingénieuse : *romani novi veteresque et ob ea*... Quoi qu'il en soit, je crois avec Wirz qu'il vaut mieux se ranger à l'opinion de Kritz et supprimer complètement *novique*, d'où provient toute la difficulté de ce passage. Kritz pense que le copiste aura fait une confusion entre ce passage et 87, 3, où *novi* et *veteres* se trouvent également rapprochés.

Orbis facere (P, *fecere*), se former en cercle; dans cette manœuvre, les soldats, adossés les uns aux autres et se soutenant ainsi mutuellement, faisaient face de toutes parts à l'ennemi.

XCVIII. 1. *In eo tam aspero negotio*; *tam*, donné par les mss., a été omis dans Jordan par suite d'une faute d'impression.

Cum turma sua, avec les cavaliers de sa garde.

Obstiterant; PP¹ *abstiterant*.

Manu, par son courage personnel.

Conturbatis omnibus. Ablatif absolu : au milieu du désordre universel.

2. *Cum... remittere... instare*; cf. 70, 5 et la note, et aussi Gantrelle, *Gramm. lat.*, § 166, 2, remarque 2.

Atque, et même, marque une sorte de gradation.

3. *Ex copia rerum consilium trahit*. Sur le sens de *ex copia rerum*, cf. 39, 5 et la note; mais ici ces mots dépendent étroitement de *trahit* : Marius prend conseil des circonstances. — *Trahere* est employé ici, au lieu de l'expression ordinaire *capere*, afin de mieux montrer combien il était difficile au général de prendre un parti dans une pareille situation.

in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat, alter usui opportunus, quia magna parte editus et præceps pauca munimenta quærebat. [4] Ceterum apud aquam Sullam cum equitibus noctem agitare jubet; ipse paulatim dispersos milites, neque minus hostibus conturbatis, in unum contrahit, dein cunctos pleno gradu in collem subducit. [5] Ita reges loci difficultate coacti prœlio deterrentur, neque tamen suos longius abire sinunt, sed utroque colle multitudine circumdato effusi consedere. [6] Dein crebris ignibus factis plerumque noctis barbari more suo lætari, exultare, strepere vocibus, et ipsi duces feroces, quia non fugerant, pro victoribus agere. [7] Sed ea cuncta Romanis ex tenebris et editioribus locis visu magnoque hortamento erant.

XCIX. [1] Plurumum vero Marius inperitia hostium confirmatus quam maxumum silentium haberi jubet; ne signa quidem, uti per vigilias solebant, canere. Deinde, ubi lux adventabat, defessis jam hostibus ac paulo ante somno captis,

Usui (P, 1re leçon, *usui*, changé ensuite en *visui*) *opportunus* équivaut à *quo facile uti poterat ad castra locanda.*

Editus; P *edita.*

Quærebat n'est donné que par quelques mss. de second ordre. P et P^1 portent *gerebant;* les autres manuscrits donnent *egebat*, ou *regebat*, ou *regebant*, ou *gerebat*, ou *rogabat*. Dans le sens de *réclamer*, *exiger*, qu'a ici *quærebat*, on emploie plus souvent le composé *requirere ;* de là probablement ces incertitudes des copistes et ces différences d'écriture. Cependant, *quærere* se rencontre plus d'une fois avec la valeur que lui donne ici Salluste; cf. Cicéron, *In Verrem*, *de prætura urbana*, 10, 29 : « Nego ego quicquam a testibus dictum, quod cujusquam oratoris eloquentiam quæreret, » et Tite-Live, IV, 14, 2 : « Cum expertes consiliorum, qui tumultus, quod bellum repens dictatoriam majestatem quæsisset, rogitarent. »

4. *Neque minus hostibus conturbatis* (P *conturbatos*), et d'ailleurs le désordre n'était pas moins grand parmi les ennemis. Cet ablatif absolu peut être considéré comme une parenthèse, servant à expliquer la facilité avec laquelle Marius rallie ses soldats. — *Neque* se décompose en *et non*, *et* ayant la valeur d'une particule explicative.

Pleno gradu, au pas accéléré. Au pas ordinaire (*militari gradu*), le soldat romain devait faire 20 milles (environ 28 kilomètres $^1/_2$) en cinq heures; au pas accéléré, il devait faire, dans le même temps, 24 milles (environ 34 kilomètres $^1/_2$).

In collem, la plus grande des deux collines, l'autre étant occupée par Sylla.

5. *Consedere ;* P, 1re leçon, *consede*, la dernière syllabe a été ajoutée postérieurement.

6. *Fugerant*, P *fugere aut ;* P^1, 1re leçon, *fugere aut*, corrigé en *fugerant*. Cortius, suivi par Kritz, écrit *quia non fugerent*.

XCIX. 1. *Haberi*. P, 1re leçon, *habere*.

Uti per vigilias solebant. La nuit était divisée en quatre veilles; la fin de chacune d'elles était annoncée par le son de la trompette. *Per* est pris ici dans un sens distributif.

Ac paulo est la leçon de P et de P^1, admise par Jordan; beaucoup de mss. donnent *et paulo*, que l'on retrouve dans la plupart des éditions.

de inproviso vigiles, item cohortium, turmarum, legionum tubicines simul omnes signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere jubet. [2] Mauri atque Gætuli, ignoto et horribili sonitu repente exciti, neque fugere neque arma capere, neque omnino facere aut providere quicquam poterant: [3] ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus, tumultu, formidine terror quasi vecordia ceperat. Denique omnes fusi fugatique; arma et signa militaria pleraque capta, pluresque eo prœlio quam omnibus superioribus interempti. Nam somno et metu insolito inpedita fuga.

C. [1] Dein Marius, uti cœperat, in hiberna : nam propter

Vigiles, P et P[1], comme tous les mss., *vectigales;* la correction *vigiles* est due à Cortius.

Cohortium, des cohortes auxiliaires, par opposition à *legionum*.

Atque portis, PP[1] *aut portis*.

Erumpere jubet. Wirz, avec Cortius et les anciennes éditions, supprime *jubet; erumpere* et les deux infinitifs qui précèdent doivent alors être considérés comme des infinitifs historiques; de même Dietsch (éd. de 1859) tient *jubet* pour suspect, sans pourtant le condamner entièrement, cf. *Comm.* p. 91. Il est vrai que ce mot est omis dans un certain nombre de mss. de second ordre; mais il est donné par P et P[1], ainsi que par d'autres mss. Je crois donc avec Jordan qu'il y a lieu de le maintenir. Il n'est pas indispensable au sens de la phrase, mais il montre plus nettement, ce que Salluste veut mettre en lumière, l'activité personnelle de Marius.

3. *Tumultu, formidine;* ces deux mots sont rapprochés ici comme 53, 7, mais *formidine* est pris dans le même sens que 23, 1, désignant non pas la crainte elle-même, mais ce qui inspire la crainte : par suite de ce désordre, de cet aspect effrayant du champ de bataille, l'épouvante, comme une sorte de folie, s'était emparée de tous les Numides. — J'ai reproduit pour ce passage controversé le texte de Jordan. La leçon de P est *tumultu formidine terrore;* de même dans P[1], où cependant *terrore* a été corrigé en *terror;* d'autres mss. portent *tumultu terrore formidine*. Dietsch (éd. de 1859; cf. *Comm.* p. 91) écrit *tumultu formidine quasi vecordia ceperat*.

Ceperat est la leçon de P[1]; P, comme beaucoup d'autres mss., donne *acceperat*.

C. 1. *Dein Marius, uti cœperat, in hiberna : nam propter....* P *Dein Marius uti propter commeatum* (et au-dessus de la ligne, *ceperat hyberna*); P[1] *uti cœperat in hiberna propter commeatum*. Les mots *cœperat in hiberna* paraissent suspects à Jordan, qui pense qu'ils ont été repris de 97, 3, pour combler une lacune. Avec Wirz, j'adopte la leçon proposée par Nipperdey; l'adjonction de *nam* est très facilement acceptable, la conjonction ayant pu être oubliée à cause de la dernière syllabe de *hiberna*, qui précède immédiatement. Quant à la suppression du verbe de mouvement, elle n'a rien qui soit de nature à nous étonner, et je ne crois pas qu'il soit indispensable d'introduire ici dans le texte *proficiscitur*, comme l'ont fait beaucoup d'éditeurs, ou *pergit*, comme le propose Dietsch. *Proficiscitur* est donné seulement par quelques mss. inférieurs; dans quelques autres, parmi lesquels le manuscrit de Bâle, qui est de la même famille que P, on trouve *in hiberna ....it propter*, et c'est sur ce fait que s'est appuyé Dietsch pour proposer *pergit* (cf. *Comm.* p. 29). Cortius avait déjà compris qu'il n'était pas nécessaire d'exprimer le verbe; il écrit : *Dein Marius, uti cœperat, in hiberna : quæ, propter....* Le relatif ne se rencontre que dans des mss. de second

conmeatum in oppidis maritumis agere decreverat; neque tamen victoria socors aut insolens factus, sed pariter atque in conspectu hostium quadrato agmine incedere. [2] Sulla cum equitatu apud dextumos, in sinistra parte A. Manlius cum funditoribus et sagittariis, præterea cohortis Ligurum curabat; primos et extremos cum expeditis manipulis tribunos locaverat. [3] Perfugæ, minume cari et regionum scientissumi, hostium iter explorabant. Simul consul, quasi nullo inposito, omnia providere, apud omnis adesse, laudare et increpare merentis. [4] Ipse armatus intentusque, item milites cogebat; neque secus atque iter facere, castra munire, excubitum in portas cohortis ex legionibus, pro castris equites auxiliarios mittere, præterea alios super vallum in munimentis locare, vigilias ipse circumire, non tam diffidentia futurum quæ imperavisset, quam uti militibus

ordre et Dietsch (*loc. cit.*) fait bien voir tout ce qu'aurait d'insolite cette expression, *hiberna agere*.

Agere, dans le sens absolu, qu'il a souvent chez Salluste, *esse*, *commorari*.

Socors. P, 1re leçon, *socros*.

Quadrato agmine (P, 1re leçon, *amine*), cf. 46, 6, *munito agmine*, qui a le même sens. Dans cet ordre de marche, les troupes formaient une sorte de carré, à l'intérieur duquel se trouvaient les bagages; les quatre côtés du carré étaient protégés par la cavalerie et l'infanterie légère.

2. *Apud dextumos*, P *apud extremos* et en marge *vel dextimos*, P[1] *apud dextimos*. L'introduction des leçons vicieuses *extremos* et *dextros*, que l'on trouve dans un certain nombre de mss., s'explique par ce fait que les copistes n'ont pas compris la forme archaïque *dextumos*. Cette dernière leçon a pour elle, outre le témoignage des meilleurs mss., l'autorité de Priscien, III, 95 : « Excipitur dextimus et sinistimus pro dexterrimus et sinisterrimus, » et il continue en citant le passage de Salluste.

Curabat. Sur le sens de ce mot dans la langue militaire, cf. 46, 7 et la note. Ici, il faut remarquer de plus que ce verbe, d'abord pris absolument, est construit ensuite avec un complément direct, *cohortis Ligurum*.

3. *Regionum*. P, 1re leçon, *regionem*.

Quasi nullo inposito, ablatif absolu qui équivaut à *quasi nullum inposuisset* comme s'il n'avait chargé personne d'aucun commandement.

4. *Item milites cogebat*, suppléez *armatos intentosque esse*. Cf. *Catilina*, 27, 2 : « ipse cum telo esse, item alios jubere. » Cicéron a dit de même, *de Fin.* V, 26, 76 : « Mihi vero ista valde probata sunt; quod item fratri puto. »

Neque secus iter facere, castra munire équivaut à *eadem cura, qua iter faciebat castra muniebat*.

Excubitum, P *et excubitum*.

In portas est une correction de Juste-Lipse, déjà reproduite par Cortius : la plupart des mss., entre autres P et P[1], donnent *in porta*.

Equites auxiliarios, P *equites et auxiliarios*; P[1] *equites ex auxiliarios*.

Super vallum in munimentis. Plusieurs mss. de second ordre portent *in munimentis super vallum*. Dietsch (éd. de 1859; cf. *Comm.* p. 92) est d'avis d'effacer *in munimentis*; mais cette suppression ne paraît pas justifiée.

Tam est omis dans P et P[1].

Diffidentia futurum.... Avec Kritz je reproduis la leçon des mss. les plus nombreux, mais non les meilleurs, il faut

exæquatus cum imperatore labor volentibus esset. [5] Et sane Marius illoque aliisque temporibus Jugurthini belli pudore magis quam malo exercitum coercebat; quod multi per ambitionem fieri aiebant, pars quod a pueritia consuetam duritiam et alia, quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset; nisi tamen res publica pariter ac sævissumo imperio bene atque decore gesta.

CI. [1] Igitur quarto denique die, haud longe ab oppido Cirta, undique simul speculatores citi sese ostendunt; qua re hostis adesse intellegitur. [2] Sed quia, divorsi redeuntes, alius ab alia parte atque omnes idem significabant, consul incertus quonam modo aciem instrueret, nullo ordine conmutato,

avouer. P et P[1] portent *diffidentia futuri*. C'est ce dernier texte qui a été reproduit par Constans dans son édition; mais, bien qu'il ait cherché à le justifier (*de sermone Sallustiano*, p. 84), une construction de ce genre est tout à fait inacceptable; cf. Riemann, *art. cité*. *Futurum*, au contraire, a pour lui l'autorité d'Aulu-Gelle, I, 7, qui cite plusieurs exemples analogues de Cicéron, de C. Gracchus, de Claudius Quadrigarius, de Laberius et de Plaute. De ce passage d'Aulu-Gelle, il résulte que, dans l'ancienne langue latine, l'infinitif futur actif restait souvent invariable. Dans cette phrase, *diffidentia* conserve la forme verbale et régit la proposition infinitive, et *futurum* (*esse*), au lieu de *futura*, est une tournure archaïque. Il est donc inutile de recourir à la correction *futura*, qui a été proposée par Dietsch (éd. de 1859) et adoptée par Wirz; de même, il n'y a pas lieu d'écrire *diffidentia factum iri*, correction que Jordan indique dans sa note.

Labor est donné par P et P[1]; ainsi que par plusieurs autres mss.; je ne crois donc pas qu'il convienne d'accueillir ici la forme *labos*, que donnent beaucoup d'éditeurs.

Volentibus esset, cf. 84, 3 et la note.

5. *Pudore magis quam malo*, par le sentiment de l'honneur plutôt que par les châtiments. Tite-Live emploie de même *malum*, IV, 49, 13 : « Auditis, Quirites, sicut servis malum minantem militibus. »

Aiebant, pars quod a pueritia...., habuisset. P *Aiebant quod a pueritia.... habuisse;* P[1] porte de même *habuisse*. Dietsch (éd. de 1859, cf. *Comm.* p. 92) pense que, dans les meilleurs mss., *quod* a pris la place de *pars*, omis dans P et P[1]; en conséquence, il écrit *aiebant; pars a pueritia.... habuisse*. Cette correction a été adoptée par Jordan, Wirz et Constans. Je ne vois pas en quoi elle est préférable à celle des anciennes éditions que je reproduis avec P. Thomas.

Consuetam doit se joindre dans l'explication à *habuisset*.

Nisi tamen, cf. 24, 5 et la note : la seule chose certaine, c'est que....

Res publica, P et P[1] *rei publicæ*.

CI. 1. *Hostis*, accusatif pluriel, *intellegitur* étant pris impersonnellement.

2. *Divorsi redeuntes.... significabant;* l'expression simple serait : *omnes ab omnibus partibus idem significabant;* mais pour mieux marquer ce qu'il y a d'inquiétant dans le rapport de ces éclaireurs, envoyés dans des directions opposées et annonçant tous la même nouvelle, Salluste détache d'abord *divorsi redeuntes*, puis *omnes* qu'il fait précéder de *atque*, qui a ici la valeur de *et quidem*.

Instrueret. P, 1re leçon, *instruet*.

Nullo ordine conmutato, sans changer un seul rang, c'est-à-dire sans rien changer dans l'ordonnance de son armée, conséquence des dispositions qu'il avait prises (*quadrato agmine*) et qui lui permettaient de faire face à l'ennemi de tous les côtés.

advorsum omnia paratus ibidem opperitur. [3] Ita Jugurtham spes frustrata, qui copias in quattuor partis distribuerat, ratus ex omnibus æque aliquos ab tergo hostibus venturos. [4] Interim Sulla, quem primum hostes adtigerant, cohortatus suos, turmatim et quam maxume confertis equis ipse aliique Mauros invadunt; ceteri in loco manentes ab jaculis eminus emissis corpora tegere et, si qui in manus venerant, obtruncare. [5] Dum eo modo equites prœliantur, Bocchus cum peditibus, quos Volux filius ejus adduxerat neque in priore pugna, in itinere morati, adfuerant, postremam Romanorum aciem invadunt. [6] Tum Marius apud primos agebat, quod ibi Jugurtha cum plurumis erat. Dein Numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites convortit; ibi Latine — nam apud Numantiam loqui didicerat — exclamat, nostros frustra pugnare, paulo ante Marium sua manu interfectum. Simul gladium sanguine oblitum ostendere, quem in pugna satis inpigre occiso pedite nostro

3. ***Ratus ex omnibus æque aliquos.... venturos***, persuadé que, parmi ces quatre corps d'armée (*ex omnibus*), il s'en trouverait toujours bien un (*æque*, également, ndistinctement, dans tous les cas), qui tomberait sur les derrières de l'ennemi.

4. ***Aliique*** est mis encore dans ce passage pour *ceteri*, *reliqui ;* Sylla charge les Maures à la tête de toute la cavalerie.

Ceteri in loco manentes, les autres se tenant à leur poste ; par *ceteri*, il faut entendre le reste de l'armée, les troupes qui formaient les trois autres côtés du carré (*quadrato agmine*, 100, 1). — Pour l'intelligence de cette description un peu confuse, on doit remarquer que l'action s'engage sur trois points : d'abord, à l'aile droite, entre la cavalerie romaine, commandée par Sylla, et la cavalerie des Maures; puis simultanément à l'arrière-garde entre l'infanterie romaine et Bocchus, et à l'avant-garde entre Marius et Jugurtha. Ce dernier, abandonnant ensuite le poste qu'il avait choisi, va se joindre à Bocchus et réussit presque à enfoncer l'arrière-garde des Romains. C'est là que se porte l'effort principal de la bataille jusqu'au moment où Sylla, attaquant les ennemis en flanc, dégage l'arrière-garde. Marius, après avoir repoussé l'attaque dirigée contre son avant-garde, ne survient guère que pour achever la déroute des Numides et des Maures.

Si qui in manus venerant (P, 1re leçon, *venerat*) s'oppose à *eminus; in manus venire* équivaut à *manum conserere*, cf. 89, 2

5. ***Prœliantur***, P P1 *prœliarentur*.

Volux. P, 1re leçon, *volox*.

In priore pugna, cf. 97-99.

Adfuerant a pour sujet *qui*, que l'auteur n'a pas exprimé, le relatif se trouvant déjà dans la phrase à un autre cas comme complément de *adduxerat ;* cf. Térence, *Adelphes*, I, 2, 4-5 : « Quid ille fecerit, quem neque pudet Quicquam, nec metuit quemquam? »

Invadunt ; sur ce verbe au pluriel, ayant pour sujet *Bocchus cum peditibus*, cf. 38, 4 et la note.

6. ***Agebat***, P1 *erat*.

Numida. P, 1re leçon, *numidia*.

Ad pedites, les fantassins de Bocchus ainsi que l'explique Cortius. Il ne s'agit pas de l'infanterie romaine, comme le veut Kritz

Nostros. P P1, 1re leçon, *nostrum*.

Pedite nostro, singulier collectif pour le pluriel.

cruentaverat. [7] Quod ubi milites accepere, magis atrocitate rei quam fide nunti terrentur, simulque barbari animos tollere et in perculsos Romanos acrius incedere. [8] Jamque paulum a fuga aberant, cum Sulla, profligatis eis, quos advorsum ierat, rediens ab latere Mauris incurrit. [9] Bocchus statim avortitur. At Jugurtha, dum sustentare suos et prope jam adeptam victoriam retinere cupit, circumventus ab equitibus, dextra sinistra omnibus occisis, solus inter tela hostium vitabundus erumpit. [10] Atque interim Marius, fugatis equitibus, adcurrit auxilio suis, quos pelli jam acceperat. [11] Denique hostes jam undique fusi. Tum spectaculum horribile in campis patentibus : sequi, fugere, occidi, capi; equi atque viri adflicti, ac multis volneribus acceptis neque fugere posse neque quietem pati, niti modo ac statim concidere; postremo omnia, qua visus erat, constrata telis, armis, cadaveribus, et inter ea humus infecta sanguine.

CII. [1] Post ea loci consul haud dubie jam victor pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. [2] Eo post diem quintum quam iterum barbari male pugnaverant, legati a Boccho veniunt, qui regis verbis ab Mario petivere, duos quam fidissumos ad eum mitteret : velle de se et de populi Romani commodo cum eis disserere. [3] Ille statim

7. *Magis atrocitate... terrentur. Magis* équivaut ici à *potius*, et l'idée est celle-ci : les soldats considèrent bien moins le caractère de Jugurtha, qui leur apporte cette nouvelle et qui ne mérite aucune confiance, qu'ils ne sont frappés par ce qu'il y a d'épouvantable dans l'événement, pris en lui-même.

8. *Quos.* P, 1re leçon, *quod.*

9. *Adeptam*, au sens passif ; cf. *Catilina*, 7, 3 : « adepta libertate. »

Circumventus ab equitibus, enveloppé par la cavalerie romaine.

Omnibus occisis, tous ses compagnons ayant été tués par les Romains. Le rapprochement avec *solus* montre clairement que *omnibus* ne peut s'entendre que des compagnons de Jugurtha.

11. *Niti*, suppléez *ad surgendum*, se soulever avec effort.

Infecta, P *infectus.*

CII. 1. *Post ea loci*, cf. 63, 6 et la note.

2. *Pugnaverant legati a Boccho...*; P *pugnaverat legati Boccho.*

Ad eum mitteret. P, 1re leçon, *ad eum... erat.*

Velle... suppléez devant cette proposition *dicentes regem*, dont l'idée est contenue dans *regis verbis... petivere.*

De se, se est la leçon de P[1] et de quelques autres mss. ; P, comme la plupart des mss., porte *suo*, que l'on retrouve dans un grand nombre d'éditions, bien qu'il soit loin de fournir un sens satisfaisant. Il est évident, en effet, que Bocchus vaincu ne peut pas émettre la prétention de discuter avec les Romains *de suo commodo.* Quant à l'opinion de Kritz, qui veut que *suo* se rapporte à Marius, elle est tout à fait inadmissible.

L. Sullam et A. Manlium ire jubet; qui quamquam acciti ibant, tamen placuit verba apud regem facere, uti ingenium aut avorsum flecterent aut cupidum pacis vehementius adcenderent. [4] Itaque Sulla cujus facundiæ, non ætati a Manlio concessum, pauca verba hujuscemodi locutus: [5] « Rex Bocche, magna lætitia nobis est, cum te talem virum di monuere, uti aliquando pacem quam bellum malles, neu te optumum cum pessumo omnium Jugurtha miscendo conmaculares, simul nobis demeres acerbam necessitudinem pariter te errantem atque illum sceleratissumum persequi. [6] Ad hoc populo Romano jam a principio imperi melius visum amicos quam servos quærere, tutiusque rati volentibus quam coactis imperitare. [7] Tibi vero nulla opportunior nostra amicitia; primum, quia procul absumus, in quo offensæ minumum, gratia par ac si prope adessemus; dein, quia parentis abunde habemus, amicorum neque nobis neque

3. *Placuit*, suppléez *eis*, et non pas *Mario*, comme le veut Kritz. Il s'agit d'une résolution que Sylla et Manlius prirent ensemble d'un commun accord, et non d'instructions que Marius leur aurait données avant leur départ.

Verba... facere, prendre la parole, dès e début, sans attendre que Bocchus leur eût fait ses propositions.

Uti, omis dans P et P[1], comme dans beaucoup d'autres mss.

Pacis. P, 1re leçon, *paucis*.

4. *Cujus facundiæ*, P *tutus facundia*.

Ætati. Sylla, né en 616 de Rome (138 av. J.-C.), n'avait guère alors plus de 32 ans.

5. *Magna lætitia nobis* (P[1] *nobis lætitia*) *est*, *cum*; dans cette phrase *cum* a une valeur explicative, et équivaut à peu près à *quod*. Cf. Cicéron, *ad Fam*. IX, 14 : « Gratulor tibi, cum tantum vales apud Dolabellam. »

Uti, P[1] *ut*.

Aliquando, cf. 62, 1 et la note.

Pessumo, P *pessime*.

Demeres, la 1re leçon de P[1] est *dempsere*, corrigé ensuite en *demeres*. Dietsch (éd. 1859) a cru devoir accueillir *dempsere* malgré le témoignage des mss. les meilleurs et les plus nombreux.

Persequi, cet infinitif dépend, non pas de *necessitudinem* (il faudrait dans ce cas le gérondif), mais de toute l'expression *demeres necessitudinem*, qui équivaut à *desineres nos cogere*.

6. *Jam a principio imperi*. J'adopte pour ce passage la conjecture de Selling, acceptée déjà par Dietsch et par Constans. Dans la plupart des mss., on trouve *principio inopi*, qui a été admis par Jordan. Le texte de P est mutilé dans cet endroit, la marge supérieure ayant été déchirée. On lit cependant, vers le bord de la page, de la main du correcteur, *inopi*. Kritz supprime *inopi*, sans rien mettre à la place; Wirz fait de même.

Rati, suppléez *sunt*, le singulier collectif *populo Romano* ayant la valeur d'un pluriel. — Tout ce passage est encore mutilé dans P, où on lit seulement *tut..... coactis* et l'extrémité inférieure de la première lettre de *quam*.

7. *Nostra amicitia*, à l'ablatif; le sujet est *nulla*, avec lequel il faut suppléer *amicitia* au nominatif. Le texte de P est encore mutilé dans ce passage; la dernière syllabe de *amicitia* manque, ainsi que les quatre premières lettres de *primum*.

Adessemus, P *ade... mus*.

cuiquam omnium satis fuit. [8] Atque hoc utinam a principio tibi placuisset; profecto ex populo Romano ad hoc tempus multo plura bona accepisses, quam mala perpessus es. [9] Et quoniam humanarum rerum fortuna pleraque regit, cui scilicet placuit et vim et gratiam nostram te experiri, nunc quando per illam licet, festina atque ut cœpisti perge. [10] Multa atque opportuna habes, quo facilius errata officiis superes. [11] Postremo hoc in pectus tuum demitte, numquam populum Romanum benificiis victum esse; nam bello quid valeat, tute scis. » [12] Ad ea Bocchus placide et benigne; simul pauca pro delicto suo verba facit : se non hostili animo, sed ob regnum tutandum arma cepisse : [13] nam Numidiæ partem, unde vi Jugurtham expulerit, jure belli suam factam; eam vastari a Mario pati nequivisse; præterea missis antea Romam legatis repulsum ab amicitia; [14] ceterum vetera omittere ac tum, si per Marium liceret, legatos ad senatum missurum. [15] Dein, copia facta, animus

Fuit, parfait d'habitude; par l'emploi de ce parfait, comme par les mots *neque cuiquam omnium*, la fin de la phrase prend la valeur d'une maxime générale.

8. *Hoc*, la résolution présente, celle dans aquelle nous vous voyons maintenant.

Quam mala perpessus es. La plupart des mss., parmi lesquels P^1, portent *quam mala perpessus esses*, et ces mêmes mots, d'abord omis dans P, ont été ajoutés en marge par le correcteur. Kritz, le premier, a compris que *esses* était inadmissible et sa correction a été acceptée par tous les éditeurs qui ont suivi.

9. *Et*, placé au début de la phrase, comme plus haut *atque*, sert à lui donner plus de mouvement: et maintenant. *Et* est une correction due à Jordan et adoptée par tous les éditeurs les plus récents, au lieu de *sed* que l'on trouve dans la plupart des mss. et dans les anciennes éditions.

Humanarum rerum... pleraque; cf. 41, 1 et la note.

Placuit, la 1re leçon de P^1 est *placuisse*, que l'on retrouve dans un certain nombre de mss. et que Kritz a introduit dans son texte.

10. *Multa atque opportuna;* la conjonction, d'abord omise dans P^1, comme dans un certain nombre de mss., a été rétablie au-dessus de la ligne.

11. *Demitte*, P et P^1 *dimitte*.

Benificiis victum esse, cf. 9, 3 et la note.

Nam correspond à une pensée intermédiaire, qui n'est pas exprimée : je ne parle que de la générosité du peuple romain, car....

Bello, la 1re leçon de P semble avoir été *bellum*.

12. *Ob regnum tutandum*, *ob* est omis dans P; dans P^1, il a été ajouté au-dessus de la ligne. Un des mss. de Leyde porte *regnum tutantem*, leçon qui a été admise par Dietsch (éd. de 1859).

13. *Unde vi Jugurtham expulerit*, cf. 97, 2; Bocchus présente comme une conquête la cession consentie par Jugurtha, en vue d'obtenir le concours des Maures contre Rome.

Missis antea Romam legatis, cf. 80, 4.

14. *Ac tum*, avec Wirz, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'écarter du texte des mss. pour accepter la conjecture de Jordan, *actutum*

barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognita legatione Sullæ et Manli, metuens id quod parabatur, donis conruperat.

CIII. [1] Marius interea exercitu in hibernaculis conposito, cum expeditis cohortibus et parte equitatus proficiscitur in loca sola obsessum turrim regiam, quo Jugurtha perfugas omnis præsidium inposuerat. [2] Tum rursus Bocchus, seu reputando quæ sibi duobus prœliis venerant, seu admonitus ab aliis amicis, quos inconruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copia necessariorum quinque delegit, quorum et fides cognita et ingenia validissuma erant. [3] Eos ad Marium ac deinde, si placeat, Romam legatos ire jubet : agundarum rerum et quocumque modo belli conponundi licentiam ipsis permittit. [4] Illi mature ad hiberna Romanorum proficiscuntur, deinde in itinere a Gætulis latronibus circumventi spoliatique, pavidi, sine decore, ad Sullam perfugiunt, quem consul in expeditionem proficiscens pro prætore reliquerat. [5] Eos ille non pro vanis hostibus, uti meriti erant, sed

CIII. 1. *In hibernaculis* (P *hibernalis*). Par *hibernacula* on entend des tentes faites de peaux, sous lesquelles les soldats passaient l'hiver. Rien ne s'oppose à ce que ce mot soit pris ici dans son sens propre. Bien que Salluste ait dit (100,1) que Marius allait prendre ses quartiers d'hiver dans les villes du littoral, on peut admettre que toutes les troupes n'ont pas été cantonnées dans ces villes et que les soldats, en partie du moins, ont passé l'hiver sous la tente. Il est donc inutile de substituer *hibernis* à *hibernaculis*, comme le ait Kritz.

Obsessum, P *obsessim*.

Turrim regiam ; avec Wirz et Constans, e ne crois pas qu'il soit nécessaire de prendre *Turrim regiam* pour un nom propre de lieu, ainsi que le veut Jordan.

Quo... inposuerat, cf. 66, 2.

Perfugas omnis. Il faut entendre par *omnis*, non pas que tous les transfuges, qui étaient dans l'armée de Jugurtha, étaient réunis dans la place, mais que la garnison était formée exclusivement de transfuges.

2. *Bocchus seu reputando*. PP[1], ainsi que beaucoup d'autres mss. *Bocchus feliciter seu reputando. Feliciter* est évidemment une glose, qui se sera glissée dans le texte; cf. Dietsch (éd. de 1859, *Comm.* p 131). Ailleurs, ce mot est remplacé par *flectitur*, qui a été admis par Dietsch.

Ex omni copia; Dietsch introduit avant ces mots *igitur*, afin de mieux marquer la suite des idées. Cette addition n'est nullement justifiée.

Quinque, ce mot manque dans P et P[1], ainsi que tout ce qui suit jusqu'à 112, 3, *pacem vellet*.

3. *Si placeat*, suppléez *Mario;* cf. 104, 2.

Quocumque modo, c'est le seul passage où Salluste emploie *quicumque* comme un simple adjectif indéfini, dans le sens de *quelconque*. Cf. Tite-Live, XXV, 8, 11 : « quocumque noctis tempore. » L'emploi de *quicumque* en ce sens est à peu près étranger au latin classique.

4. *Sine decore*, c'est-à-dire *non eo cultu, qui legatos decebat*, sans l'appareil qui convenait à leur rang, c'est-à-dire en fort mauvais état.

Pro prætore, cf. 36, 4 et la note.

5. *Vanis* équivaut à *mendacibus et infidis*. Cf. *Hist. fr.* I, 63 : « Maurique, vanum genus. »

adcurate ac liberaliter habuit; qua re barbari et famam avaritiæ Romanorum falsam et Sullam ob munificentiam in sese amicum rati. [6] Nam etiam tum largitio multis ignota erat; munificus nemo putabatur nisi pariter volens, dona omnia in benignitate habebantur. [7] Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciunt; simul ab eo petunt uti fautor consultorque sibi adsit; copias, fidem, magnitudinem regis sui et alia, quæ aut utilia aut benivolentiæ esse credebant, oratione extollunt; dein, Sulla omnia pollicito, docti, quo modo apud Marium, item apud senatum verba facerent, circiter dies quadraginta ibidem opperiuntur.

CIV. [1] Marius ubi, infecto quo intenderat negotio, Cirtam rediit et de adventu legatorum certior factus est, illosque et Sullam ab Utica venire jubet, item L. Billienum prætorem, præterea omnis undique senatorii ordinis, quibuscum mandata Bocchi cognoscit. [2] Legatis potestas Romam eundi fit ab consule; interea indutiæ postulabantur. Ea Sullæ et plerisque placuere; pauci ferocius decernunt, scilicet ignari rerum humanarum, quæ fluxæ et mobiles semper in advorsa mutantur. [3] Ceterum Mauri, impetratis omnibus, tres Romam profecti sunt cum Cn. Octavio Rusone, qui quæstor stipendium in Africam portaverat; duo ad regem redeunt.

In sese dépend de *munificentiam.*

6. *Ignota* est la leçon de presque tous les mss., à laquelle Cortius a substitué *ignara* que ne donne aucun manuscrit, et Dietsch *ignorata*, que l'on trouve dans cinq mss. seulement. Nonius Marcellus, qui cite ce passage p. 23, donne *ignota* d'après Mercier, d'après Quicherat *ignara.*

Munificus volens.... équivaut à *qui munificus putabatur idem pariter etiam putabatur volens*, *volens* étant pris dans le sens de *benevolens.*

Dona omnia.... habebantur. Tout présent était regardé comme un témoignage d'affection, *inter ea esse credebantur quæ ad benignitatem pertinent.*

7. *Benivolentiæ*, au génitif objectif; ils vantent.... et les autres avantages, grâce auxquels, pensaient-ils, Bocchus pouvait être un allié utile pour les Romains, ou qui semblaient être de nature à lui concilier leur bienveillance.

CIV. 1. *Quo*, adverbe; cf. 74, 1 : *quocumque intenderat.*

L. Billienum prætorem, peut-être L. Annius Billienus, oncle maternel de Catilina. Ce Billienus gouvernait alors, en qualité de préteur, la province romaine d'Afrique, Marius conservant seulement la direction de la guerre contre les Numides et les Maures.

Senatorii ordinis. Sur la composition du conseil de guerre, cf. 29, 5 et la note.

3. *Qui quæstor....* Ces événements appartiennent à l'armée 649 de Rome (105), comme le prouve l'arrivée de ce nouveau magistrat, succédant à Sylla, questeur de l'année précédente.

Ex eis Bocchus cum cetera, tum maxume benignitatem et studium Sullæ lubens accepit. [4] Romæ legatis ejus, postquam errasse regem et Jugurthæ scelere lapsum deprecati sunt, amicitiam et fœdus petentibus hoc modo respondetur: [5] « Senatus et populus Romanus benifici et injuriæ memor esse solet. Ceterum Boccho, quoniam pænitet, delicti gratiam facit; fœdus et amicitia dabuntur, cum meruerit. »

CV. [1] Quis rebus cognitis Bocchus per litteras a Mario petiverat uti Sullam ad se mitteret, cujus arbitratu de communibus negotiis consuleretur. [2] Is missus cum præsidio equitum atque peditum, item funditorum Balearium; præterea iere sagittarii et cohors Pæligna cum velitaribus armis, itineris properandi causa, neque his secus atque aliis armis advorsus tela hostium, quod ea levia sunt, muniti. [3] Sed in itinere quinto denique die Volux, filius Bocchi, repente in campis patentibus cum mille non amplius equitibus sese ostendit, qui temere et effuse euntes Sullæ aliisque omnibus et numerum ampliorem vero et hostilem metum efficiebant. [4] Igitur se quisque expedire, arma atque tela temptare, intendere; timor aliquantus, sed spes amplior, quippe victori-

4. *Deprecati sunt* équivaut ici pour le sens à *deprecandi causa dixerunt*, ce qui explique les deux infinitifs *errasse* et *lapsum* (*esse*).

5. *Quoniam pænitet*, suppléez *eum*.

Cum meruerit. D'après Ihne, *ouv. cité*, tome V, p. 162, il n'est pas vraisemblable que le sénat ait répondu aux ambassadeurs de Bocchus par une phrase d'une simplicité aussi enfantine. En admettant avec lui que Salluste ne nous a pas donné le texte exact de la réponse du sénat, je ne vois pas que cette phrase soit aussi ridicule et aussi vide de sens que le veut Ihne. Les derniers mots contiennent une invitation à livrer Jugurtha, invitation que le sénat ne pouvait pas exprimer en termes plus explicites, mais dont il appartenait à Bocchus de deviner le sens.

CV. 1. *Quis*, Dietsch et Wirz écrivent ici *quibus*; je maintiens la forme *quis* avec Jordan,

Arbitratu, Bocchus demande que Sylla vienne traiter avec de pleins pouvoirs, sans avoir besoin d'en référer à Marius.

2. *Pæligna*, peuplade italique, qui avait pour capitale Corfinium.

Cum velitaribus armis. Il faut entendre que ces soldats, qui portaient habituellement une armure complète, prennent pour la circonstance les armes de l'infanterie légère : un casque de cuir, un bouclier rond de trois pieds de diamètre, une épée à l'espagnole, c'est-à-dire courte et pointue, et des javelots légers.

Neque, et d'ailleurs; sur ce sens de *neque*, cf. 98, 4 et la note.

3. *Cum mille non amplius equitibus*; cet ablatif dépend de la préposition *cum*, *non amplius* n'ayant aucune influence sur la construction de la phrase.

4. *Intendere* se construit comme *temptare* avec *arma atque tela*, et équivaut à *habere arma ad ineundum certamen parata*.

bus et advorsum eos, quos sæpe vicerant. [5] Interim equites exploratum præmissi rem, uti erat, quietam nuntiant.

CVI. [1] Volux adveniens quæstorem adpellat dicitque se a patre Boccho obviam illis simul et præsidium missum. Deinde eum et proxumum diem sine metu conjuncti eunt. [2] Post ubi castra locata et diei vesper erat, repente Maurus incerto voltu, pavens ad Sullam adcurrit dicitque sibi ex speculatoribus cognitum Jugurtham haud procul abesse; simul, uti noctu clam secum profugeret, rogat atque hortatur. [3] Ille animo feroci negat se totiens fusum Numidam pertimescere; virtuti suorum satis credere; etiamsi certa pestis adesset, mansurum potius quam proditis, quos ducebat, turpi fuga incertæ ac forsitan post paulo interituræ vitæ parceret. [4] Ceterum ab eodem monitus uti noctu proficiscerentur, consilium adprobat ac statim milites cenatos esse, in castris ignis quam creberrumos fieri, dein prima vigilia silentio egredi jubet. [5] Jamque nocturno itinere fessis omnibus Sulla pariter cum ortu solis castra metabatur, cum equites Mauri nuntiant Jugurtham circiter duum milium intervallo ante eos consedisse. [6] Quod postquam auditum

Et advorsum eos équivaut à *cum advorsum eos starent*, et comme ils se trouvaient en face d'ennemis.

CVI. 1. *Obviam illis*, au-devant des Romains (pour leur faire honneur) : sur l'emploi de *ille* dans le style indirect, cf. 51, 4 et la note.

3. *Credere* est régi par *dicit*, dont l'idée est contenue dans *negat*.

Quos ducebat ; sur cet emploi de l'indicatif dans le style indirect, cf. 63, 1 et la note.

Incertæ ac fortisan; Jordan, probablement par suite d'une faute d'impression, *incertæ forsitan*.

4. *Uti noctu proficiscerentur*. On voit facilement en quoi cette seconde proposition diffère de la première; Volux engageait d'abord Sylla à séparer son sort de celui de ses soldats ; il lui conseille maintenant de partir avec toute sa troupe.

Ac statim milites cenatos esse, in castris.... Jordan place la virgule après *in castris*. Avec P. Thomas, qui cependant écrit *ignesque*, je la maintiens après *castris*, comme l'avaient fait Cortius et la plupart des éditeurs qui l'ont suivi. Cortius explique très bien pourquoi Salluste emploie ici *cenatos esse* au lieu de *cenare :* ce qui importe, ce n'est pas que les soldats prennent leur repas, mais qu'ils aient fini de souper, qu'ils soient dans l'état de gens qui ont soupé, c'est-à-dire dispos et prêts pour le départ. — Constans détache *statim milites cenatos esse*, qu'il place entre deux virgules. Il veut que l'infinitif *cenatos esse* soit indépendant de *jubet* et donne à *statim* le sens de *simul ac*. Je crois avec Riemann (*art. cité*) que cette explication ne peut être acceptée en aucune façon.

Ignis quam creberrumos..., pour tromper l'ennemi, en lui faisant croire que les Romains n'avaient pas quitté leur campement.

5. *Duum milium*, environ trois kilomètres.

est, tum vero ingens metus nostros invadit; credere se proditos a Voluce et insidiis circumventos. Ac fuere qui dicerent manu vindicandum neque apud illum tantum scelus inultum relinquendum.

CVII. [1] At Sulla, quamquam eadem existumabat, tamen ab injuria Maurum prohibet; suos hortatur uti fortem animum gererent : sæpe antea paucis strenuis advorsum multitudinem bene pugnatum; quanto sibi in prœlio minus pepercissent, tanto tutiores fore, nec quemquam decere, qui manus armaverit, ab inermis pedibus auxilium petere, in maxumo metu nudum et cæcum corpus ad hostis vortere. [2] Dein Volucem, quoniam hostilia faceret, Jovem maxumum obtestatus, ut sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, ex castris abire jubet. [3] Ille lacrumans orare ne ea crederet; nihil dolo factum ac magis calliditate Jugurthæ cui, videlicet speculanti, iter suum cognitum esset; ceterum quoniam neque ingentem multitudinem haberet et spes opesque ejus ex patre suo penderent, credere illum nihil palam ausurum, cum ipse filius testis adesset; [5] qua re optumum factu videri per media ejus castra palam transire; sese, vel præmissis vel ibidem relictis Mauris, solum cum Sulla iturum. [6] Ea res, uti in tali negotio, probata; ac statim profecti, quia de inproviso acciderant, dubio atque hæsitante Jugurtha incolumes transeunt. [7] Deinde paucis diebus, quo ire intenderant perventum est.

CVIII. [1] Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar no-

6. *Ac fuere qui*, et même il y en eut qui... ; sur cet emploi de *ac* dans le sens de *et quidem*, cf. 92, 4.

CVII. 1. *Hortatur*, présent historique, ce qui justifie l'emploi de l'imparfait dans la proposition subordonnée.

Inermis ; cf. 66, 3 et la note.

In maxumo metu, au plus fort du danger, *ubi maxime metuendi locus est.*

Nudum et cæcum... vortere équivaut à *eam corporis partem quæ nuda et cæca est*, périphrase pour *tergum vortere*, *hostium impetui exponere*. Cf. Xénophon, *Cyropédie*, III, 45 : Μωρὸν γὰρ τὸ κρατεῖν βουλομένους τὰ τυφλὰ τοῦ σώματος καὶ ἄοπλα καὶ ἄχειρα ταῦτα ἐναντία τάττειν τοῖς πολεμίοις φεύγοντας.

3. *Ac magis* équivaut à *sed potius*, la conjonction copulative ayant ici la valeur d'une conjonction adversative; cf. 1, 2 et la note. Après *ac magis*, il faut suppléer *hoc fieri*.

4. *Haberet* a pour sujet Jugurtha, auquel se rapportent également *ejus* et *illum*.

6. *Uti in tali negotio*, vu la situation où l'on se trouvait.

mine, multum et familiariter agebat, præmissus ab Jugurtha, postquam Sullam accitum audierat, orator et subdole speculatum Bocchi consilia; præterea Dabar, Massugradæ filius, ex gente Masinissæ, ceterum materno genere inpar — nam pater ejus ex concubina ortus erat — Mauro ob ingeni multa bona carus acceptusque. [2] Quem Bocchus, fidum esse Romanis multis ante tempestatibus expertus, ilico ad Sullam nuntiatum mittit paratum sese facere quæ populus Romanus vellet; conloquio diem, locum, tempus ipse delegeret; consulta sese omnia cum illo integra habere; neu Jugurthæ legatum pertimesceret, quo [remoto] res communis licentius gereretur; nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse. [3] Sed ego conperior Bocchum magis Punica fide quam ob ea, quæ prædicabat, simul Romanum et Numidam spe pacis adtinuisse multumque cum animo suo volvere solitum, Jugurtham Romanis an illi Sullam traderet; lubidinem advorsum nos, metum pro nobis suasisse.

CVIII. 1. *Multum et familiariter agebat*, vivait dans un commerce assidu et intime.

Orator, au sens propre, celui qui porte la parole au nom d'une députation, le chef d'une ambassade; de là, dans un sens plus général, un envoyé quelconque. *Orator* se rattache à *præmissus*, comme le supin *speculatum*.

Massugradæ. Il est vraisemblable que ce Massugrade était un des fils naturels de Masinissa. Il est permis de supposer qu'il était passé en Maurétanie pour des motifs analogues à ceux qui avaient poussé Massiva (35, 1) à chercher un refuge à Rome.

2. *Consulta... integra habere*. Allusion au ch. 102. Bocchus déclare qu'il est toujours dans les mêmes dispositions d'esprit, et qu'il ne retire rien des propositions qu'il a faites à Sylla, lors de sa première ambassade.

Legatum pertimesceret, quo remoto... On lit dans la plupart des mss. *legatum pertimesceret quo res communis...*; le texte, qui est tout à fait inexplicable, a été transcrit littéralement par Jordan, qui se contente d'indiquer une lacune entre *pertimesceret* et *quo*. Dietsch fait de même. Un manuscrit porte *illum accitum quo;* un autre, *quo*, et, en marge, *præsente*. On a essayé de corriger ce passage de diverses manières. Gronovius proposait de changer *quo* en *quin*, ce qui est loin de donner un sens satisfaisant. Wirz écrit *quo admisso* P. Thomas, *quo ad colloquium adhibito, fore uti postea res communis*. Il m'a semblé que la conjecture de Kritz, qui est d'avis d'introduire dans le texte *remoto*, était encore celle qui s'accordait le mieux avec la suite des idées.

Nam... explique pourquoi il est nécessaire d'avoir deux conférences, ou plutôt deux séries de conférences : l'une en présence de l'ambassadeur numide pour ne pas éveiller ses soupçons; l'autre à son insu, afin de pouvoir débattre librement les intérêts communs des Romains et des Maures.

3. *Comperior*; cf. 45, 1.

Adtinuisse, avoir tenu en suspens; cf *Hist. fr.* I, 51, 16 : « neu prolatandis seditionibus, inquies ipse, nos in sollicitudine attineas. »

CIX. [1] Igitur Sulla respondit pauca coram Aspare locuturum; cetera occulte, aut nullo aut quam paucissumis præsentibus; simul edocet, quæ sibi responderentur. [2] Postquam sicuti voluerat congressi, dicit se missum a consule venisse quæsitum ab eo, pacem an bellum agitaturus foret. [3] Tum rex, uti præceptum fuerat, post diem decumum redire jubet, ac nihil etiam tum decrevisse, sed illo die responsurum. Deinde ambo in sua castra digressi sunt. [4] Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla a Boccho occulte accersitur; ab utroque tantum modo fidi interpretes adhibentur, præterea Dabar internuntius, sanctus vir et ex sententia ambobus. Ac statim sic rex incipit :

CX. [1] Numquam ego ratus sum fore uti rex maxumus in hac terra et omnium, quos novi, privato homini gratiam deberem. [2] Et mehercule, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultro egomet opem tuli, nullius indigui. [3] Id inminutum, quod ceteri dolere solent, ego lætor; fuerit mihi eguisse aliquando pretium tuæ amicitiæ, qua apud animum meum nihil carius habeo. [4] Id adeo experiri licet; arma, viros, pecuniam, postremo quicquid animo

CIX. 1. *Pauca coram Aspare... cetera occulte.* Sylla dans sa réponse se conforme aux avis de Bocchus, qui ont été exposés au chapitre précédent. Avec *locuturum*, il faut remarquer l'ellipse de *se*, sujet de la proposition infinitive; cf. 64, 5, et 76, 1.

3. *Ac nihil etiam tum decrevisse*. Il faut suppléer un verbe déclaratif *dicit*, dont l'idée est contenue dans *jubet*.

4. *Sanctus vir*... Les éditions antérieures à Cortius donnaient *sanctus vir ex sententia jurat ambobus;* presque tous les mss., en effet, intercalent *jurat* après *vir* ou après *sententia*. Cortius le premier a compris que *jurat* était un redoublement vicieux de *vir et*, et que tout l'embarras provenait de cette erreur des copistes.

Ex sententia ambobus, également agréable aux deux interlocuteurs, à Sylla et à Bocchus; cf. 38, 4.

LX. 1. *Privato homini.* Appliquée à Sylla, qui est investi d'une fonction publique, l'expression serait impropre dans la bouche d'un Romain; elle est exacte dans la bouche d'un barbare, qui ne connaît que les monarchies despotiques, dans lesquelles, en dehors du roi, il n'y a que des sujets, tous confondus dans une servitude commune.

3. *Id inminutum... ego lætor;* après *inminutum*, il faut suppléer *esse*. Ce privilège (à savoir que Bocchus jusqu'alors n'avait eu besoin de personne ni d'aucun secours étranger) a reçu une atteinte... je m'en réjouis.

Fuerit... habeo, construisez : *eguisse aliquando* (suppléez *tui*) *fuerit mihi pretium tuæ amicitiæ, qua*... et entendez : Votre amitié, que je considère comme le bien le plus précieux, ne saurait être achetée trop chèrement au prix de quelques revers qui m'ont mis un jour dans la nécessité d'avoir recours à vous. — Cette interprétation, qui est conforme à celle de Madvig, *Adversaria critica*, II, 294, me paraît la plus satisfaisante. Kritz, suivi

lubet, sume, utere et, quoad vives, numquam tibi redditam gratiam putaveris; semper apud me integra erit; denique nihil, me sciente, frustra voles. [5] Nam, ut ego æstumo, regem armis quam munificentia vinci minus flagitiosum est. [6] Ceterum de re publica vostra, cujus curator huc missus es, paucis accipe. Bellum ego populo Romano neque feci neque factum umquam volui, at finis meos advorsum armatos armis tutatus sum. [7] Id omitto, quando vobis ita placet; gerite, quod voltis, cum Jugurtha bellum. [8] Ego flumen Muluccham, quod inter me et Micipsam fuit, non egrediar, neque id intrare Jugurtham sinam. Præterea si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis.

CXI. [1] Ad ea Sulla pro se breviter et modice, de pace et de communibus rebus multis disseruit. Denique regi patefecit, quod polliceatur, senatum et populum Romanum, quoniam armis amplius valuissent, non in gratiam habituros; faciundum aliquid, quod illorum magis quam sua rettulisse videretur; id adeo in promptu esse, quoniam copiam Jugurthæ haberet; quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plu-

par Dietsch et par Constans, retranche *pretium*, qui manque en effet dans plusieurs mss., mais que donne le *Vaticanus*.

4. *Utere*, suppléez *eis*; cf. 64, 1.

Redditam gratiam. L'expression ordinaire est *gratiam referre*; cf. Tacite, *Histoires*, II, 48 : « *ne hanc quidem sibi gratiam redderet.* »

Numquam... putaveris, au parfait du subjonctif, avec la valeur de l'impératif. Cf. 85, 47.

6. *Finis meos*, cf. 102, 12 et 13. Au lieu de *at finis*, le *Vaticanus* porte *adfinis*, leçon qui semblait préférable à Linker. Il y aurait alors une allusion à Jugurtha, gendre de Bocchus. Mais avec *at finis* le sens est plus satisfaisant; Bocchus s'excuse en disant qu'il s'est borné à défendre ce qui lui appartenait.

7. *Id*, c'est-à-dire *tutari meos fines*.

Quando équivaut ici à peu près à *quoniam*. Cf. Tacite, *Annales*, I, 44 : « Nec Cæsar arcebat, quando, nullo ipsius jussu, penes eosdem sævitia facti et invidia erat. »

7. *Egrediar, intrare*. Grammaticalement ces verbes se construisent avec *flumen Muluccham ;* logiquement, avec l'idée de frontière, de limite, qui est contenue dans la phrase.

CXI. 1. *Pro se*, sur ce qui le touchait personnellement.

Modice, avec modestie.

Patefecit, quod polliceatur, cf. *Catilina*, 41, 5 : « legatis præcepit ut studium conjurationis vehementer simulent. »

Non in gratiam habituros, c'est-à-dire *non ita accepturos ut ad gratiam comparandam id valere putent*. En se bornant à exécuter les promesses qu'il vient de faire, Bocchus ne se créera aucun titre à la reconnaissance des Romains.

Faciundum, suppléez *Boccho*, qui est le sujet logique de la phrase et auquel se rapporte *sua*.

rumum deberetur; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem, quam nunc peteret, tunc ultro adventuram. [2] Rex primo negitare, cognationem, adfinitatem, præterea fœdus intervenisse; ad hoc metuere ne fluxa fide usus popularium animos avorteret, quis et Jugurtha carus et Romani invisi erant. [3] Denique sæpius fatigatus lenitur et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. [4] Ceterum ad simulandam pacem, cujus Numida, defessus bello, avidissumus erat, quæ utilia visa constituunt. Ita conposito dolo digrediuntur.

CXII. [1] At rex postero die Asparem, Jugurthæ legatum, adpellat, dicitque sibi per Dabarem ex Sulla cognitum, posse condicionibus bellum poni; quam ob rem regis sui sententiam exquireret. [2] Ille lætus in castra Jugurthæ proficiscitur; deinde, ab illo cuncta edoctus, properato itinere post diem octavum redit ad Bocchum et ei nuntiat Jugurtham cupere omnia, quæ imperarentur, facere, sed Mario parum confidere; sæpe antea cum imperatoribus Romanis pacem conventam frustra fuisse. [3] Ceterum Bocchus, si ambobus consultum et ratam pacem vellet, daret operam ut una ab omnibus quasi de pace in conloquium veniretur ibique sibi Sullam traderet; cum talem virum in potestatem habuisset,

2. *Negitare.* Ici le fréquentatif conserve son sens propre. Tout d'abord Bocchus *essaya de refuser*, alléguant; les infinitifs qui suivent, sont régis par *dicens*, dont l'idée est renfermée dans *negitare*.

Adfinitatem, cf. 80, 6. Quant à *cognationem*, il semble bien que ce mot ne soit qu'une amplification oratoire, à moins pourtant qu'il n'indique simplement une communauté d'origine, Jugurtha et Bocchus étant l'un et l'autre de race africaine.

Fluxa fide, d'inconstance.

3. *Fatigatus*, cf. 11, 4 et la note.

4. *Ad simulandam pacem*, pour faire croire à Jugurtha qu'il serait possible de faire la paix entre lui et les Romains.

CXII. 1. *Condicionibus*, par une convention dont les deux parties seront appelées à discuter les conditions; l'expression qui s'opposerait à *condicionibus* serait *arbitrio victoris*.

Bellum poni, cf. 20, 5 l'expression *bellum sumere*. De même *Hist. fr.* I, 10 : « Dum metus a Tarquinio et bellum grave cum Etruria positum est; » et Tacite, *Histoires*, II, 52 : « posito ubique bello. »

2. *Conventam*, participe passé à sens actif, *conventam* équivaut à *quæ convenisset*. Cf. Sisenna, *fr.* 43 : « Servolum conventum in populum produxit armatum. »

3. *Pacem vellet*; c'est avec ces mots que nous retrouvons, après une longue lacune, le texte de P et de P[1].

In potestatem habuisset. Le texte de P et de P[1] est *potestatem*; *potestate* ne se trouve que dans quelques manuscrits d'ordre inférieur. Riemann (*Art. cité*) est d'avis qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper ici du témoignage des manuscrits. Nous sommes en présence d'une locution évidemment vicieuse et qui ne peut avoir été introduite dans le texte que par une

tum fore uti jussu senatus aut populi fœdus fieret, neque hominem nobilem, non sua ignavia sed ob rem publicam in hostium potestate relictum iri.

CXIII. [1] Hæc Maurus secum ipse diu volvens tandem promisit : ceterum dolo an vere cunctatus, parum conperimus ; sed plerumque regiæ voluntates, ut vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi advorsæ. [2] Postea tempore et loco constituto in conloquium uti de pace veniretur, Bocchus Sullam modo, modo Jugurthæ legatum adpellare, benigne habere, idem ambobus polliceri ; illi pariter læti ac spei bonæ pleni esse. [3] Sed nocte ea, quæ proxuma fuit ante diem conloquio decretum, Maurus, adhibitis amicis ac statim, inmutata voluntate, remotis, dicitur secum ipse multum agitavisse, voltu

faute de copiste ; or, rien n'est plus fréquent que l'addition ou la suppression fautive d'un *m* final. Aussi, malgré les manuscrits et le témoignage d'Aulu-Gelle, I, 7, 18, qui cite comme étant de Cicéron (*de imp. Cn. Pompei*, 12, 33) l'expression *in potestatem fuisse*, Riemann pense qu'il convient d'écrire ici *in potestate*, comme il écrit lui-même (Tite-Live, XXIV, 1, 13) *portus in potestate Locrensium esset*, au lieu de : *potestatem*, qui est la leçon de presque toutes les éditions. Je crois, au contraire, que, au moins dans ce passage de Salluste, l'accusatif doit être maintenu. Cette audace de construction s'explique par la rapidité du style, qui exprime à la fois et réunit en une seule deux actions successives : la phrase complète serait *in potestatem accepisset et in ea haberet*. Cf. la note de Kritz sur ce passage et Badstübner, *ouv. cité*, p. 19.

Aut populi est le texte de P et de P¹ ; plusieurs manuscrits inférieurs ajoutent *romani*. Dietsch (éd. de 1859) tient pour suspects les deux mots *senatus aut*.

Neque hominem... relictum iri (P, 1re leçon, *ire*). Phrase elliptique pour : *neque hominem nobilem relictum iri in hostium potestate, quippe qui in eam non sua ignavia, sed ob rem publicam* (pour le service de l'État) *incidisset*.

CXIII. 1. *Dolo an vere cunctatus*; après ces mots, il faut suppléer *id fecerit*. Cette hésitation était-elle feinte ou sincère, nous n'en savons rien ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart du temps... Par cette tournure l'auteur laisse entendre qu'il est porté à croire que Bocchus a réellement hésité quelque temps entre Jugurtha et les Romains.

2. *In conloquium...*, par là Bocchus semble accepter la proposition faite par Jugurtha.

Idem, d'abord omis dans P, ajouté ensuite au-dessus de la ligne de la main du correcteur.

Polliceri. PP¹ *pollicere*.

Spei bonæ pleni. P, 1re leçon, *spei plene*, puis *plene* a été corrigé en *pleni* et *bonæ* a été ajouté au-dessus de la ligne.

3. *Ante diem* ; c'est ici que s'arrête le texte de P ; la reliure a fait disparaître la fin du ch. 113 et le ch. 114, écrits sur le verso de la feuille 46e et dernière.

Remotis, dicitur. P¹, comme la plupart des manuscrits, intercale entre ces deux mots *ceteris*. Cortius a vu le premier que *ceteris* n'avait pas de sens et il l'a supprimé.

Voltu ; dans P¹, comme dans plusieurs autres manuscrits, *corporis* a été intercalé entre *voltu* et *pariter* ; dans d'autres on lit *vultu colore motu corporis ;* Servius, qui cite ce passage de mémoire (Virgile, *Énéide*, VII, 251) écrit *vultu et oculis pariter atque animo variis*. Dietsch (éd. de 1859) supprime *voltu* et écrit *corpore pariter atque animo varius*. La leçon de Jordan, acceptée par tous les éditeurs qui ont suivi, me paraît préférable.

et oculis pariter atque animo varius; quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris patefecisse. [4] Tamen postremo Sulla accersi jubet et ex illius sententia Numidæ insidias tendit. [5] Deinde, ubi dies advenit et ei nuntiatum est Jugurtham haud procul abesse, cum paucis amicis et quæstore nostro quasi obvius honoris causa procedit in tumulum facillumum visu insidiantibus. [6] Eodem Numida cum plerisque necessariis suis inermis, uti dictum erat, adcedit, ac statim signo dato undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obtruncati; Jugurtha Sullæ vinctus traditur et ab eo ad Marium deductus est.

CXIV. [1] Per idem tempus advorsum Gallos ab ducibus nostris Q. Cæpione et Cn. Manlio male pugnatum : [2] quo metu Italia omnis contremuit. Illimque usque ad nostram

Quæ scilicet... patefecisse, et naturellement toutes ces agitations trahissaient, même dans son silence, les secrets de son âme. *Quæ* équivaut à *et ea omnia*, désignant non seulement le trouble qui se peignait sur le visage de Bocchus, mais aussi ce fait qu'il avait brusquement convoqué, puis congédié ses conseillers. L'infinitif *patefecisse* est régi par *dicitur*, qui est exprimé dans la proposition principale et qu'il faut suppléer ici, mais en le prenant au sens impersonnel. — Ces mots sont tenus pour suspects par Dietsch et par Wirz, et il faut avouer que leur opinion est plausible. Le texte des manuscrits est très incertain : P[1] porte, avec quelques autres manuscrits, *scilicet ita tacente* et et omet *quæ*. Quant à la fin de la phrase, elle est défigurée dans presque tous les manuscrits, sans en excepter P[1], qui donne *occultare* (au-dessus de la ligne *bat*) *et oris* (au-dessus de la ligne *immutationem*) *patefecissent*.

4. *Accersi*. P[1] *accersiri*.

5. *Nostro*. P[1], 1[re] leçon, *nostris*.

6. *Inermis*. Salluste employant indifféremment les deux formes *inermus* et *inermis*, il serait permis d'hésiter ici entre l'ablatif pluriel et le nominatif singulier; je pense cependant, avec P. Thomas, qu'il vaut mieux pour le sens général de la phrase prendre *inermis* pour un nominatif, se rapportant à Jugurtha.

Jugurtha Sullæ vinctus (P[1], 1[re] leçon, *victus*) *traditur*. Jugurtha fut livré aux Romains dans le courant de l'année 649 de Rome (105 av. J.-C). La guerre avait duré près de sept ans sous les commandements successifs de Calpurnius Bestia (643), Sp. Albinus (644), Métellus (645, 646 et commencement de 647). et Marius (fin de 647, 648 et 649).

CXIV. 1. *Q. Cæpione* : P[1] *Quin* (de la main du correcteur *to*), *cepione*.

Cn. Manlio. P[1] *men* (de la main du correcteur *gnio*) *Manlium*. — Le 6 octobre 649, le proconsul Q. Servilius Cæpio et le consul Cn. Manlius Maximus furent défaits à Arausio (Orange) par les Cimbres, que Salluste désigne sous le nom de *Gallos*, bien qu'en réalité ils fussent d'origine germanique. Cet événement est postérieur à la trahison de Bocchus, mais il ne faut pas oublier que Marius resta en Afrique jusqu'à la fin de 649. Il annexa au royaume de Bocchus la Numidie occidentale, vraisemblablement depuis le fleuve Mulucha jusqu'à la ville maritime de *Saldæ* (Bougie); c'est la contrée qui porta plus tard le nom de Maurétanie Césarienne. Le reste de la Numidie fut donné à Gauda (cf. 65, 1 et la note). Quant à la province romaine d'Afrique, il semble qu'elle n'ait été augmentée que du territoire de *Leptis magna*, cf. 77.

2. *Illimque usque*. P[1] avec la plupart des manuscrits *illique et inde usque*; un

... omnia virtutis ... prona ... gloria certare. ... Sed ... et Jugurtham Ro- ... Marius consul absens ... Kalendis ... Et ea tem- ... 21.

... maigre ... de l'an ... Marius prenait ... vainqueur. ... Marius. ... omis ... Ma-

COLLECTION D'ÉDITIONS SAVANTES

DES PRINCIPAUX CLASSIQUES LATINS ET GRECS

TEXTES PUBLIÉS D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS DE LA PHILOLOGIE

AVEC DES COMMENTAIRES CRITIQUES ET EXPLICATIFS

DES INTRODUCTIONS ET DES NOTICES

FORMAT IN-8°

EN VENTE :

VIRGILE, publié par M. E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 3 volumes, qui se vendent séparément : Les Bucoliques et les Géorgiques, 2e édition, 1 volume, 7 fr. 50 c.; L'Énéide, 3e tirage, 2 vol., 15 fr.

CICÉRON : Discours pour le poète Archias, publié par M. E. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Douai. 1 vol., 3 fr. 50 c.

— De Suppliciis, par le même. 1 vol. 4 fr.

CORNELIUS NEPOS, publié par M. Monginot, ancien élève de l'École normale, professeur au lycée Condorcet; 2e édition. 1 volume, 6 fr.

LUCRÈCE : De la nature des choses, Ve livre, publié par MM. Benoist et Lantoine. 1 vol., 4 fr.

SALLUSTE, par M. Lallier. 1 vol., 4 fr.

TACITE : Annales, suivies du Testament politique d'Auguste, publiées par M. Émile Jacob, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand; 2e édition, revue et corrigée. 2 vol., 15 fr.

DÉMOSTHÈNE : Les Harangues, publiées par M. H. Weil, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure; 2e édition. 1 volume, 8 fr.

Ce volume, outre les Philippiques et les Olynthiennes, comprend les harangues : Sur les classes, pour la liberté des Rhodiens, pour les Mégalopolitains, sur la paix, sur l'Halonèse, sur la Chersonèse, sur la lettre de Philippe, sur les réformes, et sur le traité avec Alexandre.

— Les Plaidoyers politiques, 1re série, par M. H. Weil; 2e édition. 1 volume, 8 fr.

Ce volume comprend les plaidoyers *contre la loi de Leptine, contre Midias, sur les prévarications de l'ambassade et sur la couronne.*

EURIPIDE : Sept tragédies, publiées par M. H. Weil; 2e édition. 1 vol., 12 fr.

Chacune des tragédies comprises dans ce volume se vend séparément 2 fr. 50 c.

Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

HOMÈRE : Iliade, publiée par M. Alexis Pierron; 3e édition, revue et corrigée. 2 volumes, 16 fr.

Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

— Odyssée, publiée par M. Alexis Pierron; 2e édition. 2 volumes, 16 fr.

SOPHOCLE : Tragédies, publiées par M. E. Tournier, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure; 2e édition. 1 volume, 12 fr.

Chacune des tragédies comprises dans ce volume se vend séparément 2 fr. 50 c.

Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques.

EN PRÉPARATION :

CICÉRON : De Signis, par M. E. Thomas.

CÉSAR, par M. E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

HORACE, par M. Benoist.

TACITE, tomes III et IV, par M. Goelzer, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

TITE-LIVE, par M. Riemann, maître de conférences à l'École normale supérieure.

DÉMOSTHÈNE : Plaidoyers politiques, 2e série, par M. H. Weil.

THUCYDIDE, par M. A. Croiset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

Ces éditions, exécutées sur le plan de celles qui ont paru dans le XVIe et le XVIIe siècle sous le nom de *Variorum*, contiennent : 1° un texte revu et corrigé d'après les travaux les plus récents; 2° les variantes essentielles; 3° un commentaire critique et explicatif rédigé en français.

A côté des grandes éditions in-8° destinées aux professeurs, nous publions, pour les élèves, une seconde série de petites éditions dans un format in-16. Chacun des ouvrages de cette série comprend un texte identique à celui de la grande édition, mais un nombre beaucoup plus restreint de notes en français. Le format portatif de ces petits volumes, leur exécution typographique remarquablement soignée, leur cartonnage élégant et très solide, feront rechercher notre nouvelle collection par les écoliers; car ceux-ci tiennent plus qu'on ne le pense à se servir d'ouvrages agréables à l'œil.

C'est ainsi que ces deux séries d'éditions présentent chacune leur utilité spéciale, et par une exécution notablement différente, satisfont concurremment les deux classes de lecteurs à qui nous les destinons.

9701. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

JUN 12 1961


Widener Library
006515020
3 2044 085 227 429